

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

N° 6

DU 16 AU 31 mars 2014

PREFET DU VAL-DE-MARNE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 6

Du 16 au 31 mars 2014

SOMMAIRE

SERVICES DE LA PREFECTURE

CABINET

Arrêté	Date	<u>INTITULÉ</u>	Page
		<u>Accordant une récompense pour Actes de Courage et de Dévouement :</u>	
2014/4721	18/3/2014	- à M. Fabien COLLEAUX, Brigadier chef du centre territorial des stages et de la formation du Val-de-Marne	1
2014/4735	20/3/2014	- à M. Didier LEMOZIE, Gardien de la Paix de la circonscription de sécurité de proximité de Fontenay-sous-Bois	2

**DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Arrêté	Date	<u>INTITULÉ</u>	Page
2014/4788	26/3/2014	Portant composition de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage, de sa formation spécialisée « en matière d'indemnisation des dégâts de gibier » et de sa formation spécialisée « en matière d'animaux classés nuisibles » dans le département du Val-de-Marne	3

**DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Arrêté	Date	<u>INTITULÉ</u>	Page
2014/4502	6/3/2014	Modifiant l'arrêté préfectoral n° 2014/4058 du 4 février 2014 instituant les commissions de propagande pour les élections municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014	7
		<u>Fixant la liste des candidats pour le 1^{er} tour de scrutin aux élections municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014 dans la commune de :</u>	
2014/4557	7/3/2014	- Ablon sur Seine (annexe jointe)	9
2014/4558	7/3/2014	- Alfortville (annexe jointe)	13
2014/4559	7/3/2014	- Boissy Saint Léger (annexe jointe)	20
2014/4560	7/3/2014	- Bonneuil sur Marne (annexe jointe)	26
2014/4561	7/3/2014	- Charenton le Pont (annexe jointe)	28
2014/4562	7/3/2014	- Choisy le Roi (annexe jointe)	33

**DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES
(suite)**

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
2014/4563	7/3/2014	- Créteil (annexe jointe)	41
2014/4564	7/3/2014	- Ivry sur Seine (annexe jointe)	51
2014/4565	7/3/2014	- Limeil Brévannes (annexe jointe)	58
2014/4566	7/3/2014	- Maisons Alfort (annexe jointe)	64
2014/4567	7/3/2014	- Mandres les Roses (annexe jointe)	71
2014/4568	7/3/2014	- Marolles en Brie (annexe jointe)	75
2014/4569	7/3/2014	- Orly (annexe jointe)	78
2014/4570	7/3/2014	- Périgny sur Yerres (annexe jointe)	84
2014/4571	7/3/2014	- Saint Maur des Fossés (annexe jointe)	86
2014/4573	7/3/2014	- Santeny (annexe jointe)	95
2014/4574	7/3/2014	- Sucy en Brie (annexe jointe)	99
2014/4575	7/3/2014	- Valenton (annexe jointe)	104
2014/4576	7/3/2014	- Villecresnes (annexe jointe)	108
2014/4577	7/3/2014	- Villeneuve le Roi (annexe jointe)	111
2014/4578	7/3/2014	- Villeneuve Saint Georges (annexe jointe)	116
2014/4579	7/3/2014	- Vitry sur Seine (annexe jointe)	122
		<u>Fixant la liste des candidats pour le second tour du scrutin aux élections municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014 dans la commune de :</u>	
2014/4773	25/3/2014	- Choisy le Roi (annexe jointe)	132
2014/4774	25/3/2014	- Créteil (annexe jointe)	137
2014/4775	25/3/2014	- Ivry-sur-Seine	143
2014/4776	25/3/2014	- Orly	148
2014/4777	25/3/2014	- Saint Maur des Fossés	152
2014/4778	25/3/2014	- Santeny	158
2014/4779	25/3/2014	- Villeneuve Saint Georges	162
2014/4780	25/3/2014	- Vitry sur Seine	166
2014/4700	17/3/2014	Instituant les 26 commissions de contrôle des opérations de vote	173
2014/4807	27/3/2014	Portant approbation du dossier de réalisation et du programme des équipements publics de la ZAC multisite du centre ville sur la commune de Villeneuve Saint Georges	183
2014/4817	31/3/2014	Arrêté interpréfectoral prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de classement en forêt de protection des massifs de l'ARC BOISE du Val de Marne	187

**SERVICE DE LA COORDINATION
INTERMINISTERIELLE ET DE L'ACTION
DEPARTEMENTALE**

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
2013/11	21/3/2014	Extrait de décision accordant à la société BOUYGUES IMMOBILIER l'autorisation de procéder à la création d'un ensemble commercial de 2 329 m ² à Créteil	197
2014/4816	28/3/2014	Modifiant l'arrêté n° 2013/404 portant délégation de signature à M. Michel BOISSONNAT, Directeur des Affaires Générales et de l'Environnement	198

SOUS-PREFECTURE DE L'HAY LES ROSES

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
		Portant habilitation dans le domaine funéraire :	
2014/239	19/3/2014	- de l'Entreprise de marbrerie funéraire « BERNARD ET CIE » à Thiais	200
2014/250	24/3/2014	- de l'établissement de la Société Omnium de Gestion et de Financement à l'enseigne « POMPES FUNEBRES GENERALES » à Cachan	202
2014/251	24/3/2014	- de l'établissement de la Société Omnium de Gestion et de Financement à l'enseigne « POMPES FUNEBRES GENERALES » à Villejuif	204
2014/252	24/3/2014	- de l'établissement de la Société Omnium de Gestion et de Financement à l'enseigne « POMPES FUNEBRES ET MARBRERIE CORDIER » à Villejuif	206
2014/4802	27/3/2014	Modifiant l'arrêté N° 2012/1952 du 15/06/2012 portant constitution du conseil d'évaluation du centre pénitentiaire de Fresnes	208

SOUS-PREFECTURE DE NOGENT SUR MARNE

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
		Fixant la liste des candidats pour le 2^{ème} tour de scrutin dans la commune :	
2014/89	25/3/2014	- de Bry-sur-Marne	210
2014/90	25/3/2014	- de Champigny-sur-Marne	212
2014/91	25/3/2014	- de Chennevières-sur-Marne	214
2014/92	25/3/2014	- de Fontenay-sous-Bois	216
2014/93	25/3/2014	- de Nogent-sur-Marne	218
2014/94	25/3/2014	- de La Queue-en-Brie	220
2014/95	25/3/2014	- de Saint-Mandé	222
2014/96	25/3/2014	- Villiers-sur-Marne	224

AUTRES SERVICES DE L'ETAT

AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE DE FRANCE

Arrêté	Date	<u>INTITULÉ</u>	Page
2014/94/40	27/3/2014	Portant organisation du service de la garde départementale assurant la permanence du transport sanitaire pour les mois d'avril 2014 à septembre 2014	226

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE

Arrêté	Date	<u>INTITULÉ</u>	Page
2014/07	12/2/2014	Portant modification de la désignation des membres du comité technique de la Direction départementale interministérielle de la cohésion sociale	227
2014/10	10/3/2014	Portant subdélégation de signature à monsieur Mickaël BOUCHER	229
		<u>Portant attribution de l'agrément sport :</u>	
2014/11	17/3/2014	- Studio 2C Danse à Mandres les Roses	231
2014/12	17/3/2014	- Handivoile 94 à Vitry sur Seine	232
2014/13	27/3/2014	Portant modification de la désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la Direction départementale interministérielle de la cohésion sociale	233

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Arrêté	Date	<u>INTITULÉ</u>	Page
2014/16	10/2/2014	Subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire accordé par M. Redouane OUAHRANI à M. Jean-Luc AMBROISE et M. Bertrand POTIER	235

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI D'ILE DE FRANCE

Arrêté	Date	<u>INTITULÉ</u>	Page
	3/3/2014	Délégation de pouvoirs à M. Guiani FLEMIN, contrôleur du travail	237
		<u>Reconnaissant la qualité de Société Coopérative de Production (S.C.O.P.) :</u>	
2014/4718	17/3/2014	- Société MCII France à Gentilly	239
2014/4719	17/3/2014	- Société SOLVIA à Cachan	242
		<u>Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne :</u>	
2014/4702	17/3/2014	- AAS Services Aide Accompagnement Soutien à La Varenne-Saint-Hilaire	245

**DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL
ET DE L'EMPLOI D'ILE DE France (suite)**

2014/4703	17/3/2014	- FEDERATION ADMR 94 à Alfortville	247
2014/4704	17/3/2014	- SASU CD JARDINS SERVICES à Villeneuve-le-Roi	249
2014/4753	21/3/2014	- FORMULE FAMILLES à Choisy-le-Roi	251
2014/4754	21/3/2014	- LVF à Saint-Mandé	253
2014/4755	21/3/2014	- MPS Consulting à Saint-Mandé	255
2014/4756	21/3/2014	- Monsieur Smail TAWAB pour « service à la personne » à Fresnes	257

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE
DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT**

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
		Règlementant provisoirement la circulation des véhicules de toutes catégories :	
2014-1-359	14/3/2014	- quai Henri Pourchasse RD 152 A entre la rue Jean Mazet et la rue Maurice Gunsbourg à Ivry-sur-Seine	259
2014-1-366	19/3/2014	- sur l'avenue Jean Jaurès RD 86 à Choisy-le-Roi du vendredi 4 avril 2014 jusqu'au vendredi 15 janvier 2016 de jour comme de nuit	263
2014-1-367	19/3/2014	- sur l'avenue Jean Jaurès RD 86 à Choisy-le-Roi du vendredi 9 mai 2014 jusqu'au samedi 10 mai 2014 ou du vendredi 30 mai 2014 jusqu'au samedi 31 mai 2014 de jour comme de nuit	267
2014-1-376	21/3/2014	- sur la R.D. 5 sur les avenues de la République et Newburn à Choisy-le-Roi	271
2014-1-385	21/3/2014	- dans le cadre des travaux de mise en sécurité du tunnel de Nogent, sur l'autoroute A 86	275
2014-1-388	21/3/2014	- sur la RN6 sur l'avenue Henri Barbusse, l'avenue de l'Appel du 18 Juin 1945 et la rue de Paris sur les communes de Valenton et Villeneuve-Saint-Georges	284
2014-1-403	21/3/2014	- avenue de Newburn - RD 5 – Choisy-le-Roi	288
2014-1-404	21/3/2014	- rue du Colonel Fabien section comprise entre la Place Oradour sur Glane et rue Sacco et Vanzetti à Valenton	292
2014-1-405	21/3/2014	- rue Charles de Gaulle RD 19 à Alfortville entre la rue Véron et la rue Paul Vaillant Couturier	296
2014-1-407	21/3/2014	Portant modification des conditions de circulation et de stationnement au droit du 10, avenue de la République (RD 148) sur la commune de Maisons-Alfort	299
2014/4733	14/3/2014	Accordant à l'ISIT Institut de management et de communication interculturels l'agrément institué par l'article R.510-1 du code de l'urbanisme	303

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ENERGIE**

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
2014 DRIEE IDF 108	27/3/2014	Portant subdélégation de signature	305

PREFECTURE DE POLICE

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
2014/226	11/3/2014	Accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la direction des ressources humaines	315
2014/234	17/3/2014	Portant application des mesures d'urgence en cas de pollution atmosphérique en IDF	321
2014/243	17/3/2014	Modifiant l'arrêté n° 2013-01279 du 26 décembre 2013 relatif aux missions et à l'organisation de la direction des ressources humaines	323
2014/249	24/3/2014	Accordant délégation de la signature préfectorale au sein du service des affaires immobilières	326
2014/259	28/3/2014	Portant agrément de la délégation départementale de la Croix-Rouge Française du Val de Marne, pour les formations aux premiers secours	330
2014-261	31/3/2014	Accordant délégation de la signature préfectorale au Commandant de groupement de gendarmerie interdépartemental de Paris	332

DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
		Portant délégation de signatures :	
2014-01	20/3/2014	- en matière de contrôle de légalité des actes des collèges et ces lycées en cités scolaires à gestion départementale et en matière de transport scolaire, de contentieux d'accidents scolaires et d'indemnités particulières	334
2014-02	21/3/2014	- au titre des articles R 222-19 et suivants R 222-27 du code de l'éducation	337
2014-03	20/3/2014	- au titre de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7/11/2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées aux titres 2, 3 et 6 du budget de l'Etat	339

ACTES DIVERS

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
Décision 2014/40	17/3/2014	Délégation de signature relative à la signature des ordres de mission au sein du pôle Paris centre concernant Monsieur le Dr Frédéric KHIDICHIAN, chef du pôle Paris centre, Madame Marie-Line MARCILLY, cadre coordinateur du pôle Paris centre, Madame Françoise JULHES, cadre de santé au pôle Paris centre, et Madame Valérie SILVAGNOLI, cadre de santé au pôle Paris centre	341



PREFET DU VAL DE MARNE

SERVICES DU CABINET

BUREAU DU CABINET
Distinctions honorifiques

ARRETE N°2014/4721
accordant une récompense pour Actes de Courage et de Dévouement

LE PREFET DU VAL DE MARNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le décret du 16 Novembre 1901 modifié par le décret du 9 Décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 Mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la Médaille pour Actes de Courage et de Dévouement ;

Vu l'avis favorable de Monsieur le Contrôleur Général, Directeur territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne en date du 27 janvier 2014 ;

Considérant l'intervention effectuée par Monsieur Fabien COLLEAUX pour secourir son collègue blessé lors d'une séance d'entraînement au tir ;

Sur la proposition du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

La Médaille de Bronze pour Actes de Courage et de Dévouement est décernée à :

- Monsieur Fabien COLLEAUX, Brigadier chef du centre territorial des stages et de la formation du Val-de-Marne

ARTICLE 2 :

Le Directeur de Cabinet et le Secrétaire Général de la Préfecture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Créteil, le 18/03/2014

Le Préfet du Val-de-Marne,

Signé : Thierry LELEU



PREFET DU VAL DE MARNE

SERVICES DU CABINET

BUREAU DU CABINET
Distinctions honorifiques

ARRETE N°2014/4735
accordant une récompense pour Actes de Courage et de Dévouement

LE PREFET DU VAL DE MARNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le décret du 16 Novembre 1901 modifié par le décret du 9 Décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 Mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la Médaille pour Actes de Courage et de Dévouement ;

Vu l'avis favorable de Monsieur le Contrôleur Général, Directeur territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne en date du 21 février 2014 ;

Considérant l'intervention effectuée par Monsieur Didier LEMOZIE pour sauver une jeune femme qui voulant mettre fin à ses jours, menaçait de se jeter dans le vide du haut d'un pont surplombant une voie autoroutière ;

Sur la proposition du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

La Médaille de Bronze pour Actes de Courage et de Dévouement est décernée à :

- Monsieur Didier LEMOZIE, Gardien de la Paix de la circonscription de sécurité de proximité de Fontenay-sous-Bois

ARTICLE 2 :

Le Directeur de Cabinet et le Secrétaire Général de la Préfecture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Créteil, le 20/03/2014

Le Préfet du Val-de-Marne,

Signé : Thierry LELEU

PREFET DU VAL-DE-MARNE

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
ET DE L'ENVIRONNEMENT

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ENERGIE

BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSEES ET
DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
SECTION ENVIRONNEMENT

ARRETE n° 2014 / 4788 du 26 mars 2014

Portant composition de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage, de sa formation spécialisée « en matière d'indemnisation des dégâts de gibier » et de sa formation spécialisée « en matière d'animaux classés nuisibles » dans le département du Val-de-Marne

LE PREFET DU VAL-DE-MARNE,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU** Le code de l'environnement, et notamment les articles L.426-1 à L.426-6, R.426-1 à R.426-19 et R.421-29 à R.421-32 ;
- VU** Le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** Le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 modifié relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;
- VU** Le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;
- VU** Le décret n° 2012-402 du 23 mars 2012 modifié relatif aux espèces d'animaux classés nuisibles ;
- VU** La décision du préfet de région du 25 septembre 2012 habilitant l'association agréée de protection de l'environnement Ile-de-France Environnement (IDFE) à être désignée pour prendre part au débat sur l'environnement dans le cadre de certaines instances consultatives régionales ;
- VU** La décision du préfet de région n° 2012-9052 du 14 août 2012 portant habilitation à l'association agréée de protection de l'environnement CORIF (Centre ornithologique Ile-de-France) à participer au débat sur l'environnement dans le cadre d'instances consultatives ;
- VU** Les désignations effectuées par les organismes consultés, notamment lors de la CDCFS du 1^{er} juillet 2013 ;

CONSIDERANT que la fédération interdépartementale de la chasse de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne (FIC) a fusionné le 1^{er} juillet 2013 avec la fédération interdépartementale de la chasse de l'Essonne, du Val d'Oise et des Yvelines (FICEVY) pour créer la fédération interdépartementale des chasseurs d'Île-de-France (FICIF) ;

CONSIDERANT que, dans un souci de simplification, il importe de prendre un seul arrêté portant composition des membres de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage et d'abroger les arrêtés préfectoraux portant nomination des membres de la dite commission, de sa formation spécialisée « en matière d'indemnisation des dégâts de gibier » et de sa formation spécialisée « en matière d'animaux classés nuisibles » ;

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la préfecture du Val-de-Marne et du Directeur régional et interdépartemental de l'Environnement et de l'Energie d'Île-de-France ;

.../...

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER

Sont abrogés les arrêtés :

- n° 2013-1922 du 25 juin 2013 portant nomination des membres de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage du Val-de-Marne ;
- n° 2013-2079 du 5 juillet 2013 portant nomination des membres de la formation spécialisée « indemnisation des dégâts de gibier » de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage du Val-de-Marne ;
- n° 2013-2080 du 5 juillet 2013 portant nomination des membres de la formation spécialisée « animaux classés nuisibles » de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage du Val-de-Marne.

ARTICLE 2

La commission départementale de la chasse et de la faune sauvage dans le département du Val-de-Marne a été renouvelée le 25 juin 2013. Elle est présidée par le Préfet ou son représentant. Elle est composée comme suit :

Au titre des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

- le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie ou son représentant ;
- la directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ou son représentant ;
- le délégué régional de l'office national de la chasse et de la faune sauvage ou son représentant.

Au titre des représentants des lieutenants de louveterie :

- M. Emmanuel LE GAC

Au titre des représentants des chasseurs :

- le Président de la fédération interdépartementale des chasseurs d'Île-de-France ou son représentant,
représentants des différents mode de chasse :
M. Didier GAVENS
M. Jacques OZANNE
M. Yves SALMON
M. Sylvain NORTIER
M. Jacques REDER
M. Yves LABORDE
M. Anthony ISAMBERT
M. Jean-Claude PICHON

Au titre des représentants des piégeurs :

- M. Jean-Claude KOSTA
M. Claude ANTENAT

Au titre des acteurs de la forêt :

- Madame Aurélie RANSAN représentant l'AEV
- M. Xavier JENNER représentant le CRPF
- M. Jean-Marc CACOUAULT ou son suppléant M. Christophe BRIOU représentants l'ONF

Au titre des représentants des intérêts agricoles :

- le Président de la chambre interdépartementale de l'agriculture ou son représentant ;
- les Représentants des organisations syndicales des exploitants agricoles les plus représentatives :
M. Didier LENOBLE
M. Jean-Charles RAEHM

Au titre des représentants d'associations agréées au titre de l'article L.141-1 du code de l'environnement :

- M. Guilhem LESAFFRE ou sa suppléante Madame Colette HUOT-DAUBREMEONT (CORIF Ile-de-France) ;
- M. Michel RIOTTOT (IDF environnement) ou son représentant.

Au titre des représentants d'organismes scientifiques ou personnes qualifiées en matière scientifique et technique dans le domaine de la chasse ou de la faune sauvage :

- Madame Brigitte SERRES, ingénieur forestier à la Mairie de Paris ;
- M. Karim DAOUD, directeur du laboratoire régional de suivi de la faune sauvage.

ARTICLE 3

La formation spécialisée « indemnisation des dégâts de gibier » de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage a été renouvelée le 5 juillet 2013 pour trois ans. Elle est présidée par le préfet ou son représentant. Elle est composée comme suit :

Au titre des représentants des chasseurs pour moitié :

- Monsieur Jean-Claude PICHON
- Monsieur Didier GAVENS

Au titre des représentants des intérêts agricoles ou des intérêts forestiers pour moitié :

- Monsieur Didier LENOBLE
- Monsieur Xavier JENNER

ARTICLE 4

La formation spécialisée « animaux classés nuisibles » de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage a été renouvelée le 5 juillet 2013 pour trois ans. Elle est présidée par le préfet ou son représentant. Elle est composée comme suit :

Au titre des piégeurs :

- Monsieur Claude ANTENAT

Au titre des chasseurs :

- Monsieur Jacques REDER

Au titre des intérêts agricoles :

- Monsieur Jean-Charles RAEHM

Au titre des associations actives dans le domaine de la conservation de la faune et la protection de la nature :

- Monsieur Michel RIOTTOT

Au titre des personnalités qualifiées en matière scientifique et technique dans le domaine de la chasse et de faune sauvage :

- Madame Brigitte SERRES
- Monsieur Karim DAOUD

Un représentant de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage et un représentant de l'association des lieutenants de louveterie assistent aux réunions avec voix consultative.

ARTICLE 5

Le Secrétaire Général de la préfecture du Val-de-Marne et le Directeur régional et interdépartemental de l'Environnement et de l'Energie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne et mis en ligne sur son site Internet.

Fait à Créteil, le 26 mars 2014

**Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général Adjoint**

SIGNE

Hervé CARRERE

PREFECTURE
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES
BUREAU DES ELECTIONS ET DES ASSOCIATIONS

☎ : 01 49 56 62 39
📠 : 01 49 56 64 13

A R R Ê T É N ° 2014 / 4502

**modifiant l'arrêté préfectoral n° 2014/4058 du 4 février 2014
instituant les commissions de propagande
pour les élections municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014**

**Le Préfet du Val de Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code électoral et notamment les articles L. 51, L. 241, L. 242, R. 26 à R. 39 et R. 117-4 ;

Vu le décret n° 2013-857 du 26 septembre 2013 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 décembre 2013 fixant les tarifs maxima de remboursement des frais d'impression et d'affichage des documents électoraux pour les élections municipales des 23 et 30 mars 2014 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014/3899 du 14 janvier 2014 fixant les dates d'ouverture et de clôture du délai de dépôt des candidatures ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014/4058 du 4 février 2014 instituant les commissions de propagande pour les élections municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014 ;

Vu la demande formulée le 4 mars 2014 par le sous-préfet de l'arrondissement de l'Haÿ les Roses visant au remplacement du membre suppléant de la commission de propagande de l'arrondissement de l'Haÿ les Roses ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

.../...

ARRÊTE

Article 1^{er} – l'article 1^{er} – B) – Membres pour les deux tours de scrutin est modifié comme suit : au lieu de « Mme Catherine PERON, chef du bureau du pilotage interministériel et de l'aménagement du territoire, suppléée en cas d'absence par M. Emmanuel MIGEON, secrétaire général de la sous-préfecture » lire « Mme Catherine PERON, chef du bureau du pilotage interministériel et de l'aménagement du territoire, suppléée en cas d'absence par Mme Ginetta GUITTEAUD, attachée ».

Article 2 – Le reste de l'arrêté préfectoral n° 2014/4058 du 4 février 2014 instituant les commissions de propagande pour les élections municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014 est sans changement.

Article 3 - Le Secrétaire général de la préfecture, le Sous-Préfet de l'Haÿ les Roses, la Présidente de la commission de propagande de l'arrondissement de l'Haÿ les Roses sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux Maires des communes concernées et aux membres de ladite commission et publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 6 mars 2014.

Christian ROCK

PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

BUREAU DES ELECTIONS ET DES ASSOCIATIONS

ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DES 23 ET 30 MARS 2014

A R R Ê T É N° 2014 / 4557

**fixant la liste des candidats pour le 1^{er} tour de scrutin
dans la commune d'ABLON SUR SEINE**

**Le Préfet du Val de Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code électoral,

Vu le décret n° 2013-857 du 26 septembre 2013 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014/3899 du 14 janvier 2014 fixant les dates d'ouverture et de clôture du délai de dépôt des candidatures ;

Vu le procès-verbal du tirage au sort effectué le vendredi 7 mars 2014 par le représentant de l'Etat en vue de l'attribution des panneaux d'affichage ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 - Conformément aux dispositions des articles L. 263 à L. 267 et R. 127-2 à R. 128-3 du code électoral, ont été enregistrées, précédées du numéro de panneau tiré au sort, les déclarations de candidature des listes dont le titre figure ci-après :

N° de panneau	Titre de la liste
1	ABLON RENOUVEAU
2	ABLON, UNE EQUIPE EN ACTION

.../

Article 2 – L'état nominatif de chacun des candidats composant ces listes est annexé au présent arrêté.

Article 3 – Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 7 mars 2014

Thierry LELEU

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées
Département 94 - VAL DE MARNE Commune 001 - Ablon-sur-Seine

Candidat au conseil
communautaire

94 VAL DE MARNE 001 - Ablon-sur-Seine

01 ABLON RENOUVEAU

- 1 M. GRILLON Eric
- 2 Mme PEYROUTY Liliane
- 3 M. PAUL Jean-Bernard
- 4 Mme LAQUA Maryse
- 5 M. FORICHON Laurent
- 6 Mme ANQUETIN Laurence
- 7 M. ROUYER Patrick
- 8 Mme JORGE Marie-Line
- 9 M. DOUWES Pieter
- 10 Mme PARMENT Michelle
- 11 M. BORRELLY Ghislain
- 12 Mme ROSSI Jacqueline
- 13 M. LE CLECH Matthieu
- 14 Mme LE GOFF Martine
- 15 M. QUERO Patrick
- 16 Mme MOREIRO Magali
- 17 M. TIPHINEAUD Cédric
- 18 Mme GUILLOT Martine
- 19 M. ADELAÏDE Antoine
- 20 Mme LELEU Laurence
- 21 M. SENNE DOT Roger
- 22 Mme GOUPIL Françoise
- 23 M. MARQUET Alexandre
- 24 Mme BUISINE Jocelyne
- 25 M. PINTO QUEIJO Antonio (Nationalité : Portugaise)
- 26 Mme ANGEE Huguette
- 27 M. SILVA Christophe
- 28 Mme GRIMONT Martine
- 29 M. BROUILLET Daniel

02 ABLON, UNE EQUIPE EN ACTION

- 1 Mme GORLIER Corinne
- 2 M. PORTE Yves
- 3 Mme BENMANSOUR Christine
- 4 M. CHÉNARD Stéphane
- 5 Mme JEANNOT Ginette
- 6 M. DAVID Guy
- 7 Mme BOURDIER Magali
- 8 M. MANGIN Sébastien
- 9 Mme MAISONNAVE Lydie
- 10 M. BAYOUT Vincent
- 11 Mme JOUDAR Hind
- 12 M. CONTAMIN Cyrille
- 13 Mme MOREAU Martine
- 14 M. TEXIER Cyril
- 15 Mme DAZI Malika
- 16 M. PICHARD Raphaël
- 17 Mme DEZEUZES Florence
- 18 M. MIHU Florian
- 19 Mme CAPRIO Vanessa

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées

Département 94 - VAL DE MARNE Commune 001 - Ablon-sur-Seine

Candidat au conseil
communautaire

- 20 M. DUBUC Nicolas
- 21 Mme KOWALSKA-SWIECH Barbara
- 22 M. CHARLES Laurent
- 23 Mme NEVEU Véronique
- 24 M. DE ROOIJ Antonius (Nationalité : Néerlandaise)
- 25 Mme DESVAUX Andrée
- 26 M. SMIROU Albert
- 27 Mme LOPEZ Hélène
- 28 M. LEFEVRE Jean
- 29 Mme POUGET Marie-Thérèse

PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

BUREAU DES ELECTIONS ET DES ASSOCIATIONS

ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DES 23 ET 30 MARS 2014

ARRÊTÉ N° 2014 / 4558

**fixant la liste des candidats pour le 1^{er} tour de scrutin
dans la commune d'ALFORTVILLE**

**Le Préfet du Val de Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code électoral,

Vu le décret n° 2013-857 du 26 septembre 2013 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014/3899 du 14 janvier 2014 fixant les dates d'ouverture et de clôture du délai de dépôt des candidatures ;

Vu le procès-verbal du tirage au sort effectué le vendredi 7 mars 2014 par le représentant de l'Etat en vue de l'attribution des panneaux d'affichage ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 - Conformément aux dispositions des articles L. 263 à L. 267 et R. 127-2 à R. 128-3 du code électoral, ont été enregistrées, précédées du numéro de panneau tiré au sort, les déclarations de candidature des listes dont le titre figure ci-après :

N° panneau	Titre de la liste
1	Un Nouveau Souffle pour Alfortville
2	Osons l'autre Gauche
3	UNITÉ CITOYENNE
4	LES ALFORTVILLAIS FONT LEUR VILLE

.../..

5	LUTTE OUVRIERE FAIRE ENTENDRE LE CAMP DES TRAVAILLEURS
6	ALFORTVILLE NOTRE PLAISIR DE VILLE AVEC LUC CARVOUNAS

Article 2 – L'état nominatif de chacun des candidats composant ces listes est annexé au présent arrêté.

Article 3 – Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 7 mars 2014

Thierry LELEU

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées
Département 94 - VAL DE MARNE Commune 002 - Alfortville

Candidat au conseil
communautaire

94 VAL DE MARNE 002 - Alfortville

01 Un Nouveau Souffle pour Alfortville

1 M. BEDROSSIAN Patrick	Oui
2 Mme SIMONIAN Lilit	Oui
3 M. HALBWAX Jacky	Oui
4 Mme GUEZ Fabienne	Oui
5 M. RAULT Philippe	Oui
6 Mme AVEDIKIAN Nora	Oui
7 M. FOURMOND Sylvain	Oui
8 Mme ZADI Laurence	Oui
9 M. NORGAUER Jean-Luc	Oui
10 Mme BERBERIAN Marie	Oui
11 M. GOMES PINHEIRO Edmundo (Nationalité : Portugaise)	Oui
12 Mme MERCIER Maryse	Oui
13 M. BRUCHARD Alain	Oui
14 Mme DABARIAN Suzanne	Oui
15 M. DIOT Vincent	Oui
16 Mme BARRE Viviane	Oui
17 M. HOVAGUIMIAN Sebastien	Oui
18 Mme FLOREZ VASQUEZ Catalina	Oui
19 M. DIARRASSOUBA Youssouf	Oui
20 Mme GLEIZES Maryse	Oui
21 M. KEYIS Alain	Oui
22 Mme GEAS Isabelle	
23 M. GONDOUIN Christophe	
24 Mme DJALADIAN Karine	
25 M. PERNOT Axel	
26 Mme KHACHATRYAN Naira	
27 M. MARTINEZ Patrick	
28 Mme MKHITARYAN Laura	
29 M. KAROUI Samy	
30 Mme KOUYOUMDJIAN Houry	
31 M. PANOSSIAN Joseph	
32 Mme POLAT Alice	
33 M. DER-AGOPIAN Gilles	
34 Mme PILIPOSSIAN Anouche	
35 M. LE CADRE Patrice	
36 Mme BEDROSSIAN Noemie	
37 M. DABAGHIAN Robert	
38 Mme NALBANDIAN Zinaïda	
39 M. SIMONIAN Karen	
40 Mme DADOURIAN Marie	
41 M. KEYIS Hamparsum	
42 Mme KAZARIAN Anahid	
43 M. HAMPARTZOUMIAN Aram	

02 Osons l'autre Gauche

1 Mme LEVALLOIS Nathalie	Oui
2 M. PERVEZ Florent	Oui
3 Mme MIKOGNATIS Michèle	Oui
4 M. PEDRAK Pascal	Oui
5 Mme ALLEGRE Florence	Oui

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées

Département 94 - VAL DE MARNE Commune 002 - Alfortville

Candidat au conseil
communautaire

6 M. RAHO Mohammed	Oui
7 Mme DUMEC Dominique	Oui
8 M. TRONCHE François	Oui
9 Mme RAKOTONOELY Viviane	Oui
10 M. DOBLER Thierry	Oui
11 Mme LEMONNIER Denise	Oui
12 M. ACHOUR Mohamed	Oui
13 Mme BONADÉ Morgane	Oui
14 M. SARLAT Alain	Oui
15 Mme BOUCOBZA Isabelle	Oui
16 M. DERDERYAN Raphaël	Oui
17 Mme SELLAOUI-SEGAL Memsy	Oui
18 M. SCHNAPP Joël	Oui
19 Mme MARTIN Françoise	Oui
20 M. LEMONNIER Bernard	Oui
21 Mme EZZAHIR Saïda	Oui
22 M. JOLIVET Arthur	
23 Mme DE MERINDOL Liliane	
24 M. BOUBEKRI Ahmed	
25 Mme NERSESSIAN Ani	
26 M. MAILLARD Swann	
27 Mme SCHOTT Raphaëlle	
28 M. ARETO Jean-François	
29 Mme CHAMBON Caroline	
30 M. BETTAHAR Tariq	
31 Mme BOUGEARD Nicole	
32 M. MILLON-CHAVAGNON Raphaël	
33 Mme SERVOLLES Elisabeth	
34 M. BOISSET Jacques	
35 Mme PRUNIER Lise	
36 M. DANIEL Sylvain	
37 Mme JOLIVET Cécile	
38 M. BLAIRON Roger (Nationalité : Belge)	
39 Mme DEPONTAILLIER Frédérique	
40 M. BARAT Patrick	
41 Mme JOSEPH Ambre	
42 M. OLINET Emmanuel	
43 Mme MODENESE Amélie	
03 UNITÉ CITOYENNE	
1 M. DIAKITE Abdoulaye	Oui
2 Mme SACKO Mina	Oui
3 M. DAVID Julien	Oui
4 Mme TANGOULIS Karima	Oui
5 M. BELFERROUM Sami	Oui
6 Mme GARI Sarata	Oui
7 M. BALABANIAN Paul	Oui
8 Mme BOKHETACHE Yasmine	Oui
9 M. HADI Samy	Oui
10 Mme LÉGER Agnès	Oui
11 M. TOUNKARA Idrissa	Oui
12 Mme NIDAUD Sandrine	Oui
13 M. DIAKHITE Mohammed	Oui
14 Mme SAKO Hatoumata	Oui
15 M. ZEROULOU Mohamed	Oui

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées

Département 94 - VAL DE MARNE Commune 002 - Alfortville

Candidat au conseil
communautaire

16 Mme FORTAS Stéphanie	Oui
17 M. ANDRIASSIAN Serge	Oui
18 Mme TLEMSANI Nadia	Oui
19 M. BOUVET Jean-Michel	Oui
20 Mme ARAUJO Virginie	Oui
21 M. MILISAVLJEVIC Boris	Oui
22 Mme BACHOUCHE Nassera	
23 M. KACOU Axel	
24 Mme DIAKITE Niatou	
25 M. PEUVRIER Alexandre	
26 Mme CISSE Sitan	
27 M. DIAKITE Sekou	
28 Mme CASIMIR Jessica	
29 M. HALIM Farid	
30 Mme GASSAMA Awa	
31 M. BACHOUCHE Hafed	
32 Mme MEBARKI Céline	
33 M. MEBARKI Ahmed	
34 Mme GARI Fatoumata	
35 M. ALMEIDA Michaël	
36 Mme DIAKITE Fatoumata	
37 M. JAMAL M'Barek	
38 Mme TANGOULIS Hélène	
39 M. PREVOST Cyprien	
40 Mme TAMIMOUNT Fella	
41 M. MORIN Fabrice	
42 Mme SACKO Fatoumata	
43 M. FURTADO José	

04 LES ALFORTVILLAIS FONT LEUR VILLE

1 M. TARTAUD-GINESTE Cédric	Oui
2 Mme CAUVIN Brigitte	Oui
3 M. BULLARA Michaël	Oui
4 Mme LETOUZEY Jacqueline	Oui
5 M. MIRAMOND Gérard	Oui
6 Mme SAYEGH Joséphine	Oui
7 M. GOUNEAU Frédéric	Oui
8 Mme DECLERCQ Eléonore	Oui
9 M. RAMOS Nathanael	Oui
10 Mme OHAYON Evelyne	Oui
11 M. GÖTSCHI Hervé	Oui
12 Mme ZABOUNIAN Déborah	Oui
13 M. CRENN Matthieu	Oui
14 Mme BOINA Salama	Oui
15 M. TACVORIAN-ACHNAMIAN Jacques	Oui
16 Mme GELLY Véronique	Oui
17 M. BEN-YOUCHEF Brahim	Oui
18 Mme PERPETTE Michèle	Oui
19 M. DE SOUSA BELO Christophe	Oui
20 Mme MINASSIAN Elisa	Oui
21 M. MUSINOV Rodolphe	Oui
22 Mme DE SMET Martine	
23 M. CANTO Joseph	
24 Mme MORAIN Sylvie	
25 M. YEZEGUIELIAN Christophe	

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées

Département 94 - VAL DE MARNE Commune 002 - Alfortville

Candidat au conseil
communautaire

- 26 Mme AKOVA Silvia
- 27 M. NICOLAS Michel
- 28 Mme HAPPIO Valérie
- 29 M. LOBRY Alexandre
- 30 Mme TAVARES Christelle
- 31 M. ZAGHROUN Yoni
- 32 Mme LECLERC Marie-Laure
- 33 M. MAYELE Michel
- 34 Mme LAUNAY Sandrine
- 35 M. DJANELIAN-CHAHBAZIAN Olivier
- 36 Mme PELLET-DOYEN Jeannine
- 37 M. PIGEAT Guillaume
- 38 Mme YUNKES Sonya
- 39 M. MONPIERRE Marc
- 40 Mme FEVRE Claudine
- 41 M. GLOTIN Sébastien
- 42 Mme MANOUKIAN Jocelyne
- 43 M. TORDJMAN Marc

05 LUTTE OUVRIERE FAIRE ENTENDRE LE CAMP DES TRAVAILLEURS

- | | |
|---|-----|
| 1 M. MOUNEY Guy | Oui |
| 2 Mme TRAN Mai | Oui |
| 3 M. ISIDORI Marc | Oui |
| 4 Mme BIGNARD Dominique | Oui |
| 5 M. FOFANA Sekou | Oui |
| 6 Mme WETZLER Josiane | Oui |
| 7 M. PICOU Jean-Pierre | Oui |
| 8 Mme SLIMANI Zohra | Oui |
| 9 M. FABRE Frédéric | Oui |
| 10 Mme FREISZ Martine | Oui |
| 11 M. MOUHOUB Medjid | Oui |
| 12 Mme BOZOGHLANIAN Lena | Oui |
| 13 M. PONCEY Jean-Louis | Oui |
| 14 Mme DESIDERI Marie-Line | Oui |
| 15 M. LANGOUET Alain | Oui |
| 16 Mme KENNENGA Paulette | Oui |
| 17 M. GIRARD Jonathan | Oui |
| 18 Mme SAIDI Raoudha | Oui |
| 19 M. MARQUES Manuel (Nationalité : Portugaise) | Oui |
| 20 Mme RICHARD Marie-Thérèse | Oui |
| 21 M. CEBALLOS DELGADO John | Oui |
| 22 Mme BAUDUIN Sylvie | |
| 23 M. GONNOT Patrice | |
| 24 Mme AHLIN Nelly | |
| 25 M. BARTY Philippe | |
| 26 Mme RENAULT Célia | |
| 27 M. AMY Michel | |
| 28 Mme VERHOEVEN Séverine | |
| 29 M. GENDREY David | |
| 30 Mme MARTINOT Christine | |
| 31 M. BEGRICHE Rachid | |
| 32 Mme MOUHOUB Taoues | |
| 33 M. SIMON Guillaume | |
| 34 Mme GOITA Aminata | |
| 35 M. CONDORIS Gaetan | |

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées
Département 94 - VAL DE MARNE Commune 002 - Alfortville

Candidat au conseil
communautaire

- 36 Mme SCIANNAMEA Charlotte
- 37 M. OKOMBI Jacques
- 38 Mme CHAPELLON Clarisse
- 39 M. CHARTIER Bruno
- 40 Mme FLAMANT Catherine
- 41 M. THEMISTA Manuel
- 42 Mme GONNOT Jacqueline
- 43 M. GILLERON Franck

06 ALFORTVILLE NOTRE PLAISIR DE VILLE AVEC LUC CARVOUNAS

- | | |
|--|-----|
| 1 M. CARVOUNAS Luc | Oui |
| 2 Mme SANTIAGO Isabelle | Oui |
| 3 M. GERCHINOVITZ Michel | Oui |
| 4 Mme LOUIS Anna | Oui |
| 5 M. ANANIAN Richard | Oui |
| 6 Mme OUBOUMOUR Khadija | Oui |
| 7 M. VITSE François | Oui |
| 8 Mme DE RASILLY Catherine | Oui |
| 9 M. COIRAUT Jean-Noël | Oui |
| 10 Mme AKACHIAN Seta | Oui |
| 11 M. FRANCESCHI Serge | Oui |
| 12 Mme KERKAERT Catherine | Oui |
| 13 M. HAROUTUNIAN Serge | Oui |
| 14 Mme BIELSA Caroline | |
| 15 M. BOUDIN Julien | |
| 16 Mme ROUQUET Hélène | Oui |
| 17 M. TISSEYRE Roger | |
| 18 Mme VINGRIEF Marie-Sophie | |
| 19 M. MAYET Jean | Oui |
| 20 Mme TOUQUET Dominique | Oui |
| 21 M. CHIKOUCHE Mohamed | Oui |
| 22 Mme BERNICHI France | Oui |
| 23 M. PIERPAOLI Michel | Oui |
| 24 Mme CHARPANTIER Geneviève | Oui |
| 25 M. CAR Philippe | Oui |
| 26 Mme TASSIN Claire | |
| 27 M. GHNASSIA Serge | |
| 28 Mme DAGCI Karin | |
| 29 M. VERNY Gregoire | |
| 30 Mme DEGHIRMENDJIAN Nadia Maro | |
| 31 M. HOUBRON Damien | |
| 32 Mme TITAU AKACHIAN Emmanuelle | |
| 33 M. DUFLOUX Thierry | |
| 34 Mme GOMES CORDESSE Julie | |
| 35 M. COQUET Jean-François | |
| 36 Mme MAURIER Christiane | |
| 37 M. BRUNEL André | |
| 38 Mme GARSON Scarlett | |
| 39 M. PINTO AMORIM Jose (Nationalité : Portugaise) | |
| 40 Mme SOSSOU Louisa | |
| 41 M. MARTIAL Gilbert | |
| 42 Mme BOUCHET Marie | |
| 43 M. OLLIVIER Thierry | |

PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

BUREAU DES ELECTIONS ET DES ASSOCIATIONS

ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DES 23 ET 30 MARS 2014

ARRÊTÉ N° 2014 / 4559

**fixant la liste des candidats pour le 1^{er} tour de scrutin
dans la commune de BOISSY SAINT LEGER**

**Le Préfet du Val de Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code électoral,

Vu le décret n° 2013-857 du 26 septembre 2013 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014/3899 du 14 janvier 2014 fixant les dates d'ouverture et de clôture du délai de dépôt des candidatures ;

Vu le procès-verbal du tirage au sort effectué le vendredi 7 mars 2014 par le représentant de l'Etat en vue de l'attribution des panneaux d'affichage ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 - Conformément aux dispositions des articles L. 263 à L. 267 et R. 127-2 à R. 128-3 du code électoral, ont été enregistrées, précédées du numéro de panneau tiré au sort, les déclarations de candidature des listes dont le titre figure ci-après :

1	Rassemblement citoyen pour Boissy
2	Liste d'unité pour la défense de la population et contre l'austérité
3	BOISSY AUJOURD'HUI, BOISSY DEMAIN
4	Un Nouveau Cœur pour BOISSY
5	MIEUX VIVRE A BOISSY-SAINT-LEGER

.../..

Article 2 – L'état nominatif de chacun des candidats composant ces listes est annexé au présent arrêté.

Article 3 – Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 7 mars 2014

Thierry LELEU

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées

Département 94 - VAL DE MARNE Commune 004 - Boissy-Saint-Léger

Candidat au conseil
communautaire

94 VAL DE MARNE

004 - Boissy-Saint-Léger

01 Rassemblement citoyen pour Boissy

1 M. JENDOUBI Moncef	Oui
2 Mme HUBNER Mauricette	Oui
3 M. GIRAULT Jean-Pierre	Oui
4 Mme MICHEL Catherine	Oui
5 M. YAO Barthelemy	Oui
6 Mme PARMENTIER Sylvie	Oui
7 M. HAUTOT Gerard	Oui
8 Mme HOLMIERE Emmanuelle	
9 M. CANALE Flavien	
10 Mme FISCHER Anne-Marie	
11 M. MARQUENET Loïc	
12 Mme BOUJUAU Veronique	
13 M. AOUINI Lassad	
14 Mme HAMILCARO Suzie	
15 M. WEIMAN Nicolas	
16 Mme DEGUERVILLE Delphine	
17 M. LASLAH Baghdad	
18 Mme GABORIT Myriam	
19 M. MBII MBII Guillaume	
20 Mme TEJADO Claire	
21 M. YAO Yves	
22 Mme LEHUBY Noémie	
23 M. GODINHO Dany	
24 Mme CARLIER Andréa	
25 M. BOUCHER Jérôme	
26 Mme CHOULEUR Elise	
27 M. DUPAS Frederic	
28 Mme DESCHAMPS Auriane	
29 M. IRIZAR Y ORMAZABAL Ludovic	
30 Mme JENDOUBI Sarah	
31 M. PETIT Jacky	
32 Mme DANIELOU Armelle	
33 M. HOUDART Francis	

02 Liste d'unité pour la défense de la population et contre l'austérité

1 M. YON Andre	Oui
2 Mme MARIATTE Emeraude	Oui
3 M. ABBAD Alain	Oui
4 Mme HAMANI Karine	Oui
5 M. ALEIXO CRESPO Jose (Nationalité : Portugaise)	Oui
6 Mme TERNET Katherine	Oui
7 M. DELYON Lucien	Oui
8 Mme ABOU Penda	
9 M. GORCE Jean-Bernard	
10 Mme TOUCHARD Sylvie	
11 M. SALOU Bassith	
12 Mme PASI NANIKUPOVELA Belinda	
13 M. MEZHOUD Said	
14 Mme HAMANI Céline	
15 M. MUTEL Antoine	

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées

Département 94 - VAL DE MARNE Commune 004 - Boissy-Saint-Léger

Candidat au conseil
communautaire

- 16 Mme LOBATON VESGAS Dara
- 17 M. CANLAY Patrick
- 18 Mme SYLLA Assa
- 19 M. NOUGRIGAT Patrick
- 20 Mme BEDDIAR Soria
- 21 M. NE Bernard
- 22 Mme GORCE Françoise
- 23 M. ZAMOUT Ahmed
- 24 Mme REMY Lucienne
- 25 M. M'SSA David
- 26 Mme CARLIER Monique
- 27 M. LEROY Willy
- 28 Mme JOUYET Gilda
- 29 M. DELYON Christophe
- 30 Mme YON Béatrice
- 31 M. SAYADI Tahar
- 32 Mme TRAORE Manda
- 33 M. TRABELSI Abdelwaheb

03 BOISSY AUJOURD'HUI, BOISSY DEMAIN

- | | |
|------------------------------|-----|
| 1 M. CHARBONNIER Régis | Oui |
| 2 Mme DURAND Corinne | Oui |
| 3 M. GEORGES Nicolas | Oui |
| 4 Mme CURIE Marie | Oui |
| 5 M. GUILLEMARD Roger | Oui |
| 6 Mme GASSMANN Claire | |
| 7 M. CHAVINIER Pierre | |
| 8 Mme CHAUCHARD Claire | |
| 9 M. MÂCHE Christian | |
| 10 Mme LEFEVRE Thérèse | |
| 11 M. VADIVELOU Deva | |
| 12 Mme KHLIFI Éveline | Oui |
| 13 M. NGALIEMA Fabrice | |
| 14 Mme PICHON Jacqueline | |
| 15 M. VASSE Thierry | Oui |
| 16 Mme BAUMONT Evelyne | |
| 17 M. LARGER Christian | |
| 18 Mme BERNARDI Odile | |
| 19 M. MAUGAN Stéphane | |
| 20 Mme DURAND Laura | |
| 21 M. NORMAND Ludovic | |
| 22 Mme YAPO Marie Angele | |
| 23 M. DJENGOU MBOULE Jacques | |
| 24 Mme MASLAK Claudine | |
| 25 M. VINNAC Bruno | |
| 26 Mme LAFFONT Nicole | |
| 27 M. POIRIER Claude | |
| 28 Mme CURIE Jennifer | |
| 29 M. FABRE Nicolas | |
| 30 Mme LETCHIMY Micheline | |
| 31 M. FERRER Alain | |
| 32 Mme LENOIR Laurence | |
| 33 M. CHIMOT Jacques | |

04 Un Nouveau Coeur pour BOISSY

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées

Département 94 - VAL DE MARNE Commune 004 - Boissy-Saint-Léger

Candidat au conseil
communautaire

1 Mme MICHEL Maryse	Oui
2 M. GUREGHIAN Arsène	
3 Mme ROSLIN Frédérique	
4 M. LIAGRE Didier	
5 Mme AUDRECHY Mélanie	
6 M. PHAN-THANH Francis	
7 Mme BONANNI Sylvie	
8 M. ROMEO Jean-François	
9 Mme DUBUC Valérie-Anne	
10 M. BELHOSTE Didier	
11 Mme KLIMEZAK Laurence	
12 M. AMBROISE Alain	Oui
13 Mme PHAN-THANH Jun	Oui
14 M. MAUGEIN Michel	Oui
15 Mme REVOY Josiane	Oui
16 M. BARAIL Philippe	Oui
17 Mme SILVERIO Magali	Oui
18 M. SIBILLE Vincent	
19 Mme PEROZ Sylvie	
20 M. JOLY Gérald	
21 Mme MARTIN Stéphanie	
22 M. DUMAZER Christophe	
23 Mme MONSAINT Jacqueline	
24 M. BONANNI Ludovic	
25 Mme MOREAC Muriel	
26 M. MARCHAND Alain	
27 Mme SILVA Maria (Nationalité : Portugaise)	
28 M. AUDRECHY Michel	
29 Mme VISSE Corinne	
30 M. MACKOWIAK Florian	
31 Mme GUREGHIAN Véronique	
32 M. VISSE Franck	
33 Mme MICHEL Lucile	
05 MIEUX VIVRE A BOISSY-SAINT-LEGER	
1 M. FOGEL Christophe	Oui
2 Mme DE SOUSA Claire	Oui
3 M. MOUTTON Christian	Oui
4 Mme MANZELLA Luisa (Nationalité : Italienne)	
5 M. BLANVILLE Joel	
6 Mme ATTENTI Danielle	Oui
7 M. AUBERTY Claude	
8 Mme CITERNE Ingrid	
9 M. HAMEL Jean-Marie	Oui
10 Mme LEFEBVRE Jo-Anne	Oui
11 M. MONNIER Pascal	
12 Mme ER-RASFA Anissa	
13 M. DILOULI Farid	
14 Mme LE DANVIC Anne	
15 M. MOUHAMAD Shahul	Oui
16 Mme CLAVIER Melanie	
17 M. FRADETAL Paul-Jean	
18 Mme SOSSOU Victoire	
19 M. LANDRY Fabrice	

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées

Département 94 - VAL DE MARNE Commune 004 - Boissy-Saint-Léger

Candidat au conseil
communautaire

- 20 Mme MOSTAFA-ASKARI Véronique
- 21 M. ROCHER Alain
- 22 Mme BLANCO CARRIBA Maria Teresa (Nationalité : Espagnole)
- 23 M. HADDAD Sami
- 24 Mme WALLEZ Patricia
- 25 M. PESTANA Karl
- 26 Mme FONDECAVE Véronique
- 27 M. VERLANT André
- 28 Mme LACOUR Sandrine
- 29 M. LACROIX Alain
- 30 Mme GARCIA Maria (Nationalité : Portugaise)
- 31 M. MAZEPA Michel
- 32 Mme HILDEBERT Roberte
- 33 M. DIAS Abel

PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

BUREAU DES ELECTIONS ET DES ASSOCIATIONS

ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DES 23 ET 30 MARS 2014

A R R Ê T É N° 2014 / 4560

**fixant la liste des candidats pour le 1^{er} tour de scrutin
dans la commune de BONNEUIL SUR MARNE**

**Le Préfet du Val de Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code électoral,

Vu le décret n° 2013-857 du 26 septembre 2013 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014/3899 du 14 janvier 2014 fixant les dates d'ouverture et de clôture du délai de dépôt des candidatures ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 - Conformément aux dispositions des articles L. 263 à L. 267 et R. 127-2 à R. 128-3 du code électoral, a été enregistrée, assortie du panneau d'affichage n° 1, la déclaration de candidature de la liste dont le titre figure ci-après :

Bonneuil en avant, une ville pour tous

Article 2 – L'état nominatif de chacun des candidats composant cette liste est annexé au présent arrêté.

Article 3 – Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 7 mars 2014

Thierry LELEU

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées
Département 94 - VAL DE MARNE

Candidat au conseil
communautaire

011 - Bonneuil-sur-Marne

Bonneuil en avant, une ville pour tous

- 1 M. DOUET Patrick
- 2 Mme OINARD Marie-Aude
- 3 M. MELLOULI Akli
- 4 Mme MOREAU Christine
- 5 M. OZTORUN Denis
- 6 Mme GERVELAS Micheline
- 7 M. CAYRE Didier
- 8 Mme DOUET-MARCHAL Virginie
- 9 M. MEKRI Sabri
- 10 Mme ANDRIEU Nathalie
- 11 M. GODIN Jean-Louis
- 12 Mme COTTET Mireille
- 13 M. SCEMAMA Marc
- 14 Mme BOULAABI Ahlem
- 15 M. MAZARI Mohamed
- 16 Mme MARGUERITE Annie
- 17 M. GATINEAU Gilles
- 18 Mme SULEJMANI Dashmire
- 19 M. MEBEIDA Mehdi
- 20 Mme POUILLAUE Elisabeth
- 21 M. DEFI Hicham
- 22 Mme ID CHRIFE Youssara
- 23 M. LETELLIER-DESNOUVRIES Arnaud
- 24 Mme GONCALVES Ludivine
- 25 M. ZEGGANE Youssef
- 26 Mme CARRON Martine
- 27 M. MELLOULI Amar
- 28 Mme BESNIER Sandra
- 29 M. OUSEDNIK Smaine
- 30 Mme CHOYER Emilie
- 31 M. ENZA Jean-Paul
- 32 Mme AUGROS Catherine
- 33 M. DANGER Eric



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

BUREAU DES ELECTIONS ET DES ASSOCIATIONS

ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DES 23 ET 30 MARS 2014

A R R Ê T É N° 2014 / 4561

**fixant la liste des candidats pour le 1^{er} tour de scrutin
dans la commune de CHARENTON LE PONT**

**Le Préfet du Val de Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code électoral,

Vu le décret n° 2013-857 du 26 septembre 2013 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014/3899 du 14 janvier 2014 fixant les dates d'ouverture et de clôture du délai de dépôt des candidatures ;

Vu le procès-verbal du tirage au sort effectué le vendredi 7 mars 2014 par le représentant de l'Etat en vue de l'attribution des panneaux d'affichage ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 - Conformément aux dispositions des articles L. 263 à L. 267 et R. 127-2 à R. 128-3 du code électoral, ont été enregistrées, précédées du numéro de panneau tiré au sort, les déclarations de candidature des listes dont le titre figure ci-après :

N° panneau	Titre de liste
1	Pour Charenton, l'humain et l'écologie !
2	CHARENTON AVANT TOUT
3	Charenton Ambition
4	CHARENTON DEMAIN

.../...

Article 2 – L'état nominatif de chacun des candidats composant ces listes est annexé au présent arrêté.

Article 3 – Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 7 mars 2014

Thierry LELEU

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées

Département 94 - VAL DE MARNE Commune 018 - Charenton-le-Pont

Candidat au conseil
communautaire

94 VAL DE MARNE

018 - Charenton-le-Pont

01 Pour Charenton, l'humain et l'écologie !

1 Mme BERTRAND Emilie	Oui
2 M. LEONZI Frédéric	Oui
3 Mme GIL Lina	Oui
4 M. MARQUIS Serge	Oui
5 Mme ABDELKADER Ouerda	Oui
6 M. DILOLOT-NIEDERGANNG Thierry	Oui
7 Mme PLARD Martine	Oui
8 M. MICHOU Jean-François	Oui
9 Mme VIDAL Tiphaine	Oui
10 M. LACETI Hedi-David	Oui
11 Mme BENAMAR Arabella	Oui
12 M. POIRÉE Aymeric	Oui
13 Mme BLONDEAU Simone	Oui
14 M. COMET Michel	
15 Mme HEYMANN Nicole	
16 M. NATHANSON Jean-Michel	
17 Mme BAILLY COTTE Anne-Geneviève	
18 M. DEBIEN Rémi	
19 Mme GHARBI Sonia	
20 M. RAMIREZ Borivan	
21 Mme ROUCAYROL Anne-Marie	
22 M. MOULLIMARD Dominique	
23 Mme LECAS Julie	
24 M. BERTET Jean-Luc	
25 Mme CLEMENT Jeanne	
26 M. GAUDILLOT Arthur	
27 Mme ROUBERT Anne-Thérèse	
28 M. RAMASSEUL David	
29 Mme HONG Malenne	
30 M. GARCIAS Emmanuel	
31 Mme BIZET Marine	
32 M. ARLIX André	
33 Mme ZWILLING Evelyne	
34 M. SIMON Nicolas	
35 Mme AULAGNIER Amélie	

02 CHARENTON AVANT TOUT

1 M. BELLAÏCHE Gilles-Maurice	Oui
2 Mme UDDIN Alison	Oui
3 M. RAMBAUD Loïc	Oui
4 Mme LECOQ Caroline	Oui
5 M. GOUYER Christophe	Oui
6 Mme BENZAAMA Nadia	Oui
7 M. ALEM Alejandro	Oui
8 Mme TARAUD Natalie	Oui
9 M. SALLES Franck	Oui
10 Mme STEFANI Jeanne	Oui
11 M. MARGALEF Alain	Oui
12 Mme ZNATY Mireille	Oui
13 M. SYLL Serigne	Oui

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées

Département 94 - VAL DE MARNE Commune 018 - Charenton-le-Pont

Candidat au conseil
communautaire

- 14 Mme MUMPUSA Mimi
- 15 M. KARSENTY Just
- 16 Mme PAIN Valérie
- 17 M. VILLE Gérard
- 18 Mme BONNET Annette
- 19 M. TARTARIN Mathieu
- 20 Mme INACK Martine
- 21 M. SOLOMON Aitan
- 22 Mme ANCIAES RODRIGUES Irides (Nationalité : Portugaise)
- 23 M. ZAHIRI Raphaël
- 24 Mme VESPUCE Christelle
- 25 M. LEPORTOIS Jacques
- 26 Mme LE BIZEC Josiane
- 27 M. LÉVÊQUE Guillaume
- 28 Mme LASCoux Michèle
- 29 M. FRIOUI Dalil
- 30 Mme LOUBES Marie-Thérèse
- 31 M. GHOSN Marc
- 32 Mme LAMBERT Geneviève
- 33 M. FABRICI Louis
- 34 Mme SCHUSS Inès
- 35 M. TAURINES Sébastien

03 Charenton Ambition

- | | |
|------------------------------------|------------|
| 1 Mme GRATIET Chantal | Oui |
| 2 M. DREYER Alain | Oui |
| 3 Mme ROUGERON Marie-Hélène | Oui |
| 4 M. BELLISSARD Nicolas | Oui |
| 5 Mme FREYSZ Marie-Louise | Oui |
| 6 M. VIENNESSE Daniel | Oui |
| 7 Mme BARROYER Françoise | |
| 8 M. ABOULKHEIR David | |
| 9 Mme MESSICA Sylvaine | |
| 10 M. MARTIN Denis | |
| 11 Mme BALTAZAR Martine | |
| 12 M. KIRCHNER Michel | |
| 13 Mme PROUST Arlette | Oui |
| 14 M. DAGOT Stéphane | Oui |
| 15 Mme CROS Claudine | Oui |
| 16 M. TOLEDANO Laurent | Oui |
| 17 Mme CHAMBEYRON Isabelle | Oui |
| 18 M. KASSABI Elie | Oui |
| 19 Mme ROUZIOUX Mikaëla | |
| 20 M. FELDMAN Laurent | |
| 21 Mme ROUGERON Fabienne | Oui |
| 22 M. GOULTSEV Andrei | |
| 23 Mme KURTZ Joëlle | |
| 24 M. SOULTAN Jonathan | |
| 25 Mme BEAU Ghislaine | |
| 26 M. AUBRETON Ruddy | |
| 27 Mme BERTHELOT Nicole | |
| 28 M. NICOLAS Philippe | |
| 29 Mme MATHIEU Marie | |
| 30 M. PLOCHOWICZ Gérard | |

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées

Département 94 - VAL DE MARNE Commune 018 - Charenton-le-Pont

Candidat au conseil
communautaire

- 31 Mme VAUGES Sophie
- 32 M. STASIO Gérard
- 33 Mme DUARTE Lucia
- 34 M. DIRI Yénes
- 35 Mme DOROSZKIEWICZ Marie-Pierrette

04 CHARENTON DEMAIN

- | | |
|----------------------------------|-----|
| 1 M. BRÉTILLON Jean-Marie | Oui |
| 2 Mme FRUAUT Valérie | Oui |
| 3 M. GICQUEL Hervé | Oui |
| 4 Mme LYET Valérie | Oui |
| 5 M. SÉGALAT Patrick | Oui |
| 6 Mme KADOUCH Gabriela | Oui |
| 7 M. TURANO Pascal | Oui |
| 8 Mme HERBERT Delphine | Oui |
| 9 M. MIROUDOT Pierre | Oui |
| 10 Mme MAGNE Marie-Hélène | Oui |
| 11 M. BOCCARA Jean-Marc | Oui |
| 12 Mme LEHOUT-POSMANTIER Chantal | Oui |
| 13 M. GAILHAC Benoit | Oui |
| 14 Mme CERTIN Clotilde | |
| 15 M. CRON Jean-Pierre | |
| 16 Mme CAMPOS Caroline | |
| 17 M. VAN DEN AKKER Michel | |
| 18 Mme GRUBER Rachel | |
| 19 M. DROUVILLÉ Sylvain | |
| 20 Mme EL HARTI Adra | |
| 21 M. FAINTUCH Jean-Manuel | |
| 22 Mme MOLINA Samira | |
| 23 M. ROURE André | |
| 24 Mme MEUNIER Florence | |
| 25 M. BENOIT Fabien | |
| 26 Mme MENOUE Nicole | |
| 27 M. MAZURE Joël | |
| 28 Mme GONNET Véronique | |
| 29 M. CARREL Stéphane | |
| 30 Mme OBENANS Isabelle | |
| 31 M. GABISON Raphaël | |
| 32 Mme AMY DE LA BRETÈQUE Hélène | |
| 33 M. CASTRO Laurent | |
| 34 Mme NGUYEN Doan-The | |
| 35 M. MARISCHAEL Nicolas | |

PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

BUREAU DES ELECTIONS ET DES ASSOCIATIONS

ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DES 23 ET 30 MARS 2014

ARRÊTÉ N° 2014 / 4562

**fixant la liste des candidats pour le 1^{er} tour de scrutin
dans la commune de CHOISY LE ROI**

**Le Préfet du Val de Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code électoral,

Vu le décret n° 2013-857 du 26 septembre 2013 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014/3899 du 14 janvier 2014 fixant les dates d'ouverture et de clôture du délai de dépôt des candidatures ;

Vu le procès-verbal du tirage au sort effectué le vendredi 7 mars 2014 par le représentant de l'Etat en vue de l'attribution des panneaux d'affichage ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 - Conformément aux dispositions des articles L. 263 à L. 267 et R. 127-2 à R. 128-3 du code électoral, ont été enregistrées, précédées du numéro de panneau tiré au sort, les déclarations de candidature des listes dont le titre figure ci-après :

1	Vivre mieux à Choisy-le-Roi - Pour le renouveau et l'alternative
2	UNION CHOISYENNE POUR L'ALTERNANCE
3	RASSEMBLEMENT POUR CHOISY-LE-ROI

.../...

4	RASSEMBLEMENT DES FORCES DE GAUCHE "passionnément solidaire"
5	LUTTE OUVRIÈRE FAIRE ENTENDRE LE CAMP DES TRAVAILLEURS
6	A GAUCHE TOUTE ! POUR NOTRE VILLE

Article 2 – L'état nominatif de chacun des candidats composant ces listes est annexé au présent arrêté.

Article 3 – Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 7 mars 2014

Thierry LELEU

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées
Département 94 - VAL DE MARNE Commune 022 - Choisy-le-Roi

Candidat au conseil
communautaire

94 VAL DE MARNE

022 - Choisy-le-Roi

01 Vivre mieux à Choisy-le-Roi - Pour le renouveau et l'alternative

1 M. ID ELOUALI Ali	Oui
2 Mme GUINERY Annick	Oui
3 M. ENNAOURA Hafid	Oui
4 Mme GOHIN Vanessa	Oui
5 M. GILLERY Ludovic	Oui
6 Mme LYFOUNG Maykao	Oui
7 M. THIAM Moustapha	Oui
8 Mme CATOIRE Marion	Oui
9 M. LEGRAND Dominique	Oui
10 Mme BENKAHLA Malika	Oui
11 M. PAQUOT Thierry	Oui
12 Mme TRIPIER Aurelie	Oui
13 M. SCHEER Jacques	Oui
14 Mme MONSEMPÈS Corinne	Oui
15 M. KARIM Abdellah	Oui
16 Mme BITTON Jeannine	
17 M. DIOR Eric	
18 Mme ZITOUNI Souhila	
19 M. CAUDRON Jean-Louis	
20 Mme APART Jeannine	
21 M. ZIANI Ali	
22 Mme DUMARQUEZ Annick	
23 M. DELAET Eric	
24 Mme YGORRA Elisabeth	
25 M. CORRE Sébastien	
26 Mme PUJOL Laurence	
27 M. COUTURIER Philippe	
28 Mme RIEU Laurence	
29 M. RICHARD Xavier	
30 Mme LÉVÊQUE Josette	
31 M. VENUAT Bertrand	
32 Mme FADLI Hafida	
33 M. CHOPLAIN Patrick	
34 Mme MARÉCAL Lauriane	
35 M. LEBLANC Gilles	
36 Mme KAN Suzanne	
37 M. PAIRAUT Pascal	
38 Mme PINABEL Delphine	
39 M. COLONNEAU Widly	
40 Mme MATTEI Marie	
41 M. THIRION Olivier	
42 Mme BLOUIN-VALENTIN Anne	
43 M. BINEY Thomas	

02 UNION CHOISYENNE POUR L'ALTERNANCE

1 M. PANETTA Tonino	Oui
2 Mme BERCIER Corinne	Oui
3 M. BRIENNON Jean	Oui
4 Mme ALIROL Béatrice	Oui
5 M. COELHO Vasco	Oui

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées
Département 94 - VAL DE MARNE Commune 022 - Choisy-le-Roi

	Candidat au conseil communautaire
6 Mme SALIM Malika	Oui
7 M. PERYAGH Yves	Oui
8 Mme OSTERMEYER Sushma	Oui
9 M. DRUART Frédéric	Oui
10 Mme FRANCISOT Amandine	Oui
11 M. GUIBLIN François-Xavier	Oui
12 Mme CHEININE Annie	Oui
13 M. CERVINI Bernard	Oui
14 Mme MARTIAL Rose-Marie	Oui
15 M. HABI Hacène	
16 Mme HENNETIER Nadia	
17 M. BISMUTH Bernard	
18 Mme NSITUA Estelle	
19 M. LANOE Jean	
20 Mme LOPEZ BRUGUERA Laura (Nationalité : Espagnole)	
21 M. KORCHANE Sami	
22 Mme DIMNET Jocelyne	
23 M. GRATEPANCHE Damien	
24 Mme SANCHEZ Nadeïa	
25 M. TALON Philippe	
26 Mme EL KHAMMASSI Elhem	
27 M. BERTHOLON Hervé	
28 Mme BERTRAND Annette	
29 M. LECLERC Serge	
30 Mme CERVINI Christiane	
31 M. JACQUELIN Bastien	
32 Mme DOS REIS Sabrina	
33 M. SARRAZIN Hugo	
34 Mme DOS SANTOS Palmira (Nationalité : Portugaise)	
35 M. TOTOZAFY Jean-Luc	
36 Mme FAVRE Catherine	
37 M. GONCALVES DA SILVA Fernando (Nationalité : Portugaise)	
38 Mme SCHOELCHER Anne	
39 M. ONESTA Jean-Charles	
40 Mme JEAN-BAPTISTE-AUGUSTIN Maryse	
41 M. FARE Christophe	
42 Mme JEAN FRANCOIS Monique	
43 M. BENOIST Michel	
03 RASSEMBLEMENT POUR CHOISY-LE-ROI	
1 Mme BARON Monique	Oui
2 M. LEYMARIE Gilles	Oui
3 Mme FRAJ Nora	Oui
4 M. BENOIST Guy	Oui
5 Mme CABARRUS Huguette	Oui
6 M. LOPEZ Michel	Oui
7 Mme GOMMARD Annie	Oui
8 M. BLEIBEL Guillaume	Oui
9 Mme RANVIAL Nicole	Oui
10 M. BEPOIX Patrick	Oui
11 Mme ROIRAND Christine	Oui
12 M. CRUZ Christophe	Oui
13 Mme TRIPODI Sylvia	Oui
14 M. KOY Paul	Oui
15 Mme COLSON Marie-Claire	

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées
Département 94 - VAL DE MARNE Commune 022 - Choisy-le-Roi

Candidat au conseil
communautaire

16 M. INIESTA Pablo
17 Mme MAKHLOUFI Safia
18 M. ZAROUAL Mohammed
19 Mme ALONSO Maria
20 M. SHAABAN Sherif
21 Mme LACHE Diane
22 M. TAYEL Karim
23 Mme MARCIANO Francine
24 M. PERRAUDIN-JUILLARD Michel
25 Mme JOSEPH DIT BOUISSON Nicole
26 M. EL DAHAN Khaled
27 Mme VILLIBORD Patricia
28 M. MARCIANO Efraïm
29 Mme MERCIER Yvette
30 M. BELKAID Sofiane
31 Mme JUILLARD Jeanine
32 M. TELLALIAN Michel
33 Mme CASTILLO Anita
34 M. HE You
35 Mme BENSAMOU Francine
36 M. CAMHAJI Edmond
37 Mme DANIS Annette
38 M. GUERRA Orlando
39 Mme ADAM Monique
40 M. TAYEL Mohamed
41 Mme TRIQUOIRE Viviane
42 M. HUDAVERDIYAN Jean
43 Mme LEMONNIER Eliane

04 RASSEMBLEMENT DES FORCES DE GAUCHE "Passionnément solidaire"

1 M. GUILLAUME Didier	Oui
2 Mme BRAHIMI Nadia	Oui
3 M. AOUMMIS Hassan	Oui
4 Mme DESPRES Catherine	Oui
5 M. ROCHE Gabriel	
6 Mme MASSÉ Elodie	
7 M. DIGUET Patrice	Oui
8 Mme LUC Nadine	Oui
9 M. BOIVIN Bernard	Oui
10 Mme RIFFAUD Isabelle	Oui
11 M. ATHEA Bernard	Oui
12 Mme ARNAUD Anne-Marie	Oui
13 M. ZIEGELMEYER Laurent	
14 Mme GRASSET-PRIAN Chantal	
15 M. TISLER Frédéric	
16 Mme JUHEL Françoise	
17 M. NEUVILLE Christophe	Oui
18 Mme AÏT KACI Cécile	Oui
19 M. DUPUY Gilles	Oui
20 Mme LEROY Sylvie	Oui
21 M. HERVY Patrick	
22 Mme JULLIAN Anne-Laure	
23 M. ANDRIANTAFIKA Josephin	
24 Mme MORO Christiane	

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées
Département 94 - VAL DE MARNE Commune 022 - Choisy-le-Roi

Candidat au conseil
communautaire

25 M. MELY Laurent
26 Mme BELLIER Carole
27 M. BANCE Stephane
28 Mme LEONCE Vanessa
29 M. AÏT IDIR Jamil
30 Mme DESMANET Monique
31 M. POUNA Jean-Baptiste
32 Mme BANNAIS Rolande
33 M. REMOND Antoine
34 Mme SOUAILLE Catherine
35 M. GAUSSENT François
36 Mme MOULONGO Emilienne
37 M. ESSONE MENGUE Xxxx
38 Mme FUSTER Marie-Jeanne
39 M. SIDIBE Noumouke
40 Mme NAZEF Amina
41 M. DUPUIS Pierre
42 Mme BLANCHET Marie
43 M. SCOTTO D'ABUSCO Marc

05 LUTTE OUVRIÈRE FAIRE ENTENDRE LE CAMP DES TRAVAILLEURS

1 Mme TORRES Josefa	Oui
2 M. GABET Raymond	Oui
3 Mme BARRAUD Valérie	Oui
4 M. GUILLOUX Marc-Henri	Oui
5 Mme FANGUIN Laurence	Oui
6 M. AOUSA Hocine	Oui
7 Mme PASTORE Cynthia	Oui
8 M. POUY Franklin	Oui
9 Mme BOISDUR Marie-Laure	Oui
10 M. GIRARD Thierry	Oui
11 Mme KHARROUB Fatima	Oui
12 M. MADIANDÉ MAMUNGA Hidalgo	Oui
13 Mme MARLE Nadine	Oui
14 M. DIOUF Sidy	Oui
15 Mme FERNANDEZ Violaine	
16 M. BIRÉ Ladj	
17 Mme CARABANTES Isabelle	
18 M. SIMOUSSA Belkacem	
19 Mme BERTHEAU Annie	
20 M. SADAOUI Reda	
21 Mme MADIANDÉ MAMUNGA Blandine	
22 M. TRANAKIDIS Mathias	
23 Mme COUILLAUT Farida	
24 M. ROBLEDO François	
25 Mme DA CONCEIÇÃO SOUSA Maria (Nationalité : Portugaise)	
26 M. BERTHEAU Michel	
27 Mme SIGNE Karine	
28 M. MADIANDÉ MAMUNGA Jordan	
29 Mme DERVIL Marion	
30 M. DIALLO Thierno	
31 Mme LEFEBVRE Françoise	
32 M. DESHAYES Philippe	
33 Mme SERGEANT Julie	

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées

Département 94 - VAL DE MARNE Commune 022 - Choisy-le-Roi

Candidat au conseil
communautaire

- 34 M. DJERDOUBI Benamar
- 35 Mme LECORCHE Aurélie
- 36 M. COEUR Roger
- 37 Mme KHAÏAT Jeanne
- 38 M. CABRIOLLE Édouard
- 39 Mme ANSELM Aurélie
- 40 M. POCHOLLE Jean-Marie
- 41 Mme LEBLANC Gisèle
- 42 M. RAKOTONDRA TRIMO Joseph
- 43 Mme THOMAS Amélie

06 A GAUCHE TOUTE ! POUR NOTRE VILLE

- | | |
|-----------------------------|-----|
| 1 Mme AKABI Yamina | Oui |
| 2 M. GUILLAUDAT Patrick | Oui |
| 3 Mme GRILLE Joëlle | Oui |
| 4 M. LEMARCHAND Jean-Joël | Oui |
| 5 Mme LENAIN Marie-Ange | Oui |
| 6 M. GUILLEMAIN Aymeric | |
| 7 Mme KERUEL Anne | |
| 8 M. TRIFUNOVIC Milos | Oui |
| 9 Mme FIEVET Nancy | Oui |
| 10 M. DAMERON Cédric | Oui |
| 11 Mme BERKANE Soraya | Oui |
| 12 M. PERRAUD Jean-François | Oui |
| 13 Mme ERRECA Doriane | Oui |
| 14 M. ABEASIS Jacques | Oui |
| 15 Mme BOUBEKER Salma | Oui |
| 16 M. LEVASLOT Yvon | Oui |
| 17 Mme BATREAU Martine | |
| 18 M. JAUBERT Guillaume | |
| 19 Mme BUISSON Dominique | |
| 20 M. LENAIN Lionel | |
| 21 Mme RICHET Martine | |
| 22 M. MAGNIER Patrice | |
| 23 Mme CROISAN Camille | |
| 24 M. BOUBEKER Mohammed | |
| 25 Mme GELARD Sorelle | |
| 26 M. BRIGOT Pierre | |
| 27 Mme DU DINH TAN Sylvie | |
| 28 M. MAKHANERA Bahamady | |
| 29 Mme NESSAUR Morlinda | |
| 30 M. LEMARCHAND Alban | |
| 31 Mme BAUDROT Nathalie | |
| 32 M. AIOUANA Ahmed | |
| 33 Mme ADJAOUD Anaïs | |
| 34 M. HUET Christopher | |
| 35 Mme ACHEEN Lydia | |
| 36 M. JOLY Martial | |
| 37 Mme SEVIM Sevgi | |
| 38 M. GUERNIERI Yannis | |
| 39 Mme ADJAOUD Farah | |
| 40 M. DUFOUR Octave | |
| 41 Mme DURANTON Nicole | |
| 42 M. EMILE-WOLDEMARD Jean | |

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées
Département 94 - VAL DE MARNE Commune 022 - Choisy-le-Roi

Candidat au conseil
communautaire

43 Mme VERHILLE Sandra

PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

BUREAU DES ELECTIONS ET DES ASSOCIATIONS

ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DES 23 ET 30 MARS 2014

ARRÊTÉ N° 2014 / 4563

**fixant la liste des candidats pour le 1^{er} tour de scrutin
dans la commune de CRETEIL**

**Le Préfet du Val de Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code électoral,

Vu le décret n° 2013-857 du 26 septembre 2013 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014/3899 du 14 janvier 2014 fixant les dates d'ouverture et de clôture du délai de dépôt des candidatures ;

Vu le procès-verbal du tirage au sort effectué le vendredi 7 mars 2014 par le représentant de l'Etat en vue de l'attribution des panneaux d'affichage ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 - Conformément aux dispositions des articles L. 263 à L. 267 et R. 127-2 à R. 128-3 du code électoral, ont été enregistrées, précédées du numéro de panneau tiré au sort, les déclarations de candidature des listes dont le titre figure ci-après :

N° panneau	Titre de liste
1	CRETEIL DEMAIN
2	CRÉTEIL BLEU MARINE
3	LUTTE OUVRIÈRE FAIRE ENTENDRE LE CAMP DES TRAVAILLEURS
4	RAPPROCHONS LA VILLE DE SES HABITANTS

.../

5	Les citoyens se mobilisent
6	AGIR POUR VOUS
7	OSONS CRÉTEIL
8	LA PASSION DE LA VILLE - CRETEIL, UNE PASSION PARTAGÉE

Article 2 – L'état nominatif de chacun des candidats composant ces listes est annexé au présent arrêté.

Article 3 – Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 7 mars 2014

Thierry LELEU

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées
Département 94 - VAL DE MARNE Commune 028 - Créteil

Candidat au conseil
communautaire

94 VAL DE MARNE 028 - Créteil

01 CRETEIL DEMAIN

1 Mme BOULC'H Marianne	Oui
2 M. AMAR Michel	Oui
3 Mme DE LUCA Catherine	Oui
4 M. HOUEL Frédéric	Oui
5 Mme BOUIFROU Linda	Oui
6 M. NIVAT Dominique	Oui
7 Mme CALMET Catherine	Oui
8 M. LEROLLE Hervé	Oui
9 Mme IBNOUHACHIM Imane	Oui
10 M. KHESALI Alexandre	Oui
11 Mme MERIC Alexandra	Oui
12 M. DEMAREST Michel	Oui
13 Mme HATMAL Majda	Oui
14 M. SCIMECA Daniel	Oui
15 Mme PANIGEL Marianne	Oui
16 M. MAASCH Hans-Rainer (Nationalité : Allemande)	Oui
17 Mme CHARLEROY Michèle	Oui
18 M. MONTAGNE Jean-François	Oui
19 Mme MALLET Marie-Agnes	Oui
20 M. PERRUCHOT Jean-François	Oui
21 Mme IBOUNOU Ourida	Oui
22 M. BENAYCH Antoine	Oui
23 Mme BUROSSE Sophie	Oui
24 M. ROZELOT Philippe	Oui
25 Mme MOHIDEEN Sithy	Oui
26 M. JAMET Eric	Oui
27 Mme THIERCELIN Dominique	Oui
28 M. YMELE LEKI Ghislain	Oui
29 Mme DE LUCAS-SCHWARTZ Camille	Oui
30 M. REBERIOUX Vincent	Oui
31 Mme KARO Gwenaëlle	
32 M. DO-DINH Phat	
33 Mme HANNION Marie-Jeanne	
34 M. BOUSSAA Yacine	
35 Mme CHADOUTEAUD Mireille	
36 M. ALDEANO Rafael	
37 Mme THIBAUT Isabelle	
38 M. BILLOUDET Jean	
39 Mme JACOB Lamia	
40 M. COTARD Thierry	
41 Mme DESPRADELS Joëlle	
42 M. LEROLLE Maxime	
43 Mme HENOCQUE Marie-Pierre	
44 M. CAMUS Jean-François	
45 Mme MEULEMANS Anne	
46 M. BOULC'H Jean-Dominique	
47 Mme SELOISSE Jocelyne	
48 M. SCHWARTZ César	
49 Mme KHESALI Mariam	
50 M. RIFFLET Jean-Marie	

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées

Département 94 - VAL DE MARNE Commune 028 - Créteil

Candidat au conseil
communautaire

- 51 Mme BENGUIGUI Francine
- 52 M. SCHAUER Bernard
- 53 Mme COTTEBRUNE Eveline

02 CRÉTEIL BLEU MARINE

- | | |
|--------------------------------|-----|
| 1 M. MARZO Gaétan | Oui |
| 2 Mme HOUCK Marie-Agnès | Oui |
| 3 M. QUINART Raphaël | Oui |
| 4 Mme LE FLEM Maryvonne | Oui |
| 5 M. SERIGNAT Bruno | Oui |
| 6 Mme SABATIER Maryse | Oui |
| 7 M. PERNET Alain | Oui |
| 8 Mme APERCE Ashley | Oui |
| 9 M. SERRE Pascal | Oui |
| 10 Mme KHAMOUGUINOFF Murielle | Oui |
| 11 M. RUBLIER Pierre | Oui |
| 12 Mme MACQUET Véronique | Oui |
| 13 M. ROUZIÈRE Jean | Oui |
| 14 Mme GOMAR Rose | Oui |
| 15 M. JACQUEMAIN Aurélien | Oui |
| 16 Mme HAMHOUM Leïla | Oui |
| 17 M. TUM David | Oui |
| 18 Mme AUSSIBAL Adeline | Oui |
| 19 M. JACQUEMAIN Daniel | Oui |
| 20 Mme TURCHET Annick | Oui |
| 21 M. SUISSA Albert | Oui |
| 22 Mme COLLAS Christiane | Oui |
| 23 M. GOMAR Jésus | Oui |
| 24 Mme SALLE Sandrine | Oui |
| 25 M. NENERT Roger | Oui |
| 26 Mme GOMEZ Nadine | Oui |
| 27 M. RADENAC Daniel | Oui |
| 28 Mme GAUDILLAT Nathalie | Oui |
| 29 M. ALBERNY Alain | Oui |
| 30 Mme PALACIOS Solange | Oui |
| 31 M. APERCE André | |
| 32 Mme POULAIN Marie-Josée | |
| 33 M. SERRE Robert | |
| 34 Mme GMATI Fadhila | |
| 35 M. CARRIERE Guillaume | |
| 36 Mme MABILLON Anne | |
| 37 M. VEREPT Xavier | |
| 38 Mme FONTEYNE Christiane | |
| 39 M. BONNET Marcel | |
| 40 Mme CHARPENTIER Marie-Agnès | |
| 41 M. CVITANOVIC Vidak | |
| 42 Mme SERRE Suzanne | |
| 43 M. BOURLON Guy | |
| 44 Mme DELETTRE Jeanine | |
| 45 M. TOMIC Milan | |
| 46 Mme CAPEL Christiane | |
| 47 M. SIGLER Robert | |
| 48 Mme BRULARD Léa | |
| 49 M. BARBOTTE Charles | |
| 50 Mme GHANEM Denise | |

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées
Département 94 - VAL DE MARNE Commune 028 - Créteil

Candidat au conseil
communautaire

- 51 M. LACROZE Antoine
- 52 Mme CHALMANDRIER Marie-Anne
- 53 M. SABATIER Lucien

03 LUTTE OUVRIÈRE FAIRE ENTENDRE LE CAMP DES TRAVAILLEURS

- | | |
|----------------------------------|-----|
| 1 M. GENDRE Daniel | Oui |
| 2 Mme PATEL Almash | Oui |
| 3 M. PESCHANSKI Marc | Oui |
| 4 Mme FEVRIER Aline | Oui |
| 5 M. STÉPHAN Alain | Oui |
| 6 Mme MADRE Aurélie | Oui |
| 7 M. BALU Bernard | Oui |
| 8 Mme DIALLO Diariétou | Oui |
| 9 M. PAILLER Marc | Oui |
| 10 Mme ROUSSILLAT Martine | Oui |
| 11 M. MATHELIN Alain | Oui |
| 12 Mme MAYOUTE Annise | Oui |
| 13 M. BOUTEFENNOUCHET Abdelhafid | Oui |
| 14 Mme N'GANFINA Blanche | Oui |
| 15 M. HAMEL Salem | Oui |
| 16 Mme CHERIETTE Fatiha | Oui |
| 17 M. MISSINHOUN Thomas | Oui |
| 18 Mme KAHLAOUI Leïla | Oui |
| 19 M. PIERRE Philippe | Oui |
| 20 Mme FERGÉ Martine | Oui |
| 21 M. NALLAMOUTOU Thierry | Oui |
| 22 Mme DOUMBIA Massandje | Oui |
| 23 M. VOILLAT Patrick | Oui |
| 24 Mme BASTIDE Elisabeth | Oui |
| 25 M. ROCTON David | Oui |
| 26 Mme BOUCHER Huguette | Oui |
| 27 M. MBAYE Jean | Oui |
| 28 Mme MAÏZI Mébarka | Oui |
| 29 M. DARAMUS Armand | Oui |
| 30 Mme SOILIHNI Nawirati | Oui |
| 31 M. BOURGEOIS Gérard | |
| 32 Mme LOCHOT Agnès | |
| 33 M. BOBIN Patrick | |
| 34 Mme DUPIN Aurélie | |
| 35 M. MOBILLION Jacques | |
| 36 Mme BEULOIR Sophie | |
| 37 M. CHASTAING Jean | |
| 38 Mme QAQOUNE Yaffa | |
| 39 M. BOCKSTAEL Philippe | |
| 40 Mme BONASTRE Sophie | |
| 41 M. FROMENTY François | |
| 42 Mme CAVALCANTI COSTA Sandra | |
| 43 M. LEBRAT Joël | |
| 44 Mme OSSORO Ballou | |
| 45 M. TOULLEC Claude | |
| 46 Mme GHODHBANE Nisaf | |
| 47 M. MARINGA René | |
| 48 Mme SAMBA Honorine | |
| 49 M. BELGUERRAB Fahd | |
| 50 Mme ATLAN Evelyne | |

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées

Département 94 - VAL DE MARNE Commune 028 - Créteil

Candidat au conseil
communautaire

- 51 M. NYATEMU KASEKE Michel
- 52 Mme GUEDAMOUR Sabine
- 53 M. BISMUTH Maurice

04 RAPPROCHONS LA VILLE DE SES HABITANTS

- | | |
|-----------------------------|-----|
| 1 M. ABBAOUI Mustapha | Oui |
| 2 Mme ZOUARHI Dalila | Oui |
| 3 M. AIMENE Yacine | Oui |
| 4 Mme ABBAOUI Nadia | Oui |
| 5 M. IRATNI Ramdane | Oui |
| 6 Mme AW Astel | Oui |
| 7 M. BOUSFOUL Sofian | Oui |
| 8 Mme HAFFAR Nadia | Oui |
| 9 M. BELHANAFI Nabil | Oui |
| 10 Mme AW Awa | Oui |
| 11 M. MENAI Fazil | Oui |
| 12 Mme GOMIS Anne | Oui |
| 13 M. BRUNEAU Frederic | Oui |
| 14 Mme DINDAINE Jocelyne | Oui |
| 15 M. COHEN Aaron | Oui |
| 16 Mme SITBON Audrey | Oui |
| 17 M. MEDIANA Geebrail | Oui |
| 18 Mme MAKHLOUF Khaldia | Oui |
| 19 M. SOILIH Anziz | Oui |
| 20 Mme BICCHIERARO Deborah | Oui |
| 21 M. DELBANCUT Virgile | Oui |
| 22 Mme ZMIEFF Cindy | Oui |
| 23 M. CHEBAB Mohammed | Oui |
| 24 Mme PEYRAT Magali | Oui |
| 25 M. OUMESSAD Karim | Oui |
| 26 Mme GOMIS Johanna-Claire | Oui |
| 27 M. FADEL Hamza | Oui |
| 28 Mme BERCHOU Negeah | Oui |
| 29 M. DECHAUX Sebastien | Oui |
| 30 Mme GOZLANE Vanessa | Oui |
| 31 M. OUARAB Amirouch | |
| 32 Mme GOMIS Elisabeth | |
| 33 M. MOSTAFA Nizar | |
| 34 Mme BENSIDHOUM Sarah | |
| 35 M. BECHIKH Ahmed | |
| 36 Mme MENAI Camelia | |
| 37 M. BEDRI Walid | |
| 38 Mme BENSIDHOUM Amina | |
| 39 M. BOUZOUIK Belkacem | |
| 40 Mme BENDANI Fouzia | |
| 41 M. BARKA Mohamed | |
| 42 Mme DERCOURT Nadia | |
| 43 M. MEDIANA Hichem | |
| 44 Mme YOUNES Amandine | |
| 45 M. SOW Moussa | |
| 46 Mme BOUROUIS Khadija | |
| 47 M. MAKHTOUT Hicham | |
| 48 Mme KHEDIM Nedjma | |
| 49 M. SOMBORN Arnaud | |
| 50 Mme AIT OUFERROUKH Zahia | |

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées

Département 94 - VAL DE MARNE Commune 028 - Créteil

Candidat au conseil
communautaire

- 51 M. HAFFAR Reda
- 52 Mme FONTAINE Laetitia
- 53 M. BARKA Mohammed

05 Les citoyens se mobilisent

- | | |
|----------------------------|-----|
| 1 M. CHIBOUT Farid | Oui |
| 2 Mme PESCI Nicole | Oui |
| 3 M. HASSOUNA Sadok | Oui |
| 4 Mme HAZIZA Sandrine | Oui |
| 5 M. HAGEGE Patrick | Oui |
| 6 Mme FERINI Precylia | Oui |
| 7 M. AIT IDIR Mekaël | Oui |
| 8 Mme CHITRIT Liliane | Oui |
| 9 M. SEBBAN Serge | Oui |
| 10 Mme REGUENGO Vanessa | Oui |
| 11 M. DIARRA Moussa | Oui |
| 12 Mme SIDIBE Konan | Oui |
| 13 M. CHGUIRA Hicham | Oui |
| 14 Mme OBADIA Nathalie | Oui |
| 15 M. RAMADAN Aly | Oui |
| 16 Mme CHARBIT Erika | Oui |
| 17 M. CHEMOUNI René | Oui |
| 18 Mme REZALI Sophie | Oui |
| 19 M. LELLOUCHE Stephane | Oui |
| 20 Mme FARCY Estelle | Oui |
| 21 M. FARCY Stevy | Oui |
| 22 Mme SIDIBE Assa | Oui |
| 23 M. LAOUAR Farid | Oui |
| 24 Mme FECHIR Henia | Oui |
| 25 M. BENACHOUR Saïd | Oui |
| 26 Mme LAOUAR Soraya | Oui |
| 27 M. CHELAGHA Yacine | Oui |
| 28 Mme BELKEBIR Camélia | Oui |
| 29 M. FARCY Steven | Oui |
| 30 Mme BENSEBAA Nadjoia | Oui |
| 31 M. SANTERRE Romain | |
| 32 Mme BENSEBAA Assia | |
| 33 M. RAMADAN Eyhab | |
| 34 Mme DJABOU Messaouda | |
| 35 M. DAÏLI Brahim | |
| 36 Mme NAKIB Messaouda | |
| 37 M. AKKOUCHE Khelil | |
| 38 Mme BELKEBIR Fatima | |
| 39 M. BOUAKAZ Ismael | |
| 40 Mme SAHNOUNE Habiba | |
| 41 M. MAJDOUB Saïd | |
| 42 Mme AKKOUCHE Kheira | |
| 43 M. BARED Raffik | |
| 44 Mme HARB Nour El Houdda | |
| 45 M. SAHNOUNE Mohamed | |
| 46 Mme REGUENGO Julie | |
| 47 M. BOUAKAZ Abdallah | |
| 48 Mme MEBARKIA Chahrazed | |
| 49 M. ABAZINE Mohamed | |
| 50 Mme BENSEBAA Sihame | |

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées
Département 94 - VAL DE MARNE Commune 028 - Créteil

Candidat au conseil
communautaire

- 51 M. DJOUDI Mourad
- 52 Mme ABAZINE Nassima
- 53 M. CHOUAF Mohamed

06 AGIR POUR VOUS

- | | |
|----------------------------------|-----|
| 1 M. HEBBRECHT Thierry | Oui |
| 2 Mme CADOT SEVESTRE Ange | Oui |
| 3 M. GHOZLAND Alain | Oui |
| 4 Mme DOUMID Catherine | Oui |
| 5 M. THEZARD Sylvain | Oui |
| 6 Mme LACROZE Dominique | Oui |
| 7 M. KERISIT Bruno | Oui |
| 8 Mme ATTIA Patricia | Oui |
| 9 M. CHARBIT Michel | Oui |
| 10 Mme MASENGU Madeleine | Oui |
| 11 M. LEMAIRE Jean-Pierre | Oui |
| 12 Mme DUPUIS Vanessa | Oui |
| 13 M. QUITTEREL Alain | Oui |
| 14 Mme BESNAINOU Emma | Oui |
| 15 M. MANEBARD Severin | Oui |
| 16 Mme PIACITELLI Valérie | Oui |
| 17 M. LAVAL Matthieu | Oui |
| 18 Mme BEURDIN Catherine | Oui |
| 19 M. GHAYE Antoine | Oui |
| 20 Mme HAMIDA Khadra | Oui |
| 21 M. JOVER Manuel | Oui |
| 22 Mme GRILLON Michele | Oui |
| 23 M. LE Hue | Oui |
| 24 Mme DANGLADES Marie-Françoise | Oui |
| 25 M. DIDOUHE Abdelkrim | Oui |
| 26 Mme DELBOS Pierrette | Oui |
| 27 M. SANE Mamadou | Oui |
| 28 Mme ATLAN Corinne | Oui |
| 29 M. RAVEL Georges | Oui |
| 30 Mme BERNABÉ Marie | Oui |
| 31 M. MOREL Michel | |
| 32 Mme PORRET Severine | |
| 33 M. GUISTA Peter | |
| 34 Mme RASTAWICKA DEMUS Ewa | |
| 35 M. COHEN Eric | |
| 36 Mme FERRAND Joëlle | |
| 37 M. ESCOBAR Yvon | |
| 38 Mme BERTRAND Patricia | |
| 39 M. TAÏEB Fabrice | |
| 40 Mme DA SILVA Yvette | |
| 41 M. TEMIME Michael | |
| 42 Mme FREMONT Eliane | |
| 43 M. VINDIC Gérard | |
| 44 Mme PRETONI Ginette | |
| 45 M. BUXTORF Jean-Claude | |
| 46 Mme DELETTRE Maryvonne | |
| 47 M. LEZEAUD Michel | |
| 48 Mme DUPUIS Martine | |
| 49 M. VICHERY Jean-Jacques | |
| 50 Mme HAQUET Patricia | |

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées
Département 94 - VAL DE MARNE Commune 028 - Créteil

Candidat au conseil
communautaire

- 51 M. PORRET Jean
- 52 Mme MONSIMIER Yvette
- 53 M. TAPIERO Maurice

07 OSONS CRÉTEIL

- | | |
|--|-----|
| 1 Mme SMANIOTTO GRUSKA Sylvie | Oui |
| 2 M. ANTHORE Olivier | Oui |
| 3 Mme ABOUKRAT Yvette | Oui |
| 4 M. PUEL Sylvain | Oui |
| 5 Mme BORÈS Marlène | Oui |
| 6 M. ELABDI Brahim | Oui |
| 7 Mme PAUL-HARDOUIN Catherine | Oui |
| 8 M. PROTAT Jean-Pierre | Oui |
| 9 Mme DE ALMEIDA Isabelle | Oui |
| 10 M. CAVICCHI Maryan | Oui |
| 11 Mme LALANNE Véronique | Oui |
| 12 M. LUXIN Gérard | Oui |
| 13 Mme ISMAËL Nicole | Oui |
| 14 M. LARZUL-FERRANT Bertrand | Oui |
| 15 Mme NASHED Salomé | Oui |
| 16 M. SCHOENHENTZ Jacques | Oui |
| 17 Mme SAINT-SARDOS Marie-Françoise | Oui |
| 18 M. BENICHOU Simon | Oui |
| 19 Mme GIMON Michèle | Oui |
| 20 M. PIQUIONNE Etienne | Oui |
| 21 Mme SIGLER Claudine | Oui |
| 22 M. CARPENTIER Charles | Oui |
| 23 Mme ABOUKRAT Eva | Oui |
| 24 M. USTUNGOR Ahmet | Oui |
| 25 Mme GUIGNÉ Anne-Marie | Oui |
| 26 M. SENAGE Kevin | Oui |
| 27 Mme DUFAUR Anne | Oui |
| 28 M. PAUL Éric | Oui |
| 29 Mme DARMON Martine | Oui |
| 30 M. ROUSSOULIÈRE Pierre | Oui |
| 31 Mme LETIN Lucette | |
| 32 M. MILOME Nicaise | |
| 33 Mme BRUNETEAU Patricia | |
| 34 M. MANAR Frantz | |
| 35 Mme ORLOVETSKY Marie-France | |
| 36 M. DUVAL Bernard | |
| 37 Mme TONSO Corinna | |
| 38 M. ABOUKRAT Norbert | |
| 39 Mme BEAUVIERE Véronique | |
| 40 M. ZANDEE Adrianus (Nationalité : Néerlandaise) | |
| 41 Mme ROHEL Elisabeth | |
| 42 M. DARMON Eric | |
| 43 Mme TOUSSAINT Anne | |
| 44 M. LALOUM Rudy | |
| 45 Mme SENAGE Katia | |
| 46 M. NASHED Selim | |
| 47 Mme LAINÉ Marie-Laurence | |
| 48 M. ABOUKRAT Claude | |
| 49 Mme DARMON Cindy | |
| 50 M. PANTEA Georges | |

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées
Département 94 - VAL DE MARNE Commune 028 - Créteil

Candidat au conseil
communautaire

- 51 Mme PALCZAK Elzbieta
- 52 M. DARMON Maxime
- 53 Mme GDALIA Fortunée

08 LA PASSION DE LA VILLE - CRETEIL, UNE PASSION PARTAGÉE

1 M. CATHALA Laurent	Oui
2 Mme JEANVOINE Brigitte	Oui
3 M. DUFEU Jean-François	Oui
4 Mme GARRIGOU-GAUCHERAND Martine	Oui
5 M. URGIN Axel	Oui
6 Mme CORNET Danièle	Oui
7 M. HELIN Bruno	Oui
8 Mme SIMON-DECK Sylvie	Oui
9 M. HENRY Mehedi	Oui
10 Mme MELKONIAN Delphine	Oui
11 M. SASPORTAS Michel	Oui
12 Mme HACHMI Frédérique	Oui
13 M. WANNIN Michel	Oui
14 Mme SALVIA Marie-Christine	Oui
15 M. MBOUMBA Luc	Oui
16 Mme DIASSE Oumou	Oui
17 M. HALLAL Rachid	Oui
18 Mme CARDINAL Soraya	Oui
19 M. MAIZ Moncef	Oui
20 Mme DEPREZ Patrice	Oui
21 M. TOLEDANO Eric	Oui
22 Mme PERREAU Séverine	Oui
23 M. ROCHE Serge	Oui
24 Mme BARBUSSE Béatrice	Oui
25 M. DUKAN Alain	Oui
26 Mme SOL Josette	Oui
27 M. JOHNSON Abraham	Oui
28 Mme BELLOIS Marie-France	Oui
29 M. PESSAQUE Joël	Oui
30 Mme BLOUET Claudine	Oui
31 M. LARDEAU Thomas	
32 Mme TORGEMEN Pascale	
33 M. HENO Jean-Pierre	
34 Mme NICOLAS Dominique	
35 M. CONDROYER Hedi	
36 Mme ANDREAU Françoise	
37 M. PLACE Olivier	
38 Mme DEFORTESCU Danielle	
39 M. DEFRADE Jean-Paul	
40 Mme BABIKIR Hala	
41 M. CARISTAN Stéphane	
42 Mme SEBBAR-BEDRA Laïla	
43 M. JOSSELIN Emile	
44 Mme CAMARA Marie-Louise	
45 M. ESOR Eric	
46 Mme GALICHET Laurette	
47 M. VOLLOT Thomas	
48 Mme BERRUET Anne	
49 M. PORCHERON Jean-Jacques	
50 Mme HENON Dominique	

PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

BUREAU DES ELECTIONS ET DES ASSOCIATIONS

ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DES 23 ET 30 MARS 2014

ARRÊTÉ N° 2014 / 4564

**fixant la liste des candidats pour le 1^{er} tour de scrutin
dans la commune d'IVRY SUR SEINE**

**Le Préfet du Val de Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code électoral,

Vu le décret n° 2013-857 du 26 septembre 2013 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014/3899 du 14 janvier 2014 fixant les dates d'ouverture et de clôture du délai de dépôt des candidatures ;

Vu le procès-verbal du tirage au sort effectué le vendredi 7 mars 2014 par le représentant de l'Etat en vue de l'attribution des panneaux d'affichage ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 - Conformément aux dispositions des articles L. 263 à L. 267 et R. 127-2 à R. 128-3 du code électoral, ont été enregistrées, précédées du numéro de panneau tiré au sort, les déclarations de candidature des listes dont le titre figure ci-après :

1	<i>L'ALTERNATIVE POUR IVRY</i>
2	<i>LUTTE OUVRIERE. FAIRE ENTENDRE LE CAMP DES TRAVAILLEURS</i>
3	<i>Choisir l'avenir, l'alternance socialiste, écologiste et citoyenne</i>
4	<i>IVRY 100% A GAUCHE</i>
5	<i>IVRY AU CŒUR</i>

.../..

Article 2 – L'état nominatif de chacun des candidats composant ces listes est annexé au présent arrêté.

Article 3 – Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 7 mars 2014

Thierry LELEU

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées

Département 94 - VAL DE MARNE Commune 041 - Ivry-sur-Seine

Candidat au conseil
communautaire

94 VAL DE MARNE

041 - Ivry-sur-Seine

01 L'ALTERNATIVE POUR IVRY

1 M. LECLERCQ Régis	Oui
2 Mme APPOLAIRE Annie-Paule	Oui
3 M. BOUILLAUD Sébastien	Oui
4 Mme ANDRIA Marie	Oui
5 M. AUBRY Valentin	Oui
6 Mme LE FRANC Annie	Oui
7 M. VERLIERE Bernard	Oui
8 Mme PHILIPPE Aurélie	Oui
9 M. JOMIE Clément	Oui
10 Mme RAFLEGEAU Michèle	Oui
11 M. POUPON Jean-Marc	Oui
12 Mme AESCHLIMANN Anja (Nationalité : Finlandaise)	Oui
13 M. KACI Aziz	Oui
14 Mme MPOVA META Babeth	Oui
15 M. CASTELNAU Bruno	Oui
16 Mme LE HIR Catherine	Oui
17 M. LEVY Ruben	Oui
18 Mme ROUSSIER Marie	Oui
19 M. ANDREZE-LOUISON Blaise	Oui
20 Mme BETTI Jeanne	Oui
21 M. ALI AICHOUBA Hakim	
22 Mme LANGLEBEN Alexandra	
23 M. AUDEBRAND Ludovic	
24 Mme DEGROIS Irène	
25 M. LE HIR Maxime	
26 Mme LAFONTAINE Marie-Christine	
27 M. SIMON Jacques	
28 Mme BLANCARD Anne-Marie	
29 M. APOSTOLOS Erick	
30 Mme BEYNEIX Mireille	
31 M. STAROSCIAK François	
32 Mme DAVIEAU Hélène	
33 M. PILLININI Bruno	
34 Mme DUFRENOIS Catherine	
35 M. MARTIN Lionel	
36 Mme BRAUNSTEIN Germaine	
37 M. BEAUCHENE Claude	
38 Mme MOTAIS DE NARBONNE Anne-Marie	
39 M. BEYNEIX Laurent	
40 Mme SCHROEDER Rose-Marie	
41 M. TRYNDIAK Jean	
42 Mme GUILLEMOT Nicole	
43 M. ROULET Robert	
44 Mme DEMOULIN Colette	
45 M. ACKERMANN Jean	

02 LUTTE OUVRIERE. FAIRE ENTENDRE LE CAMP DES TRAVAILLEURS

1 Mme PERNIN Gisèle	Oui
2 M. MOLINIÉ Philippe	Oui
3 Mme RICHÉ Danielle	Oui

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées

Département 94 - VAL DE MARNE Commune 041 - Ivry-sur-Seine

Candidat au conseil
communautaire

4 M. MAZARS Jacques	Oui
5 Mme GAUVAIN Catherine	Oui
6 M. TURMEL Michel	Oui
7 Mme LICHTENAUER Christine	Oui
8 M. DEGENNE Pascal	Oui
9 Mme POUPINOT Nicole	Oui
10 M. COSTES Raymond	Oui
11 Mme BOUDIA Soraya	Oui
12 M. CAMMOUN Zakariyya	Oui
13 Mme PILAUDEAU Isabelle	Oui
14 M. RODIER Jean-François	Oui
15 Mme GAUVAIN Mahalia	Oui
16 M. LEGAY Thierry	Oui
17 Mme DÉMOLY Florence	Oui
18 M. MOREAU Guillaume	Oui
19 Mme PONCHUT Michelle	Oui
20 M. RACINE Jean-Paul	Oui
21 Mme BOUSCAREL Henriette	
22 M. MARTIN Dominique	
23 Mme CATTABIANI Graziella	
24 M. DIÉNOT Eric	
25 Mme MOREAU Flore	
26 M. FENET Rolland	
27 Mme BOUGHAMMOURA Amina	
28 M. BOURHIS Yves	
29 Mme EL AÏSSAOUI Samira	
30 M. CLIMENT Julien	
31 Mme BONHEUR Marie-Thérèse	
32 M. MÉTIVIER Christophe	
33 Mme PUEL Nicole	
34 M. EQUINOXE Antoine	
35 Mme FORMISANO Giulia	
36 M. CAPPEAU Rémi	
37 Mme BOUZIDI Nassira	
38 M. VIDOU Jérôme	
39 Mme DESQUIENS Dominique	
40 M. DEMUTH Jérôme	
41 Mme KHERBACHE Nora	
42 M. THUILLEAUX Jacky	
43 Mme YAHIAOUI Rahmouna	
44 M. HELDMAN Daniel	
45 Mme GOUELLE Evelyn	
03 Choisir l'avenir, l'alternance socialiste, écologiste et citoyenne	
1 Mme BERNARD Sandrine	Oui
2 M. RIVIERE Herve	Oui
3 Mme POURRIOT Therese	Oui
4 M. VALLAT SIRIYOTHA Alexandre	Oui
5 Mme BAILLON Sigrid	Oui
6 M. ONAKAYA MENGE David	Oui
7 Mme LOICHOT Elisabeth	Oui
8 M. CASTEJON Michel	Oui
9 Mme DACOSSE Elise	Oui
10 M. BRASSAC Jean-Christophe	Oui
11 Mme BOUSSAHRA Souhila	Oui

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées

Département 94 - VAL DE MARNE Commune 041 - Ivry-sur-Seine

Candidat au conseil
communautaire

12 M. DEVOUCOUX Simon	Oui
13 Mme SZOLVIK Gyongyi	Oui
14 M. GORHAN Ludwig	Oui
15 Mme MASSE DESSEN Hélène	Oui
16 M. MOOG Guillaume	Oui
17 Mme BROUTÉ Camille	Oui
18 M. POURRIOT Martin	Oui
19 Mme SEMEDO Luisa (Nationalité : Portugaise)	
20 M. AGNEZ Victor	
21 Mme ZALWOWSKA Lidia	
22 M. KONE Vasseko	
23 Mme COUPPIE Marie	
24 M. GHELLAMALLAH Ahmed	
25 Mme LAHLOU Iona	Oui
26 M. BONNEGRÂCE Jean-Claude	Oui
27 Mme NAQUIN Viviane	
28 M. GONIN Mickaël	
29 Mme AMANI Fousia	
30 M. WOLFF Valentin	
31 Mme LARTIGOT Louise	
32 M. SLONINA Frédéric	
33 Mme BOUCHER Sabrina	
34 M. DELACORNE Basile	
35 Mme MARTIN Marion	
36 M. LOUIS Etienne	
37 Mme SAME Tania	
38 M. EYDOUX Thierry	
39 Mme BELHAOUAS Fatima	
40 M. BUI QUANG Pierre	
41 Mme CHARLOT Josette	
42 M. MONCHABLON Alain	
43 Mme FALCON MARTINEZ Marisol	
44 M. SPIRE Antoine	
45 Mme MATHIEU Helene	
04 IVRY 100% À GAUCHE	
1 M. ABERDAM Serge	Oui
2 Mme LUMBROSO Michèle	Oui
3 M. LE COEUR Simon	Oui
4 Mme HOELLINGER Christine	Oui
5 M. LÊ PHAT TÂN Pascal	Oui
6 Mme REBILLARD Eugénie	Oui
7 M. DOS SANTOS Jean-Marc	Oui
8 Mme DJEROUROU Teldjia	Oui
9 M. TRABELSI Rachid	Oui
10 Mme PETIT Annick	Oui
11 M. WATIER Laurent	Oui
12 Mme DECAUX Estelle	Oui
13 M. BLOCK Camille	Oui
14 Mme BELAIEFF Annabel	Oui
15 M. MIELE Thomas	Oui
16 Mme BARNAUD Marylène	Oui
17 M. MAINAUD Thierry	Oui
18 Mme MIENVILLE Béatrice	Oui
19 M. GAUTREAU Alexis	Oui

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées

Département 94 - VAL DE MARNE Commune 041 - Ivry-sur-Seine

Candidat au conseil
communautaire

20 Mme EUXIBIE Françoise

Oui

21 M. LE COEUR Gilles

22 Mme ABERDAM Marie

23 M. GAUTREAU Aurélien

24 Mme LAHORTE Sophie

25 M. ALGER Jesse

26 Mme CHARLIER Sophie

27 M. PORRI Sampiero

28 Mme BALAGUER Olga

29 M. HAMIDI Abdallah

30 Mme TEGUIA Amina

31 M. BAJAJIC Dejan

32 Mme ESMENJAUD Anne

33 M. BAS Jérôme

34 Mme KANIEWSKI Delphine

35 M. VERGNAUD Frédéric

36 Mme BLOCK Frédérique

37 M. ZAMBELLI Julien

38 Mme CHARON Mariline

39 M. MARIT Bertrand

40 Mme ABERDAM Ariane

41 M. MESSENGER Glen

42 Mme GOMIS Solange

43 M. MEDJOUBI Bedredine

44 Mme ROLLAND Apolline

45 M. LE COEUR Luc

05 IVRY AU COEUR

1 M. GOSNAT Pierre

Oui

2 Mme PIERON Marie

Oui

3 M. BELABBAS Mehdy

Oui

4 Mme ZERNER Jeanne

Oui

5 M. RHOUMA Atef

Oui

6 Mme VIVIEN Catherine

Oui

7 M. MARTINEZ Pierre

Oui

8 Mme PETER Séverine

Oui

9 M. TAGZOUT Mourad

Oui

10 Mme LESENS Evelyne

Oui

11 M. BOUYSSOU Philippe

Oui

12 Mme BERNARD Méhadée

Oui

13 M. CHIESA Pierre

Oui

14 Mme WOJCIECHOWSKI Bozena

Oui

15 M. MARCHAND Romain

Oui

16 Mme SPIRO Jacqueline

Oui

17 M. AÏT AMARA Tariq

Oui

18 Mme OUDART Fabienne

Oui

19 M. SEBKHI Bahri

Oui

20 Mme SEBAIHI Sabrina

Oui

21 M. RIEDACKER Arthur

22 Mme GAMBASIO Patricia

23 M. PRAT Stéphane

24 Mme RODRIGO José

25 M. HEFAD Said

26 Mme SIZORN Fanny

27 M. ZAVALLONE Romain

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées

Département 94 - VAL DE MARNE Commune 041 - Ivry-sur-Seine

Candidat au conseil
communautaire

- 28 Mme MACEDO Ana (Nationalité : Portugaise)
- 29 M. BEAUBILLARD Olivier
- 30 Mme KIROUANE Ouarda
- 31 M. MAYET Daniel
- 32 Mme POLIAN Nicole
- 33 M. MOKRANI Mehdi
- 34 Mme MISSLIN Sarah
- 35 M. ALGÜL Ali
- 36 Mme PAURON Charlotte
- 37 M. DELAFOY Simon
- 38 Mme MUNCK Flore
- 39 M. MOTTA Alessio
- 40 Mme NOUVIAN Gisèle
- 41 M. NARBONNE Michel
- 42 Mme DE BERGEVIN Jeanne
- 43 M. DARCEL Nicolas
- 44 Mme DUCHÈNE Chantal
- 45 M. QUINET Bertrand

PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

BUREAU DES ELECTIONS ET DES ASSOCIATIONS

ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DES 23 ET 30 MARS 2014

A R R Ê T É N° 2014 / 4565

**fixant la liste des candidats pour le 1^{er} tour de scrutin
dans la commune de LIMEIL BREVANNES**

**Le Préfet du Val de Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code électoral,

Vu le décret n° 2013-857 du 26 septembre 2013 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014/3899 du 14 janvier 2014 fixant les dates d'ouverture et de clôture du délai de dépôt des candidatures ;

Vu le procès-verbal du tirage au sort effectué le vendredi 7 mars 2014 par le représentant de l'Etat en vue de l'attribution des panneaux d'affichage ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 - Conformément aux dispositions des articles L. 263 à L. 267 et R. 127-2 à R. 128-3 du code électoral, ont été enregistrées, précédées du numéro de panneau tiré au sort, les déclarations de candidature des listes dont le titre figure ci-après :

1	LIMEIL-BREVANNES AUTREMENT
2	<i>Une liste combative, pour une ville solidaire et innovante</i>
3	LUTTE OUVRIÈRE FAIRE ENTENDRE LE CAMP DES TRAVAILLEURS

.../

4	L'ESSENTIEL C'EST VOUS
5	RASSEMBLEMENT FRONT NATIONAL POUR LIMEIL-BREVANNES

Article 2 – L'état nominatif de chacun des candidats composant ces listes est annexé au présent arrêté.

Article 3 – Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 7 mars 2014

Thierry LELEU

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées

Département 94 - VAL DE MARNE Commune 044 - Limeil-Brevannes

Candidat au conseil
communautaire

94 VAL DE MARNE

044 - Limeil-Brevannes

01 LIMEIL BREVANNES AUTREMENT

1 Mme LECOUFLE Françoise	Oui
2 M. LLOPIS Philippe	Oui
3 Mme SORBA Martine	Oui
4 M. DALEX Serge	Oui
5 Mme CHABALIER Sylvie	Oui
6 M. GERBAULT Philippe	Oui
7 Mme BRUN Catherine	Oui
8 M. GASNIER Daniel	Oui
9 Mme BRODHAG Dorothée	Oui
10 M. DAUVERGNE Gilles	Oui
11 Mme DURIEUPEYROU Laëtitia	Oui
12 M. TOIN Ambroise	
13 Mme NUR Nadia	
14 M. BLONDEL Romain	
15 Mme RAFFRAY Jennifer	
16 M. RODRIGUEZ-SILVA Dominique	
17 Mme BRUN Evelyne	
18 M. LEANDRE Eric	
19 Mme MUNOZ Martine	
20 M. AUBERT Sylvain	
21 Mme LANGLOIS Valérie	
22 M. BENDALI Fatah	
23 Mme ROCHET Josette	
24 M. ADVEDISSIAN Dimitri	
25 Mme VANWALLEGHEM Sylvie	
26 M. LE ROUX Philippe	
27 Mme LOPES Rosa (Nationalité : Portugaise)	
28 M. LONGATTE Cédric	
29 Mme LOGNON Christine	
30 M. JACQUARD Thierry	
31 Mme KOZJAN Severine	
32 M. BLANCHET Andre	
33 Mme BERTON Angéline	
34 M. RAFFRAY Jean-Pierre	
35 Mme BRIEU Jacqueline	

02 Une liste combative, pour une ville solidaire et innovante

1 Mme PIGRÉE Jocelyne	Oui
2 M. PIN Christophe	Oui
3 Mme CHADEBECH Agnès	Oui
4 M. AILI Michel	Oui
5 Mme BRUNET Emilie	Oui
6 M. BEDEL Francis	Oui
7 Mme TUFFERY Mélanie	Oui
8 M. DELUZET Marc	Oui
9 Mme GRICOURT Christiane	Oui
10 M. IRURETA GOYENA Andrés	Oui
11 Mme CHAUDRON Marie	Oui
12 M. BOURMANI Mohamed	
13 Mme ACARD Pascale	

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées

Département 94 - VAL DE MARNE Commune 044 - Limeil-Brévannes

Candidat au conseil
communautaire

- 31 M. LEITE Tony
- 32 Mme CORDIER Martine
- 33 M. DICKO Mahamadou
- 34 Mme PALAISY Nathalie
- 35 M. BRETONNEAU Gérard

04 L'ESSENTIEL C'EST VOUS

- 1 M. CATHALA Raymond Oui
- 2 Mme SIMON Claude Oui
- 3 M. MAURAY Thierry Oui
- 4 Mme OSTASZEWSKI Helene
- 5 M. SOUSA Aquilino
- 6 Mme IFERSEN Soraya Oui
- 7 M. THERET Emmanuel Oui
- 8 Mme CHARBONNIER Nicole Oui
- 9 M. BENALI Mohamed Oui
- 10 Mme STASZAK Fadia Oui
- 11 M. GRANATIERI Serge
- 12 Mme DE FREITAS Claire
- 13 M. LE GOIC Michel
- 14 Mme BORGNA Delphine
- 15 M. BOUDOUAIA Noureddine Oui
- 16 Mme VIGNAL Colette
- 17 M. FERRET Pascal
- 18 Mme LAURENCE Sandrine Oui
- 19 M. TRILLES Xavier Oui
- 20 Mme SAINT-AIME Josée
- 21 M. HENRY Jean-Pierre
- 22 Mme ASSIDI Nora
- 23 M. MBEDEY Emmanuel
- 24 Mme PABOIS Caroline
- 25 M. SENEZE Gilles
- 26 Mme REICHER Françoise
- 27 M. DA CUNHA Nicolas
- 28 Mme CANDEMIR Bahar
- 29 M. DONAUX Alain
- 30 Mme NAMOUNE Karima
- 31 M. CHIARAMONTI Jean-Louis
- 32 Mme SIDHOUM Dalila
- 33 M. SAINT-GENIES Gregory
- 34 Mme NGUYEN THI Bich Hoa
- 35 M. LACHEMI Tahar

05 RASSEMBLEMENT FRONT NATIONAL POUR LIMEIL-BREVANNES

- 1 M. LEJEMBLE Jean-Jacques Oui
- 2 Mme VERNHES Dominique Oui
- 3 M. KLIMCZAK Christian Oui
- 4 Mme CHAPUT Liliane Oui
- 5 M. LANDON Arthur Oui
- 6 Mme MARQUANT Béatrice Oui
- 7 M. NAUDIN Michel Oui
- 8 Mme BREMONT Lydie Oui
- 9 M. MARQUES Loic (Nationalité : Portugaise) Oui
- 10 Mme GAPP Muriel Oui
- 11 M. CHOBLET Jean-Yves Oui

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées

Département 94 - VAL DE MARNE Commune 044 - Limeil-Brévannes

Candidat au conseil
communautaire

- 12 Mme ALVES DE ARAUJO Lucia (Nationalité : Portugaise)
- 13 M. SOCHET Patrick
- 14 Mme NADROWSKA Maria
- 15 M. LANDON Eric
- 16 Mme CORDELIER Paulette
- 17 M. DESCHANDELLIERS Mathieu
- 18 Mme RODOT Laurence
- 19 M. DEMICHEL Gerard
- 20 Mme DEMICHEL Laura
- 21 M. COULEARD Jean-Luc
- 22 Mme BENVEGNU Sylvie
- 23 M. ERDOCIO Jean
- 24 Mme PECHON Christel
- 25 M. PICHET Bernard
- 26 Mme JOUX Fabienne
- 27 M. TESTA Bruno
- 28 Mme EMAMI Francine
- 29 M. THIBAUT Didier
- 30 Mme CARLAT Marie Rose
- 31 M. VALETTE Jean-Pierre
- 32 Mme MINATCHY Alice
- 33 M. SANTUCCI Jean
- 34 Mme MACE Denise
- 35 M. RODRIGUES Armando (Nationalité : Portugaise)

PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

BUREAU DES ELECTIONS ET DES ASSOCIATIONS

ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DES 23 ET 30 MARS 2014

A R R Ê T É N° 2014 / 4566

**fixant la liste des candidats pour le 1^{er} tour de scrutin
dans la commune de MAISONS-ALFORT**

**Le Préfet du Val de Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code électoral,

Vu le décret n° 2013-857 du 26 septembre 2013 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014/3899 du 14 janvier 2014 fixant les dates d'ouverture et de clôture du délai de dépôt des candidatures ;

Vu le procès-verbal du tirage au sort effectué le vendredi 7 mars 2014 par le représentant de l'Etat en vue de l'attribution des panneaux d'affichage ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 - Conformément aux dispositions des articles L. 263 à L. 267 et R. 127-2 à R. 128-3 du code électoral, ont été enregistrées, précédées du numéro de panneau tiré au sort, les déclarations de candidature des listes dont le titre figure ci-après :

N° DE PANNEAU	<i>Titre de liste</i>
1	ECOLOGIE ET SOLIDARITÉ, L'ALTERNATIVE CITOYENNE
2	LUTTE OUVRIERE FAIRE ENTENDRE LE CAMP DES TRAVAILLEURS

3	AGISSONS POUR NOTRE VILLE
4	AVEC MICHEL HERBILLON, MAISONS-ALFORT D'ABORD
5	Maisons-Alfort : c'est vous !

Article 2 – L'état nominatif de chacun des candidats composant ces listes est annexé au présent arrêté.

Article 3 – Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 7 mars 2014

Thierry LELEU

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées
Département 94 - VAL DE MARNE Commune 046 - Maisons-Alfort

Candidat au conseil
communautaire

94 VAL DE MARNE 046 - Maisons-Alfort

01 ECOLOGIE ET SOLIDARITÉ, L'ALTERNATIVE CITOYENNE

- 1 M. BOUCHÉ Bernard
- 2 Mme BERTIN Marie-Amélie
- 3 M. LAURENT Ghislain
- 4 Mme CHAURANG Anne
- 5 M. DESJARDIN Alain
- 6 Mme TIPHAGNE Marie
- 7 M. TARJUS Gilles
- 8 Mme NAÏT AHMED Lydia
- 9 M. VERNEREY Gilbert
- 10 Mme PERDUCAT Catherine
- 11 M. LEBEL Julien
- 12 Mme DUMAS Marie-José
- 13 M. SORGATO Sylvain
- 14 Mme DANIS Marine
- 15 M. MAZZOCUT Alexis
- 16 Mme VOLK-LÉONOVITCH Marie-Annick
- 17 M. TOUSSAINT Balthazar
- 18 Mme BIZÉ Céline
- 19 M. TARJUS Antoine
- 20 Mme LIGNON Evelyne
- 21 M. BEGON Mathieu
- 22 Mme KANAK Lise
- 23 M. BAGGIARINI Jean-Noël
- 24 Mme TRIBES Ludivine
- 25 M. ROUSSEAU Marc
- 26 Mme BEURTON Ginette
- 27 M. DANIS Olivier
- 28 Mme VERNEREY Justine
- 29 M. DIGUET Sylvain
- 30 Mme DUPEYRAT Christine
- 31 M. BOURQUIN Luc
- 32 Mme AYRAULT Sylvie
- 33 M. FONDRAT Christian
- 34 Mme BEAU Zoé
- 35 M. CHAURANG Tãm
- 36 Mme CHARTAUD Marylène
- 37 M. TOUSSAINT Victor
- 38 Mme CAYSSIALS Anne
- 39 M. ROMAN Jean-Jacques
- 40 Mme DESJARDIN Laurence
- 41 M. TARJUS Thomas
- 42 Mme LEGRAND Jacqueline
- 43 M. BIZÉ Alain
- 44 Mme GOULLIART Isabelle
- 45 M. CHARLET Christian

02 LUTTE OUVRIERE FAIRE ENTENDRE LE CAMP DES TRAVAILLEURS

- 1 M. KING Jean-François
- 2 Mme POHYER Marie-Josèphe
- 3 M. GILLARD Pierre-Eric

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées

Département 94 - VAL DE MARNE Commune 046 - Maisons-Alfort

Candidat au conseil
communautaire

- 4 Mme AURIVEL Gwladys
- 5 M. SURET-CANALE Gérald
- 6 Mme BENAMMAR Karina
- 7 M. MIGLIORE Sylvain
- 8 Mme BEN MEZIANE Samira
- 9 M. MARTIN Francis
- 10 Mme BALTEAU Emilie (Nationalité : Belge)
- 11 M. LILIN Thomas
- 12 Mme BOUISSON Wanda
- 13 M. POHYER Antoine
- 14 Mme GOODWIN Jennifer
- 15 M. LE GOADEC Jacques
- 16 Mme KING Laureline
- 17 M. VULCANO Giovanni (Nationalité : Italienne)
- 18 Mme REGOTTAZ Joëlle
- 19 M. EL HICHERI Fredj
- 20 Mme KUADJOVI Chantal
- 21 M. HAKEM Jean-Claude
- 22 Mme PLANCHIN Nicole
- 23 M. CAUX Baptiste
- 24 Mme SPEURT Patricia
- 25 M. DA SILVA SOUSA José (Nationalité : Portugaise)
- 26 Mme SURET-CANALE Jessica
- 27 M. DELYS Samy
- 28 Mme LIMANDAT Edwige
- 29 M. BARCELO Didier
- 30 Mme WATTIER Patricia
- 31 M. GEILER Thibaut
- 32 Mme JEAN-LOUIS Evelyne
- 33 M. MOREAUX Jean-Louis
- 34 Mme GHICIUSCA Daniela
- 35 M. CHAPEL Emmanuel
- 36 Mme GAGNARDEAU Virginie
- 37 M. REZIG Abderrahmane
- 38 Mme BOLLA Marie
- 39 M. MARTINEAU Yannick
- 40 Mme BORIE Ghislaine
- 41 M. MASSON André
- 42 Mme WATTIER Angèle
- 43 M. BOUTTEVILLE Pierre
- 44 Mme BAZIZI Naïma
- 45 M. POHYER Frédéric

03 AGISSONS POUR NOTRE VILLE

- 1 M. MONFORT Franck
- 2 Mme CUSSAC Isabelle
- 3 M. ARMOORGUM Sendi
- 4 Mme BENABDMEZIEM Linda
- 5 M. RICHARD Damien
- 6 Mme GOMES Tatiana
- 7 M. BELKALEM Hassen
- 8 Mme SAIDANI Virginie
- 9 M. DE OLIVEIRA Rui Filipe
- 10 Mme DERMU Emeline

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées

Département 94 - VAL DE MARNE Commune 046 - Maisons-Alfort

Candidat au conseil
communautaire

- 11 M. OIRY Yvan
- 12 Mme RAFAÏ Joëlle
- 13 M. RICHARD Maxime
- 14 Mme SAVATXATH Patty
- 15 M. SEGERS Bastien
- 16 Mme REGRADJ Ouiza
- 17 M. SUKKEA Kévin
- 18 Mme GUIARD Laura
- 19 M. MONFORT Alexis
- 20 Mme GODEFROY Barbara
- 21 M. OUDJAOU D Amara
- 22 Mme GONTHIER Karine
- 23 M. MRABENT Rafik
- 24 Mme BOURGEOIS Natacha
- 25 M. JIMENEZ Sébastien
- 26 Mme FOSSEY Bénédicte
- 27 M. KARUNAMOORTHY Lavane
- 28 Mme GONTHIER Jennifer
- 29 M. LAVERNHE Christophe
- 30 Mme BURIEZ Corinne
- 31 M. HAMMERER Alexis
- 32 Mme BEN LAKHDAR Sonia
- 33 M. CASTELNAUD Jérôme
- 34 Mme GIRARD Wendy
- 35 M. COLINET Swann
- 36 Mme ARMOORGUM Priscilla
- 37 M. DE ALMEIDA Vincent
- 38 Mme BILLON Elodie
- 39 M. COQUARD Thierry
- 40 Mme FAVERGEAT Isabelle
- 41 M. ANTUNES José-Miguel
- 42 Mme BARBEAU Tania
- 43 M. CORNILLEAU Sébastien
- 44 Mme KARUNAMOORTHY Janani
- 45 M. GAUDIN Jérôme

04 AVEC MICHEL HERBILLON, MAISON ALFORT D'ABORD

- 1 M. HERBILLON Michel
- 2 Mme CHARMOILLE Bénédicte
- 3 M. CAPITANIO Olivier
- 4 Mme PARRAIN Marie France
- 5 M. DESCAMPS Jean-Pierre
- 6 Mme TRICOCHÉ Annie
- 7 M. CHAULIEU Stéphane
- 8 Mme RASETTI Christine
- 9 M. CADEDDU Jean-Luc
- 10 Mme PRIMEVERT Catherine
- 11 M. SIRI Michel
- 12 Mme CHARBONNEL Michèle
- 13 M. BORDIER Bruno
- 14 Mme YVENAT Corinne
- 15 M. EDMOND Philippe
- 16 Mme HERVÉ Catherine
- 17 M. MAROUF Nourdin

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées

Département 94 - VAL DE MARNE Commune 046 - Maisons-Alfort

Candidat au conseil
communautaire

- 18 Mme LUX Corinne
- 19 M. GROSERRIN Bernard
- 20 Mme PEREZ Karine
- 21 M. BARNOYER Thierry
- 22 Mme BERGOT Anne-Marie
- 23 M. FRANCINI Philippe
- 24 Mme HARDY Catherine
- 25 M. FRESSE Eric
- 26 Mme DOUIS Céline
- 27 M. REMINIAC Alain
- 28 Mme VIDAL Marylène
- 29 M. NGIJOL Joseph
- 30 Mme BÉYO Marie-Laurence
- 31 M. DESRAYAUD Franck
- 32 Mme HERMOSO Laurence
- 33 M. TURPIN Frédéric
- 34 Mme GUILCHER Clarisse
- 35 M. MARIA Romain
- 36 Mme BLONDEEL SERFATY Judith
- 37 M. SIMEONI Thibault
- 38 Mme LAHCENE Sofia
- 39 M. BREILLACQ Arnaud
- 40 Mme VINCENT Aude
- 41 M. PRATI-PESTANA Dominique
- 42 Mme DELESSARD Claire
- 43 M. LEFEVRE Jean-François
- 44 Mme NOUVEL Karine
- 45 M. RODRIGUES Andy

05 Maisons-Alfort : c'est vous !

- 1 M. COHARD Xavier
- 2 Mme GALLAIS Sophie
- 3 M. BERTHELOT Alain
- 4 Mme DUCRE Marie-Line
- 5 M. BETIS Gilles
- 6 Mme MASO Djérène
- 7 M. DUPERRIER Marc
- 8 Mme DJORDJEVIC Iréna
- 9 M. ROY François
- 10 Mme AUVRAY Anne
- 11 M. BURAGLIO Pierre
- 12 Mme RICHARD Nicole
- 13 M. TER-MARKOSSIAN Alain
- 14 Mme BESSON Claire
- 15 M. TOUZAC Mathieu
- 16 Mme JANSOONE Monique
- 17 M. PANAITESCOT Stefan
- 18 Mme BOURDAIS Fabienne
- 19 M. LALANNE Christian
- 20 Mme LICHTI Carole
- 21 M. EVENNOU Antoine
- 22 Mme REYNAUD Myriam
- 23 M. LEGRIS Olivier
- 24 Mme HEQUET Nicole

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées

Département 94 - VAL DE MARNE Commune 046 - Maisons-Alfort

Candidat au conseil
communautaire

- 25 M. COFFRE Raymond
- 26 Mme PAUMELLE Chantal
- 27 M. MAGOUTIER Jacques
- 28 Mme JOUVION-MORENO Myrian
- 29 M. JULOT David
- 30 Mme LANDEE Nicole
- 31 M. BRÉMENSON Jean-Christophe
- 32 Mme LOUËRS Dominique
- 33 M. AUDIBERT Frédéric
- 34 Mme LECOINTE Colette
- 35 M. RISTORI Michel
- 36 Mme POISSON Marie-Michelle
- 37 M. POISSON André
- 38 Mme SABOUNDJIAN Elsa
- 39 M. CHEVILLARD Fabrice
- 40 Mme LE DÚ Régine
- 41 M. LENOBLE Norbert
- 42 Mme GARRIGUE Samantha
- 43 M. MICHEL Jean-Louis
- 44 Mme LATREILLE Lucette
- 45 M. ARCAL Helios

PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

BUREAU DES ELECTIONS ET DES ASSOCIATIONS

ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DES 23 ET 30 MARS 2014

ARRÊTÉ N° 2014 / 4567

**fixant la liste des candidats pour le 1^{er} tour de scrutin
dans la commune de MANDRES LES ROSES**

**Le Préfet du Val de Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code électoral,

Vu le décret n° 2013-857 du 26 septembre 2013 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014/3899 du 14 janvier 2014 fixant les dates d'ouverture et de clôture du délai de dépôt des candidatures ;

Vu le procès-verbal du tirage au sort effectué le vendredi 7 mars 2014 par le représentant de l'Etat en vue de l'attribution des panneaux d'affichage ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 - Conformément aux dispositions des articles L. 263 à L. 267 et R. 127-2 à R. 128-3 du code électoral, ont été enregistrées, précédées du numéro de panneau tiré au sort, les déclarations de candidature des listes dont le titre figure ci-après :

N° DE PANNEAU	<i>Titre de liste</i>
1	AGIR AVEC VOUS POUR MANDRES-LES-ROSES
2	HUMANISME ET ENVIRONNEMENT

.../

3	MANDRES ENSEMBLE
---	------------------

Article 2 – L'état nominatif de chacun des candidats composant ces listes est annexé au présent arrêté.

Article 3 – Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 7 mars 2014

Thierry LELEU.

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées
Département 94 - VAL DE MARNE Commune 047 - Mandres-les-Roses

Candidat au conseil
communautaire

94 VAL DE MARNE

047 - Mandres-les-Roses

01 AGIR AVEC VOUS POUR MANDRES-LES-ROSES

1 M. DE BARY Jean-Brice	Oui
2 Mme DUPIN Roselyne	Oui
3 M. DEYSINE Stéphane	Oui
4 Mme SABATIER Cécile	Oui
5 M. ROYER Christian	
6 Mme GUESDON Nathalie	
7 M. FORABOSCO Olivier	Oui
8 Mme BOURGET Roselyne	Oui
9 M. LEDOYEN Alain	Oui
10 Mme DUBOIS Sophie	Oui
11 M. SALLE Philippe	
12 Mme SCHOLLAERT Sandrine	
13 M. SIYAHKALROUDI Yavar	
14 Mme LACOSTE Laëtitia	
15 M. HAUSKNECHT Eric	
16 Mme LASKRI Lynda	
17 M. PEYRIN Jean-Paul	
18 Mme FERNANDES Coralie	
19 M. MOREAU Denis	
20 Mme PIEDNOIR Lucette	
21 M. DUBOIS Yann-Eric	
22 Mme CAMUS Yvette	
23 M. MOLARD Alain	
24 Mme SOZZI Anne-Marie	
25 M. POURSIN Thierry	
26 Mme PETIT Christiane	
27 M. MOSCARA Richard	

02 HUMANISME ET ENVIRONNEMENT

1 M. PERRAULT Jean-Claude	Oui
2 Mme BRIOT Suzanne	Oui
3 M. THOREAU Yves	Oui
4 Mme LEVEQUE Maryline	Oui
5 M. TRAONOUEZ Alain	
6 Mme RAUT Pierrette	
7 M. GRAMPEIX Jean-François	
8 Mme JOLY Edith	
9 M. HOUEBINE Pierre	Oui
10 Mme GAUDRY Francine	Oui
11 M. BARNAY Olivier	Oui
12 Mme PARRINELLO Pascale	Oui
13 M. HAUSVIRT Jean-Luc	
14 Mme PICOULY Carine	
15 M. FISCHER Philippe	
16 Mme PETIT Micheline	
17 M. ANGLO Jean-Claude	
18 Mme CHAVEROU Caroline	
19 M. CETLIN Cédric	
20 Mme LANGLOIS Régine	
21 M. CEINTRE Guillaume	

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées

Département 94 - VAL DE MARNE Commune 047 - Mandres-les-Roses

Candidat au conseil
communautaire

- 22 Mme PIGAL Françoise
- 23 M. BORIES Frédéric
- 24 Mme VENET ORUS Karine
- 25 M. SYLVAIN Stéphane
- 26 Mme FOURNIER Colette
- 27 M. OPPICI Stéphane

03 MANDRES ENSEMBLE

- 1 Mme ZASLAVSKY Catherine**
- 2 M. MARTIN-DELVIN COURT Frédéric**
- 3 Mme DARMON Corinne**
- 4 M. FERNANDEZ Eric**
- 5 Mme GUILLEMINOT Carole**
- 6 M. FAIVRE Eric**
- 7 Mme CHARLESSON Catherine**
- 8 M. DERIDDER Gérard**
- 9 Mme BOUCON Sophie
- 10 M. MENGUY Yann
- 11 Mme GALERA Muriel
- 12 M. ZASLAVSKY Alain
- 13 Mme MENICHETTI Karine
- 14 M. PINSON Yannick
- 15 Mme BELMANAA Nadia
- 16 M. VANSEVENANT Serge
- 17 Mme BONALDI Marguerite
- 18 M. TOURRETTE Bernard
- 19 Mme MOSER Stéphanie
- 20 M. KLEIN Pascal
- 21 Mme STEFANI Clara
- 22 M. BALMA Philippe
- 23 Mme PRODHOMME Brigitte
- 24 M. NICOLLE Frédéric
- 25 Mme MEURIOT Monique
- 26 M. BELMANAA Chabane
- 27 Mme CAUBERE Adeline

Oui
Oui
Oui
Oui
Oui
Oui
Oui
Oui

PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

BUREAU DES ELECTIONS ET DES ASSOCIATIONS

ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DES 23 ET 30 MARS 2014

A R R Ê T É N° 2014 / 4568

**fixant la liste des candidats pour le 1^{er} tour de scrutin
dans la commune de MAROLLES EN BRIE**

**Le Préfet du Val de Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code électoral,

Vu le décret n° 2013-857 du 26 septembre 2013 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014/3899 du 14 janvier 2014 fixant les dates d'ouverture et de clôture du délai de dépôt des candidatures ;

Vu le procès-verbal du tirage au sort effectué le vendredi 7 mars 2014 par le représentant de l'Etat en vue de l'attribution des panneaux d'affichage ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 - Conformément aux dispositions des articles L. 263 à L. 267 et R. 127-2 à R. 128-3 du code électoral, ont été enregistrées, précédées du numéro de panneau tiré au sort, les déclarations de candidature des listes dont le titre figure ci-après :

1	ENSEMBLE POUR L'AVENIR DE MAROLLES
2	Marolles Qualité Village

Article 2 – L'état nominatif de chacun des candidats composant ces listes est annexé au présent arrêté.

Article 3 – Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 7 mars 2014

Thierry LELEU

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées
Département 94 - VAL DE MARNE Commune 048 - Marolles-en-Brie

Candidat au conseil
communautaire

94 VAL DE MARNE

048 - Marolles-en-Brie

01 ENSEMBLE POUR L'AVENIR DE MAROLLES

1 Mme GERINTE Sylvie	Oui
2 M. CARIGI Jean-Michel	Oui
3 Mme BOILLOT Marie-Paule	Oui
4 M. BORNE Pierre	
5 Mme OULD SLIMANE Hakima	
6 M. BOUKRIS Alain	
7 Mme METRAL Danielle	
8 M. KAMMERER Bernard	
9 Mme LEPARC Arlette	
10 M. DESPREZ Jean-Luc	Oui
11 Mme PELLETEY Marie-France	Oui
12 M. BOYE Alphonse	Oui
13 Mme OLIVE Magali	Oui
14 M. GAUDON Stanislas	
15 Mme TORRECILLA Florence	
16 M. VILLACA Joël	Oui
17 Mme TOUAZI Nadia	
18 M. DUPRAT Joseph	
19 Mme LECARDONNEL Virginie	
20 M. RICHE Alexandre	
21 Mme BOIXIERE Nathalie	
22 M. BOUTTEN Didier	
23 Mme GOYER Dominique	
24 M. BONNEFOY Claude	
25 Mme MAIGNAN Dominique	
26 M. DE SOUZA Sander	
27 Mme HOMS Marie-Christine	

02 Marolles Qualité Village

1 M. BEZANÇON Emmanuel	Oui
2 Mme HARBULOT Martine	Oui
3 M. CONFORT Jean-Christophe	Oui
4 Mme MAHJOUR Marianne	
5 M. BURZAWA Stéphane	
6 Mme PREVOTAT Valérie	Oui
7 M. FESNEAU Bernard	
8 Mme MAGIN Malgorzala	
9 M. LANGLAIS Roger	Oui
10 Mme MAILLOCHON Agnès	Oui
11 M. LEVEAU Fabrice	Oui
12 Mme MATHIEU Maryse	Oui
13 M. CANTAREL Raymond	
14 Mme CRISIAS Samantha	
15 M. MEYNAUD Rene	
16 Mme TISSIER Frederique	
17 M. QUESNEL Stéphane	
18 Mme DELBOSC Nicole	
19 M. ROMANO Claude	
20 Mme BERGERE Catherine	
21 M. TRESLIN François	

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées

Département 94 - VAL DE MARNE Commune 048 - Marolles-en-Brie

Candidat au conseil
communautaire

- 22 Mme GIRAT Alexandra
- 23 M. BOURGEOIS Olivier
- 24 Mme BIBARD Judith
- 25 M. VALIN Frédéric
- 26 Mme THIERCELIN Cécile
- 27 M. MIEZE Patrick

PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

BUREAU DES ELECTIONS ET DES ASSOCIATIONS

ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DES 23 ET 30 MARS 2014

A R R Ê T É N° 2014 / 4569

**fixant la liste des candidats pour le 1^{er} tour de scrutin
dans la commune d'ORLY**

**Le Préfet du Val de Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code électoral,

Vu le décret n° 2013-857 du 26 septembre 2013 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014/3899 du 14 janvier 2014 fixant les dates d'ouverture et de clôture du délai de dépôt des candidatures ;

Vu le procès-verbal du tirage au sort effectué le vendredi 7 mars 2014 par le représentant de l'Etat en vue de l'attribution des panneaux d'affichage ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 - Conformément aux dispositions des articles L. 263 à L. 267 et R. 127-2 à R. 128-3 du code électoral, ont été enregistrées, précédées du numéro de panneau tiré au sort, les déclarations de candidature des listes dont le titre figure ci-après :

1	ALTERNANCE ORLY
2	AGIR POUR ORLY
3	RASSEMBLEMENT CITOYEN
4	UNIS POUR ORLY, GAUCHE RASSEMBLEMENT CITOYENNETÉ
5	UNE NOUVELLE ÈRE POUR ORLY

Article 2 – L'état nominatif de chacun des candidats composant ces listes est annexé au présent arrêté.

Article 3 – Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 7 mars 2014

Thierry LELEU

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées
Département 94 - VAL DE MARNE Commune 054 - Orly

Candidat au conseil
communautaire

94 VAL DE MARNE 054 - Orly

01 ALTERNANCE ORLY

- 1 M. BOURIACHI Philippe
- 2 Mme GAIDOT Céline
- 3 M. BOURIACHI Taïeb
- 4 Mme DESCAMPS-KLEIN Delphine
- 5 M. MARTIN Bertrand
- 6 Mme BEZINA Hadjira
- 7 M. ETOILE Manivannane
- 8 Mme ABER Sandra
- 9 M. BARBATE Yves
- 10 Mme BENEZ Brigitte
- 11 M. SALHI Sidi-Mohamed
- 12 Mme GUETTAF Katia
- 13 M. JUIN Sylvain
- 14 Mme MORALES Viviana
- 15 M. HULIC-MENCLE Steve
- 16 Mme INOA CASTILLO Lisamet (Nationalité : Espagnole)
- 17 M. AMIMEUR Nasser
- 18 Mme STAMMINGER Céline
- 19 M. DEENOO Jayraj
- 20 Mme PUECHBERTY Christelle
- 21 M. TABTI Kamel
- 22 Mme BAZOT Alexandra
- 23 M. ABBAR Idriss
- 24 Mme CHOUFFI Radda
- 25 M. DORE Dominique
- 26 Mme ARAME Marie-Cécile
- 27 M. CARPIN Ody
- 28 Mme BOIGE Sandra
- 29 M. GIRAUD Christian
- 30 Mme TORTILLARD Ines
- 31 M. FRANGY Claude
- 32 Mme CHEMLAL Zahia
- 33 M. LUKIC Laurent
- 34 Mme ANDRÉ Sandra
- 35 M. BENZID Amar

02 AGIR POUR ORLY

- 1 M. MESSACI Brahim
- 2 Mme BAHLOULI Hélène
- 3 M. MÉNAGER Philippe
- 4 Mme BOUARNI Azhour
- 5 M. CROS Lyonel
- 6 Mme DENIS Clémence
- 7 M. SOULIÉ Nicolas
- 8 Mme TANFOURI Noeline
- 9 M. REQUENA Pascal
- 10 Mme ALLIOUI Nora
- 11 M. BENAÏSSA Rachid
- 12 Mme APATOUT Ingrid
- 13 M. AZAN Denis

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées

Département 94 - VAL DE MARNE Commune 054 - Orly

Candidat au conseil
communautaire

- 14 Mme HADACHA Nadine
- 15 M. COUDRAY Manuel
- 16 Mme MORAIN-TAILLANDIER Vanessa
- 17 M. VIENS Gaston
- 18 Mme AÏMÈNE Delhia
- 19 M. VIROLAN Cyril
- 20 Mme PATRY Ghislaine
- 21 M. TAAM Issam
- 22 Mme GUERROUJ Noëllie
- 23 M. GOURDON Laurent
- 24 Mme CHICOINE Sylvie
- 25 M. OUIN-MOREAU Marvyn
- 26 Mme RIVIEREZ Gladys
- 27 M. ARRASS Mounir
- 28 Mme FOFANA Nassaman
- 29 M. SAFSAF DIT YAHIAOUI Rabah
- 30 Mme PADULA Anna
- 31 M. ANAS Nassim
- 32 Mme BONICI Rose
- 33 M. CREPET Jérôme
- 34 Mme LEFRANCOIS Mireille
- 35 M. FERNANDES GUIMARAES Manuel (Nationalité : Portugaise)

03 RASSEMBLEMENT CITOYEN

- 1 M. GINESTE Robert
- 2 Mme NDZIE Joséphine
- 3 M. SANCHO Claude
- 4 Mme DINSPÉL Marie-Christine
- 5 M. KORE Marcel
- 6 Mme HEURDIER Mendy
- 7 M. SIERAKOWSKI Bruno
- 8 Mme LECONTE Mélanie
- 9 M. BERTHELIN Jean-Bernard
- 10 Mme GARNERY Laure
- 11 M. COINT Raymond
- 12 Mme BERNARD Therese
- 13 M. GARCIA Franck
- 14 Mme MENARD Annie
- 15 M. SIMONNET Lionel
- 16 Mme MARTIGUE Doris
- 17 M. HADJAM Miloud
- 18 Mme VOISIN Lucie
- 19 M. NOEL Nicolas
- 20 Mme SANCHEZ Marie-Thérèse
- 21 M. CORSETTI Pierre
- 22 Mme SCHOL Chantal
- 23 M. ELMACIN Pierre
- 24 Mme HATZIATHANASSIOU Ioanna
- 25 M. MARROT Jean-Luc
- 26 Mme RENAUD Véronique
- 27 M. LEFEVRE Serge
- 28 Mme MARROT Laetitia
- 29 M. NOEL Christian
- 30 Mme ROY Caroline

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées

Département 94 - VAL DE MARNE Commune 054 - Orly

Candidat au conseil
communautaire

- 31 M. BERTHELIN Jean-Baptiste
- 32 Mme COSSETTINI Nicole
- 33 M. DARRAS René
- 34 Mme DAVID Patricia
- 35 M. DETHYRE Georges

04 UNIS POUR ORLY, GAUCHE RASSEMBLEMENT CITOYENNETÉ

- 1 Mme JANODET Christine
- 2 M. CHAZOTTES Jean-François
- 3 Mme BARRÉ Stéphanie
- 4 M. GIRARD Alain
- 5 Mme BENAÏNI Hind
- 6 M. KERMANI Hamide
- 7 Mme BESNIET Nathalie
- 8 M. PERRIER Pascal
- 9 Mme BEN CHEIKH Imène
- 10 M. RADJOUH Farid
- 11 Mme HERLIN Marilyne
- 12 M. FAROUZ Paul
- 13 Mme AVILES CORONA Maribel
- 14 M. BOURGEOIS Patrick
- 15 Mme BETTAYEB Karine
- 16 M. ATLAN Thierry
- 17 Mme MARCONI Jacqueline
- 18 M. DE BARROS Christian
- 19 Mme DAUTRY Josiane
- 20 M. BAUM Frank-Eric
- 21 Mme VERA Malikat
- 22 M. BESSAMI Dahmane
- 23 Mme BONNISSEAU Geneviève
- 24 M. JOURDE Eddy
- 25 Mme KUCINSKI Monique
- 26 M. BRISSEPOT Christian
- 27 Mme EL AMRANI Sana
- 28 M. STOUVENEL Pierre
- 29 Mme CHARLES-ELIE-NELSON Roseline
- 30 M. FONTANNAUD Pascal
- 31 Mme ZAMORA CRUZ Clémence
- 32 M. VILLEMEZ Luis
- 33 Mme TURLEPIN Katy
- 34 M. ACOSTA TELLECHEA Cesar
- 35 Mme SOUDEER Malika

05 UNE NOUVELLE ERE POUR ORLY

- 1 M. PISANU Marco
- 2 Mme CIMINO Marianne
- 3 M. REYNAUD Denis
- 4 Mme RIES Madeleine
- 5 M. FROBERT Michel
- 6 Mme ASSOGBAVI Line
- 7 M. ANGLIONIN Marc
- 8 Mme BRAHIMI Fadhila
- 9 M. HELALA Abdelkrim
- 10 Mme BLEUSE Léna

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées

Département 94 - VAL DE MARNE Commune 054 - Orly

Candidat au conseil
communautaire

- 11 M. CAPLIER Sylvain
- 12 Mme GUEGAN Florence
- 13 M. BRUNET Richard
- 14 Mme GOLD Réjane
- 15 M. CALMETTES Eric
- 16 Mme COLAS DES FRANCS Nicole
- 17 M. NANNI Pascal
- 18 Mme GUILLOT Nathalie
- 19 M. MARTINS Carlos
- 20 Mme THOMAS Michèle
- 21 M. LUCACCHIONI Jean-Marc
- 22 Mme GERMAIN Marie-Christine
- 23 M. DUCEL Jean-Philippe
- 24 Mme BLEUSE Agnès
- 25 M. FRAJMAN Jacques
- 26 Mme SELIER Nathalie
- 27 M. PAPADOPOULOS ORFANOS Dimitri
- 28 Mme SOURIS Caroline
- 29 M. CRETIN David
- 30 Mme CALMETTES-SOMBRIS Sophie
- 31 M. MORENO Serge
- 32 Mme FROBERT Eugénia (Nationalité : Portugaise)
- 33 M. FRAJMAN Sylvain
- 34 Mme SOMBRIS Emmanuelle
- 35 M. CIMINO Alain

PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

BUREAU DES ELECTIONS ET DES ASSOCIATIONS

ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DES 23 ET 30 MARS 2014

A R R Ê T É N° 2014 / 4570

**fixant la liste des candidats pour le 1^{er} tour de scrutin
dans la commune de PERIGNY SUR YERRES**

**Le Préfet du Val de Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code électoral,

Vu le décret n° 2013-857 du 26 septembre 2013 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014/3899 du 14 janvier 2014 fixant les dates d'ouverture et de clôture du délai de dépôt des candidatures ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 - Conformément aux dispositions des articles L. 263 à L. 267 et R. 127-2 à R. 128-3 du code électoral, a été enregistrée, assortie du panneau d'affichage N°1, la déclaration de candidature de la liste dont le titre figure ci-après :

Liste des Intérêts Communaux "Agir Ensemble pour Périgny"

Article 2 – L'état nominatif de chacun des candidats composant cette liste est annexé au présent arrêté.

Article 3 – Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 7 mars 2014

Thierry LELEU

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées
Département 94 - VAL DE MARNE

Candidat au conseil
communautaire

056 - Périgny-sur-Yerres

Liste des Intérêts Communaux "Agir Ensemble pour Périgny"

1 M. URLACHER Georges	Oui
2 Mme TARTIVEL Françoise	
3 M. LE LAY Gabriel	
4 Mme FIACRE Nathalie	
5 M. PERRAU Daniel	
6 Mme LE CLÈACH Suzanne	
7 M. BRUN Gérard	
8 Mme BLONDEL Patricia	Oui
9 M. JUNILLON Pierre	Oui
10 Mme BOURNEIX Marie-Thérèse	Oui
11 M. MATHIEU Gilles	Oui
12 Mme HARNICHARD Clémentine	
13 M. LOUNICI Salah	
14 Mme ANDRÉ Corinne	
15 M. JACQ Jean-François	
16 Mme MALMEJAT Déborah	
17 M. SCHÄFER Bruno	
18 Mme FAZENDEIRO Valérie	
19 M. GUEDON Alain	

PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

BUREAU DES ELECTIONS ET DES ASSOCIATIONS

ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DES 23 ET 30 MARS 2014

ARRÊTÉ N° 2014 / 4571

**fixant la liste des candidats pour le 1^{er} tour de scrutin
dans la commune de SAINT MAUR DES FOSSÉS**

**Le Préfet du Val de Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code électoral,

Vu le décret n° 2013-857 du 26 septembre 2013 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014/3899 du 14 janvier 2014 fixant les dates d'ouverture et de clôture du délai de dépôt des candidatures ;

Vu le procès-verbal du tirage au sort effectué le vendredi 7 mars 2014 par le représentant de l'Etat en vue de l'attribution des panneaux d'affichage ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 - Conformément aux dispositions des articles L. 263 à L. 267 et R. 127-2 à R. 128-3 du code électoral, ont été enregistrées, précédées du numéro de panneau tiré au sort, les déclarations de candidature des listes dont le titre figure ci-après :

N° DE PANNEAU	<i>Titre de liste</i>
1	SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX
2	SAINT-MAUR D'ABORD

3	L'Alternative, Réveil pour Saint-Maur
4	Fidèles à Saint-Maur
5	SAINT MAUR ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
6	Saint-Maur DEMAIN, un nouveau souffle pour Saint-Maur et ses villages
7	SAINT MAUR A GAUCHE VRAIMENT

Article 2 – L'état nominatif de chacun des candidats composant ces listes est annexé au présent arrêté.

Article 3 – Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 7 mars 2014

Thierry LELEU

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées

Département 94 - VAL DE MARNE Commune 068 - Saint-Maur-des-Fossés

Candidat au conseil
communautaire

94 VAL DE MARNE

068 - Saint-Maur-des-Fossés

01 SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX

- 1 M. BERRIOS Sylvain
- 2 Mme CERCLEY Nicole
- 3 M. LE HELLOCO Jean-François
- 4 Mme COULON Laurence
- 5 M. KOCHER Julien
- 6 Mme JUAN Catherine
- 7 M. KASPI André
- 8 Mme DRAI Carole
- 9 M. ALLOUCHE Gérard
- 10 Mme PECHINE Anne
- 11 M. DE AMORIM Roméo
- 12 Mme SOULIS Dominique
- 13 M. DELECROIX Pierre-Michel
- 14 Mme WAGNON Dominique
- 15 M. ROESCH Germain
- 16 Mme VISCARDI Jacqueline
- 17 M. LAUNAY Cédric
- 18 Mme CAMARA Yasmine
- 19 M. BRETON Jean-Marc
- 20 Mme FIASTRE Valérie
- 21 M. COMBE Jean-Philippe
- 22 Mme GAUTRAND Geneviève
- 23 M. DELPOUGET Christophe
- 24 Mme CHABOT Sabine
- 25 M. CAILLEREZ Adrien
- 26 Mme LERAITRE Hélène
- 27 M. PETTENI Henri
- 28 Mme EROL Nazan
- 29 M. KOOLENN Didier
- 30 Mme JURADO Rosa
- 31 M. DUBOIS Laurent
- 32 Mme CARPENTIER Agnes
- 33 M. CIPRIANO Philippe
- 34 Mme BONAMOUR DU TARTRE Agathe
- 35 M. GUILLARD Pierre
- 36 Mme JAHANDIER Jocelyne
- 37 M. COHEN Marc
- 38 Mme LECUYER Nadia
- 39 M. BAHIER Claude
- 40 Mme DEPICKERE Marie-Thérèse
- 41 M. FIEVET Pierre-André
- 42 Mme BARNIER Sabine
- 43 M. FERRERO Pierre
- 44 Mme PEREZ Anne-France
- 45 M. BOURJOT Jean-Michel
- 46 Mme COUDRAY Marcelle
- 47 M. PELHATE Willy
- 48 Mme CRE Melaine
- 49 M. PIRON Jacques

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées

Département 94 - VAL DE MARNE Commune 068 - Saint-Maur-des-Fossés

Candidat au conseil
communautaire

02 SAINT-MAUR D'ABORD

- 1 M. LEROY Jacques
- 2 Mme CHEVRIER Pascale
- 3 M. BRUNET Yannick
- 4 Mme BIGAND Annie
- 5 M. DAYAN Yves
- 6 Mme RITVO Catherine
- 7 M. GAILLARD René
- 8 Mme MONIN Dominique
- 9 M. MARTRES Jean-Luc
- 10 Mme ELKAÏM Monique
- 11 M. GICQUEL Joseph
- 12 Mme GUILBARD Veronique
- 13 M. MERIGOT Alain
- 14 Mme AUVRIGNON Anne
- 15 M. COUILLAUD David
- 16 Mme COGNET Marie-Therese
- 17 M. NIQUET Alain
- 18 Mme GERMAIN Monique
- 19 M. PLAGNE Jean
- 20 Mme DUPRESSOIR Josette
- 21 M. REICHER Hervé
- 22 Mme BELAYEL Stéphanie
- 23 M. PÉRIÉ Jean
- 24 Mme PEKER Isabelle
- 25 M. GRAS Luc
- 26 Mme BERTHET-BOUTARIC Typhaine
- 27 M. SENECHAL Christian
- 28 Mme VINCENS Agnes
- 29 M. PEDRO Christophe
- 30 Mme RIGAL MICHEL Florence
- 31 M. TEMAM Franck
- 32 Mme ZAIDI Doria
- 33 M. BEL-FAVRE Xavier
- 34 Mme BOUSLAH Katia
- 35 M. LINSMEIER Patrick
- 36 Mme QUEST Marie-France
- 37 M. IONESCU Vladimir
- 38 Mme GUISSA Fatima
- 39 M. KHIARI Karim
- 40 Mme BRITTO Luciana
- 41 M. KOSKAS Michel
- 42 Mme MADAR Karine
- 43 M. DOS ANTOS Nicolas
- 44 Mme PROUCHANDY Émilie
- 45 M. HAMALIAN Frederic
- 46 Mme DOLIN DOLCY Annie
- 47 M. BERMOND Nicolas
- 48 Mme GORSE Nicole
- 49 M. FERTÉ Charles

03 L'Alternative, Réveil Pour Saint-Maur

- 1 Mme LUCIANI Pascale
- 2 M. ROULLET Guillaume

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées

Département 94 - VAL DE MARNE Commune 068 - Saint-Maur-des-Fossés

Candidat au conseil
communautaire

- 3 Mme MARTIN Marie-Claire
- 4 M. DAVIN DE CHAMPCLOS Michel
- 5 Mme ROSSEL Béatrice
- 6 M. DERAMBURE Philippe
- 7 Mme AERENS Laurence
- 8 M. VERMANDE Pascal
- 9 Mme THABUIS Josette
- 10 M. BERTHEAS Jacques
- 11 Mme EPAILLARD Véronique
- 12 M. STAB Nicolas
- 13 Mme DOUCOT Marie-Pierre
- 14 M. MARTIN Régis
- 15 Mme VASSEUR Florence
- 16 M. MAFFÉNINY Patrick
- 17 Mme FARKOA Anne-Lise
- 18 M. SIMOES Alexandre
- 19 Mme AUZY Carole
- 20 M. BLAVETTE Julien
- 21 Mme KHELIF Caroline
- 22 M. DELAHAYE Alain
- 23 Mme FRAIOLI Laura
- 24 M. HAUGER Pascal
- 25 Mme FROSSARD Anne-Laure
- 26 M. MICHON Matthieu
- 27 Mme MAXO Dorothy
- 28 M. BOURDIL Patrick
- 29 Mme BALLON Geneviève
- 30 M. NENERT Philippe
- 31 Mme CORRE Olivia
- 32 M. CAHOUCHE Djaimal
- 33 Mme VERDAN Diane
- 34 M. LACROIX Jérémie
- 35 Mme VIRET Alozia
- 36 M. POIRIER Jeremy
- 37 Mme ROUSSEL Sylvie
- 38 M. JEGOU Yannick
- 39 Mme BOYER Tiphaine
- 40 M. BRION Laurent
- 41 Mme DARBONNENS Jocelyne
- 42 M. PAILLAS Philippe
- 43 Mme LACOMBE Magali
- 44 M. BERNE Guillaume
- 45 Mme BENOIST Sophie
- 46 M. MANSION Jean-Jacques
- 47 Mme WACHS Véronique
- 48 M. CORVER Yves
- 49 Mme DEBIET Françoise

04 Fidèles à Saint-Maur

- 1 M. PLAGNOL Henri
- 2 Mme RIBEIRO Patricia
- 3 M. VERNEAU Bernard
- 4 Mme CHAZETTE Valérie
- 5 M. VIDONI Philippe

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées

Département 94 - VAL DE MARNE Commune 068 - Saint-Maur-des-Fossés

Candidat au conseil
communautaire

- 6 Mme GUILLAUME Anne-Sophie
- 7 M. ABITTAN Jean
- 8 Mme MENDEZ Martine
- 9 M. BEAUMONT Jean-Louis
- 10 Mme CAMPON BOUSQUET Sophie
- 11 M. PUGGIONI Jean-Jacques
- 12 Mme LAVENANT Florence
- 13 M. HELIERE Stéphane
- 14 Mme VITTOZ Marie-Claude
- 15 M. BOLLO Nils
- 16 Mme ZYSMAN Sylvia
- 17 M. LEGENDRE Didier
- 18 Mme NILUS Anne
- 19 M. LE MEUR Alain
- 20 Mme JULIEN Marie-Pascale
- 21 M. CRAMAILH Geoffroy
- 22 Mme ZERKAK Sabah
- 23 M. MOREAU Joël
- 24 Mme MALROUX Michèle
- 25 M. JURQUET Jean-Louis
- 26 Mme GUILLON Emmanuelle
- 27 M. NAVA Pierre
- 28 Mme KRAFT Marie-Anne
- 29 M. AUDEBRAND Christophe
- 30 Mme BUREL Cécile
- 31 M. ROUGE Jacques
- 32 Mme DE GREGORIO Silvana
- 33 M. REZZAZ Jean-Frédéric
- 34 Mme GUCHET Peggy
- 35 M. BERNARD Patrick
- 36 Mme FREITAS ALVES Cätia (Nationalité : Portugaise)
- 37 M. LEFEBVRE Philippe
- 38 Mme DEFRUIT Christiane
- 39 M. BOUBLIL Eliott
- 40 Mme LATTAQUE Anne-Marie
- 41 M. FRANCK Thierry
- 42 Mme DE CROZANT DE BRIDIERS Mélody
- 43 M. THOBOIS Xavier
- 44 Mme LEROY Inès
- 45 M. VIRMOUX Jérémie
- 46 Mme SMIGIELSKI Angèle
- 47 M. DUMONT Bernard
- 48 Mme SOULE DE LAFONT Sophie
- 49 M. MARCHAIS Philippe

05 SAINT-MAUR ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

- 1 Mme BOUFFARD-SAVARY Elisabeth
- 2 M. LAURENT Denis
- 3 Mme THEVES Catherine
- 4 M. BARTHELEMY Jean-Louis
- 5 Mme FEO Hélène
- 6 M. BELLON Patrick
- 7 Mme TKACZYNSKI Alexandra
- 8 M. COCQUELIN Jacques

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées

Département 94 - VAL DE MARNE Commune 068 - Saint-Maur-des-Fossés

Candidat au conseil
communautaire

- 9 Mme RIETY Frédérique
- 10 M. PRISO M'PACKO Roger
- 11 Mme ROHAUT Pascale
- 12 M. ELDIN Lucas
- 13 Mme FONFRIA Jacqueline
- 14 M. DUMÉE Philippe
- 15 Mme RUE Virginie
- 16 M. PIQUARD François
- 17 Mme VILLAUMIE Danielle
- 18 M. BRISCIANO Yves
- 19 Mme TAVARD Christine
- 20 M. GINESTE Michel
- 21 Mme DEMUTH Marie-Paule
- 22 M. LEBOUCHER Marc
- 23 Mme CHAUCHOY Sylvie
- 24 M. MARCHAL Daniel
- 25 Mme MASSIANI Pascale
- 26 M. DAWIDOWICZ Ghislain
- 27 Mme CHAOUI Hanan
- 28 M. VERDEAUX François
- 29 Mme SAUVION-DEVIDAS Sylvie
- 30 M. DALLOT Pascal
- 31 Mme HELM Karine
- 32 M. ROUCHE Vincent (Nationalité : Belge)
- 33 Mme HEBREARD Michèle
- 34 M. VARNILD Lars
- 35 Mme LEMEUNIER Sandrine
- 36 M. VICTOR--LEMAIRE Pierre
- 37 Mme CHRISTOPHE Michele
- 38 M. LEDUC Philippe
- 39 Mme MAISSA Muriel
- 40 M. PYTHON Jean-François
- 41 Mme GOETZINGER Claude
- 42 M. SCAGLIA Jackie
- 43 Mme LE MEILLOUR Karine
- 44 M. WEILER Jean-Luc
- 45 Mme SARFATI Claire
- 46 M. DAVY Daniel
- 47 Mme FRANCOIS Fabienne
- 48 M. KARR Claude
- 49 Mme KARPINSKA Ewa

06 Saint-Maur DEMAIN, un nouveau souffle pour Saint-Maur et ses villages

- 1 M. CLODONG Nicolas
- 2 Mme DE FONTAINE VIVE CURTAZ Marie-Laure
- 3 M. CONSTANT Denis
- 4 Mme LAGARDE Sylvie
- 5 M. COUSIN Thierry
- 6 Mme GERARD Marie-Pierre
- 7 M. BAUDRY Blaise
- 8 Mme MONCHABLON Marie-Thérèse
- 9 M. TESSIER Jean-Richard
- 10 Mme ANDRIEU Valérie
- 11 M. CHEVRIER Eric

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées

Département 94 - VAL DE MARNE Commune 068 - Saint-Maur-des-Fossés

Candidat au conseil
communautaire

- 12 Mme DOS SANTOS SOUSA Maria De Fatima
- 13 M. DE WECK Jacques-Nicolas
- 14 Mme BORNE Anne-Marie
- 15 M. CHARIÉ-MARSAINES Hervé
- 16 Mme VUILLERMOT Marie-Helene
- 17 M. SEBBAN Renaud
- 18 Mme RIBARDIERE Olivia
- 19 M. VAN DER GOOT Jeroen (Nationalité : Néerlandaise)
- 20 Mme BOITTIAUX Julie
- 21 M. BASINI Rino
- 22 Mme BARBIER-BAMPS Hélène
- 23 M. BEYRIS Jean-Jacques
- 24 Mme ALVES Julia (Nationalité : Portugaise)
- 25 M. TROMBETTA Jean
- 26 Mme SEMPÈRE Pascale
- 27 M. MARION Philippe
- 28 Mme KAROUANI Sanâa
- 29 M. CAREDDA Benoit
- 30 Mme BELLOU-GRAFFIN Ghislaine
- 31 M. DUFORAT Jean-Claude
- 32 Mme LAFON Valérie
- 33 M. BIARD Paul
- 34 Mme STANESCU Alexandra
- 35 M. LAHER Rudy
- 36 Mme JORET Gabrielle
- 37 M. VIGOUREUX Bernard
- 38 Mme SARLANDIE Catherine
- 39 M. CHASSAGNE Bernard
- 40 Mme DOMERGUE THAN TRONG Elisabeth
- 41 M. SIGONNEY Didier
- 42 Mme LESPINGAL Laure
- 43 M. DUFRESNE Claude
- 44 Mme DISTINGUIN Catherine
- 45 M. GUETTA Gilles
- 46 Mme PAUTARD Anne
- 47 M. BOHAIN Bernard
- 48 Mme SCHOEPFER Monique
- 49 M. BALLON Jean-Pierre

07 SAINT MAUR A GAUCHE VRAIMENT

- 1 M. DELOCHE Guy
- 2 Mme BILLON-EDDAOUE Cathy
- 3 M. ROSAIRE Philippe
- 4 Mme MITTERRAND Odette
- 5 M. COURTEILLE David
- 6 Mme MICHELET Armelle
- 7 M. BAUDOUIN Sébastien
- 8 Mme AUPEST-DUVAL Evelyne
- 9 M. HAVRE Laurent
- 10 Mme MARECHAL Dominique
- 11 M. LE MASSON Alain
- 12 Mme APRUZZESE Claire
- 13 M. MITTERRAND Jean-Jacques
- 14 Mme BROUDO Dominique

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées

Département 94 - VAL DE MARNE Commune 068 - Saint-Maur-des-Fossés

Candidat au conseil
communautaire

- 15 M. CHARBONNIER Jean-Louis
- 16 Mme BERTRAND Brigitte
- 17 M. DUVAL Victor
- 18 Mme RICHARD Gaelle
- 19 M. ABBI Alain
- 20 Mme GIARDELLI Claire
- 21 M. DELBEKE Olivier
- 22 Mme SEVEGRAND Martine
- 23 M. GOMEZ LARENAS Miguel
- 24 Mme BOURGAIN Mathilde
- 25 M. DELARUE Michel
- 26 Mme WOLFF Françoise
- 27 M. BARTHES Joel
- 28 Mme DAUCÉ DE MONNER Claude
- 29 M. ESTEVE Jean
- 30 Mme GIOVANNETTI Dominique
- 31 M. GEFFROY Séverin
- 32 Mme FIGUEROLA Y CORNELLA Christine
- 33 M. MOUTON Regis
- 34 Mme MORILLON Renee
- 35 M. MARTIN Olivier
- 36 Mme BROUSSARD Annie
- 37 M. THERRIEN Gerard
- 38 Mme TINTORI Renee
- 39 M. BREHIER Michel
- 40 Mme MOULIN Paulette
- 41 M. MEEUS Marcel
- 42 Mme NETTO Liliane
- 43 M. FALHUN Claude
- 44 Mme BRUNEAU Françoise
- 45 M. GRYNWALD Albert
- 46 Mme MEEUS Regina
- 47 M. BRUNEAU Maurice
- 48 Mme COLASSON Louise
- 49 M. BILLON Alain

PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

BUREAU DES ELECTIONS ET DES ASSOCIATIONS

ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DES 23 ET 30 MARS 2014

ARRÊTÉ N° 2014 / 4573

**fixant la liste des candidats pour le 1^{er} tour de scrutin
dans la commune de SANTENY**

**Le Préfet du Val de Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code électoral,

Vu le décret n° 2013-857 du 26 septembre 2013 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014/3899 du 14 janvier 2014 fixant les dates d'ouverture et de clôture du délai de dépôt des candidatures ;

Vu le procès-verbal du tirage au sort effectué le vendredi 7 mars 2014 par le représentant de l'Etat en vue de l'attribution des panneaux d'affichage ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 - Conformément aux dispositions des articles L. 263 à L. 267 et R. 127-2 à R. 128-3 du code électoral, ont été enregistrées, précédées du numéro de panneau tiré au sort, les déclarations de candidature des listes dont le titre figure ci-après :

N° DE PANNEAU	<i>Titre de liste</i>
1	SANTENY AVANT TOUT
2	REVEILLONSANTENY

.../

3	<i>Ensemble pour SANTENY</i>
---	------------------------------

Article 2 – L'état nominatif de chacun des candidats composant ces listes est annexé au présent arrêté.

Article 3 – Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 7 mars 2014

Thierry LELEU

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées
Département 94 - VAL DE MARNE Commune 070 - Santeny

Candidat au conseil
communautaire

94 VAL DE MARNE

070 - Santeny

01 SANTENY AVANT TOUT

1 M. GENDRONNEAU Jean-Claude	Oui
2 Mme DEL SOCORRO Sophie	
3 M. POUGET Jean-Luc	
4 Mme MAYER-BLIMONT Valerie	Oui
5 M. NAHON Philippe	Oui
6 Mme JEANNOLLE Noelle	Oui
7 M. MALONEY Shaun (Nationalité : Britannique)	Oui
8 Mme DERIVET Anne	
9 M. GARNIER Lionel	
10 Mme THIRROUEZ Martine	Oui
11 M. VINCENT Christophe	Oui
12 Mme GUALLARANO Marie-Claire	
13 M. REBEQUET Laurent	
14 Mme FLAMAND Véronique	
15 M. LE GALL Jean-Claude	
16 Mme RICHARD Magalie	
17 M. CHEVILLON Bernard	
18 Mme MOUSSEL Yvette	
19 M. DINAY Philippe	
20 Mme HADJ HAMOU Jacqueline (Nationalité : Britannique)	
21 M. EL RHARABY Mostapha	
22 Mme D'HUY-ROUX Brigitte	
23 M. GANDON David	
24 Mme KESSLER Claudine	
25 M. CHAMBREUIL Thierry	
26 Mme LACOMBE Claire	
27 M. CRAVIC Laurent	

02 REVEILLONSANTENY

1 M. PENNACCHIOLI François	Oui
2 Mme DELAPORTAS Sophie	Oui
3 M. MEGIAS Benoît	Oui
4 Mme LENOIR Carole	Oui
5 M. DA SILVA MARQUES George	Oui
6 Mme MOUCHRIK Najat	Oui
7 M. CAPIS Francis	Oui
8 Mme TESSIER Morgane	
9 M. PITTICCO Stéphane	
10 Mme VIDNAR Valérie	
11 M. BANAL Axel	
12 Mme SALVIATI Brigitte	
13 M. SAHNOUNE Abdelaziz	
14 Mme HENRIQUES Maria	
15 M. PENNACCHIOLI Gabriel	
16 Mme SALAMI Yemissi	
17 M. COQUELU Fabrice	
18 Mme GOTSCHI Jocelyne	
19 M. SCHIAPPAPIETRE Lucas	
20 Mme LECLERE Myriam	
21 M. LARQUETOUX Claude	

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées
Département 94 - VAL DE MARNE Commune 070 - Santeny

Candidat au conseil
communautaire

- 22 Mme POUCE Frédérique
- 23 M. CLAVEL Christian
- 24 Mme NININE Anick
- 25 M. WEBER Eric
- 26 Mme DUVIGNAUD Claudette
- 27 M. DE SOUSA Jose (Nationalité : Portugaise)

03 Ensemble pour SANTENY

- 1 M. BEDU Vincent** **Oui**
- 2 Mme BRAC DE LA PERRIERE Ghislaine
- 3 M. GSTALDER Jean-Claude
- 4 Mme ROGER Jocelyne** **Oui**
- 5 M. BAUDE Eric** **Oui**
- 6 Mme NABETH Karen
- 7 M. HANSCONRAD Joël
- 8 Mme BARBEL Anne
- 9 M. SOURY Alain
- 10 Mme SOW Seynabou** **Oui**
- 11 M. VILAS Patrick** **Oui**
- 12 Mme BENOIST Mathilde
- 13 M. DELAGE Alain
- 14 Mme GARCIA Carole** **Oui**
- 15 M. WILL Fabien** **Oui**
- 16 Mme BARBEL Catherine
- 17 M. DIAZ Victor
- 18 Mme D'ISERNIA Katya
- 19 M. HUGELÉ Julien
- 20 Mme BIGORNE Françoise
- 21 M. BRUNERIE Pascal
- 22 Mme SBRACI Patricia
- 23 M. AMAND Patrick
- 24 Mme SERANO Virginie
- 25 M. FOURNIER Gilles
- 26 Mme RICHARD Angélique
- 27 M. DESSEVRES Franck

PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

BUREAU DES ELECTIONS ET DES ASSOCIATIONS

ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DES 23 ET 30 MARS 2014

ARRÊTÉ N° 2014 / 4574

**fixant la liste des candidats pour le 1^{er} tour de scrutin
dans la commune de SUCY EN BRIE**

**Le Préfet du Val de Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code électoral,

Vu le décret n° 2013-857 du 26 septembre 2013 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014/3899 du 14 janvier 2014 fixant les dates d'ouverture et de clôture du délai de dépôt des candidatures ;

Vu le procès-verbal du tirage au sort effectué le vendredi 7 mars 2014 par le représentant de l'Etat en vue de l'attribution des panneaux d'affichage ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 - Conformément aux dispositions des articles L. 263 à L. 267 et R. 127-2 à R. 128-3 du code électoral, ont été enregistrées, précédées du numéro de panneau tiré au sort, les déclarations de candidature des listes dont le titre figure ci-après :

1	SUCY COMME NOUS L'AIMONS
2	SUCY-EN-VIE
3	ÉCOLOGIE, CITOYENNETÉ ET SOLIDARITÉ
4	NOTRE PARTI C'EST SUCY

Article 2 – L'état nominatif de chacun des candidats composant ces listes est annexé au présent arrêté.

Article 3 – Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 7 mars 2014

Thierry LELEU

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées

Département 94 - VAL DE MARNE Commune 071 - Sucy-en-Brie

Candidat au conseil
communautaire

94 VAL DE MARNE

071 - Sucy-en-Brie

01 SUCY COMME NOUS L'AIMONS

1 Mme CIUNTU Marie-Carole	Oui
2 M. AMSLER Jean-Daniel	Oui
3 Mme WESTPHAL Laurence	Oui
4 M. CHAFFAUD Jean-Pierre	Oui
5 Mme CHICHEPORTICHE Catherine	Oui
6 M. VANDENBOSSCHE Christian	Oui
7 Mme PENAUD Marie-Dominique	Oui
8 M. MOREL Joël	Oui
9 Mme TIMERA Hawa	Oui
10 M. TRAYAUX Olivier	
11 Mme PINTO Christine	
12 M. CHARTRAIN Christophe	
13 Mme LIBLIN Elisabeth	
14 M. BOURCIER Luc	
15 Mme BOURDINAUD Anne-Marie	
16 M. KHOURY Bahi	
17 Mme FELGINES Sandrine	
18 M. MUSSO Cédric	
19 Mme VILLAUME Edith	
20 M. CARDOSO David (Nationalité : Portugaise)	
21 Mme MILLE Nicole	
22 M. GIACOBBI Vincent	
23 Mme VALOTEAU Martine	
24 M. MARGOT Marcel	
25 Mme MARBACH Marielle	
26 M. DURAZZO Jean-Pierre	
27 Mme COURTET Claudine	
28 M. BALLEST Arnaut	
29 Mme VILLA Denise	
30 M. CATINAUD Alain	
31 Mme LAURENT Maryelle	
32 M. GIRAUDO Dominique	
33 Mme GIRAUD Florence	
34 M. BALARD Michel	
35 Mme SALAÜN Valentine	

02 SUCY-EN-VIE

1 M. DUVAL Jacques	Oui
2 Mme BOURREAU Hélène	Oui
3 M. GIRAUD Marc	Oui
4 Mme LOGNONNÉ Valérie	Oui
5 M. KORTMANN Roland	Oui
6 Mme VILLE Céline	Oui
7 M. FERNANDEZ Victoriano	Oui
8 Mme FLITTI Yasmina	Oui
9 M. KARSENTI Jérôme	Oui
10 Mme PEDROSO AMELL Natasha	
11 M. FOULQUIER André	
12 Mme RECOQUILLON Charlotte	
13 M. CHACUN Yohan	

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées
Département 94 - VAL DE MARNE Commune 071 - Sucy-en-Brie

Candidat au conseil
communautaire

- 14 Mme VIDONI Françoise
- 15 M. DELLA-GASPERA Alain
- 16 Mme CASTAGNET Marianne
- 17 M. BERTRAND Thierry
- 18 Mme DA CUNHA Marie-Hélène
- 19 M. MORI Guy
- 20 Mme MOYSAN Muriel
- 21 M. MARCELLE Dominique
- 22 Mme TARTIVEL Laurette
- 23 M. HAGUET Samuel
- 24 Mme DIALLO Mariam
- 25 M. BEAUVERIE Alexis
- 26 Mme BLANLOT Armelle
- 27 M. DEFAYE Eric
- 28 Mme MACOIN Micheline
- 29 M. DELORY Damien
- 30 Mme VAN DER MALE Mirjam (Nationalité : Néerlandaise)
- 31 M. ROUVEL Michel
- 32 Mme DUCHESNE Marie-Christine
- 33 M. BERNARD Christophe
- 34 Mme JOVY Clotilde
- 35 M. DONAT Alain

03 EGOLOGIE, CITOYENNETÉ ET SOLIDARITÉ

- | | |
|---------------------------------|------------|
| 1 M. GRANGE Jean-Paul | Oui |
| 2 Mme FORST Marie | Oui |
| 3 M. GIANG Son Ha | Oui |
| 4 Mme DUFEU Nicole | |
| 5 M. PIDOUX James | |
| 6 Mme DENIAUD Claudine | |
| 7 M. BRAND Frédéric | |
| 8 Mme ANGLADE Jocelyne | |
| 9 M. BRAND Ghislain | |
| 10 Mme SIMON Eliane | Oui |
| 11 M. KACZOR Jean-Claude | Oui |
| 12 Mme FONTANA Martine | Oui |
| 13 M. GALLAY Brian | Oui |
| 14 Mme ADAM Lucile | |
| 15 M. FOULLY Emilien | |
| 16 Mme PIETTE Michèle | |
| 17 M. LALAOUI Yann | |
| 18 Mme GRASLAND-DESLOT Sylvie | |
| 19 M. GALLEY Arnaud | |
| 20 Mme FACHAN Martine | Oui |
| 21 M. GENET Guy | Oui |
| 22 Mme QUERE Sandrine | |
| 23 M. BURLION David | |
| 24 Mme CHASSAGNY Catherine | |
| 25 M. OBLETTE Pierre | |
| 26 Mme GENET Jeannick | |
| 27 M. ADAM Didier | |
| 28 Mme DUFRÈNE Isabelle | |
| 29 M. BONNET Jean-Marie | |
| 30 Mme GUÉZÉNEC Christine | |

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées
Département 94 - VAL DE MARNE Commune 071 - Sucy-en-Brie

Candidat au conseil
communautaire

- 31 M. ROUSSEAU Didier
- 32 Mme GRANGE Marianne
- 33 M. PELTEREAU-VILLENEUVE Alexandre
- 34 Mme LEBRETON Patricia
- 35 M. GRASLAND Claude

04 NOTRE PARTI C'EST SUCY

- | | |
|--|-----|
| 1 M. SPIDO Georges | Oui |
| 2 Mme LANTZ Sandrine | Oui |
| 3 M. CAILLARD François-Didier | Oui |
| 4 Mme DULAC Michèle | Oui |
| 5 M. CHADAINEAU Jean-Charles | Oui |
| 6 Mme MEDDAH Assia | Oui |
| 7 M. NOUPELL Jean-Charles | Oui |
| 8 Mme PORCHER Virginie | Oui |
| 9 M. CHIAPELLO Serge | Oui |
| 10 Mme MONICO JUNIOR Sylvie | |
| 11 M. FERNANDES CORREIA Jacinto (Nationalité : Portugaise) | |
| 12 Mme OSIKA Francine | |
| 13 M. VALEUR Albert | |
| 14 Mme PEDEPOY Maryline | |
| 15 M. BLAIZOT Denis | |
| 16 Mme TAVER Cindy | |
| 17 M. OSIKA Jean | |
| 18 Mme HAFIDI Wafa | |
| 19 M. PRIETO PEDROSA Carlos (Nationalité : Portugaise) | |
| 20 Mme ROMANZIN Stephanie | |
| 21 M. DE CLERCK Patrick | |
| 22 Mme DOS SANTOS Elisabeth | |
| 23 M. STALLA Hubert | |
| 24 Mme TURIN Martine | |
| 25 M. GOUSSARD Gregory | |
| 26 Mme MURO Monique | |
| 27 M. CHANUT Jacques | |
| 28 Mme LE COQ Anne | |
| 29 M. BONNEFOIX Thierry | |
| 30 Mme BOSCH Isabelle | |
| 31 M. GARNIER Alexis | |
| 32 Mme SAULAIS Gaétane | |
| 33 M. PRAT Frederic | |
| 34 Mme VIZZAVONA Marie | |
| 35 M. CAILLE Daniel | |

PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

BUREAU DES ELECTIONS ET DES ASSOCIATIONS

ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DES 23 ET 30 MARS 2014

A R R Ê T É N° 2014 / 4575

**fixant la liste des candidats pour le 1^{er} tour de scrutin
dans la commune de VALENTON**

**Le Préfet du Val de Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code électoral,

Vu le décret n° 2013-857 du 26 septembre 2013 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014/3899 du 14 janvier 2014 fixant les dates d'ouverture et de clôture du délai de dépôt des candidatures ;

Vu le procès-verbal du tirage au sort effectué le vendredi 7 mars 2014 par le représentant de l'Etat en vue de l'attribution des panneaux d'affichage ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 - Conformément aux dispositions des articles L. 263 à L. 267 et R. 127-2 à R. 128-3 du code électoral, ont été enregistrées, précédées du numéro de panneau tiré au sort, les déclarations de candidature des listes dont le titre figure ci-après :

N° de panneau	Titre de la liste
1	CONTINUONS ENSEMBLE POUR VALENTON
2	ENSEMBLE PRENONS EN MAIN L'AVENIR DE VALENTON

.../

Article 2 – L'état nominatif de chacun des candidats composant ces listes est annexé au présent arrêté.

Article 3 – Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 7 mars 2014

Thierry LELEU

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées
Département 94 - VAL DE MARNE Commune 074 - Valenton

Candidat au conseil
communautaire

94 VAL DE MARNE 074 - Valenton

01 CONTINUONS ENSEMBLE POUR VALENTON

- 1 Mme BAUD Françoise
- 2 M. RATTER Patrick
- 3 Mme MOUHEB Nadia
- 4 M. PUDELKO Philippe
- 5 Mme BENNIA Samia
- 6 M. PERICHON Laurent
- 7 Mme ARRIAU Sylvie
- 8 M. CALVIER Vincent
- 9 Mme SOUFI Fadéla
- 10 M. MERCIER Serge
- 11 Mme LABAT Françoise
- 12 M. JEANNOT Jean
- 13 Mme BENNINI Sakina
- 14 M. DILOU Guy Roger
- 15 Mme SISSLER Hélène
- 16 M. GOSSELIN Didier
- 17 Mme KEÏTA Oumy
- 18 M. NADARADJANE Xxxx
- 19 Mme ALBERT Martine
- 20 M. SENHAJI Bouchaïb
- 21 Mme DJAOUT Ghania
- 22 M. NOEL Bruno
- 23 Mme DIJOUX Jacqueline
- 24 M. PONIN Jean-Baptiste
- 25 Mme BENETEAU DE LA PRAIRIE Véronique
- 26 M. KECHIT Hacène
- 27 Mme LAHER Ghislaine
- 28 M. MAHIEU Pierre
- 29 Mme DUBUQUOY Claudine
- 30 M. KOUNKOU Sagesse
- 31 Mme SCAILQUIN Marlene
- 32 M. MARGALIDA Charles
- 33 Mme NUBUL Lucette

02 ENSEMBLE PRENONS EN MAIN L'AVENIR DE VALENTON

- 1 M. YAVUZ Metin
- 2 Mme TARRINHA Ana
- 3 M. LESEUR Claude
- 4 Mme BOUHASSOUNE Fatma
- 5 M. EKASSOU Wilfrid
- 6 Mme SPANO Cecile
- 7 M. AHIZI-ELLIAM Guillaume
- 8 Mme SADIKI Hasana
- 9 M. TARCY Maurice
- 10 Mme LEVERDIER Valerie
- 11 M. BARRE Claude
- 12 Mme MPOMÉ Orphee
- 13 M. GOUBET Guilain
- 14 Mme SUVAJAC Gordana
- 15 M. CELIK Nicolas

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées
Département 94 - VAL DE MARNE Commune 074 - Valenton

Candidat au conseil
communautaire

- 16 Mme BERDIER Eveline
- 17 M. FOURNIER Jerome
- 18 Mme SONG Odette
- 19 M. NDAW Thiéyacine
- 20 Mme BARVET Isabelle
- 21 M. AMARIR Abderrahim
- 22 Mme PETRISSANS Agnes
- 23 M. MATUSZENSKI Benjamin
- 24 Mme MANSUY Veronique
- 25 M. POULET Andre
- 26 Mme SOUSA MARTINHO Sylvie
- 27 M. LOURENCO Georges
- 28 Mme RATAO Ester (Nationalité : Portugaise)
- 29 M. MBALOULA Germain
- 30 Mme COTTIN Celine
- 31 M. KASRI Abdelhafid
- 32 Mme BOUDISSA Radia
- 33 M. BALIROS Jean-Pierre

PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

BUREAU DES ELECTIONS ET DES ASSOCIATIONS

ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DES 23 ET 30 MARS 2014

ARRÊTÉ N° 2014 / 4576

**fixant la liste des candidats pour le 1^{er} tour de scrutin
dans la commune de VILLECRESNES**

**Le Préfet du Val de Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code électoral,

Vu le décret n° 2013-857 du 26 septembre 2013 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014/3899 du 14 janvier 2014 fixant les dates d'ouverture et de clôture du délai de dépôt des candidatures ;

Vu le procès-verbal du tirage au sort effectué le vendredi 7 mars 2014 par le représentant de l'Etat en vue de l'attribution des panneaux d'affichage ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 - Conformément aux dispositions des articles L. 263 à L. 267 et R. 127-2 à R. 128-3 du code électoral, ont été enregistrées, précédées du numéro de panneau tiré au sort, les déclarations de candidature des listes dont le titre figure ci-après :

N° de panneau	Titre de la liste
1	VILLECRESNES AMBITION
2	Bien vivre à Villecresnes

Article 2 – L'état nominatif de chacun des candidats composant ces listes est annexé au présent arrêté.

Article 3 – Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 7 mars 2014

Thierry LELEU

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées
Département 94 - VAL DE MARNE Commune 075 - Villecresnes

Candidat au conseil
communautaire

94 VAL DE MARNE

075 - Villecresnes

01 VILLECRESNES AMBITION

1 M. WAPPLER Daniel	Oui
2 Mme CARON Dominique	Oui
3 M. STEIN Bernard	Oui
4 Mme ZANOUNE Sylvie	Oui
5 M. FABRE Didier	Oui
6 Mme VIDON Annie-France	Oui
7 M. CULLIER DE LABADIE René	Oui
8 Mme EKWÉ Agnès	Oui
9 M. GIARD Didier	Oui
10 Mme MARTINS Anne-Marie	Oui
11 M. RABANY Stéphane	
12 Mme DEBICKI Dominique	
13 M. ROSTENE William	Oui
14 Mme SJARDIN Martine	Oui
15 M. DELAUAUD Louis	Oui
16 Mme LANDAIS Valérie	Oui
17 M. LENTIER Pierre	
18 Mme ALEXANDRE Marie-France	
19 M. SKOEZ Yannick	
20 Mme PERSELLO Marie-Annick	
21 M. TEXIER Jean-Paul	
22 Mme CAMPS Claire	
23 M. DODANE Paul	
24 Mme REYX Fabienne	
25 M. VERGNAUD Bernard	
26 Mme LYRON Elisabeth	
27 M. BRUNET Guy	
28 Mme THEVENET Laurence	
29 M. CAIRA Olivier	

02 Bien vivre à Villecresnes

1 M. GUILLE Gérard	Oui
2 Mme MAILLET Jeannine	Oui
3 M. FOSSOYEUX Christian	Oui
4 Mme LAFON Isabelle	Oui
5 M. LOCHON Jacques	Oui
6 Mme AUROUSSEAU Renée	Oui
7 M. VILLA Valère	Oui
8 Mme VOLANTE Marisa	Oui
9 M. CHAILLOU Gilbert	Oui
10 Mme CASIER Catherine	Oui
11 M. GIVON Patrick	Oui
12 Mme DRIOT-ARGENTIN Véronique	Oui
13 M. ARDIOT André	Oui
14 Mme VILLA Françoise	Oui
15 M. SCHREIBER Daniel	
16 Mme MONTEBAULT Monique	
17 M. DEBARRY Thierry	
18 Mme BILLET Martine	
19 M. LECOMTE Marc	

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées
Département 94 - VAL DE MARNE Commune 075 - Villecresnes

Candidat au conseil
communautaire

- 20 Mme BUYSE Karina
- 21 M. PINJON Michel
- 22 Mme HIRON Marie-Laure
- 23 M. GUILLAUME Gilles
- 24 Mme DAVID Denise
- 25 M. ROUYER Michel
- 26 Mme PENAIN Danielle
- 27 M. HIRON Vincent
- 28 Mme POUPON Armelle
- 29 M. DECOEN Yanick



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

BUREAU DES ELECTIONS ET DES ASSOCIATIONS

ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DES 23 ET 30 MARS 2014

ARRÊTÉ N° 2014 / 4577

fixant la liste des candidats pour le 1^{er} tour de scrutin
dans la commune de VILLENEUVE LE ROI

Le Préfet du Val de Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral,

Vu le décret n° 2013-857 du 26 septembre 2013 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014/3899 du 14 janvier 2014 fixant les dates d'ouverture et de clôture du délai de dépôt des candidatures ;

Vu le procès-verbal du tirage au sort effectué le vendredi 7 mars 2014 par le représentant de l'Etat en vue de l'attribution des panneaux d'affichage ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 - Conformément aux dispositions des articles L. 263 à L. 267 et R. 127-2 à R. 128-3 du code électoral, ont été enregistrées, précédées du numéro de panneau tiré au sort, les déclarations de candidature des listes dont le titre figure ci-après :

1	UN NOUVEAU SOUFFLE POUR VILLENEUVE-LE-ROI
2	J'AIME MA VILLE
3	VILLENEUVE AUX VILLENEUVOIS
4	LE PRINTEMPS DE VILLENEUVE LE ROI

Article 2 – L'état nominatif de chacun des candidats composant ces listes est annexé au présent arrêté.

Article 3 – Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 7 mars 2014

Thierry LELEU

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées

Département 94 - VAL DE MARNE Commune 077 - Villeneuve-le-Roi

Candidat au conseil
communautaire

94 VAL DE MARNE

077 - Villeneuve-le-Roi

01 UN NOUVEAU SOUFFLE POUR VILLENEUVE-LE-ROI

- 1 M. GUERIN Daniel
- 2 Mme VALLERAY Rosandre
- 3 M. CHAMAULT Eric
- 4 Mme FRANCINI Marie-Christine
- 5 M. HALLAF Rachid
- 6 Mme BIDOUX Béatrice
- 7 M. JEANPIERRE Jean
- 8 Mme DESMAREST Marie-José
- 9 M. BOSSARD Bruno
- 10 Mme BEBIN Annie
- 11 M. ATTALI Daniel
- 12 Mme CHERIFI Bahia
- 13 M. FOISSARD Roger
- 14 Mme JUTARD-DELACOUR Cécile
- 15 M. MATTIOCCO Maurice
- 16 Mme CHETTOUF-PARUSSIE Lynda
- 17 M. RODRIGUES Carlos (Nationalité : Portugaise)
- 18 Mme EL KSIRI Souad
- 19 M. PICHON Philippe
- 20 Mme BOUYACHOU Faïza
- 21 M. DURBET Gilles
- 22 Mme HALIBA Rall
- 23 M. DOUCELANCE Eric
- 24 Mme DIEZION Georgia
- 25 M. PICHARD Pascal
- 26 Mme CAMARA Marine
- 27 M. COLIGNON Jean-Marc
- 28 Mme CHARTIER Beatrice
- 29 M. JEAN-BART Daniel
- 30 Mme VILACA Maria (Nationalité : Portugaise)
- 31 M. EL AMEIRI Mustapha
- 32 Mme CHALOULI Mahdjouba
- 33 M. D'HOSE Patrick

02 J'AIME MA VILLE

- 1 M. GONZALES Didier
- 2 Mme COLLET Béatrice
- 3 M. GAGNEPAIN Pascal
- 4 Mme FOSSOYEUX Dominique
- 5 M. SIMON Jean-Marie
- 6 Mme ARBEY Elisabeth
- 7 M. ROMPILLON Jean-Pierre
- 8 Mme HAMID Sakina
- 9 M. LAURENT Arnaud
- 10 Mme MEUNIER-PARKER Tracey (Nationalité : Britannique)
- 11 M. LOUINEAU Frédéric
- 12 Mme MADELEINE Marie-Laure
- 13 M. TRIPAULT Denis
- 14 Mme JHODRIAH Kounanidi
- 15 M. SADRIN Gérard

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées

Département 94 - VAL DE MARNE Commune 077 - Villeneuve-le-Roi

Candidat au conseil
communautaire

- 16 Mme DECONFIN Marie-Pierre
- 17 M. MAUREL Roland
- 18 Mme LEDIEU Sandrine
- 19 M. HOURDEAU David
- 20 Mme SAN MARTIN Sylvine
- 21 M. ANACLETO Jorge
- 22 Mme LAIZE Claudine
- 23 M. GICQUEL Nicolas
- 24 Mme GONZALES Elise
- 25 M. DRAMARD José
- 26 Mme PERNA Sylvie
- 27 M. VENDEIRO Alvaro (Nationalité : Portugaise)
- 28 Mme BOUTRIN Muryelle
- 29 M. GONÇALVES Daniel
- 30 Mme GALICHET Catherine
- 31 M. HAMADACHE Ahcene
- 32 Mme LE CORRE Evelyne
- 33 M. VIEIRA José (Nationalité : Portugaise)

03 VILLENEUVE AUX VILLENEUVOIS

- 1 M. JUIN Guy
- 2 Mme SACCHI Dina
- 3 M. DE SMET Patrick
- 4 Mme PEREIRA LOPES Cindy
- 5 M. EMAROT Jean-Yves
- 6 Mme HACCART Karine
- 7 M. BOURDET Jean-Pierre
- 8 Mme DE SMET Gisele
- 9 M. BORELLI Richard
- 10 Mme ERBA Maria
- 11 M. TAVARES Jose (Nationalité : Portugaise)
- 12 Mme JUIN Marie-France
- 13 M. CHANTELOUP Christian
- 14 Mme DE SOUZA Christine
- 15 M. POTTIER Jean-Charles
- 16 Mme LEMAIGNEN Nicole
- 17 M. DE SOUZA François
- 18 Mme GIRARD Marie-Christine
- 19 M. LAGLAINE Olivier
- 20 Mme CRAPOULET Myriam
- 21 M. TROTIN Philippe
- 22 Mme MIGNOT Marie-Claire
- 23 M. COLLET Roland
- 24 Mme DEROUINEAU Stephanie
- 25 M. GHORES Adrien
- 26 Mme POISSON Evelyne
- 27 M. CANESTRARO Olivier
- 28 Mme VARIN Karine
- 29 M. MARCUCCI Mathias
- 30 Mme ADANT Annette
- 31 M. REALI Celestino
- 32 Mme EMAROT Camille
- 33 M. COLLET Nils-Alexandre

04 LE PRINTEMPS DE VILLENEUVE LE ROI

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées

Département 94 - VAL DE MARNE Commune 077 - Villeneuve-le-Roi

Candidat au conseil
communautaire

- 1 M. JOSSO Joel
- 2 Mme CAMPS Patricia
- 3 M. FAUQUEMBERG Patrice
- 4 Mme BOULINEAU Michele
- 5 M. CHIBOUT Jalys
- 6 Mme GRESSENT Emma
- 7 M. LEYRONNAS Serge
- 8 Mme DENIS Joelle
- 9 M. COUTEAU Daniel
- 10 Mme COLLET Marianne
- 11 M. NUNES Philippe
- 12 Mme PECH Nathalie
- 13 M. LEPESANT Jacky
- 14 Mme FORMERY Melanie
- 15 M. GOUGE Jerome
- 16 Mme VOSGIEN Joelle
- 17 M. CHERIFI Nordine
- 18 Mme HERRY Chantal
- 19 M. VOSGIEN Gilles
- 20 Mme NGALULAKA Gaelle
- 21 M. GEMINEL Gregory
- 22 Mme ROUSSEAU Rose-May
- 23 M. LEMAIRE Philippe
- 24 Mme STOUVENEL Christelle
- 25 M. ALLENOU Jacques
- 26 Mme BOTTON Yolande
- 27 M. BOULINEAU Bernard
- 28 Mme IVET Roselyne
- 29 M. PERRIER Roland
- 30 Mme BEC Rachelle
- 31 M. ADNOT Philippe
- 32 Mme SAINZ Alice
- 33 M. ROPERT Jean Pierre

PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

BUREAU DES ELECTIONS ET DES ASSOCIATIONS

ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DES 23 ET 30 MARS 2014

A R R Ê T É N° 2014 / 4578

**fixant la liste des candidats pour le 1^{er} tour de scrutin
dans la commune de VILLENEUVE SAINT GEORGES**

**Le Préfet du Val de Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code électoral,

Vu le décret n° 2013-857 du 26 septembre 2013 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014/3899 du 14 janvier 2014 fixant les dates d'ouverture et de clôture du délai de dépôt des candidatures ;

Vu le procès-verbal du tirage au sort effectué le vendredi 7 mars 2014 par le représentant de l'Etat en vue de l'attribution des panneaux d'affichage ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 - Conformément aux dispositions des articles L. 263 à L. 267 et R. 127-2 à R. 128-3 du code électoral, ont été enregistrées, précédées du numéro de panneau tiré au sort, les déclarations de candidature des listes dont le titre figure ci-après :

N° de panneau	Titre de la liste
1	VILLENEUVE A GAUCHE, HUMAINE, RASSEMBLEE, SOLIDAIRE
2	LUTTE OUVRIÈRE FAIRE ENTENDRE LE CAMP DES TRAVAILLEURS
3	AGIR 2014
4	VILLENEUVE-SAINST-GEORGES SECURITE

.../

Article 2 – L'état nominatif de chacun des candidats composant ces listes est annexé au présent arrêté.

Article 3 – Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 7 mars 2014

Thierry LELEU

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées

Département 94 - VAL DE MARNE Commune 078 - Villeneuve-Saint-Georges

Candidat au conseil
communautaire

94 VAL DE MARNE

078 - Villeneuve-Saint-Georges

01 VILLENEUVE A GAUCHE, HUMAINE, RASSEMBLEE, SOLIDAIRE

- 1 Mme ALTMAN Sylvie
- 2 M. THIBERVILLE Marc
- 3 Mme DINNER Nathalie
- 4 M. DUTHEIL Laurent
- 5 Mme BOUSSON-JANEAU Bénédicte
- 6 M. KNOPFER Charles
- 7 Mme BARDEAUX Elsa
- 8 M. PILATTE Yannick
- 9 Mme RICHTON Sylvie
- 10 M. HENRY Daniel
- 11 Mme GAYE Marema
- 12 M. BELVA Maurice
- 13 Mme RAVIENDRANATHAN Kalaiyarasi
- 14 M. POIRET Guillaume
- 15 Mme DEBBACHE Soazic
- 16 M. BEN YAKHLEF Mohamed
- 17 Mme GUEDDA Imen
- 18 M. JONCRET Christian
- 19 Mme BEN MOUSSA Nadia
- 20 M. KHOKHAR Mubbashar
- 21 Mme DOUMBIA Mariam
- 22 M. BOYER Alexandre
- 23 Mme ALEXANDRE Stéphanie
- 24 M. DAVIDE Jean-Pierre
- 25 Mme MORO Julia
- 26 M. BIYIK Birol
- 27 Mme CHEBAANE Insaf
- 28 M. GRACIA José
- 29 Mme CABELLO-SANCHEZ Sabah
- 30 M. CHERIGUENE Omar
- 31 Mme DURAND Yvette
- 32 M. DELCROS Gilles
- 33 Mme ASTIER Catherine
- 34 M. SAINT-GEALME Christian
- 35 Mme MOMBOULI Aida
- 36 M. BATEAU Régis
- 37 Mme CHANTHAPHASOUK Ackhaline
- 38 M. BEAUDET Sébastien
- 39 Mme MADRIGAL FOULTIER Françoise

02 LUTTE OUVRIÈRE FAIRE ENTENDRE LE CAMP DES TRAVAILLEURS

- 1 M. GEINDREAU Dominique
- 2 Mme PARIS Patricia
- 3 M. MONTOUT Hervé
- 4 Mme FELLAH Fawzia
- 5 M. TECHER Thésaire
- 6 Mme CHICOISNE Marine
- 7 M. RAFLA EL-MASRY Mathieu
- 8 Mme FERREIRA FRANCISCO Gracinda (Nationalité : Portugaise)
- 9 M. BEAUJOUR Denis

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées

Département 94 - VAL DE MARNE Commune 078 - Villeneuve-Saint-Georges

Candidat au conseil
communautaire

- 10 Mme BRUNETAUD Natacha
- 11 M. KIYINDOU Patrick
- 12 Mme FAGE Jeanne
- 13 M. BOUDOT Jacques
- 14 Mme RADOM Suzy
- 15 M. CHARLES-ANGELE Christian
- 16 Mme NTUMBA LUKUSA Brigitte
- 17 M. OKYERE KOFI Samuel
- 18 Mme GUIMARAES GOMES Prazeres (Nationalité : Portugaise)
- 19 M. MOKRANE Mourad
- 20 Mme KEITA Astan
- 21 M. BINGU Hervé
- 22 Mme HADIDI Amina
- 23 M. PESLAY Francis
- 24 Mme SAINT-ROMAIN Solange
- 25 M. RADOM Rodrigue
- 26 Mme CHAILLOU Kathya
- 27 M. PONTURO Rosario
- 28 Mme SAMBA Mathilde
- 29 M. BELHARRAGA Rahhal
- 30 Mme GONÇALVES DOS RAMOS Florence
- 31 M. CATOR Emmanuel
- 32 Mme LONGUE Camille
- 33 M. MBALA Didier
- 34 Mme BOTRAND Micheline
- 35 M. KOE Jacques
- 36 Mme URIE Marcelle
- 37 M. TRABELSI Lotfi
- 38 Mme RAPHAEL Patricia
- 39 M. MARQUET Cédric

03 AGIR 2014

- 1 M. GAUDIN Philippe
- 2 Mme NIASME Kristell
- 3 M. COLSON Eric
- 4 Mme PEYNOT Marie-Christine
- 5 M. FAÏSSE Michel
- 6 Mme DALAIZE Cindy
- 7 M. GOUGOUGNAN-ZADIGUE Emmanuely
- 8 Mme METAHRI Chloé
- 9 M. MAILLOCHON Pierre
- 10 Mme RIGUEUR Withelyne
- 11 M. MAZURIÉ Lionel
- 12 Mme MARZIALE Solene
- 13 M. RIVILLON Sébastien
- 14 Mme LAVADOUX Lydie
- 15 M. LECUYER Marc
- 16 Mme HAMMOU Noria
- 17 M. GIMENEZ Jean
- 18 Mme FAÏSSE Martine
- 19 M. VIC Jean Pierre
- 20 Mme TRASTOUR Martine
- 21 M. TACIMOGLU Oktay
- 22 Mme DE FONTENELLE Marie-Annick

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées

Département 94 - VAL DE MARNE Commune 078 - Villeneuve-Saint-Georges

Candidat au conseil
communautaire

- 23 M. D'HAUSSY Michel
- 24 Mme WAHEO Moria
- 25 M. GRISARD Philippe
- 26 Mme BRUON Sylvie
- 27 M. BRESLER Jean-Paul
- 28 Mme YUNG Martine
- 29 M. GODEFROY Christian
- 30 Mme DIARRA Fanta
- 31 M. FEZEU Gaston
- 32 Mme ALVES Bernardina
- 33 M. TOIRON Gérard
- 34 Mme BELON Marie-Noëlle
- 35 M. BERNIER Jean-Luc
- 36 Mme HAAG Chantal
- 37 M. PAQUETTE Bernard
- 38 Mme BAZABAS Elise
- 39 M. HARAULT Eddy

04 VILLENEUVE-SAINT-GEORGE SECURITE

- 1 M. JOLY Dominique
- 2 Mme LAVOCAT Jocelyne
- 3 M. ESPINAR Jean-Paul
- 4 Mme MARIE DE FICQUELMONT Anastasia
- 5 M. PISSARRA Nilton
- 6 Mme RIESEMANN Suzanne
- 7 M. AKIL Rochdy
- 8 Mme COUILLAULT Maryse
- 9 M. CASTRE Michel
- 10 Mme MANGLAVITI Victoria
- 11 M. RICHARD Luc
- 12 Mme BESSE Patricia
- 13 M. PANATIER Guy
- 14 Mme SANTOS ANASTACIO Conceição (Nationalité : Portugaise)
- 15 M. DEGUEULE Michel
- 16 Mme LEMAIRE Simone
- 17 M. MARTINS DA CUNHA Antonio (Nationalité : Portugaise)
- 18 Mme DAMPIERRE Dominique
- 19 M. ESPINAR Rémi
- 20 Mme CARMINATI Marguerite
- 21 M. PAPELARD Pierre
- 22 Mme CHEVALLIER Jeanne
- 23 M. ROUYRENC Gérald
- 24 Mme MACH Mathilde
- 25 M. FOREST Robert
- 26 Mme BRUANDET Colette
- 27 M. VALLOGNES Patrice
- 28 Mme BUREAUX Andrée
- 29 M. JALLOT Bernard
- 30 Mme MORIN Renée
- 31 M. IRAZUSTA Alain
- 32 Mme DORR Genevieve
- 33 M. LIBER Jean-Jacques
- 34 Mme FOREST Emilienne
- 35 M. BERRY Pierre

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées

Département 94 - VAL DE MARNE Commune 078 - Villeneuve-Saint-Georges

Candidat au conseil
communautaire

- 36 Mme ESTEVES Maria Da Natividade (Nationalité : Portugaise)
- 37 M. CASTRE Gérard
- 38 Mme DE JESUS DE FREITAS Maria Teresa (Nationalité : Portugaise)
- 39 M. HUOT Christian

PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

BUREAU DES ELECTIONS ET DES ASSOCIATIONS

ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DES 23 ET 30 MARS 2014

ARRÊTÉ N° 2014 / 4579

**fixant la liste des candidats pour le 1^{er} tour de scrutin
dans la commune de VITRY SUR SEINE**

**Le Préfet du Val de Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code électoral,

Vu le décret n° 2013-857 du 26 septembre 2013 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014/3899 du 14 janvier 2014 fixant les dates d'ouverture et de clôture du délai de dépôt des candidatures ;

Vu le procès-verbal du tirage au sort effectué le vendredi 7 mars 2014 par le représentant de l'Etat en vue de l'attribution des panneaux d'affichage ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 - Conformément aux dispositions des articles L. 263 à L. 267 et R. 127-2 à R. 128-3 du code électoral, ont été enregistrées, précédées du numéro de panneau tiré au sort, les déclarations de candidature des listes dont le titre figure ci-après :

1	<i>LUTTE OUVRIÈRE FAIRE ENTENDRE LE CAMP DES TRAVAILLEURS</i>
2	<i>VITRY FAIT FRONT</i>
3	<i>Pour Vitry, à Gauche Vraiment, une autre page est à écrire ensemble !</i>

.../..

4	<i>Unité, résistance, reconquête contre la politique du gouvernement et de l'Union Européenne, liste soutenue par le Parti Ouvrier Indépendant</i>
5	VITRY EN MIEUX AVEC JACQUES PERREUX UNE GAUCHE D'AVANCE
6	ENSEMBLE UN AVENIR MEILLEUR
7	VITRY ENSEMBLE SOLIDAIRE DYNAMIQUE ECOLOGIQUE

Article 2 – L'état nominatif de chacun des candidats composant ces listes est annexé au présent arrêté.

Article 3 – Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 7 mars 2014

Thierry LELEU

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées
Département 94 - VAL DE MARNE Commune 081 - Vitry-sur-Seine

Candidat au conseil
communautaire

94 VAL DE MARNE 081 - Vitry-sur-Seine

01 LUTTE OUVRIÈRE FAIRE ENTENDRE LE CAMP DES TRAVAILLEURS

1 Mme RUCHOT Sandrine	Oui
2 M. BENYACAR Bernard	Oui
3 Mme FROMENT Julie	Oui
4 M. WURTZ Gilles	Oui
5 Mme PEYRELEVADE Danielle	Oui
6 M. LE MEUR Joel	Oui
7 Mme DIEF Marie-Annick	Oui
8 M. REDURON Vincent	Oui
9 Mme DEGREMONT Marilyne	Oui
10 M. CHOULAK Karim	Oui
11 Mme DELOBELLE Vanessa	Oui
12 M. CAMUS Denis	Oui
13 Mme PAIS Maria	Oui
14 M. CHESNEAU Thierry	Oui
15 Mme CORNETTE Cindy	Oui
16 M. LELEU Jérôme	Oui
17 Mme MIESCH Rébecca	Oui
18 M. BOULLIN Patrice	Oui
19 Mme BESSAM-AWAD Malika	Oui
20 M. LE CAËR Philippe	Oui
21 Mme CHESNEAU--IOVANE Auriane	Oui
22 M. VAUDRAN Isar	Oui
23 Mme LAIDI Sabrina	Oui
24 M. PÉREZ Rémi	Oui
25 Mme COULIBALY Teinin	Oui
26 M. LEUCLAIRE Thierry	Oui
27 Mme ZEMAM Keira	Oui
28 M. HARFOUCHE Abdeslam	Oui
29 Mme LESTRIEZ Micheline	
30 M. CIRANY Jean-Marie	
31 Mme BALLAN Monique	
32 M. AMAMRA Tayeb	
33 Mme MOREEL Josiane	
34 M. FAUSTIN Aurélien	
35 Mme BOUAZIZ Katy	
36 M. GENDARME Alain	
37 Mme NGUE TOLEN BATEKI Marie	
38 M. GRÉGOIRE Dider	
39 Mme PARRONDO Laurence	
40 M. ORNANA Thierry	
41 Mme DELEFORGE Josette	
42 M. GUISSSE Fousseynou	
43 Mme BOUDOUI Nabila	
44 M. GUIMARAES Antonio	
45 Mme LAGGOUNE Taous	
46 M. GRASSIEN Michel	
47 Mme NONDELO Sylvie	
48 M. WALSCHAERTS Davy	
49 Mme WATSON Zineb	
50 M. CISSOKO Modi	

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées

Département 94 - VAL DE MARNE Commune 081 - Vitry-sur-Seine

Candidat au conseil
communautaire

- 51 Mme BODARD Tigrane
- 52 M. GABET Pascal
- 53 Mme COSTE Jeanne

02 VITRY FAIT FRONT

- | | |
|--------------------------------|-----|
| 1 M. PARADOL François | Oui |
| 2 Mme LEPEZ Sylvie | Oui |
| 3 M. BOURDET Frederic | Oui |
| 4 Mme PATRY Therese | Oui |
| 5 M. PEIXOTO Georges | Oui |
| 6 Mme LECUYER Severine | Oui |
| 7 M. ANNE Dominique | Oui |
| 8 Mme VANHTHONG Madeleine | Oui |
| 9 M. CONCLOIS Séraphin | Oui |
| 10 Mme PONTANEL Françoise | Oui |
| 11 M. SANSLAVILLE Bruno | Oui |
| 12 Mme TABORE Monique | Oui |
| 13 M. MEURIOT René | Oui |
| 14 Mme BONNARD Corinne | Oui |
| 15 M. BITOUNE Roland | Oui |
| 16 Mme DELONNÉ Marie-Christine | Oui |
| 17 M. BROUZES Didier | Oui |
| 18 Mme BETHENCOURT Nicole | Oui |
| 19 M. BONNARD Lionel | Oui |
| 20 Mme BROUZES Carole | Oui |
| 21 M. CAREL Loïc | Oui |
| 22 Mme CHERIE Fernande | Oui |
| 23 M. CELESTIN Marcel | Oui |
| 24 Mme CORBRION Cecile | Oui |
| 25 M. CHESNEAU Gerard | Oui |
| 26 Mme DENGER Andrée | Oui |
| 27 M. DOUHARD Jean-Michel | Oui |
| 28 Mme DUVAL Berthe | Oui |
| 29 M. FELBACQ David | |
| 30 Mme DUFRESNE Margareth | |
| 31 M. FILLON Bernard | |
| 32 Mme PIOT Veronique | |
| 33 M. GARAFFA Paul | |
| 34 Mme BENHAMMOUCHE Louisa | |
| 35 M. GIRARD François | |
| 36 Mme HALLAF Malika | |
| 37 M. GIRARD Marcel | |
| 38 Mme KLIMENKO Lydia | |
| 39 M. LAIS Bruno | |
| 40 Mme MIRABAIL Suzanne | |
| 41 M. JACQUEAU Pierre | |
| 42 Mme GAUTHIER Claudine | |
| 43 M. SALVAT Sebastien | |
| 44 Mme ROUSSEL Marie | |
| 45 M. LOVECCHIO Jean-Michel | |
| 46 Mme SIREUIL Alison | |
| 47 M. TOUTAIN Roger | |
| 48 Mme BELIAEVA Irina | |
| 49 M. WARRÉ Eddie | |
| 50 Mme BORDEL Marie | |

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées

Département 94 - VAL DE MARNE Commune 081 - Vitry-sur-Seine

Candidat au conseil
communautaire

- 51 M. BOURIAUX Pierre
- 52 Mme ANDRE Chloe
- 53 M. HUYGHE Albert

03 Pour Vitry, à Gauche Vraiment, une autre page est à écrire ensemble !

- | | |
|---|-----|
| 1 M. POTIER Bertrand | Oui |
| 2 Mme PINON Marion | Oui |
| 3 M. HAUMONT Norbert | Oui |
| 4 Mme ADAM Dominique | Oui |
| 5 M. BARRAL Jean | Oui |
| 6 Mme POUPARDIN Danièle | Oui |
| 7 M. LABOIS Pascal | Oui |
| 8 Mme BERTHELOT Annick | Oui |
| 9 M. ERARD Frédéric | Oui |
| 10 Mme DAVID-LORIETTE Monique | Oui |
| 11 M. BELHADEF Belkacem | Oui |
| 12 Mme LE BOÏTE Josiane | Oui |
| 13 M. LAFAY Daniel | Oui |
| 14 Mme MOREAU Jeanine | Oui |
| 15 M. MANJON Luis | Oui |
| 16 Mme VANCAEYSEELE Sylvie | Oui |
| 17 M. HUBERT Jean | Oui |
| 18 Mme CONTREPOIS Sabine | Oui |
| 19 M. LANG Patrice | Oui |
| 20 Mme ATANGANA Espérance | Oui |
| 21 M. DUFFAUD Didier | Oui |
| 22 Mme DELMAS Claire | Oui |
| 23 M. MARMILLOD Claude | Oui |
| 24 Mme BAIARAM Mariana (Nationalité : Roumaine) | Oui |
| 25 M. ALLOUCH Stéphane | Oui |
| 26 Mme HAMELIN Marion | Oui |
| 27 M. DUPIN Gerald | Oui |
| 28 Mme CATTEAU Josette | Oui |
| 29 M. CHARTIER Vincent | |
| 30 Mme ALLOUCH Francine | |
| 31 M. GUILLON Mathias | |
| 32 Mme ATANGANA Alexandra | |
| 33 M. PEJSACHOWICZ Lazaro | |
| 34 Mme LAGRANDEUR Françoise | |
| 35 M. BRATU Iulian (Nationalité : Roumaine) | |
| 36 Mme DUFFAUD Flora | |
| 37 M. VATIER Denis | |
| 38 Mme GRINE Carima | |
| 39 M. CATTEAU Michel | |
| 40 Mme THIBAUD Marianne | |
| 41 M. JOUOT Claude | |
| 42 Mme CAVE Pierrette | |
| 43 M. PETTRÉ Adrien | |
| 44 Mme CHAMELOT Myriam | |
| 45 M. DE MAISTRE Eric | |
| 46 Mme MEIGNANT Anne-Sophie | |
| 47 M. BENARD Lucien | |
| 48 Mme LOCHMANN Marie-Odile | |
| 49 M. RUPAUD Guy | |
| 50 Mme POTIER-MARCHAL Catherine | |

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées

Département 94 - VAL DE MARNE Commune 081 - Vitry-sur-Seine

Candidat au conseil
communautaire

- 51 M. CHARTIER Philippe
- 52 Mme ABERGEL Agnès
- 53 M. POUPARDIN Didier

04 Unité, résistance, reconquête contre la politique du gouvernement et de l'Union Européenne, liste soutenue par le Parti Ouvrier Indépendant

- | | |
|-----------------------------------|-----|
| 1 Mme TACCHELLA Caroline | Oui |
| 2 M. CHICHE Bruno | Oui |
| 3 Mme DEBAT Fanny | Oui |
| 4 M. AUCLERC Jean-Pierre | Oui |
| 5 Mme GRENIER Maryse | Oui |
| 6 M. DORLÉAC Frédéric | Oui |
| 7 Mme PHILOCLES Isabelle | Oui |
| 8 M. BEN TIBA Sami | Oui |
| 9 Mme DUCRUET Sylvette | Oui |
| 10 M. TACCHELLA Gauthier | Oui |
| 11 Mme HADDOUCHE Zahia | Oui |
| 12 M. SOUFI Afif | Oui |
| 13 Mme BELLEROSSE Josette | Oui |
| 14 M. MARTIN William | Oui |
| 15 Mme NOEL Barbara | Oui |
| 16 M. GRANDJEAN Georges | Oui |
| 17 Mme MOREL-MALONGA Jacqueline | Oui |
| 18 M. MOREIRA David | Oui |
| 19 Mme DUMBA Marie-Thérèse | Oui |
| 20 M. LOSIO Joël | Oui |
| 21 Mme SARRAIPA Marie | Oui |
| 22 M. DELAGE Christian | Oui |
| 23 Mme DUCANDAS Véronique | Oui |
| 24 M. GOMEZ Marcel | Oui |
| 25 Mme CHOUTY-BAKALI Corinne | Oui |
| 26 M. JACQ Jean-Pierre | Oui |
| 27 Mme LEROY Seynabou | Oui |
| 28 M. VANDESTOC Germain | Oui |
| 29 Mme CHEBBI Kaouthar | |
| 30 M. GARCIA Tony | |
| 31 Mme BELLAOUI Aïcha | |
| 32 M. BELLAOUI Ali | |
| 33 Mme HEUGA Nathalie | |
| 34 M. YE Zhemin | |
| 35 Mme CASSITI Odette | |
| 36 M. DUPUY Camille | |
| 37 Mme HEDIR Hadda | |
| 38 M. DOS SANTOS CAMPANHA Joaquim | |
| 39 Mme BAOUCHI Mama | |
| 40 M. GARCIA Paul | |
| 41 Mme VIRON Georgette | |
| 42 M. NASRI Farid | |
| 43 Mme GABSI Hajer | |
| 44 M. BUFI Octave | |
| 45 Mme ZAHOU Sihem | |
| 46 M. MHENNI Chokri | |
| 47 Mme ZAHOU Hana | |
| 48 M. SILVA MESQUITA Manuel | |
| 49 Mme BERTHELOT Catherine | |

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées

Département 94 - VAL DE MARNE Commune 081 - Vitry-sur-Seine

Candidat au conseil
communautaire

- 50 M. TOURE Ansoumana
- 51 Mme SAUTEREAU Anne
- 52 M. ZAHOU Mouldi
- 53 Mme BERTHY Sylviane

05 VITRY EN MIEUX AVEC JACQUES PERREUX UNE GAUCHE D'AVANCE

- | | |
|------------------------------|-----|
| 1 M. PERREUX Jacques | Oui |
| 2 Mme NARI-RECHNER Géraldine | Oui |
| 3 M. BOURDON Frédéric | Oui |
| 4 Mme NIAKATE Aminata | Oui |
| 5 M. BEN-MOHAMED Khaled | Oui |
| 6 Mme AUXERRE Anne-Marie | Oui |
| 7 M. VERNAY Michel | Oui |
| 8 Mme BEN AMOR Soukayna | Oui |
| 9 M. LATRON Hugues | Oui |
| 10 Mme VASSALLO Sylvie | Oui |
| 11 M. TOMBARI Rached | Oui |
| 12 Mme RABIA Yasmina | Oui |
| 13 M. EL ABED Mohamed | Oui |
| 14 Mme DIATTA Khady | Oui |
| 15 M. PIERRE Jean-Claude | Oui |
| 16 Mme FRANZONI Patricia | Oui |
| 17 M. COFFLARD Louis | Oui |
| 18 Mme JUEZ Maria Pia | Oui |
| 19 M. BEN MOHAMED Salah | Oui |
| 20 Mme NOSAL Elisa | Oui |
| 21 M. TRAN Nguyen | Oui |
| 22 Mme MAYOUTE Nicole | Oui |
| 23 M. LANCELOT Gaël | Oui |
| 24 Mme MONTERO Adriana | Oui |
| 25 M. IBRAHIM MAHAZI Fakihi | Oui |
| 26 Mme GAILLOURDET Evelyne | Oui |
| 27 M. VIGNIER Frédéric | Oui |
| 28 Mme CHARLES Dominique | Oui |
| 29 M. RIO Franck | |
| 30 Mme AMADIAR Safiatou | |
| 31 M. POTIER Jean | |
| 32 Mme MENDY Muncia | |
| 33 M. GÉRARD Remi | |
| 34 Mme GLATRE Sabrina | |
| 35 M. LESTRELIN Yann | |
| 36 Mme SCHILTZ Amandine | |
| 37 M. HARRAK Amir | |
| 38 Mme AGDOUCHE Faïrouz | |
| 39 M. RUPERT Jean-François | |
| 40 Mme NICOLAS Hélène | |
| 41 M. TOMBARI Nassim | |
| 42 Mme TOUVAIS Florence | |
| 43 M. MATTIOCCO Emmanuel | |
| 44 Mme JOLO Alexandra | |
| 45 M. PASQUARELLI Renaud | |
| 46 Mme MESURET Maria | |
| 47 M. RECHNER Nicolas | |
| 48 Mme BRUERE Marie-Thérèse | |
| 49 M. VERHOEVEN Yves | |

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées

Département 94 - VAL DE MARNE Commune 081 - Vitry-sur-Seine

Candidat au conseil
communautaire

- 50 Mme DESBOIS Monique
- 51 M. SCHUH Laurent
- 52 Mme HONORÉ Jeannine
- 53 M. PERROT Jean-Claude

06 ENSEMBLE UN AVENIR MEILLEUR

- | | |
|--|-----|
| 1 M. AFFLATET Alain | Oui |
| 2 Mme HERAULT Bernadette | Oui |
| 3 M. NJOH Emmanuel | Oui |
| 4 Mme PAULET Anne-Laure | Oui |
| 5 M. RAMASSAMY Remy | Oui |
| 6 Mme HELYE Caroline | Oui |
| 7 M. PROBST Laurent | Oui |
| 8 Mme OUATTARA Sofiane | Oui |
| 9 M. ROUVET Jean-Louis | Oui |
| 10 Mme CREPIN Ghislaine | Oui |
| 11 M. STROOBANTS William | Oui |
| 12 Mme DIOT Marie-Claire | Oui |
| 13 M. LE CUNFF François | Oui |
| 14 Mme BONHOMME Cécile | Oui |
| 15 M. GUYADER Dave | Oui |
| 16 Mme MOREIRO Leslie | Oui |
| 17 M. DIOT Philippe | Oui |
| 18 Mme DESTANDAU Jeanne | Oui |
| 19 M. FAUCHER Bastien | Oui |
| 20 Mme ROUVET Dominique | Oui |
| 21 M. LE BOUL Pierre | Oui |
| 22 Mme BENITAH Angele | Oui |
| 23 M. BENECH Claude | Oui |
| 24 Mme CHASSIGNON Anne | Oui |
| 25 M. SOBH Mounir | Oui |
| 26 Mme FUNT Anne | Oui |
| 27 M. MARTIN Willy | Oui |
| 28 Mme CHEVIGNAC Josiane | Oui |
| 29 M. MATEOS Gaetan | |
| 30 Mme BENÂMIRA Fatima | |
| 31 M. SCHEHR Jerome | |
| 32 Mme DOUCET Annie | |
| 33 M. MOREIRO Jean-Michel | |
| 34 Mme BERTRAND Denise | |
| 35 M. AZNAR Jose (Nationalité : Espagnole) | |
| 36 Mme NGO MANGWE Emilienne | |
| 37 M. MEYER Gabriel | |
| 38 Mme MALFILATRE Nicole | |
| 39 M. DINIC Milan | |
| 40 Mme TEILHET Josiane | |
| 41 M. FOURNIVAL Jean-Luc | |
| 42 Mme LARONCIE Yolene | |
| 43 M. KEDJAR Sadek | |
| 44 Mme COLONNA Teresa | |
| 45 M. BERTRAND Pierre | |
| 46 Mme ANSER Hanifa | |
| 47 M. LAINE Jean-Jacques | |
| 48 Mme DIEUDONNÉ DE CARFORT Josiane | |
| 49 M. RAISIN Guy | |

Elections municipales 1er tour du 23 Mars 2014

Livre des listes détaillées

Département 94 - VAL DE MARNE Commune 081 - Vitry-sur-Seine

Candidat au conseil
communautaire

50 Mme GREJON Christiane
51 M. GAUDELET Maurice
52 Mme DUVAL Evelyne
53 M. NAU France

07 VITRY ENSEMBLE SOLIDAIRE DYNAMIQUE ECOLOGIQUE

1 M. AUDOUBERT Alain	Oui
2 Mme ETAVE Dominique	Oui
3 M. CHICOT Rémi	Oui
4 Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Oui
5 M. KENNEDY Jean-Claude	Oui
6 Mme TAILLEBOIS Sarah	Oui
7 M. BEYSSI Philippe	Oui
8 Mme GUENINE Sonia	
9 M. LABERTIT Guy	
10 Mme GERMA Sophie	Oui
11 M. LEPRETRE Michel	Oui
12 Mme BOUTABAA Hafsa	Oui
13 M. TMIMI Hocine	Oui
14 Mme LEFEBVRE Fabienne	Oui
15 M. BOURJAC Jean-Marc	Oui
16 Mme AGIER Isabel	Oui
17 M. TZINMANN Maurice	Oui
18 Mme RABARDEL Evelyne	Oui
19 M. HAMANI Djamel	Oui
20 Mme DESABRES Maria	Oui
21 M. BELL-LLOCH Pierre	Oui
22 Mme LORAND Isabelle	Oui
23 M. ROUGIER Jean	Oui
24 Mme EBODE ONDOBO Bernadette	Oui
25 M. RAMAEL Albertino	Oui
26 Mme MONTOIR Sylvie	Oui
27 M. GIACOMO Jean-Toussaint	Oui
28 Mme MARTINS Carla	Oui
29 M. LADIRE Luc	Oui
30 Mme OUGIER Isabelle	Oui
31 M. OMOURI Saïd	
32 Mme TEYSSERON Agnès	
33 M. BOUVIER Stéphane	
34 Mme VEYSSIERE Marie-José	
35 M. KONATE Ibrahima	
36 Mme KONATE Fatmata	
37 M. ABDOUN CHAREF Slimane	
38 Mme SAADI-SADALLAH Ménana	
39 M. ATTAR Shamime	
40 Mme LAMRAOUI Safia	
41 M. DUPONT Daniel	
42 Mme TRAORE Djeneba	
43 M. PORPIGLIA Francesco	
44 Mme VALLOT Marie	
45 M. LECOMTE Ludovic	
46 Mme BARRE Corinne	
47 M. LIADE Gnazegbo	
48 Mme NTCHAGANG Julienne	
49 M. KADRI Rachid	

Président(e)s :

- **M. Philippe JOURDAN**, vice-président (premier tour)
- **Mme Florence LAGARDE-PERRAUT**, juge (second tour)

Membres :

- **Maître Yearn Sook LEE PARE**, avocate (premier tour et second tour)
- **M. Christian RASPAIL**, adjoint administratif de l'administration de l'Intérieur et de l'Outre-mer (premier et second tours)

ARTICLE 3 :

Le Premier Président de la Cour d'Appel de Paris a désigné en qualité de suppléants :

pour le premier tour de scrutin :

- **M. Matthieu BONDUELLE**, vice-président ;

pour le second tour :

- **Mme Sophie PLASSART**, vice-présidente ;
- **M. Michel LAMHOUT**, vice-président ;

ARTICLE 4 :

Le Secrétaire général de la préfecture, les Sous-Préfets de l'Haÿ-les-Roses et de Nogent-sur-Marne ainsi que Mesdames et Messieurs les Président(e)s des 26 commissions de contrôle sont chargé(e)s, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux maires des communes concernées et publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 17 mars 2014.

PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES
BUREAU DES ELECTIONS ET DES ASSOCIATIONS

ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DES 23 ET 30 MARS 2014

A R R Ê T É N° 2014 / 4773

**fixant la liste des candidats pour le 2nd tour de scrutin
dans la commune de CHOISY LE ROI**

**Le Préfet du Val de Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code électoral,

Vu le décret n° 2013-857 du 26 septembre 2013 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014/3899 du 14 janvier 2014 fixant les dates d'ouverture et de clôture du délai de dépôt des candidatures ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2014/4562 du 7 mars 2014 fixant la liste des candidats au 1^{er} tour de scrutin ;

Vu les résultats du 1^{er} tour de scrutin ;

Vu les déclarations de candidature enregistrées en vue du 2nd tour de scrutin ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 - Conformément aux dispositions des articles L. 263 à L. 267 et R. 127-2 à R. 128-3 du code électoral, ont été enregistrées, précédées du numéro de panneau tiré au sort, les déclarations de candidature des listes dont le titre figure ci-après :

N° panneau	Titre de la liste
2	UNION CHOISYENNE POUR L'ALTERNANCE
3	RASSEMBLEMENT POUR CHOISY-LE-ROI
4	LISTE D'UNION ET DE RASSEMBLEMENT DES FORCES DE GAUCHE ET ECOLOGISTES

.../..

Article 2 – L'état nominatif de chacun des candidats composant ces listes est annexé au présent arrêté.

Article 3 – Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 25 mars 2014

Thierry LELEU.

Elections municipales second tour du 30 Mars 2014

Livre des listes détaillées
Département 94 - VAL DE MARNE Commune 022 - Choisy-le-Roi

Candidat au conseil
communautaire

94 VAL DE MARNE

022 - Choisy-le-Roi

02 UNION CHOISYENNE POUR L'ALTERNANCE

1 M. PANETTA Tonino	Oui
2 Mme BERCIER Corinne	Oui
3 M. BRIENNON Jean	Oui
4 Mme ALIROL Béatrice	Oui
5 M. COELHO Vasco	Oui
6 Mme SALIM Malika	Oui
7 M. PERYAGH Yves	Oui
8 Mme OSTERMEYER Sushma	Oui
9 M. DRUART Frédéric	Oui
10 Mme FRANCISOT Amandine	Oui
11 M. GUIBLIN François-Xavier	Oui
12 Mme CHEININE Annie	Oui
13 M. CERVINI Bernard	Oui
14 Mme MARTIAL Rose-Marie	Oui
15 M. HABI Hacène	
16 Mme HENNETIER Nadia	
17 M. BISMUTH Bernard	
18 Mme NSITUA Estelle	
19 M. LANOE Jean	
20 Mme LOPEZ BRUGUERA Laura (Nationalité : Espagnole)	
21 M. KORCHANE Sami	
22 Mme DIMNET Jocelyne	
23 M. GRATEPANCHE Damien	
24 Mme SANCHEZ Nadeïa	
25 M. TALON Philippe	
26 Mme EL KHAMMASSI Elhem	
27 M. BERTHOLON Hervé	
28 Mme BERTRAND Annette	
29 M. LECLERC Serge	
30 Mme CERVINI Christiane	
31 M. JACQUELIN Bastien	
32 Mme DOS REIS Sabrina	
33 M. SARRAZIN Hugo	
34 Mme DOS SANTOS Palmira (Nationalité : Portugaise)	
35 M. TOTOZAFY Jean-Luc	
36 Mme FÂVRE Catherine	
37 M. GONCALVES DA SILVA Fernando (Nationalité : Portugaise)	
38 Mme SCHOELCHER Anne	
39 M. ONESTA Jean-Charles	
40 Mme JEAN-BAPTISTE-AUGUSTIN Maryse	
41 M. FARE Christophe	
42 Mme JEAN FRANCOIS Monique	
43 M. BENOIST Michel	

03 RASSEMBLEMENT POUR CHOISY-LE-ROI

1 Mme BARON Monique	Oui
2 M. LEYMARIE Gilles	Oui
3 Mme FRAJ Nora	Oui
4 M. BENOIST Guy	Oui
5 Mme CABARRUS Huguette	Oui

Elections municipales second tour du 30 Mars 2014

Livre des listes détaillées
Département 94 - VAL DE MARNE Commune 022 - Choisy-le-Roi

Candidat au conseil
communautaire

6 M. LOPEZ Michel	Oui
7 Mme GOMMARD Annie	Oui
8 M. BLEIBEL Guillaume	Oui
9 Mme RANVIAL Nicole	Oui
10 M. BEPOIX Patrick	Oui
11 Mme ROIRAND Christine	Oui
12 M. CRUZ Christophe	Oui
13 Mme TRIPODI Sylvia	Oui
14 M. KOY Paul	Oui
15 Mme COLSON Marie-Claire	
16 M. INIESTA Pablo	
17 Mme MAKHLOUFI Safia	
18 M. ZAROUAL Mohammed	
19 Mme ALONSO Maria	
20 M. SHAABAN Sherif	
21 Mme LACHE Diane	
22 M. TAYEL Karim	
23 Mme MARCIANO Francine	
24 M. PERRAUDIN-JUILLARD Michel	
25 Mme JOSEPH DIT BOUISSON Nicole	
26 M. EL DAHAN Khaled	
27 Mme VILLIBORD Patricia	
28 M. MARCIANO Efraïm	
29 Mme MERCIER Yvette	
30 M. BELKAID Sofiane	
31 Mme JUILLARD Jeanine	
32 M. TELLALIAN Michel	
33 Mme CASTILLO Anita	
34 M. HE You	
35 Mme BENSAMOU Francine	
36 M. CAMHAJI Edmond	
37 Mme DANIS Annette	
38 M. GUERRA Orlando	
39 Mme ADAM Monique	
40 M. TAYEL Mohamed	
41 Mme TRIQUOIRE Viviane	
42 M. HUDAVERDIYAN Jean	
43 Mme LEMONNIER Eliane	

04 LISTE D'UNION ET DE RASSEMBLEMENT DES FORCES DE GAUCHE ET ECOLOGISTES

1 M. GUILLAUME Didier	Oui
2 Mme BRAHIMI Nadia	Oui
3 M. ID ELOUALI Ali	Oui
4 Mme DESPRES Catherine	Oui
5 M. AOUMMIS Hassan	Oui
6 Mme GUINERY Annick	Oui
7 M. DIGUET Patrice	Oui
8 Mme MASSÉ Elodie	
9 M. ZIEGELMEYER Laurent	
10 Mme LUC Nadine	Oui
11 M. ENNAOURA Hafid	Oui
12 Mme RIFFAUD Isabelle	Oui
13 M. ROCHE Gabriel	
14 Mme ARNAUD Anne-Marie	
15 M. THIAM Moustapha	Oui

Elections municipales second tour du 30 Mars 2014

Livre des listes détaillées

Département 94 - VAL DE MARNE Commune 022 - Choisy-le-Roi

Candidat au conseil
communautaire

16	Mme GRASSET-PRIAN Chantal	
17	M. ATHEA Bernard	
18	Mme JUHEL Françoise	Oui
19	M. TISLER Frédéric	
20	Mme BENKAHLA Malika	
21	M. BOIVIN Bernard	Oui
22	Mme LEROY Sylvie	Oui
23	M. DUPUY Gilles	
24	Mme LEONCE Vanessa	
25	M. HERVY Patrick	
26	Mme MORO Christiane	
27	M. GILLERY Ludovic	
28	Mme BELLIER Carole	
29	M. MELY Laurent	
30	Mme BLOUIN-VALENTIN Anne	
31	M. NEUVILLE Christophe	
32	Mme CATOIRE Marion	
33	M. AÏT IDIR Jamil	
34	Mme JULLIAN Anne-Laure	
35	M. GAUSSENT François	
36	Mme MOULONGO Emilienne	
37	M. ESSONE MENGUE Xxxx	
38	Mme NAZEF Amina	
39	M. REMOND Antoine	
40	Mme FUSTER Marie-Jeanne	
41	M. SIDIBE Noumouke	
42	Mme BLANCHET Marie	
43	M. SCOTTO D'ABUSCO Marc	

PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

BUREAU DES ELECTIONS ET DES ASSOCIATIONS

ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DES 23 ET 30 MARS 2014

A R R Ê T É N° 2014 / 4774

**fixant la liste des candidats pour le second tour de scrutin
dans la commune de CRÉTEIL**

**Le Préfet du Val de Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code électoral,

Vu le décret n° 2013-857 du 26 septembre 2013 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014/3899 du 14 janvier 2014 fixant les dates d'ouverture et de clôture du délai de dépôt des candidatures ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2014/4563 du 7 mars 2014 fixant la liste des candidats au premier tour de scrutin ;

Vu les résultats du premier tour de scrutin ;

Vu les déclarations de candidature enregistrées en vue du second tour de scrutin ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 - Conformément aux dispositions des articles L. 263 à L. 267 et R. 127-2 à R. 128-3 du code électoral, ont été enregistrées, précédées du numéro de panneau tiré au sort, les déclarations de candidature des listes dont le titre figure ci-après :

N° de panneau	Titre de la liste
2	CRÉTEIL BLEU MARINE
6	AGIR POUR VOUS
8	LA PASSION DE LA VIILE - CRETEIL, UNE PASSION PARTAGÉE

.../..

Article 2 – L'état nominatif de chacun des candidats composant ces listes est annexé au présent arrêté.

Article 3 – Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 25 mars 2014

Elections municipales second tour du 30 Mars 2014

Livre des listes détaillées
Département 94 - VAL DE MARNE Commune 028 - Créteil

Candidat au conseil
communautaire

94 VAL DE MARNE 028 - Créteil

02 CRÉTEIL BLEU MARINE

1 M. MARZO Gaétan	Oui
2 Mme HOUCK Marie-Agnès	Oui
3 M. QUINART Raphaël	Oui
4 Mme LE FLEM Maryvonne	Oui
5 M. SERIGNAT Bruno	Oui
6 Mme SABATIER Maryse	Oui
7 M. PERNET Alain	Oui
8 Mme APERCE Ashley	Oui
9 M. SERRE Pascal	Oui
10 Mme KHAMOUGUINOFF Murielle	Oui
11 M. RUBLIER Pierre	Oui
12 Mme MACQUET Véronique	Oui
13 M. ROUZIÈRE Jean	Oui
14 Mme GOMAR Rose	Oui
15 M. JACQUEMAIN Aurélien	Oui
16 Mme HAMHOUM Leïla	Oui
17 M. TUM David	Oui
18 Mme AUSSIBAL Adeline	Oui
19 M. JACQUEMAIN Daniel	Oui
20 Mme TURCHET Annick	Oui
21 M. SUISSA Albert	Oui
22 Mme COLLAS Christiane	Oui
23 M. GOMAR Jésus	Oui
24 Mme SALLE Sandrine	Oui
25 M. NENERT Roger	Oui
26 Mme GOMEZ Nadine	Oui
27 M. RADENAC Daniel	Oui
28 Mme GAUDILLAT Nathalie	Oui
29 M. ALBERNY Alain	Oui
30 Mme PALACIOS Solange	Oui
31 M. APERCE André	
32 Mme POULAIN Marie-Josée	
33 M. SERRE Robert	
34 Mme GMATI Fadhila	
35 M. CARRIERE Guillaume	
36 Mme MABILLON Anne	
37 M. VEREPT Xavier	
38 Mme FONTEYNE Christiane	
39 M. BONNET Marcel	
40 Mme CHARPENTIER Marie-Agnès	
41 M. CVITANOVIC Vidak	
42 Mme SERRE Suzanne	
43 M. BOURLON Guy	
44 Mme DELETTRE Jeanine	
45 M. TOMIC Milan	
46 Mme CAPEL Christiane	
47 M. SIGLER Robert	
48 Mme BRULARD Léa	
49 M. BARBOTTE Charles	
50 Mme GHANEM Denise	

Elections municipales second tour du 30 Mars 2014

Livre des listes détaillées
Département 94 - VAL DE MARNE Commune 028 - Créteil

Candidat au conseil
communautaire

- 51 M. LACROZE Antoine
- 52 Mme CHALMANDRIER Marie-Anne
- 53 M. SABATIER Lucien

06 AGIR POUR VOUS

- | | |
|----------------------------------|-----|
| 1 M. HEBBRECHT Thierry | Oui |
| 2 Mme CADOT SEVESTRE Ange | Oui |
| 3 M. GHOZLAND Alain | Oui |
| 4 Mme DOUMID Catherine | Oui |
| 5 M. THEZARD Sylvain | Oui |
| 6 Mme LACROZE Dominique | Oui |
| 7 M. KERISIT Bruno | Oui |
| 8 Mme ATTIA Patricia | Oui |
| 9 M. CHARBIT Michel | Oui |
| 10 Mme MASENGU Madeleine | Oui |
| 11 M. LEMAIRE Jean-Pierre | Oui |
| 12 Mme DUPUIS Vanessa | Oui |
| 13 M. QUITTEREL Alain | Oui |
| 14 Mme BESNAINOU Emma | Oui |
| 15 M. MANEBARD Severin | Oui |
| 16 Mme PIACITELLI Valérie | Oui |
| 17 M. LAVAL Matthieu | Oui |
| 18 Mme BEURDIN Catherine | Oui |
| 19 M. GHAYE Antoine | Oui |
| 20 Mme HAMIDA Khadra | Oui |
| 21 M. JOVER Manuel | Oui |
| 22 Mme GRILLON Michele | Oui |
| 23 M. LE Hue | Oui |
| 24 Mme DANGLADES Marie-Françoise | Oui |
| 25 M. DIDOUHE Abdelkrim | Oui |
| 26 Mme DELBOS Pierrette | Oui |
| 27 M. SANE Mamadou | Oui |
| 28 Mme ATLAN Corinne | Oui |
| 29 M. RAVEL Georges | Oui |
| 30 Mme BERNABÉ Marie | Oui |
| 31 M. MOREL Michel | |
| 32 Mme PORRET Severine | |
| 33 M. GUISTA Peter | |
| 34 Mme RASTAWICKA DEMUS Ewa | |
| 35 M. COHEN Eric | |
| 36 Mme FERRAND Joëlle | |
| 37 M. ESCOBAR Yvon | |
| 38 Mme BERTRAND Patricia | |
| 39 M. TAÏEB Fabrice | |
| 40 Mme DA SILVA Yvette | |
| 41 M. TEMIME Michael | |
| 42 Mme FREMONT Eliane | |
| 43 M. VINDIC Gérard | |
| 44 Mme PRETONI Ginette | |
| 45 M. BUXTORF Jean-Claude | |
| 46 Mme DELETTRE Maryvonne | |
| 47 M. LEZEAUD Michel | |
| 48 Mme DUPUIS Martine | |
| 49 M. VICHERY Jean-Jacques | |
| 50 Mme HAQUET Patricia | |

Elections municipales second tour du 30 Mars 2014

Livre des listes détaillées

Département 94 - VAL DE MARNE Commune 028 - Créteil

Candidat au conseil
communautaire

- 51 M. PORRET Jean
- 52 Mme MONSIMIER Yvette
- 53 M. TAPIERO Maurice

08 LA PASSION DE LA VILLE - CRETEIL, UNE PASSION PARTAGÉE

- | | |
|-----------------------------------|-----|
| 1 M. CATHALA Laurent | Oui |
| 2 Mme JEANVOINE Brigitte | Oui |
| 3 M. DUFEU Jean-François | Oui |
| 4 Mme GARRIGOU-GAUCHERAND Martine | Oui |
| 5 M. URGIN Axel | Oui |
| 6 Mme CORNET Danièle | Oui |
| 7 M. HELIN Bruno | Oui |
| 8 Mme SIMON-DECK Sylvie | Oui |
| 9 M. HENRY Mehedi | Oui |
| 10 Mme MELKONIAN Delphine | Oui |
| 11 M. SASPORTAS Michel | Oui |
| 12 Mme HACHMI Frédérique | Oui |
| 13 M. WANNIN Michel | Oui |
| 14 Mme SALVIA Marie-Christine | Oui |
| 15 M. MBOUMBA Luc | Oui |
| 16 Mme DIASSE Oumou | Oui |
| 17 M. HALLAL Rachid | Oui |
| 18 Mme CARDINAL Soraya | Oui |
| 19 M. MAIZ Moncef | Oui |
| 20 Mme DEPREZ Patrice | Oui |
| 21 M. TOLEDANO Eric | Oui |
| 22 Mme PERREAU Séverine | Oui |
| 23 M. ROCHE Serge | Oui |
| 24 Mme BARBUSSE Béatrice | Oui |
| 25 M. DUKAN Alain | Oui |
| 26 Mme SOL Josette | Oui |
| 27 M. JOHNSON Abraham | Oui |
| 28 Mme BELLOIS Marie-France | Oui |
| 29 M. PESSAQUE Joël | Oui |
| 30 Mme BLOUET Claudine | Oui |
| 31 M. LARDEAU Thomas | |
| 32 Mme TORGEMEN Pascale | |
| 33 M. HENO Jean-Pierre | |
| 34 Mme NICOLAS Dominique | |
| 35 M. CONDROYER Hedi | |
| 36 Mme ANDREAU Françoise | |
| 37 M. PLACE Olivier | |
| 38 Mme DEFORTESECU Danielle | |
| 39 M. DEFRADE Jean-Paul | |
| 40 Mme BABIKIR Hala | |
| 41 M. CARISTAN Stéphane | |
| 42 Mme SEBBAR-BEDRA Laïla | |
| 43 M. JOSSELIN Emile | |
| 44 Mme CAMARA Marie-Louise | |
| 45 M. ESOR Eric | |
| 46 Mme GALICHET Laurette | |
| 47 M. VOLLOT Thomas | |
| 48 Mme BERRUET Anne | |
| 49 M. PORCHERON Jean-Jacques | |
| 50 Mme HENON Dominique | |

Elections municipales second tour du 30 Mars 2014

Livre des listes détaillées
Département 94 - VAL DE MARNE Commune 028 - Créteil

Candidat au conseil
communautaire

- 51 M. PAUSRAT Jean-Pierre
- 52 Mme COGNET Michèle
- 53 M. FORTUNY Jean

PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES
BUREAU DES ELECTIONS ET DES ASSOCIATIONS

ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DES 23 ET 30 MARS 2014

A R R Ê T É N° 2014 / 4775

**fixant la liste des candidats pour le 2nd tour de scrutin
dans la commune d'IVRY SUR SEINE**

**Le Préfet du Val de Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code électoral,

Vu le décret n° 2013-857 du 26 septembre 2013 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014/3899 du 14 janvier 2014 fixant les dates d'ouverture et de clôture du délai de dépôt des candidatures ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2014/4564 du 7 mars 2014 fixant la liste des candidats au 1^{er} tour de scrutin ;

Vu les résultats du 1^{er} tour de scrutin ;

Vu les déclarations de candidature enregistrées en vue du 2nd tour de scrutin ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 - Conformément aux dispositions des articles L. 263 à L. 267 et R. 127-2 à R. 128-3 du code électoral, ont été enregistrées, précédées du numéro de panneau tiré au sort, les déclarations de candidature des listes dont le titre figure ci-après :

N° panneau	Titre de la liste
1	<i>L'ALTERNATIVE POUR IVRY</i>
3	<i>Choisir l'avenir, l'alternance socialiste, écologiste et citoyenne</i>
5	<i>IVRY AU CŒUR</i>

.../

Article 2 – L'état nominatif de chacun des candidats composant ces listes est annexé au présent arrêté.

Article 3 – Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 25 mars 2014

Elections municipales second tour du 30 Mars 2014

Livre des listes détaillées
Département 94 - VAL DE MARNE Commune 041 - Ivry-sur-Seine

Candidat au conseil
communautaire

94 VAL DE MARNE

041 - Ivry-sur-Seine

01 L'ALTERNATIVE POUR IVRY

1 M. LECLERCQ Régis	Oui
2 Mme APPOLAIRE Annie-Paule	Oui
3 M. BOUILLAUD Sébastien	Oui
4 Mme ANDRIA Marie	Oui
5 M. AUBRY Valentin	Oui
6 Mme LE FRANC Annie	Oui
7 M. VERLIERE Bernard	Oui
8 Mme PHILIPPE Aurélie	Oui
9 M. JOMIE Clément	Oui
10 Mme RAFLEGEAU Michèle	Oui
11 M. POUPON Jean-Marc	Oui
12 Mme AESCHLIMANN Anja (Nationalité : Finlandaise)	Oui
13 M. KACI Aziz	Oui
14 Mme MPOVA META Babeth	Oui
15 M. CASTELNAU Bruno	Oui
16 Mme LE HIR Catherine	Oui
17 M. LEVY Ruben	Oui
18 Mme ROUSSIER Marie	Oui
19 M. ANDREZE-LOUISON Blaise	Oui
20 Mme BETTI Jeanne	Oui
21 M. ALI AICHOUBA Hakim	
22 Mme LANGLEBEN Alexandra	
23 M. AUDEBRAND Ludovic	
24 Mme DEGROIS Irène	
25 M. LE HIR Maxime	
26 Mme LAFONTAINE Marie-Christine	
27 M. SIMON Jacques	
28 Mme BLANCARD Anne-Marie	
29 M. APOSTOLOS Erick	
30 Mme BEYNEIX Mireille	
31 M. STAROSCIAK François	
32 Mme DAVIEAU Hélène	
33 M. PILLININI Bruno	
34 Mme DUFRENOIS Catherine	
35 M. MARTIN Lionel	
36 Mme BRAUNSTEIN Germaine	
37 M. BEAUCHENE Claude	
38 Mme MOTAIS DE NARBONNE Anne-Marie	
39 M. BEYNEIX Laurent	
40 Mme SCHROEDER Rose-Marie	
41 M. TRYNDIAK Jean	
42 Mme GUILLEMOT Nicole	
43 M. ROULET Robert	
44 Mme DEMOULIN Colette	
45 M. ACKERMANN Jean	

03 Choisir l'avenir, l'alternance socialiste, écologiste et citoyenne

1 Mme BERNARD Sandrine	Oui
2 M. RIVIERE Herve	Oui
3 Mme POURRIOT Therese	Oui

Elections municipales second tour du 30 Mars 2014

Livre des listes détaillées

Département 94 - VAL DE MARNE Commune 041 - Ivry-sur-Seine

Candidat au conseil
communautaire

4 M. VALLAT SIRIYOTHA Alexandre	Oui
5 Mme BAILLON Sigrid	Oui
6 M. ONAKAYA MENGE David	Oui
7 Mme LOICHOT Elisabeth	Oui
8 M. CASTEJON Michel	Oui
9 Mme DACOSSE Elise	Oui
10 M. BRASSAC Jean-Christophe	Oui
11 Mme BOUSSAHRA Souhila	Oui
12 M. DEVOUCOUX Simon	Oui
13 Mme SZOLVIK Gyongyi	Oui
14 M. GORHAN Ludwig	Oui
15 Mme MASSE DESSEN Hélène	Oui
16 M. MOOG Guillaume	Oui
17 Mme BROUTÉ Camille	Oui
18 M. POURRIOT Martin	Oui
19 Mme SEMEDO Luisa (Nationalité : Portugaise)	
20 M. AGNEZ Victor	
21 Mme ZALWOWSKA Lidia	
22 M. KONE Vasseko	
23 Mme COUPPIE Marie	
24 M. GHELLAMALLAH Ahmed	
25 Mme LAHLOU Iona	Oui
26 M. BONNEGRÂCE Jean-Claude	Oui
27 Mme NAQUIN Viviane	
28 M. GONIN Mickaël	
29 Mme AMANI Fousia	
30 M. WOLFF Valentin	
31 Mme LARTIGOT Louise	
32 M. SLONINA Frédéric	
33 Mme BOUCHER Sabrina	
34 M. DELACORNE Basile	
35 Mme MARTIN Marion	
36 M. LOUIS Etienne	
37 Mme SAME Tania	
38 M. EYDOUX Thierry	
39 Mme BELHAOUAS Fatima	
40 M. BUI QUANG Pierre	
41 Mme CHARLOT Josette	
42 M. MONCHABLON Alain	
43 Mme FALCON MARTINEZ Marisol	
44 M. SPIRE Antoine	
45 Mme MATHIEU Helene	
05 IVRY AU COEUR	
1 M. GOSNAT Pierre	Oui
2 Mme PIERON Marie	Oui
3 M. BELABBAS Mehdy	Oui
4 Mme ZERNER Jeanne	Oui
5 M. RHOUMA Atef	Oui
6 Mme VIVIEN Catherine	Oui
7 M. MARTINEZ Pierre	Oui
8 Mme PETER Séverine	Oui
9 M. TAGZOUT Mourad	Oui
10 Mme LESENS Evelyne	Oui
11 M. BOUYSSOU Philippe	Oui

Elections municipales second tour du 30 Mars 2014

Livre des listes détaillées

Département 94 - VAL DE MARNE Commune 041 - Ivry-sur-Seine

Candidat au conseil
communautaire

12 Mme BERNARD Méhadée	Oui
13 M. CHIESA Pierre	Oui
14 Mme WOJCIECHOWSKI Bozena	Oui
15 M. MARCHAND Romain	Oui
16 Mme SPIRO Jacqueline	Oui
17 M. AÏT AMARA Tariq	Oui
18 Mme OUDART Fabienne	Oui
19 M. SEBKHI Bahri	Oui
20 Mme SEBAIHI Sabrina	Oui
21 M. RIEDACKER Arthur	
22 Mme GAMBIASIO Patricia	
23 M. PRAT Stéphane	
24 Mme RODRIGO Joséé	
25 M. HEFAD Said	
26 Mme SIZORN Fanny	
27 M. ZAVALLONE Romain	
28 Mme MACEDO Ana (Nationalité : Portugaise)	
29 M. BEAUBILLARD Olivier	
30 Mme KIROUANE Ouarda	
31 M. MAYET Daniel	
32 Mme POLIAN Nicole	
33 M. MOKRANI Mehdi	
34 Mme MISSLIN Sarah	
35 M. ALGÜL Ali	
36 Mme PAURON Charlotte	
37 M. DELAFOY Simon	
38 Mme MUNCK Flore	
39 M. MOTTA Alessio	
40 Mme NOUVIAN Gisèle	
41 M. NARBONNE Michel	
42 Mme DE BERGEVIN Jeanne	
43 M. DARCEL Nicolas	
44 Mme DUCHÈNE Chantal	
45 M. QUINET Bertrand	

PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES
BUREAU DES ELECTIONS ET DES ASSOCIATIONS

ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DES 23 ET 30 MARS 2014

A R R Ê T É N° 2014 / 4776

**fixant la liste des candidats pour le 2nd tour de scrutin
dans la commune d'ORLY**

**Le Préfet du Val de Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code électoral,

Vu le décret n° 2013-857 du 26 septembre 2013 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014/3899 du 14 janvier 2014 fixant les dates d'ouverture et de clôture du délai de dépôt des candidatures ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2014/4569 du 7 mars 2014 fixant la liste des candidats au 1^{er} tour de scrutin ;

Vu les résultats du 1^{er} tour de scrutin ;

Vu les déclarations de candidature enregistrées en vue du 2nd tour de scrutin ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 - Conformément aux dispositions des articles L. 263 à L. 267 et R. 127-2 à R. 128-3 du code électoral, ont été enregistrées, précédées du numéro de panneau tiré au sort, les déclarations de candidature des listes dont le titre figure ci-après :

N° panneau	Titre de la liste
2	AGIR ENSEMBLE POUR ORLY
4	UNIS POUR ORLY - GAUCHE RASSEMBLEMENT CITOYENNETÉ

.../..

Article 2 – L'état nominatif de chacun des candidats composant ces listes est annexé au présent arrêté.

Article 3 – Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 25 mars 2014

Thierry LELEU.

Elections municipales second tour du 30 Mars 2014

Livre des listes détaillées
Département 94 - VAL DE MARNE Commune 054 - Orly

Candidat au conseil
communautaire

94 VAL DE MARNE

054 - Orly

02 AGIR ENSEMBLE POUR ORLY

- 1 M. MESSACI Brahim
- 2 Mme CIMINO Marianne
- 3 M. PISANU Marco
- 4 Mme TANFOURI Noeline
- 5 M. CROS Lyonel
- 6 Mme ASSOGBAVI Line
- 7 M. MÉNAGER Philippe
- 8 Mme BAHLOULI Hélène
- 9 M. REYNAUD Denis
- 10 Mme BOUARNI Azhour
- 11 M. HELALA Abdelkrim
- 12 Mme APATOUT Ingrid
- 13 M. SANCHO Claude
- 14 Mme DENIS Clémence
- 15 M. BOURIACHI Philippe
- 16 Mme BRAHIMI Fadhila
- 17 M. REQUENA Pascal
- 18 Mme RIES Madeleine
- 19 M. FROBERT Michel
- 20 Mme PADULA Anna
- 21 M. BENAÏSSA Rachid
- 22 Mme AÏMÈNE Delhia
- 23 M. CAPLIER Sylvain
- 24 Mme ALLIOUI Nora
- 25 M. GINESTE Robert
- 26 Mme GAIDOT Céline
- 27 M. AZAN Denis
- 28 Mme CHICOINE Sylvie
- 29 M. DUCCEL Jean-Philippe
- 30 Mme MORAIN-TAILLANDIER Vanessa
- 31 M. MARTINS Carlos
- 32 Mme HADACHA Nadine
- 33 M. VIENS Gaston
- 34 Mme FOFANA Nassaman
- 35 M. FERNANDES GUIMARAES Manuel (Nationalité : Portugaise)

04 UNIS POUR ORLY, GAUCHE RASSEMBLEMENT CITOYENNETÉ

- 1 Mme JANODET Christine
- 2 M. CHAZOTTES Jean-François
- 3 Mme BARRÉ Stéphanie
- 4 M. GIRARD Alain
- 5 Mme BENAÏNI Hind
- 6 M. KERMANI Hamide
- 7 Mme BESNIET Nathalie
- 8 M. PERRIER Pascal
- 9 Mme BEN CHEIKH Imène
- 10 M. RADJOUH Farid
- 11 Mme HERLIN Marilynne
- 12 M. FAROUZ Paul
- 13 Mme AVILES CORONA Maribel

Elections municipales second tour du 30 Mars 2014

Livre des listes détaillées

Département 94 - VAL DE MARNE Commune 054 - Orly

Candidat au conseil
communautaire

- 14 M. BOURGEOIS Patrick
- 15 Mme BETTAYEB Karine
- 16 M. ATLAN Thierry
- 17 Mme MARCONI Jacqueline
- 18 M. DE BARROS Christian
- 19 Mme DAUTRY Josiane
- 20 M. BAUM Frank-Eric
- 21 Mme VERA Malikat
- 22 M. BESSAMI Dahmane
- 23 Mme BONNISSEAU Geneviève
- 24 M. JOURDE Eddy
- 25 Mme KUCINSKI Monique
- 26 M. BRISSEPOT Christian
- 27 Mme EL AMRANI Sana
- 28 M. STOUVENEL Pierre
- 29 Mme CHARLES-ELIE-NELSON Roseline
- 30 M. FONTANNAUD Pascal
- 31 Mme ZAMORA CRUZ Clémence
- 32 M. VILLEMEZ Luis
- 33 Mme TURLEPIN Katy
- 34 M. ACOSTA TELLECHEA Cesar
- 35 Mme SOUDEER Malika

PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES
BUREAU DES ELECTIONS ET DES ASSOCIATIONS

ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DES 23 ET 30 MARS 2014

ARRÊTÉ N° 2014 / 4777

**fixant la liste des candidats pour le second tour de scrutin
dans la commune de SAINT MAUR DES FOSSÉS**

**Le Préfet du Val de Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code électoral,

Vu le décret n° 2013-857 du 26 septembre 2013 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014/3899 du 14 janvier 2014 fixant les dates d'ouverture et de clôture du délai de dépôt des candidatures ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2014/4571 du 7 mars 2014 fixant la liste des candidats au 1^{er} tour de scrutin ;

Vu les résultats du 1^{er} tour de scrutin ;

Vu les déclarations de candidature enregistrées en vue du second tour de scrutin ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 - Conformément aux dispositions des articles L. 263 à L. 267 et R. 127-2 à R. 128-3 du code électoral, ont été enregistrées, précédées du numéro de panneau tiré au sort, les déclarations de candidature des listes dont le titre figure ci-après :

N° panneau	Titre de la liste
1	SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX
4	Fidèles à Saint-Maur

.../..

5	SAINT MAUR ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
6	Saint-Maur DEMAIN, un nouveau souffle pour Saint-Maur et ses villages

Article 2 – L'état nominatif de chacun des candidats composant ces listes est annexé au présent arrêté.

Article 3 – Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 25 mars 2014

Thierry LELEU.

Elections municipales second tour du 30 Mars 2014

Livre des listes détaillées

Département 94 - VAL DE MARNE Commune 068 - Saint-Maur-des-Fossés

Candidat au conseil
communautaire

94 VAL DE MARNE

068 - Saint-Maur-des-Fossés

01 SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX

- 1 M. BERRIOS Sylvain
- 2 Mme CERCLEY Nicole
- 3 M. LE HELLOCO Jean-François
- 4 Mme COULON Laurence
- 5 M. KOCHER Julien
- 6 Mme JUAN Catherine
- 7 M. KASPI André
- 8 Mme DRAI Carole
- 9 M. ALLOUCHE Gérard
- 10 Mme PECHINE Anne
- 11 M. DE AMORIM Roméo
- 12 Mme SOULIS Dominique
- 13 M. DELECROIX Pierre-Michel
- 14 Mme WAGNON Dominique
- 15 M. ROESCH Germain
- 16 Mme VISCARDI Jacqueline
- 17 M. LAUNAY Cédric
- 18 Mme CAMARA Yasmine
- 19 M. BRETON Jean-Marc
- 20 Mme FIASTRE Valérie
- 21 M. COMBE Jean-Philippe
- 22 Mme GAUTRAND Geneviève
- 23 M. DELPOUGET Christophe
- 24 Mme CHABOT Sabine
- 25 M. CAILLEREZ Adrien
- 26 Mme LERAITRE Hélène
- 27 M. PETTENI Henri
- 28 Mme EROL Nazan
- 29 M. KOOLENN Didier
- 30 Mme JURADO Rosa
- 31 M. DUBOIS Laurent
- 32 Mme CARPENTIER Agnes
- 33 M. CIPRIANO Philippe
- 34 Mme BONAMOUR DU TARTRE Agathe
- 35 M. GUILLARD Pierre
- 36 Mme JAHANDIER Jocelyne
- 37 M. COHEN Marc
- 38 Mme LECUYER Nadia
- 39 M. BAHIER Claude
- 40 Mme DEPICKERE Marie-Thérèse
- 41 M. FIEVET Pierre-André
- 42 Mme BARNIER Sabine
- 43 M. FERRERO Pierre
- 44 Mme PEREZ Anne-France
- 45 M. BOURJOT Jean-Michel
- 46 Mme COUDRAY Marcelle
- 47 M. PELHATE Willy
- 48 Mme CRE Melaine
- 49 M. PIRON Jacques

Elections municipales second tour du 30 Mars 2014

Livre des listes détaillées

Département 94 - VAL DE MARNE Commune 068 - Saint-Maur-des-Fossés

Candidat au conseil
communautaire

04 Fidèles à Saint-Maur

- 1 M. PLAGNOL Henri
- 2 Mme LUCIANI Pascale
- 3 M. LEROY Jacques
- 4 Mme RIBEIRO Patricia
- 5 M. BRUNET Yannick
- 6 Mme CHEVRIER Pascale
- 7 M. VERNEAU Bernard
- 8 Mme CHAZETTE Valérie
- 9 M. GAILLARD René
- 10 Mme GUILLAUME Anne-Sophie
- 11 M. VIDONI Philippe
- 12 Mme BIGAND Annie
- 13 M. BEAUMONT Jean-Louis
- 14 Mme RITVO Catherine
- 15 M. MARTRES Jean-Luc
- 16 Mme MONIN Dominique
- 17 M. HELIERE Stéphane
- 18 Mme MENDEZ Martine
- 19 M. PUGGIONI Jean-Jacques
- 20 Mme AUVRIGNON Anne
- 21 M. ROULLET Guillaume
- 22 Mme GUILBARD Veronique
- 23 M. BOLLO Nils
- 24 Mme LAVENANT Florence
- 25 M. CRAMAILH Geoffroy
- 26 Mme BELAYEL Stéphanie
- 27 M. GICQUEL Joseph
- 28 Mme VITTOZ Marie-Claude
- 29 M. COUILLAUD David
- 30 Mme CAMPON BOUSQUET Sophie
- 31 M. MERIGOT Alain
- 32 Mme GERMAIN Monique
- 33 M. LE MEUR Alain
- 34 Mme ZYSMAN Sylvia
- 35 M. GRAS Luc
- 36 Mme MARTIN Marie-Claire
- 37 M. NAVA Pierre
- 38 Mme BERTHET-BOUTARIC Typhaine
- 39 M. AUDEBRAND Christophe
- 40 Mme JULIEN Marie-Pascale
- 41 M. REICHER Hervé
- 42 Mme NILLUS Anne
- 43 M. PEDRO Christophe
- 44 Mme GUCHET Peggy
- 45 M. REZZAZ Jean-Frédéric
- 46 Mme DUPRESSOIR Josette
- 47 M. NIQUET Alain
- 48 Mme AUZY Carole
- 49 M. ABITTAN Jean

05 SAINT-MAUR ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

- 1 Mme BOUFFARD-SAVARY Elisabeth
- 2 M. LAURENT Denis

Elections municipales second tour du 30 Mars 2014

Livre des listes détaillées

Département 94 - VAL DE MARNE Commune 068 - Saint-Maur-des-Fossés

Candidat au conseil
communautaire

- 3 Mme THEVES Catherine
- 4 M. BARTHELEMY Jean-Louis
- 5 Mme FEO Hélène
- 6 M. BELLON Patrick
- 7 Mme TKACZYNSKI Alexandra
- 8 M. COCQUELIN Jacques
- 9 Mme RIETY Frédérique
- 10 M. PRISO M'PACKO Roger
- 11 Mme ROHAUT Pascale
- 12 M. ELDIN Lucas
- 13 Mme FONFRIA Jacqueline
- 14 M. DUMÉE Philippe
- 15 Mme RUE Virginie
- 16 M. PIQUARD François
- 17 Mme VILLAUMIE Danielle
- 18 M. BRISCIANO Yves
- 19 Mme TAVARD Christine
- 20 M. GINESTE Michel
- 21 Mme DEMUTH Marie-Paule
- 22 M. LEMOUCHER Marc
- 23 Mme CHAUCHOY Sylvie
- 24 M. MARCHAL Daniel
- 25 Mme MASSIANI Pascale
- 26 M. DAWIDOWICZ Ghislain
- 27 Mme CHAOUI Hanan
- 28 M. VERDEAUX François
- 29 Mme SAUVION-DEVIDAS Sylvie
- 30 M. DALLOT Pascal
- 31 Mme HELM Karine
- 32 M. ROUCHE Vincent (Nationalité : Belge)
- 33 Mme HEBREARD Michèle
- 34 M. VARNILD Lars
- 35 Mme LEMEUNIER Sandrine
- 36 M. VICTOR--LEMAIRE Pierre
- 37 Mme CHRISTOPHE Michele
- 38 M. LEDUC Philippe
- 39 Mme MAISSA Muriel
- 40 M. PYTHON Jean-François
- 41 Mme GOETZINGER Claude
- 42 M. SCAGLIA Jackie
- 43 Mme LE MEILLOUR Karine
- 44 M. WEILER Jean-Luc
- 45 Mme SARFATI Claire
- 46 M. DAVY Daniel
- 47 Mme FRANCOIS Fabienne
- 48 M. KARR Claude
- 49 Mme KARPINSKA Ewa

06 Saint-Maur DEMAIN, un nouveau souffle pour Saint-Maur et ses villages

- 1 M. CLODONG Nicolas
- 2 Mme DE FONTAINE VIVE CURTAZ Marie-Laure
- 3 M. CONSTANT Denis
- 4 Mme LAGARDE Sylvie
- 5 M. COUSIN Thierry

Elections municipales second tour du 30 Mars 2014

Livre des listes détaillées

Département 94 - VAL DE MARNE Commune 068 - Saint-Maur-des-Fossés

Candidat au conseil
communautaire

- 6 Mme GERARD Marie-Pierre
- 7 M. BAUDRY Blaise
- 8 Mme MONCHABLON Marie-Thérèse
- 9 M. TESSIER Jean-Richard
- 10 Mme ANDRIEU Valérie
- 11 M. CHEVRIER Eric
- 12 Mme DOS SANTOS SOUSA Maria De Fatima
- 13 M. DE WECK Jacques-Nicolas
- 14 Mme BORNE Anne-Marie
- 15 M. CHARIÉ-MARSAINES Hervé
- 16 Mme VUILLERMOT Marie-Helene
- 17 M. SEBBAN Renaud
- 18 Mme RIBARDIERE Olivia
- 19 M. VAN DER GOOT Jeroen (Nationalité : Néerlandaise)
- 20 Mme BOITTIAUX Julie
- 21 M. BASINI Rino
- 22 Mme BARBIER-BAMPS Hélène
- 23 M. BEYRIS Jean-Jacques
- 24 Mme ALVES Julia (Nationalité : Portugaise)
- 25 M. TROMBETTA Jean
- 26 Mme SEMPÈRE Pascale
- 27 M. MARION Philippe
- 28 Mme KAROUANI Sanâa
- 29 M. CAREDDA Benoit
- 30 Mme BELLOU-GRAFFIN Ghislaine
- 31 M. DUFORAT Jean-Claude
- 32 Mme LAFON Valérie
- 33 M. BIARD Paul
- 34 Mme STANESCU Alexandra
- 35 M. LAHER Rudy
- 36 Mme JORET Gabrielle
- 37 M. VIGOUREUX Bernard
- 38 Mme SARLANDIE Catherine
- 39 M. CHASSAGNE Bernard
- 40 Mme DOMERGUE THAN TRONG Elisabeth
- 41 M. SIGONNEY Didier
- 42 Mme LESPINGAL Laure
- 43 M. DUFRESNE Claude
- 44 Mme DISTINGUIN Catherine
- 45 M. GUETTA Gilles
- 46 Mme PAUTARD Anne
- 47 M. BOHAIN Bernard
- 48 Mme SCHOEPFER Monique
- 49 M. BALLON Jean-Pierre

PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

BUREAU DES ELECTIONS ET DES ASSOCIATIONS

ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DES 23 ET 30 MARS 2014

A R R Ê T É N° 2014 / 4778

**fixant la liste des candidats pour le second tour de scrutin
dans la commune de SANTENY**

**Le Préfet du Val de Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code électoral,

Vu le décret n° 2013-857 du 26 septembre 2013 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014/3899 du 14 janvier 2014 fixant les dates d'ouverture et de clôture du délai de dépôt des candidatures ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2014/4573 du 7 mars 2014 fixant la liste des candidats au premier tour de scrutin ;

Vu les résultats du premier tour de scrutin ;

Vu les déclarations de candidature enregistrées en vue du second tour de scrutin ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 - Conformément aux dispositions des articles L. 263 à L. 267 et R. 127-2 à R. 128-3 du code électoral, ont été enregistrées, précédées du numéro de panneau tiré au sort, les déclarations de candidature des listes dont le titre figure ci-après :

N° de panneau	Titre de liste
1	SANTENY AVANT TOUT
2	REVEILLONSANTENY
3	Ensemble pour SANTENY

.../...

Article 2 – L'état nominatif de chacun des candidats composant ces listes est annexé au présent arrêté.

Article 3 – Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 25 mars 2014

Thierry LELEU.

Elections municipales second tour du 30 Mars 2014

Livre des listes détaillées

Département 94 - VAL DE MARNE Commune 070 - Santeny

Candidat au conseil
communautaire

94 VAL DE MARNE

070 - Santeny

01 SANTENY AVANT TOUT

1	M. GENDRONNEAU Jean-Claude	Oui
2	Mme DEL SOCORRO Sophie	
3	M. POUGET Jean-Luc	
4	Mme MAYER-BLIMONT Valerie	Oui
5	M. NAHON Philippe	Oui
6	Mme JEANNOLLE Noelle	Oui
7	M. MALONEY Shaun (Nationalité : Britannique)	Oui
8	Mme DERIVET Anne	
9	M. GARNIER Lionel	
10	Mme THIRROUEZ Martine	Oui
11	M. VINCENT Christophe	Oui
12	Mme GUALLARANO Marie-Claire	
13	M. REBEQUET Laurent	
14	Mme FLAMAND Véronique	
15	M. LE GALL Jean-Claude	
16	Mme RICHARD Magalie	
17	M. CHEVILLON Bernard	
18	Mme MOUSSEL Yvette	
19	M. DINAY Philippe	
20	Mme HADJ HAMOU Jacqueline (Nationalité : Britannique)	
21	M. EL RHARABY Mostapha	
22	Mme D'HUY-ROUX Brigitte	
23	M. GANDON David	
24	Mme KESSLER Claudine	
25	M. CHAMBREUIL Thierry	
26	Mme LACOMBE Claire	
27	M. CRAVIC Laurent	

02 REVEILLONSANTENY

1	M. PENNACCHIOLI François	Oui
2	Mme DELAPORTAS Sophie	Oui
3	M. MEGIAS Benoit	Oui
4	Mme LENOIR Carole	Oui
5	M. DA SILVA MARQUES George	Oui
6	Mme MOUCHRIK Najat	Oui
7	M. CAPIS Francis	Oui
8	Mme TESSIER Morgane	
9	M. PITTICCO Stéphane	
10	Mme VIDNAR Valérie	
11	M. BANAL Axel	
12	Mme SALVIATI Brigitte	
13	M. SAHNOUNE Abdelaziz	
14	Mme HENRIQUES Maria	
15	M. PENNACCHIOLI Gabriel	
16	Mme SALAMI Yemissi	
17	M. COQUELU Fabrice	
18	Mme GOTSCHI Jocelyne	
19	M. SCHIAPPAPIETRE Lucas	
20	Mme LECLERE Myriam	
21	M. LARQUETOUX Claude	

Elections municipales second tour du 30 Mars 2014

Livre des listes détaillées
Département 94 - VAL DE MARNE Commune 070 - Santeny

Candidat au conseil
communautaire

- 22 Mme POUCE Frédérique
- 23 M. CLAVEL Christian
- 24 Mme NININE Anick
- 25 M. WEBER Eric
- 26 Mme DUVIGNAUD Claudette
- 27 M. DE SOUSA Jose (Nationalité : Portugaise)

03 Ensemble pour SANTENY

- 1 M. BEDU Vincent** **Oui**
- 2 Mme BRAC DE LA PERRIERE Ghislaine
- 3 M. GSTALDER Jean-Claude
- 4 Mme ROGER Jocelyne** **Oui**
- 5 M. BAUDE Eric** **Oui**
- 6 Mme NABETH Karen
- 7 M. HANSCONRAD Joël
- 8 Mme BARBEL Anne
- 9 M. SOURY Alain
- 10 Mme SOW Seynabou** **Oui**
- 11 M. VILAS Patrick** **Oui**
- 12 Mme BENOIST Mathilde
- 13 M. DELAGE Alain
- 14 Mme GARCIA Carole** **Oui**
- 15 M. WILL Fabien** **Oui**
- 16 Mme BARBEL Catherine
- 17 M. DIAZ Victor
- 18 Mme D'ISERNIA Katya
- 19 M. HUGELÉ Julien
- 20 Mme BIGORNE Françoise
- 21 M. BRUNERIE Pascal
- 22 Mme SBRACI Patricia
- 23 M. AMAND Patrick
- 24 Mme SERANO Virginie
- 25 M. FOURNIER Gilles
- 26 Mme RICHARD Angélique
- 27 M. DESSEVRES Franck

PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES
BUREAU DES ELECTIONS ET DES ASSOCIATIONS

ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DES 23 ET 30 MARS 2014

A R R Ê T É N° 2014 / 4779

**fixant la liste des candidats pour le 2nd tour de scrutin
dans la commune de VILLENEUVE SAINT GEORGES**

**Le Préfet du Val de Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code électoral,

Vu le décret n° 2013-857 du 26 septembre 2013 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014/3899 du 14 janvier 2014 fixant les dates d'ouverture et de clôture du délai de dépôt des candidatures ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2014/4578 du 7 mars 2014 fixant la liste des candidats au 1^{er} tour de scrutin ;

Vu les résultats du 1^{er} tour de scrutin ;

Vu les déclarations de candidature enregistrées en vue du 2nd tour de scrutin ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 - Conformément aux dispositions des articles L. 263 à L. 267 et R. 127-2 à R. 128-3 du code électoral, ont été enregistrées, précédées du numéro de panneau tiré au sort, les déclarations de candidature des listes dont le titre figure ci-après :

N° panneau	Titre de la liste
1	VILLENEUVE A GAUCHE, HUMAINE, RASSEMBLEE, SOLIDAIRE
3	VILLENEUVE, le renouveau

.../..

Article 2 – L'état nominatif de chacun des candidats composant ces listes est annexé au présent arrêté.

Article 3 – Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 25 mars 2014

Thierry LELEU.

Elections municipales second tour du 30 Mars 2014

Livre des listes détaillées

Département 94 - VAL DE MARNE Commune 078 - Villeneuve-Saint-Georges

Candidat au conseil
communautaire

94 VAL DE MARNE

078 - Villeneuve-Saint-Georges

01 VILLENEUVE A GAUCHE, HUMAINE, RASSEMBLEE, SOLIDAIRE

- 1 Mme ALTMAN Sylvie
- 2 M. THIBERVILLE Marc
- 3 Mme DINNER Nathalie
- 4 M. DUTHEIL Laurent
- 5 Mme BOUSSON-JANEAU Bénédicte
- 6 M. KNOPFER Charles
- 7 Mme BARDEAUX Elsa
- 8 M. PILATTE Yannick
- 9 Mme RICHTON Sylvie
- 10 M. HENRY Daniel
- 11 Mme GAYE Marema
- 12 M. BELVA Maurice
- 13 Mme RAVIENDRANATHAN Kalaiyarasi
- 14 M. POIRET Guillaume
- 15 Mme DEBBACHE Soazic
- 16 M. BEN YAKHLEF Mohamed
- 17 Mme GUEDDA Imen
- 18 M. JONCRET Christian
- 19 Mme BEN MOUSSA Nadia
- 20 M. KHOKHAR Mubbashar
- 21 Mme DOUMBIA Mariam
- 22 M. BOYER Alexandre
- 23 Mme ALEXANDRE Stéphanie
- 24 M. DAVIDE Jean-Pierre
- 25 Mme MORO Julia
- 26 M. BIYIK Birol
- 27 Mme CHEBAANE Insaf
- 28 M. GRACIA José
- 29 Mme CABELLO-SANCHEZ Sabah
- 30 M. CHERIGUENE Omar
- 31 Mme DURAND Yvette
- 32 M. DELCROS Gilles
- 33 Mme ASTIER Catherine
- 34 M. SAINT-GEALME Christian
- 35 Mme MOMBOULI Aida
- 36 M. BATEAU Régis
- 37 Mme CHANTHAPHASOUK Ackhaline
- 38 M. BEAUDET Sébastien
- 39 Mme MADRIGAL FOULTIER Françoise

03 VILLENEUVE, le renouveau

- 1 M. GAUDIN Philippe
- 2 Mme NIASME Kristell
- 3 M. JOLY Dominique
- 4 Mme LAVOCAT Jocelyne
- 5 M. FAÏSSE Michel
- 6 Mme PEYNOT Marie-Christine
- 7 M. ESPINAR Jean-Paul
- 8 Mme MARIE DE FICQUELMONT Anastasia
- 9 M. MAILLOCHON Pierre

Elections municipales second tour du 30 Mars 2014

Livre des listes détaillées

Département 94 - VAL DE MARNE Commune 078 - Villeneuve-Saint-Georges

Candidat au conseil
communautaire

- 10 Mme DALAIZE Cindy
- 11 M. GOUGOUGNAN-ZADIGUE Emmanuely
- 12 Mme RIESEMANN Suzanne
- 13 M. PISSARRA Nilton
- 14 Mme RIGUEUR Withelyne
- 15 M. RIVILLON Sébastien
- 16 Mme BESSE Patricia
- 17 M. MAZURIÉ Lionel
- 18 Mme LAVADOUX Lydie
- 19 M. LECUYER Marc
- 20 Mme DE FONTENELLE Marie-Annick
- 21 M. GIMENEZ Jean
- 22 Mme YUNG Martine
- 23 M. AKIL Rochdy
- 24 Mme ALVES Bernardina
- 25 M. VIC Jean Pierre
- 26 Mme FAÏSSE Martine
- 27 M. CASTRE Michel
- 28 Mme DIARRA Fanta
- 29 M. GRISARD Philippe
- 30 Mme BRUANDET Colette
- 31 M. TACIMOGLU Oktay
- 32 Mme BELON Marie-Noëlle
- 33 M. GODEFROY Christian
- 34 Mme HAMMOU Noria
- 35 M. RICHARD Luc
- 36 Mme MARZIALE Solene
- 37 M. PAQUETTE Bernard
- 38 Mme TRASTOUR Martine
- 39 M. TOIRON Gérard

PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES
BUREAU DES ELECTIONS ET DES ASSOCIATIONS

ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DES 23 ET 30 MARS 2014

A R R Ê T É N° 2014 / 4780

**fixant la liste des candidats pour le 2nd tour de scrutin
dans la commune de VITRY SUR SEINE**

**Le Préfet du Val de Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code électoral,

Vu le décret n° 2013-857 du 26 septembre 2013 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014/3899 du 14 janvier 2014 fixant les dates d'ouverture et de clôture du délai de dépôt des candidatures ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2014/4579 du 7 mars 2014 fixant la liste des candidats au 1^{er} tour de scrutin ;

Vu les résultats du 1^{er} tour de scrutin ;

Vu les déclarations de candidature enregistrées en vue du 2nd tour de scrutin ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 - Conformément aux dispositions des articles L. 263 à L. 267 et R. 127-2 à R. 128-3 du code électoral, ont été enregistrées, précédées du numéro de panneau tiré au sort, les déclarations de candidature des listes dont le titre figure ci-après :

N° panneau	Titre de la liste
2	VITRY FAIT FRONT
5	VITRY EN MIEUX AVEC JACQUES PERREUX UNE GAUCHE D'AVANCE

.../..

6	<i>ENSEMBLE UN AVENIR MEILLEUR</i>
7	<i>VITRY ENSEMBLE SOLIDAIRE DYNAMIQUE ECOLOGIQUE</i>

Article 2 – L'état nominatif de chacun des candidats composant ces listes est annexé au présent arrêté.

Article 3 – Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 25 mars 2014

Thierry LELEU.

Elections municipales second tour du 30 Mars 2014

Livre des listes détaillées

Département 94 - VAL DE MARNE Commune 081 - Vitry-sur-Seine

Candidat au conseil
communautaire

94 VAL DE MARNE

081 - Vitry-sur-Seine

02 VITRY FAIT FRONT

1 M. PARADOL François	Oui
2 Mme LEPEZ Sylvie	Oui
3 M. BOURDET Frederic	Oui
4 Mme PATRY Therese	Oui
5 M. PEIXOTO Georges	Oui
6 Mme LECUYER Severine	Oui
7 M. ANNE Dominique	Oui
8 Mme VANHTHONG Madeleine	Oui
9 M. CONCLOIS Séraphin	Oui
10 Mme PONTANEL Françoise	Oui
11 M. SANSLAVILLE Bruno	Oui
12 Mme TABORE Monique	Oui
13 M. MEURIOT René	Oui
14 Mme BONNARD Corinne	Oui
15 M. BITOUNE Roland	Oui
16 Mme DELONNÉ Marie-Christine	Oui
17 M. BROUZES Didier	Oui
18 Mme BETHENCOURT Nicole	Oui
19 M. BONNARD Lionel	Oui
20 Mme BROUZES Carole	Oui
21 M. CAREL Loïc	Oui
22 Mme CHERIE Fernande	Oui
23 M. CELESTIN Marcel	Oui
24 Mme CORBRION Cecile	Oui
25 M. CHESNEAU Gerard	Oui
26 Mme DENGHER Andrée	Oui
27 M. DOUHARD Jean-Michel	Oui
28 Mme DUVAL Berthe	Oui
29 M. FELBACQ David	Oui
30 Mme DUFRESNE Margareth	Oui
31 M. FILLON Bernard	Oui
32 Mme PIOT Veronique	Oui
33 M. GARAFFA Paul	Oui
34 Mme BENHAMMOUCHE Louisa	Oui
35 M. GIRARD François	Oui
36 Mme HALLAF Malika	Oui
37 M. GIRARD Marcel	Oui
38 Mme KLIMENKO Lydia	Oui
39 M. LAIS Bruno	Oui
40 Mme MIRABAIL Suzanne	Oui
41 M. JACQUEAU Pierre	Oui
42 Mme GAUTHIER Claudine	Oui
43 M. SALVAT Sebastien	Oui
44 Mme ROUSSEL Marie	Oui
45 M. LOVECCHIO Jean-Michel	Oui
46 Mme SIREUIL Alison	Oui
47 M. TOUTAIN Roger	Oui
48 Mme BELIAEVA Irina	Oui
49 M. WARRÉ Eddie	Oui
50 Mme BORDEL Marie	Oui

Elections municipales second tour du 30 Mars 2014

Livre des listes détaillées
Département 94 - VAL DE MARNE Commune 081 - Vitry-sur-Seine

Candidat au conseil
communautaire

51 M. BOURIAUX Pierre
52 Mme ANDRE Chloe
53 M. HUYGHE Albert

05 VITRY EN MIEUX AVEC JACQUES PERREUX UNE GAUCHE D'AVANCE

1 M. PERREUX Jacques	Oui
2 Mme NARI-RECHNER Géraldine	Oui
3 M. BOURDON Frédéric	Oui
4 Mme NIAKATE Aminata	Oui
5 M. BEN-MOHAMED Khaled	Oui
6 Mme AUXERRE Anne-Marie	Oui
7 M. VERNAY Michel	Oui
8 Mme BEN AMOR Soukayna	Oui
9 M. LATRON Hugues	Oui
10 Mme VASSALLO Sylvie	Oui
11 M. TOMBARI Rached	Oui
12 Mme RABIA Yasmina	Oui
13 M. EL ABED Mohamed	Oui
14 Mme DIATTA Khady	Oui
15 M. PIERRE Jean-Claude	Oui
16 Mme FRANZONI Patricia	Oui
17 M. COFFLARD Louis	Oui
18 Mme JUEZ Maria Pia	Oui
19 M. BEN MOHAMED Salah	Oui
20 Mme NOSAL Elisa	Oui
21 M. TRAN Nguyen	Oui
22 Mme MAYOUTE Nicole	Oui
23 M. LANCELOT Gaël	Oui
24 Mme MONTERO Adriana	Oui
25 M. IBRAHIM MAHAZI Fakihi	Oui
26 Mme GAILLOURDET Evelyne	Oui
27 M. VIGNIER Frédéric	Oui
28 Mme CHARLES Dominique	Oui
29 M. RIO Franck	
30 Mme AMADIAR Safiatou	
31 M. POTIER Jean	
32 Mme MENDY Mucia	
33 M. GÉRARD Remi	
34 Mme GLATRE Sabrina	
35 M. LESTRELIN Yann	
36 Mme SCHILTZ Amandine	
37 M. HARRAK Amir	
38 Mme AGDOUCHE Faïrouz	
39 M. RUPERT Jean-François	
40 Mme NICOLAS Hélène	
41 M. TOMBARI Nassim	
42 Mme TOUVAIS Florence	
43 M. MATTIOCCO Emmanuel	
44 Mme JOLO Alexandra	
45 M. PASQUARELLI Renaud	
46 Mme MESURET Maria	
47 M. RECHNER Nicolas	
48 Mme BRUERE Marie-Thérese	
49 M. VERHOEVEN Yves	
50 Mme DESBOIS Monique	

Elections municipales second tour du 30 Mars 2014

Livre des listes détaillées
Département 94 - VAL DE MARNE Commune 081 - Vitry-sur-Seine

Candidat au conseil
communautaire

- 51 M. SCHUH Laurent
- 52 Mme HONORÉ Jeannine
- 53 M. PERROT Jean-Claude

06 ENSEMBLE UN AVENIR MEILLEUR

- | | |
|--|-----|
| 1 M. AFFLATET Alain | Oui |
| 2 Mme HERAULT Bernadette | Oui |
| 3 M. NJOH Emmanuel | Oui |
| 4 Mme PAULET Anne-Laure | Oui |
| 5 M. RAMASSAMY Remy | Oui |
| 6 Mme HELYE Caroline | Oui |
| 7 M. PROBST Laurent | Oui |
| 8 Mme OUATTARA Sofiane | Oui |
| 9 M. ROUVET Jean-Louis | Oui |
| 10 Mme CREPIN Ghislaine | Oui |
| 11 M. STROOBANTS William | Oui |
| 12 Mme DIOT Marie-Claire | Oui |
| 13 M. LE CUNFF François | Oui |
| 14 Mme BONHOMME Cécile | Oui |
| 15 M. GUYADER Dave | Oui |
| 16 Mme MOREIRO Leslie | Oui |
| 17 M. DIOT Philippe | Oui |
| 18 Mme DESTANDAU Jeanne | Oui |
| 19 M. FAUCHER Bastien | Oui |
| 20 Mme ROUVET Dominique | Oui |
| 21 M. LE BOUL Pierre | Oui |
| 22 Mme BENITAH Angele | Oui |
| 23 M. BENECH Claude | Oui |
| 24 Mme CHASSIGNON Anne | Oui |
| 25 M. SOBH Mounir | Oui |
| 26 Mme FUNT Anne | Oui |
| 27 M. MARTIN Willy | Oui |
| 28 Mme CHEVIGNAC Josiane | Oui |
| 29 M. MATEOS Gaetan | |
| 30 Mme BENÂMIRA Fatima | |
| 31 M. SCHEHR Jerome | |
| 32 Mme DOUCET Annie | |
| 33 M. MOREIRO Jean-Michel | |
| 34 Mme BERTRAND Denise | |
| 35 M. AZNAR Jose (Nationalité : Espagnole) | |
| 36 Mme NGO MANGWE Emilienne | |
| 37 M. MEYER Gabriel | |
| 38 Mme MALFILATRE Nicole | |
| 39 M. DINIC Milan | |
| 40 Mme TEILHET Josiane | |
| 41 M. FOURNIVAL Jean-Luc | |
| 42 Mme LARONCIE Yolene | |
| 43 M. KEDJAR Sadek | |
| 44 Mme COLONNA Teresa | |
| 45 M. BERTRAND Pierre | |
| 46 Mme ANSER Hanifa | |
| 47 M. LAINE Jean-Jacques | |
| 48 Mme DIEUDONNÉ DE CARFORT Josiane | |
| 49 M. RAISIN Guy | |
| 50 Mme GREJON Christiane | |

Elections municipales second tour du 30 Mars 2014

Livre des listes détaillées

Département 94 - VAL DE MARNE Commune 081 - Vitry-sur-Seine

Candidat au conseil
communautaire

- 51 M. GAUDELET Maurice
- 52 Mme DUVAL Evelyne
- 53 M. NAU France

07 VITRY ENSEMBLE SOLIDAIRE DYNAMIQUE ECOLOGIQUE

- | | |
|--------------------------------|-----|
| 1 M. AUDOUBERT Alain | Oui |
| 2 Mme ETAVE Dominique | Oui |
| 3 M. CHICOT Rémi | Oui |
| 4 Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile | Oui |
| 5 M. KENNEDY Jean-Claude | Oui |
| 6 Mme TAILLEBOIS Sarah | Oui |
| 7 M. BEYSSI Philippe | Oui |
| 8 Mme GUENINE Sonia | |
| 9 M. LABERTIT Guy | |
| 10 Mme GERMA Sophie | Oui |
| 11 M. LEPRETRE Michel | Oui |
| 12 Mme BOUTABAA Hafsa | Oui |
| 13 M. TMIMI Hocine | Oui |
| 14 Mme LEFEBVRE Fabienne | Oui |
| 15 M. BOURJAC Jean-Marc | Oui |
| 16 Mme AGIER Isabel | Oui |
| 17 M. TZINMANN Maurice | Oui |
| 18 Mme RABARDEL Evelyne | Oui |
| 19 M. HAMANI Djamel | Oui |
| 20 Mme DESABRES Maria | Oui |
| 21 M. BELL-LLOCH Pierre | Oui |
| 22 Mme LORAND Isabelle | Oui |
| 23 M. ROUGIER Jean | Oui |
| 24 Mme EBODE ONDOBO Bernadette | Oui |
| 25 M. RAMAEL Albertino | Oui |
| 26 Mme MONTOIR Sylvie | Oui |
| 27 M. GIACOMO Jean-Toussaint | Oui |
| 28 Mme MARTINS Carla | Oui |
| 29 M. LADIRE Luc | Oui |
| 30 Mme OUGIER Isabelle | Oui |
| 31 M. OMOURI Saïd | |
| 32 Mme TEYSSERON Agnès | |
| 33 M. BOUVIER Stéphane | |
| 34 Mme VEYSSIERE Marie-José | |
| 35 M. KONATE Ibrahima | |
| 36 Mme KONATE Fatmata | |
| 37 M. ABDOUN CHAREF Slimane | |
| 38 Mme SAADI-SADALLAH Ménana | |
| 39 M. ATTAR Shamime | |
| 40 Mme LAMRAOUI Safia | |
| 41 M. DUPONT Daniel | |
| 42 Mme TRAORE Djeneba | |
| 43 M. PORPIGLIA Francesco | |
| 44 Mme VALLOT Marie | |
| 45 M. LECOMTE Ludovic | |
| 46 Mme BARRE Corinne | |
| 47 M. LIADE Gnazegbo | |
| 48 Mme NTCHAGANG Julienne | |
| 49 M. KADRI Rachid | |
| 50 Mme MORENO Hortense | |

Elections municipales second tour du 30 Mars 2014

Livre des listes détaillées

Département 94 - VAL DE MARNE Commune 081 - Vitry-sur-Seine

Candidat au conseil
communautaire

- 51 M. TAILLEBOIS Maxime
- 52 Mme DUBOUCHET Michèle
- 53 M. VALLOT Luc



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

Bureau des élections et des associations

ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DES 23 ET 30 MARS 2014

ARRÊTÉ N° 2014/4700 **instituant les 26 commissions de contrôle des opérations de vote**

**Le Préfet du Val-de-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code électoral, notamment les articles L.85-1, R.93-1, R.93-2 et R.93-3 ;

Vu le décret n° 2013-857 du 26 septembre 2013 portant convocation des électeurs pour l'élection des conseillers municipaux et communautaires ;

Vu l'ordonnance du Premier Président de la Cour d'Appel de Paris n° 134/2014 du 12 mars 2014 portant désignation des magistrats, présidents et membres des commissions de contrôle ;

Vu les arrêtés instituant les bureaux de vote dans les communes ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Conformément aux dispositions de l'article L.85-1 du code électoral, une commission de contrôle chargée de veiller à la régularité de la composition des bureaux de vote ainsi qu'à celle des opérations de vote, de dépouillement des bulletins et de dénombrement des suffrages, et de garantir aux électeurs ainsi qu'aux candidats le libre exercice de leurs droits, est instituée les 23 et 30 mars 2013 à l'occasion des élections municipales et communautaires pour chacune des vingt six communes de plus de 20.000 habitants du Val de Marne.

ARTICLE 2 :

Les 26 commissions précitées sont composées comme suit en application de l'article R.93-2 du code électoral :

COMMISSION D'ALFORTVILLE

**Siège : Mairie
Salle de Justice de Paix
Place François MITTERRAND**

Président(e)s :

- **Mme Constance DESMORAT**, juge (premier tour)
- **Mme Anne BARRIERA**, vice-présidente (second tour)

Membres :

- **Maître Sandrine ROBLOT**, avocate (1^{er} tour)
- **M. Jean-Claude BOUVIER**, vice-président (2nd tour)
- **Mme Françoise VIVIER DAVAL**, contrôleur du travail UTDIRECCTE (premier et second tours)

COMMISSION D'ARCUEIL

**Siège : Mairie
10 avenue Paul Doumer**

Présidentes :

- **Mme Marie HIRIBARREN**, juge (premier tour)
- **Mme Sylvie GAGNARD**, première vice-présidente adjointe (second tour)

Membres :

- **Maître Aurélie FRANCARD**, avocate (premier et second tours)
- **M. Dominique GODET**, inspecteur stagiaire des finances publiques DGFIP (premier tour)
- **Mme Ginetta GUITTEAUD**, attachée de l'administration de l'Intérieur et de l'Outre-mer (second tour)

COMMISSION DE CACHAN

**Siège : Mairie
Petite salle des commissions – Hall de la mairie
Square de la Libération**

Président(e)s :

- **Mme Auréliane VISCONTINI**, juge (premier tour)
- **M. Georges DE MATHAN**, vice-président (second tour)

Membres :

- **Maître Anne TURPIN**, huissier de justice (premier tour)
- **Mme Elisabeth DE CASTELLAN**, vice-présidente (second tour)
- **M. Xavier AZEROT**, adjoint administratif l'administration de l'Intérieur et de l'Outre-mer (premier et second tours)

COMMISSION DE CHAMPIGNY SUR MARNE

Siège : Mairie
14 rue Louis Talamoni

Présidentes :

- **Mme Amaria TLEMSANI**, juge (premier tour)
- **Mme Sandrine CHABANEIX**, vice-présidente (second tour)

Membres :

- **Maître Catherine SANDRAS**, avocate (premier tour et second tours)
- **Mme Lyne-Rose LARADE**, attachée de l'administration de l'Intérieur et de l'Outre-mer (premier tour)
- **Mme Natércia JORGE**, adjoint administratif UTEA 94 – DRIEA

COMMISSION DE CHARENTON LE PONT

Siège : Mairie
Salle des mariages
48, rue de Paris

Présidentes :

- **Mme Anne BRUSLON**, vice-présidente (premier tour)
- **Mme Flavie LE TALLEC**, juge (second tour)

Membres :

- **Maître Charles FLOBERT**, Notaire (premier et second tours)
- **M. Christophe PICAUD**, Inspecteur – DDFIP (premier et second tours)

COMMISSION DE CHOISY LE ROI

Siège : Mairie
Place Gabriel Péri

Président(e)s :

- **Mme Pascale CARIOU**, vice-présidente (premier tour)
- **M. François BEYLS**, vice-président (second tour)

Membres :

- **Maître Francine CANESTRARO**, avocate (premier et second tours)
- **Mme Annie FIORITO**, professeur – Education nationale (premier et second tours)

COMMISSION DE CRETEIL

Siège : Mairie
Place Salvador Allendé
Rez-de-chaussée – Accueil n°26

Présidentes :

- **Mme Elisabeth DE CASTELLAN**, vice-présidente (premier tour)
- **Mme Françoise DEMORY**, vice-présidente (second tour)
-

Membres :

- **Maître Valérie ARNOUX-SCHOTT**, avocate (premier tour)
- **Mme Marie COMPÈRE**, vice-présidente (second tour)
- **Mme Nadia FALL**, secrétaire administrative UTDIRECCTE (premier et second tours)

COMMISSION DE FONTENAY SOUS BOIS

Siège : Mairie
4, Esplanade Louis Bayeurte

Président(e)s :

- **M. François BOURIAUD**, juge (premier tour)
- **Mme Cécile HOUÈDE**, juge (second tour)

Membres :

- **Maître Franck PERNOT**, avocat (premier tour)
- **Madame Nadine BERTHELÉMY-DUPUY**, vice-présidente (second tour)
- **Mme Rachida MERZOUG**, adjoint administratif de l'administration de l'Intérieur et de l'Outre-mer (premier et second tours)

COMMISSION DE FRESNES

Siège : Mairie
Salle des commissions n°1
1, place Pierre et Marie Curie

Présidentes :

- **Mme Marie-Luce CAVROIS**, Première vice-présidente (premier tour)
- **Mme Elise DACQUAY**, juge (second tour)

Membres :

- **Maître Malika TOUDJI-BLAGHMI**, avocate (premier et second tours)
- **M. Samuel DESFORGES**, contrôleur des finances publiques, DDFIP 92 (premier et second tours)

COMMISSION DE L'HAY LES ROSES

Siège : Mairie
41, rue Jean Jaurès

Présidentes :

- Mme Adeline DIALLO, juge (premier tour)
- Mme Marie-José MARAND-MICHON, vice-présidente (second tour)

Membres :

- Maître Yannick MÉNARD, avocat (premier et second tours)
- Mme Catherine PERON, attachée de l'administration de l'Intérieur et de l'Outre-mer (premier et second tours)

COMMISSION D'IVRY SUR SEINE

Siège : Mairie
Esplanade Georges Marrane

Président(e)s :

- Mme Yvelyne HERTZOG, vice-présidente (premier tour)
- M. François VARICHON, juge (second tour)

Membres :

- Maître Blaise ADJALIAN, avocat (premier et second tours)
- Mme Clotilde ESTRANGIN, agent administratif Conseil d'Etat (premier et second tours)

COMMISSION DU KREMLIN-BICETRE

Siège : Mairie
4^{ème} étage Salle Louvière
Place Jean Jaurès

Présidentes :

- Mme Claire ISRAËL, juge (premier tour)
- Mme Emilie GAUDIN, juge (second tour)

Membres :

- Maître Bertrand TRUTTMANN, huissier de justice (premier et second tours)
- Mme Christelle NANTIER, Secrétaire Administrative de l'administration de l'Intérieur et de l'Outre-mer (premier et second tours)

COMMISSION DE LIMEIL-BREVANNES

Siège : Mairie
Place Charles de Gaulle

Présidentes :

- Mme Evelynne MONPIERRE, vice-présidente (premier tour)
- Mme Christina RINALDIS, juge (second tour)

Membres :

- Mme Cécile HOUËDE, Juge (premier tour)
- M. Gilles ROSATI, Président du Tribunal de Grande Instance de Créteil (second tour)
- M. Jean-Paul ENZA, secrétaire administratif de l'Education Nationale (premier et second tours)

COMMISSION DE MAISONS-ALFORT

Siège : Mairie
118 avenue du Général de Gaulle

Présidentes :

- Mme Martine SAUVAGE, vice présidente (premier tour)
- Mme Florence BLOUIN, vice présidente (second tour)

Membres :

- Maître Nassera MEZIANE, avocate (premier et second tours)
- Mme Martine FERRARESE, adjoint administratif principal UT 94 -DRIEA (premier et second tours)

COMMISSION DE NOGENT SUR MARNE

Siège : Mairie
Place Roland Nungesser

Présidents :

- M. Christian RUDLOFF, vice-président (premier tour)
- M. Gilles CLAVER, vice-président (second tour)

Membres :

- Maître Jean-Claude MATHONNET, huissier de justice (premier et second tours)
- Mme Marie-France BIHOUEE, secrétaire administrative classe supérieure de l'administration de l'Intérieur et de l'Outre-mer (premier et second tours)

COMMISSION D'ORLY

**Siège : Centre administratif municipal
Salle Kline – 1^{er} étage
7, avenue Adrien-Raynal**

Présidents :

- **M. Bertrand CASTEL**, premier vice-président (premier tour)
- **M. Jean-Louis PERIÈS**, premier vice-président (second tour)

Membres :

- **Mme Jacqueline LESBROS**, vice-présidente (premier tour)
- **Mme Marie-Hélène POMARÈDE-NOIR**, vice-présidente (second tour)
- **Mme Baknta FERHANE**, adjointe administrative de l'administration de l'Intérieur et de l'Outre-mer (premier et second tours)

COMMISSION DU PERREUX SUR MARNE

**Siège : Mairie
Place de la Libération**

Président(e)s :

- **Mme Marie LEAL-MARTINI**, juge (premier tour)
- **M. Philippe MICHEL**, vice-président (second tour)

Membres:

- **Maître François GOETZ**, avocat (premier tour)
- **Maître Christophe BERNIER**, notaire (second tour)
- **Mme Sylvie CORBIERE**, secrétaire administrative de classe exceptionnelle de l'administration de l'Intérieur et de l'Outre-mer (premier et second tours)

COMMISSION DE SAINT MANDÉ

**Siège : Mairie
Rez-de-chaussée
10, place Charles Digeon**

Présidentes :

- **Mme Christine PINGLIN**, vice-présidente (premier tour)
- **Mme Armelle GUIRAUD**, vice-présidente (second tour)

Membres:

- **Mme Céline HILDENBRANDT**, juge (premier tour)
- **Maître Alexandre MOLNY**, huissier de justice (second tour)
- **M. Julien DJILLALI**, adjoint administratif de l'administration l'Intérieur et de l'Outre-mer (premier et second tours)

COMMISSION DE SAINT MAUR DES FOSSES

Siège : Mairie
Salle des Conseillers – Rez-de-chaussée
Place Charles de Gaulle

Présidentes :

- Mme Joëlle NAHON, vice-présidente (premier tour)
- Mme Frédérique MAREC, vice-présidente (second tour)

Membres :

- Mme Eliane CHANTEPIE, magistrat honoraire (premier tour)
- Mme Isabelle NARBONI, avocate (second tour)
- M. Alain MOLIERE, agent d'administration principal des finances publiques DDFIP 94 (premier et second tours)

COMMISSION DE SUCY EN BRIE

Siège : Salle des Fêtes Jean-Marie POIRIER
1^{er} étage
Parc Montaleau- 1 Esplanade du 18 juin 1940

Présidentes :

- Mme Marie-Hélène POMARÈDE-NOIR, vice-présidente (premier tour)
- Mme Alix LE MASSON, juge (second tour)

Membres :

- Maître Laurent HOUARNER, avocat (premier tour)
- Maître Brigitte GOUTORBE, huissier de justice (second tour)
- M. Olivier MORISSONNEAU, secrétaire administratif de classe supérieure de l'administration de l'Intérieur et de l'Outre-mer (premier et second tours)

COMMISSION DE THIAIS

Siège : Centre de loisirs « Lionel Terray »
39, avenue René Panhard

Président(e)s :

- M. Frédéric NGUYEN, vice-président (premier tour)
- Mme Laurence LAPLACE, vice-présidente (second tour)

Membres :

- Mme Laurence LAPLACE, vice-présidente (premier tour)
- Maître Jean-Gabriel GROS, huissier de justice (second tour)
- Mme Sonia CLEMENT, adjoint administratif principal 2^{ème} classe UTEA 94 DRIEA

COMMISSION DE VILLEJUIF

Siège : Espace Jeunesse
7/9 rue Paul Bert

Président(e)s :

- Mme Lucie BERTHEZÈNE, vice-présidente (premier tour)
- M. Manuel PEREZ, juge (second tour)

Membres :

- Maître Mathieu BARONET, avocat (premier et second tours)
- M. David NANTIER, secrétaire administratif de l'administration de l'Intérieur et de l'Outre-mer (premier et second tours)

COMMISSION DE VILLENEUVE SAINT GEORGES

Siège : Mairie
20 Place Pierre Sémard

Président(e)s :

- Mme Lucie REYNAUD, juge (premier tour)
- M. Philippe CHAMBARD, vice-président (second tour)

Membres :

- M. Antoine de MAUPEOU, vice-président (premier tour)
- M. Didier YOU, vice-président (second tour)
- M. Claude LAFFONT, attaché de l'administration de l'Intérieur et de l'Outre-mer (premier et second tours)

COMMISSION DE VILLIERS SUR MARNE

Siège : Mairie
Salle des mariages – Place de l'Hôtel de ville

Président(e)s :

- Mme Christine ROSSENTHAL, vice-présidente (premier tour)
- Mme Jacqueline LESBROS, vice-présidente (second tour)

Membres :

- Maître Paulette BRIONE, huissier de justice (premier tour)
- Maître Laurent HOUARNER, avocat (second tour)
- Mme Natercia JORGE, adjoint administratif UTEA 94 – DRIEA (premier tour)
- Mme Fatima AMARA, adjointe administrative principale 2^{ème} classe (second tour)

COMMISSION DE VINCENNES

Siège : Mairie
Salle des commissions n° 2 – 2^{ème} étage

Président(e)s :

- M. Didier YOU, vice-président (premier tour)
- Mme Anne TARDY, vice-présidente (second tour)

Membres :

- Maître Marianne DUMEIGE, avocate (premier et second tours)
- M. Jean-Marc BELVISI, proviseur adjoint (premier tour)
- Mme Marion PEREIRA, secrétaire administrative de l'Intérieur et de l'Outre-mer (second tour)

COMMISSION DE VITRY SUR SEINE

Siège : Mairie
Salle des mariages
2, avenue Youri Gagarine

Président(e)s :

- **M. Philippe JOURDAN**, vice-président (premier tour)
- **Mme Florence LAGARDE-PERRAUT**, juge (second tour)

Membres :

- **Maître Yearn Sook LEE PARE**, avocate (premier tour et second tour)
- **M. Christian RASPAIL**, adjoint administratif de l'administration de l'Intérieur et de l'Outre-mer (premier et second tours)

ARTICLE 3 :

Le Premier Président de la Cour d'Appel de Paris a désigné en qualité de suppléants :

pour le premier tour de scrutin :

- **M. Matthieu BONDUELLE**, vice-président ;

pour le second tour :

- **Mme Sophie PLASSART**, vice-présidente ;
- **M. Michel LAMHOUT**, vice-président ;

ARTICLE 4 :

Le Secrétaire général de la préfecture, les Sous-Préfets de l'Haÿ-les-Roses et de Nogent-sur-Marne ainsi que Mesdames et Messieurs les Président(e)s des 26 commissions de contrôle sont chargé(e)s, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux maires des communes concernées et publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 17 mars 2014.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

Créteil, 27 mars 2014

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITES TERRITORIALES

BUREAU DU CONTROLE DES ACTES
D'URBANISME ET DES PROCEDURES D'UTILITE
PUBLIQUE

ARRETE n° 2014/4807

portant approbation du dossier de réalisation et du programme des équipements publics de la Zone d'Aménagement Concerté multisite du centre ville sur la commune de Villeneuve-Saint Georges

LE PREFET DU VAL-DE-MARNE
chevalier de la Légion d'Honneur ;
chevalier de l'Ordre National du Mérite ;

- **VU** le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L 300-1, L300-2, L311-1 à L 311-8 et R 311-1 à R 311-12, définissant le régime juridique des zones d'aménagement concerté ;
- **VU** le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- **VU** le code de l'environnement ;
- **VU** le code de la justice administrative, et notamment son article R 421-1 ;
- **VU** la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion, et notamment son article 25 ;
- **VU** le décret n° 2007-783 du 10 mai 2007 délimitant le périmètre de l'Opération d'Intérêt National (OIN) Orly-Rungis-Seine Amont ;
- **VU** le décret n° 2007-785 du 10 mai 2007 portant création de l'Etablissement Public d'Aménagement Orly-Rungis-Seine Amont, et notamment son article 7 ;
- **VU** le décret n° 2009-1780 du 31 décembre 2009, fixant la liste des quartiers bénéficiaires du programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD), et notamment son article 1-25 relatif aux quartiers du centre-ville et du centre ancien de la commune de Villeneuve-Saint-Georges ;

- **VU** le décret NOR INTA1300139D du 17 janvier 2013, portant nomination de M. Thierry Leleu, préfet du Val-de-Marne ;
- **VU** l'avis en date du 23 février 2011 du conseil général de l'environnement et du développement durable ;
- **VU** l'avis en date du 3 mai 2013 de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France sur le projet de ZAC multisite du centre ville de Villeneuve-Saint-Georges ;
- **VU** la délibération n°10.8.4 du 21 octobre 2010 du conseil municipal de la commune de Villeneuve-Saint-Georges, approuvant le bilan de concertation préalable à la création de la ZAC multisite du centre ville ;
- **VU** la délibération n° 10.8.5 du 21 octobre 2010 du conseil municipal de la commune de Villeneuve-Saint-Georges, approuvant le dossier de création de la ZAC multisite du centre ville et demandant au préfet du Val-de-Marne l'établissement de l'arrêté correspondant ;
- **VU** la délibération n°2010-20 du 15 octobre 2010 du conseil d'administration de l'établissement public d'aménagement Orly-Rungis Seine-Amont, approuvant le bilan de la concertation préalable ;
- **VU** la délibération n°2010-21 du 15 octobre 2010 du conseil d'administration de l'établissement public d'aménagement Orly-Rungis Seine-Amont, approuvant le dossier de création de la ZAC ;
- **VU** la délibération n°13.6.13 en date du 18 décembre 2013 du conseil municipal de la commune de Villeneuve-Saint-Georges, donnant un avis favorable sur le dossier de réalisation et le programme des équipements publics de la ZAC multisite du centre ville, initiée par l'Etablissement Public d'Aménagement Orly-Rungis Seine Amont (EPA-ORSA) ;
- **VU** la délibération n° 2013/30 du 20 décembre 2013 du conseil d'administration de l'EPA-ORSA, approuvant le dossier de réalisation et le programme des équipements publics de la ZAC multisite du centre ville à Villeneuve-Saint-Georges et demandant à l'Etat de mettre en œuvre la procédure nécessaire à sa réalisation ;
- **VU** la convention pluriannuelle 2011-2017 relative au financement de la requalification du centre ville et du centre ancien de la commune de Villeneuve-Saint-Georges, signée le 1^{er} juillet 2011 ;
- **VU** l'arrêté n° 2007/4410 du 12 novembre 2007 portant approbation de la révision du plan de prévention du risque inondation de la Seine et de la Marne dans le département du Val-de-Marne ;

- **VU** l'arrêté n° 2011/752 du 25 février 2011 portant création de la ZAC multisite du centre ville sur le territoire de la commune de Villeneuve-Saint-Georges ;
- **VU** l'arrêté 2012/453 du 20 février 2012 portant création dans le centre ville de la commune de Villeneuve-Saint-Georges d'un secteur de renouvellement urbain dans la zone C du plan d'exposition aux bruits de l'aéroport d'Orly ;
- **VU** l'arrêté n°2013/1541 du 15 mai 2013 portant ouverture du 5 juin au 5 juillet 2013 inclus d'une enquête d'utilité publique préalable à la déclaration d'utilité publique relative à la réalisation de la ZAC multisite du centre ville sur le territoire de la commune de Villeneuve-Saint-Georges, et valant mise en compatibilité de son plan local d'urbanisme ;
- **VU** l'arrêté n°2014/4172 du 11 février 2014 déclarant d'utilité publique l'acquisition et l'aménagement des parcelles nécessaires à la réalisation de la ZAC multisite du centre ville à Villeneuve-Saint-Georges ;
- **VU** le dossier de réalisation de la ZAC comprenant les pièces suivantes :
 - une notice de présentation
 - le projet de programme des équipements publics à réaliser dans la ZAC
 - le projet de programme global des constructions à réaliser dans la ZAC
 - les modalités prévisionnelles de financement
 - les annexes ;

Considérant que cette ZAC est réalisée à l'initiative de l'EPA-ORSA et que l'approbation du programme des équipements publics est une compétence du préfet, suivant les dispositions de l'article R311-8 du code de l'urbanisme ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Val-de-Marne ;

ARRETE

Article 1er : Le dossier de réalisation (rapport de présentation, programme des équipements publics, programme global des constructions, modalités prévisionnelles de financement) de la Zone d'Aménagement Concerté de la ZAC multisite du centre ville à Villeneuve-Saint-Georges, créée à l'initiative de l'Etablissement Public d'Aménagement Orly-Rungis Seine Amont (EPA-ORSA), est approuvé tel qu'il est annexé au présent arrêté.

Article 2 : Conformément à l'article R 311-5 du code de l'urbanisme, le présent arrêté fera l'objet :

- d'un affichage pendant un mois en mairie de Villeneuve-Saint-Georges ;
- d'une mention en caractères apparents dans l'un des journaux diffusés dans le département ;
- d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture ;

En outre, cet arrêté, accompagné du dossier, est tenu à la disposition du public :

- en mairie de Villeneuve-Saint-Georges;
- à la préfecture du Val-de-Marne (direction des relations avec les collectivités territoriales - bureau du contrôle des actes d'urbanisme et des procédures d'utilité publique)

L'opposabilité du programme des équipements de la ZAC aura pour point de départ l'exécution de l'ensemble des formalités de publicité mentionnées ci-dessus.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de 2 mois courant à compter de son affichage en mairie. Durant ce délai, un recours gracieux peut être exercé auprès de l'autorité préfectorale.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture du Val-de-Marne, le directeur de l'EPA-ORSA, le maire de la commune de Villeneuve-Saint-Georges sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Le Préfet,

Thierry LELEU



PREFECTURE DU VAL- DE-MARNE
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES
Bureau du contrôle des actes d'urbanisme et des procédures d'utilité publique

PREFECTURE DE SEINE-ET-MARNE
DIRECTION DE LA COORDINATION DES SERVICES DE L'ETAT
Pôle du pilotage des procédures d'utilité publique

PREFECTURE DE L'ESSONNE
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES
Bureau des enquêtes publiques, des activités foncières et industrielles

ARRETE INTERPREFECTORAL

prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de classement en forêt de protection
des massifs de l'ARC BOISE DU VAL-DE-MARNE

N° 2014/ 4817

Département du Val-de-Marne

Communes de Boissy-Saint-Léger, Limeil-Brévannes, La Queue-en-Brie, Marolles-en-Brie, Noisieu,
Santeny, Sucy-en-Brie, Valenton, et Villecresnes

Département de Seine-et-Marne

Communes de Lésigny, Ozoir-la-Ferrière, Pontault-Combault, Roissy-en-Brie, et Servon

Département de l'Essonne

Communes de Yerres et Crosne

Le préfet du Val-de-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

La préfète de Seine-et-Marne,
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Le préfet de l'Essonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- **Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- **Vu** le code forestier, et notamment les articles L12, L141-1 et suivants à R141-1 et suivants ;
- **Vu** le code de l'environnement, et notamment son chapitre III - titre II du livre 1^{er} ;
- **Vu** le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L 130-1 et suivants, R 130-1 et suivants ;
- **Vu** la loi n° 2001-602 du 9 juillet 2001 d'orientation sur la forêt, et notamment ses dispositions relatives aux chartes forestières de territoire ;
- **Vu** la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;
- **Vu** le décret n° 2012-836 du 29 juin 2012 modifié, relatif à la partie réglementaire du code forestier ;
- **Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- **Vu** le SDRIF, adopté le 18 octobre 2013 par le conseil régional d'Ile-de-France, et approuvé par décret le 27 décembre 2013 après avis du Conseil d'Etat ;
- **Vu** le courrier du ministère de l'agriculture et de la pêche en date du 23 novembre 2005, désignant le préfet du Val-de-Marne en qualité de préfet coordonnateur de la procédure de classement en forêt de protection des massifs forestiers de l'Arc Boisé du Val-de-Marne ;
- **Vu** le décret n° NOR INT A 1225470D du 12 juillet 2012, portant nomination de Mme Nicole KLEIN préfète de Seine-et-Marne ;
- **Vu** le décret n° NOR INT A 1300239D du 17 janvier 2013, portant nomination de M. Thierry LELEU préfet du Val-de-Marne ;
- **Vu** le décret NOR INT A 1315355D du 25 juillet 2013, portant nomination de M. Bernard SCHMELTZ préfet de l'Essonne ;
- **Vu** les lettres de la direction régionale et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAAF) en date des 15 avril 2013 et 15 mai 2013, demandant au préfet du Val-de-Marne de procéder à une enquête publique relative au projet de classement en forêt de protection de l'Arc Boisé du Val-de-Marne ;

- **Vu** la charte forestière de territoire de 2004, reconduite en 2009, relative à l'Arc Boisé du Val-de-Marne ;
- **Vu** les décisions de la présidente du tribunal administratif de Melun n°E13000189/77 du 7 janvier 2014 et n° E 13000189R/77 du 20 février 2014 portant désignation des membres de la commission d'enquête ;
- **Vu** la lettre du maire de LESIGNY n° DG/N2990 en date du 24 août 2011 ;
- **Vu** la lettre du maire d'YERRES n° 11/08/24/174 en date du 30 août 2011 ;
- **Vu** la lettre du maire de SANTENY n° JCG/FRN/LB/2011-1498 en date du 29 août 2011 ;
- **Vu** la lettre du maire de ROISSY-EN-BRIE n° 23CL/SV/AV en date du 29 août 2011 ;
- **Vu** les lettres du maire de MAROLLES-EN-BRIE n° AT0906GD et SE0970GD en date des 31 août 2011 et 22 septembre 2011 ;
- **Vu** la lettre du maire de PONTAULT-COMBAULT n° FO/MHB/BR23 en date du 7 septembre 2011 ;
- **Vu** l'avis de la commune d'OZOIR-LA-FERRIERE en date du 5 septembre 2011 ;
- **Vu** la lettre du maire de LIMEIL-BREVANNES n° CG/JR/11.142 en date du 12 septembre 2011 ;
- **Vu** la lettre du maire de SUCY-EN-BRIE n° SF/CA/MG57- 0811 en date du 13 septembre 2011 ;
- **Vu** la délibération du conseil municipal de VILLECRESNES en date du 3 octobre 2009 ;
- **Vu** la lettre du maire de NOISEAU n° 2011/09/130/NZ/BD en date du 26 septembre 2011 ;
- **Vu** la lettre du maire de BOISSY-SAINT-LEGER n° AL/GLM en date du 13 octobre 2011 ;
- **Vu** l'avis de la commune de SERVON en date du 9 novembre 2011 ;
- **Vu** la lettre du maire de la QUEUE-EN-BRIE n° JJD/SLM/FM/2011-89 en date du 23 novembre 2011 ;
- **Vu** l'avis de la commune de VALENTON en date du 12 juillet 2006 ;
- **Vu** le dossier d'enquête publique relatif au projet de classement en forêt de protection de l'Arc Boisé du Val-de-Marne déposé par la DRIAAF le 15 mai 2013, comprenant le procès verbal de reconnaissance, la notice explicative de gestion, les annexes, les tableaux du parcellaire cadastral et les plans parcellaires cadastraux ;

- **Vu** l'arrêté du ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement du 24 avril 2012, fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R 123-11 du code de l'environnement ;

Considérant qu'il peut être, en l'espèce, procédé à une enquête publique ;

Sur proposition des secrétaires généraux des préfectures du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne et de l'Essonne ;

ARRETEMENT

Article 1er : Il sera procédé **du lundi 28 avril 2014 au mercredi 11 juin 2014 inclus**, soit pendant 45 jours consécutifs, à une enquête publique relative au projet de classement en forêt de protection de l'Arc Boisé du Val-de-Marne.

Article 2 : Cette enquête sera conduite par une commission d'enquête composée de :

Président : M. Maurice BOUX, ingénieur du génie rural des eaux et des forêts en retraite,

Membres titulaires : M Jean-Baptiste BOICHOT-GILLES, retraité DDE,

M. Claude TRUCHOT, ingénieur du génie rural des eaux et des forêts en retraite,

Mme Eliane GAUTHERON, retraitée DDE,

M. Paul CARRIOT, retraité de France Télécom,

Membre suppléant : Mme Marie Françoise SEVRAIN, consultante en environnement,

En cas d'empêchement de M. Maurice BOUX, la présidence de la commission sera assurée par M. Claude TRUCHOT, membre titulaire.

En cas d'empêchement d'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par Madame Marie-Françoise SEVRAIN, membre suppléant.

Article 3 : Le siège de l'enquête publique est fixé à la préfecture du Val-de-Marne, direction des relations avec les collectivités territoriales, bureau du contrôle des actes d'urbanisme et des procédures d'utilité publique (DRCT-3), 21-29 avenue du Général De Gaulle – 94038 – CRETEIL. Le dossier pourra être consulté aux heures ouvrables, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures, du lundi au vendredi.

Un registre d'enquête où le public pourra faire part de ses observations y sera également déposé.

Article 4 : Un avis d'ouverture d'enquête publique sera publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans trois journaux d'annonces légales :

- « le Parisien » éditions du Val-de-Marne, de l'Essonne et de Seine-et-Marne

- « les Echos » d'Ile-de-France

- « la Marne »

Ces insertions seront réalisées par la société Publilégal aux frais de la DRIAAF.

En outre, l'avis d'ouverture d'enquête sera publié par voie d'affiches (format A2) et, éventuellement, par tout autre procédé, quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, dans les communes de Boissy-Saint-Léger, Limeil-Brévannes, La Queue-en-Brie, Marolles-en-Brie, Noisieu, Santeny, Sucy-en-Brie, Valenton, Villecresnes, Lésigny, Ozoir-la-Ferrière, Pontault-Combault, Roissy-en-Brie, Servon, Yerres et Crosne, ainsi que dans les préfectures du Val-de-Marne, de l'Essonne, et de Seine-et-Marne.

Dans les mêmes conditions de délai et de durée, l'avis d'ouverture d'enquête sera affiché sur les lieux du projet concerné et sur les différents panneaux administratifs.

L'affichage en mairie s'effectuera sous la responsabilité du maire de chacune des communes concernées. Les affiches seront visibles et lisibles depuis la voie publique et conformes à l'arrêté ministériel du 24 avril 2012.

Article 5 : Conformément à l'article R141-6 du code forestier, l'avis d'ouverture d'enquête sera adressé par lettre recommandée avec accusé réception à chacun des propriétaires connus de l'administration (ou à défaut à ceux dont les noms sont indiqués au tableau parcellaire) par la DRIAAF avec l'appui de l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne. En cas de domicile inconnu, la notification est faite en double exemplaire aux maires qui doivent l'afficher et fournir un certificat d'affichage de la liste des propriétaires.

Article 6 : Le public pourra consulter le dossier d'enquête et présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet aux lieux, jours et heures habituelles d'ouverture des mairies et annexes où se déroulera l'enquête.

Les chambres d'Agriculture, de Commerce et d'Industrie et des Métiers et de l'Artisanat pourront prendre connaissance du dossier et présenter leurs observations dans les mêmes conditions que le public.

Article 7 : Un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux lieux, jours et heures suivants :

communes	dates	horaires	lieux de permanences
BOISSY-SAINT-LEGER	Lundi 28 avril 2014	9h à 12 h	Hôtel de ville salle des mariages 7 boulevard Léon Révillon 94470 Boissy-Saint-Léger
	Mercredi 14 mai 2014	14h à 17h	
LIMEIL-BREVANNES	Samedi 24 mai 2014	9h à 12h	Hôtel de ville salle des commissions Place Charles de Gaulle 94456 Limeil-Brévannes
	Mercredi 4 juin 2014	14h à 17h	
LA QUEUE-EN-BRIE	Samedi 10 mai 2014	9h à 12h	Hôtel de ville salle de réunion du 5 ^e étage place du 18 juin 1940 94510 La Queue-en-Brie
	Mardi 27 mai 2014	13h30 à 17h	
MAROLLES-EN-BRIE	Lundi 28 avril 2014	9h à 12h	Hôtel de ville salle du conseil place Charles De Gaulle 94440 Marolles en Brie
	Samedi 24 mai 2014	9h à 12h	
NOISEAU	Lundi 28 avril 2014	14h à 17h	Hôtel de ville 2 rue Pierre Viénot 94880 Noiseau
	Mercredi 11 juin 2014	14h à 17h	
SANTENY	Mardi 13 mai 2014	16h à 19h	Hôtel de ville Place du Général de Gaulle 94440 Santeny
	Samedi 17 mai 2014	9h à 12h	
	Jeudi 5 juin 2014	9h à 12h	
SUCY-EN-BRIE	Mercredi 7 mai 2014	11h30 à 14h30	Hôtel de ville-direction de l'aménagement et du développement durable-2 avenue Georges Pompidou 94371 Sucy-en-Brie
	Samedi 31 mai 2014	9h à 12h	
VALENTON	Jeudi 22 mai 2014	9h à 12h	Mairie B 48 rue du colonel Fabien 94460 Valenton
	Samedi 31 mai 2014	9h à 12h	
VILLECRESNES	Mardi 29 avril 2014	14h à 17h	Hôtel de ville Place Charles De Gaulle 94440 Villecresnes
	Samedi 17 mai 2014	9h à 12h	
	Samedi 31 mai 2014	9h à 12h	

LESIGNY	Lundi 19 mai 2014	14h à 17h	Hôtel de Ville salle de réunions 6 rue de Villarceau 77150 Lésigny
	Mardi 3 juin 2014	14h à 18h	
OZOIR-LA-FERRIERE	Vendredi 16 mai 2014	8h30 à 12h	Direction de l'aménagement et du développement urbain 3 rue François 77330 Ozoir-la-Ferrière
	Mercredi 11 juin 2014	15h à 18h	
PONTAULT- COMBAULT	Mardi 29 avril 2014	14h à 17h	Hôtel de Ville Cour de la ferme Briarde salle Catherine Hubscher 107 avenue de la République 77340 Pontault-Combault
	Mardi 27 mai 2014	9h à 12h	
ROISSY-EN-BRIE	Lundi 28 avril 2014	13h30 à 16h30	Services Techniques de la mairie de Roissy-en-Brie 34-36, rue de Wattripont 77680 Roissy-en-Brie
	Mardi 10 juin 2014	9h à 12h	
SERVON	Samedi 17 mai 2014	9h à 12h	Hôtel de ville salle du conseil municipal ou bureau au rez-de-chaussée 15 rue de la poste 77170 Servon
	Jeudi 5 juin 2014	14h à 17h	
YERRES	Lundi 28 avril 2014	14h30 à 17h30	Pôle technique municipal 22 rue du Mont Griffon 91330 Yerres
	Samedi 17 mai 2014	9h à 12h	
CROSNE	Mercredi 30 avril 2014	14h à 18h	Service urbanisme 33 bis avenue Jean Jaurès 91560 Crosne
	Mardi 3 juin 2014	9h à 12h	

Article 8 : Le maître d'ouvrage du projet est la Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, dont le siège est sis 18 avenue Carnot à Cachan (94 234) cedex.

Article 9 : Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne, sous forme numérique ou papier, sur sa demande, et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, par une demande adressée au préfet du Val-de-Marne (DRCT-3), autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête.

Article 10 : Toute demande de renseignement relative au projet soumis à l'enquête peut être adressée à la commission d'enquête :

- soit par message électronique à l'adresse suivante : arc-boise.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr

- soit par courrier au président de la commission d'enquête auprès de la préfecture du Val-de-Marne, direction des relations avec les collectivités territoriales, bureau du contrôle des actes d'urbanisme et des procédures d'utilité publique (DRCT-3), 21-29 avenue du Général De Gaulle – 94038 – CRETEIL Cedex

Article 11 : Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par un membre de la commission d'enquête, et tenu à sa disposition dans chaque lieu où est déposé un dossier.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être adressées par correspondance au président de la commission d'enquête au siège de l'enquête, préfecture du Val-de-Marne, direction des relations avec les collectivités territoriales, bureau du contrôle des actes d'urbanisme et des procédures d'utilité publique (DRCT-3), 21-29 avenue du Général De Gaulle – 94038 – CRETEIL Cedex.

En outre, les observations écrites et orales du public seront reçues par un membre de la commission d'enquête lors des permanences aux lieux et jours fixés à l'article 7 du présent arrêté. Le public pourra formuler ses observations en les adressant par écrit au président de la commission d'enquête ou à l'un des maires concernés qui les annexera au registre d'enquête.

Article 12 : A l'issue de l'enquête publique, un certificat d'affichage sera établi par chacun des maires des communes de Boissy-Saint-Léger, Limeil-Brévannes, La Queue-en-Brie, Marolles-en-Brie, Noisseau, Santeny, Sucy-en-Brie, Valenton et Villecresnes, Lésigny, Ozoir-la-Ferrière, Pontault-Combault, Roissy-en-Brie, Servon, Yerres et Crosne et par les préfectures de l'Essonne et de Seine et Marne, et transmis à la préfecture du Val-de-Marne.

Article 13 : A l'expiration du délai d'enquête, les maires transmettront dans les 24 heures aux commissaires enquêteurs les registres qui seront clos et signés par le président de la commission d'enquête.

Dès réception des registres et des documents annexés, la commission d'enquête rencontrera dans la huitaine le porteur du projet (la DRIA AF) et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès verbal de synthèse. Le porteur du projet disposera alors d'un délai de 15 jours pour produire ses éventuelles observations.

Article 14 : La commission d'enquête examinera les observations consignées ou annexées aux registres, entendra toute personne qu'il lui paraîtra utile de consulter. Elle établira son rapport en relatant le déroulement de l'enquête et rédigera ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou non au projet de classement en forêt de protection de l'Arc Boisé du Val-de-Marne.

Le président de la commission d'enquête transmettra, dans un délai d'un mois après la clôture de l'enquête, les registres d'enquête et le rapport avec ses conclusions au préfet du Val-de-Marne, qui se chargera de les transmettre, pour qu'ils soient tenus à la disposition du public pendant un an, à la DRIA AF, au préfet de l'Essonne, à la préfète de Seine-et-Marne aux sous préfets de Nogent-sur-Marne et de Torcy ainsi qu'aux communes concernées.

Article 15 : Le président de la commission d'enquête transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées à Mme la Présidente du tribunal administratif de Melun.

Article 16 : Le dossier d'enquête publique, ainsi que le présent arrêté seront consultables sur le site internet de la DRIA AF à l'adresse suivante : driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr.

Le présent arrêté sera consultable sur le portail internet des services de l'Etat dans le Val-de-Marne - www.val-de-marne.gouv.fr (rubrique annonces et avis - enquêtes publiques) sur le site internet des services de l'Etat du département de Seine-et-Marne : <http://www.seine-et-marne.gouv.fr/politiques-publiques/environnement-et-cadre-de-vie/expropriations-servitudes/avis-d-enquete-publique> et sur le site internet de l'Essonne : www.essonne.gouv.fr

Article 17 : Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête pourront être consultés pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la mairie de chacune des communes où s'est déroulée l'enquête, ainsi que dans les préfectures du Val-de-Marne, de l'Essonne et de Seine-et-Marne ainsi que dans les sous-préfectures de Nogent-sur-Marne et Torcy.

Article 18 : Au terme de l'enquête, le projet de classement en forêt de protection de l'Arc Boisé pourra faire l'objet d'un décret en Conseil d'Etat, conformément à l'article R.141-9 du code forestier.

Mis en forme : Police :Gras, Soulignement

Article 19 : Les secrétaires généraux des préfectures du Val-de-Marne, de l'Essonne, de la Seine-et-Marne, les sous-préfets de Nogent-sur-Marne et de Torcy, la directrice de la DRIAAF, les maires des communes de Boissy-Saint-Léger, Limeil-Brévannes, la Queue-en-Brie, Marolles-en-Brie, Noiseau, Santeny, Sucy-en-Brie, Valenton et Villecresnes dans le Val-de-Marne, Lésigny, Ozoir-la-Ferrière, Pontault-Combault, Roissy-en-Brie, et Servon en Seine et Marne, Yerres et Crosne dans l'Essonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures du Val-de-Marne, de l'Essonne et de la Seine-et-Marne.

Fait à Créteil, le 31 mars 2014

Fait à Evry, le 31 mars 2014

Fait à Melun, le 31 mars 2014

Le Préfet

Le Préfet

La Préfète

Thierry LELEU

Bernard SCHMELTZ

Nicole KLEIN



PREFET DU VAL DE MARNE

**SERVICE DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE ET
DE L'ACTION DEPARTEMENTALE
MISSION DEVELOPPEMENT TERRITORIAL**

**EXTRAIT DE DECISION
N° 2013/11**

Réunie le 7 février 2014, la commission départementale d'aménagement commercial du Val de Marne a accordé à la société BOUYGUES IMMOBILIER l'autorisation de procéder à la création d'un ensemble commercial de 2 329 m² comprenant une moyenne surface alimentaire de 623,30 m² de surface de vente et un ensemble de boutiques de moins de 300 m² représentant une surface de vente totale de 1 705,70 m² au sein de l'opération Gizeh à Créteil.

Conformément à l'article R752-25 du Code de Commerce, la décision a été affichée pendant un mois à la mairie de Créteil.

L'exécution de cette formalité fait l'objet d'une mention au recueil des actes administratifs de la préfecture.

**Créteil, le 21 mars 2014
Signé le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,
Christian ROCK**

PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE DU VAL DE MARNE

SERVICE DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE
ET DE L'ACTION DEPARTEMENTALE

MISSION COORDINATION INTERMINISTERIELLE

A R R E T E N° 2014/4816
Modifiant l'arrêté n°2013/404 portant délégation de signature
à Monsieur Michel BOISSONNAT,
Directeur des Affaires Générales et de l'Environnement



Le Préfet du Val-de-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

- VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans les départements et la région Ile-de-France ;
- VU** le décret du 17 janvier 2013 nommant M. Thierry LELEU, Préfet du Val-de-Marne ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2010/5583 bis du 22 juin 2010 portant organisation de la préfecture du Val-de-Marne modifié par l'arrêté préfectoral n° 2013/3678 du 17 décembre 2013 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2013/404 portant délégation de signature à Monsieur Michel BOISSONNAT, Directeur des Affaires Générales et de l'Environnement
- VU** la décision d'affectation du 10 janvier 2014 de Mme Anne-Sophie MARCON en qualité de chef du bureau de l'Accueil du public et de la Délivrance de titres
- SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1er : L'article 3 de l'arrêté préfectoral n°2013/404 portant délégation de signature à Monsieur Michel BOISSONNAT, Directeur des Affaires Générales et de l'Environnement est modifié comme suit :

.....

- **Mme Anne-Sophie MARCON**, attachée, chef du bureau de l'accueil du public et de la délivrance des titres pour les points 1 à 12, et, en son absence ou en cas d'empêchement par :
 - *Mme Marie-France GIRAUDON*, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe au chef de bureau (section carte grise) , à l'exclusion des points 3, 11 et 12;
 - *M. Pierre-Jean BABIN*, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, adjoint au chef de bureau (section permis de conduire), à l'exclusion des points 3, 11 et 12;
 - *M. Ahmed BENNABI*, secrétaire administratif de classe supérieure, adjoint au chef de bureau (section CNI-Passeports) à l'exclusion des points 3, 11 et 12;

.....

ARTICLE 2 : Les autres dispositions de l'arrêté susvisé restent inchangées.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur des Affaires Générales et de l'Environnement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 28 mars 2014

Thierry LELEU



PREFET DU VAL DE MARNE

SOUS-PREFECTURE DE L'HAY LES ROSES

ARRETE N°2014/239
portant habilitation dans le domaine funéraire

LE SOUS-PREFET DE L'HAY-LES-ROSES
Chevalier de la Légion d'Honneur

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2223-23 ; L2223-24 ; L2573-10 ; R2223-56 ; R2223-57 ;
- Vu l'article 2 paragraphe II de l'ordonnance ministérielle N°2005-855 du 28 juillet 2005 supprimant l'alinéa 5 de l'article L.2573-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au service public extérieur des pompes funèbres ;
- Vu l'arrêté N°2014/4322 du 18 février 2014 portant délégation de signature à M. Ivan BOUCHIER, Sous-Préfet de l'Hay-Les-Roses,
- Vu l'arrêté N°2008/216 du 22 avril 2008 portant habilitation de l'entreprise de marbrerie funéraire " BERNARD ET CIE " sise 113, avenue du général de Gaulle 94320 THIAIS pour une durée de six ans,
- Vu la demande en date du 7 mars 2014 formulée par Mme Bernadette LEMOULT épouse BERNARD, gérante de la SARL " BERNARD ET CIE ", pour le renouvellement de l'habilitation de son entreprise ;
- Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la sous-préfecture de l'Hay-les-Roses,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'entreprise de marbrerie funéraire « BERNARD ET CIE » sise 113, avenue du Général de Gaulle 94320 THIAIS, représentée par Mme Bernadette LEMOULT épouse BERNARD, est habilitée pour exercer sur l'ensemble du territoire les activités funéraires suivantes :

- **Organisation des obsèques,**
- **Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations,**

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est **14.94.065**

ARTICLE 3 : La durée de la présente habilitation est fixée à **six ans du 22 avril 2014 au 21 avril 2020** pour l'ensemble des activités

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de la sous-préfecture de l'Haÿ-les-Roses est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à L'HAY-LES-ROSES, LE 19 MARS 2014

Le Sous-Préfet,

Ivan BOUCHIER

PREFET DU VAL DE MARNE

SOUS-PREFECTURE DE L'HAY LES ROSES

ARRETE N°2014/250
portant habilitation dans le domaine funéraire

LE SOUS-PREFET DE L'HAY-LES-ROSES

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2223-23 ; L2223-24 ; L2573-10 ; R2223-56 ; R2223-57 ;
- Vu l'article 2 paragraphe II de l'ordonnance ministérielle N°2005-855 du 28 juillet 2005 supprimant l'alinéa 5 de l'article L.2573-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au service public extérieur des pompes funèbres ;
- Vu l'arrêté N°2014/4322 du 18 février 2014 portant délégation de signature à Monsieur Ivan BOUCHIER Sous-Préfet de l'Hay-Les-Roses,
- Vu l'arrêté n°2008/233 modifié du 5 mai 2008 renouvelant l'habilitation de l'établissement à l'enseigne POMPES FUNEBRES GENERALES sis 6, rue Galliéni 94230 CACHAN pour une durée de six ans ;
- Vu le courrier en date du 5 mars 2014 de M. Martial MAZARS, directeur de secteur opérationnel de la Société Omnium de Gestion et de Financement sollicitant le renouvellement de l'habilitation de l'établissement susvisé ;
- Vu le courrier en date du 5 mars 2014 de M. Martial MAZARS, directeur de secteur opérationnel de la Société Omnium de Gestion et de Financement signalant sa nomination en tant que responsable légal de l'établissement susvisé ;
- Vu le courrier en date du 5 mars 2014 de M. Martial MAZARS, directeur de secteur opérationnel de la Société Omnium de Gestion et de Financement signalant la cessation de l'activité des soins de conservation ;
- Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la sous-préfecture de L'Hay-les-Roses,

ARRETE

:

ARTICLE 1 : L'établissement de la Société Omnium de Gestion et de Financement à l'enseigne " POMPES FUNEBRES GENERALES " sis 6, rue Galliéni 94230 CACHAN, représenté par M. Martial MAZARS, est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire les activités funéraires suivantes :

- **Organisation des obsèques,**
- **Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations,**
- **Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,**
- **Transport de corps avant mise en bière,**
- **Transport de corps après mise en bière,**
- **Fourniture des corbillards,**
- **Fourniture des voitures de deuil,**

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est **14-94-110**

ARTICLE 3 : La durée de l'habilitation est fixée à **SIX ANS** du **5 mai 2014** au **4 mai 2020** pour l'ensemble des activités

ARTICLE 4 : L'activité suivante : **soins de conservation** est retirée ;

ARTICLE 5 : Le secrétaire général de la sous-préfecture de l'Haÿ-les-Roses est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à L'HAY-LES-ROSES, LE 24 MARS 2014

**Pour le Sous-Préfet,
Le secrétaire général**

Emmanuel MIGEON



PREFET DU VAL DE MARNE

SOUS-PREFECTURE DE L'HAY LES ROSES

ARRETE N°2014/251 portant habilitation dans le domaine funéraire

LE SOUS-PREFET DE L'HAY-LES-ROSES

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2223-23 ; L2573-10 ; R2223-56 ; R2223-57 ;
- Vu l'article 2 paragraphe II de l'ordonnance ministérielle N°2005-855 du 28 juillet 2005 supprimant l'alinéa 5 de l'article L.2573-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au service public extérieur des pompes funèbres ;
- Vu l'arrêté N°2014/4322 du 18 février 2014 portant délégation de signature à M. Ivan BOUCHIER, Sous-Préfet de l'Hay-Les-Roses,
- Vu l'arrêté N°2008/258 du 13 mai 2008 renouvelant l'habilitation de l'établissement à l'enseigne POMPES FUNEBRES GENERALES sis 31, avenue Paul Vaillant Couturier 94800 VILLEJUIF pour une durée de six ans ;
- Vu la demande en date du 10 mars 2014 formulée par M. Martial MAZARS, directeur de secteur opérationnel de la Société Omnium de Gestion et de Financement, pour le renouvellement de l'habilitation de l'établissement susvisé ;
- Vu le courrier en date du 10 mars 2014 de M. Martial MAZARS, directeur de secteur opérationnel de la Société Omnium de Gestion et de Financement signalant sa nomination en tant que responsable légal de l'établissement susvisé ;
- Vu le courrier en date du 10 mars 2014 de M. Martial MAZARS, directeur de secteur opérationnel de la Société Omnium de Gestion et de Financement signalant la cessation de l'activité des soins de conservation ;
- Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la sous-préfecture de l'Hay-les-Roses,

ARRETE

ARTICLE 1 L'établissement de la Société Omnium de Gestion et de Financement à l'enseigne "POMPES FUNEBRES GENERALES" sis 31, avenue Paul Vaillant Couturier 94800 VILLEJUIF, représenté par Monsieur Martial MAZARS, est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire les activités funéraires suivantes :

- **Transport de corps avant mise en bière,**
- **Transport de corps après mise en bière,**
- **Organisation des obsèques,**
- **Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,**
- **Fourniture des corbillards,**
- **Fourniture des voitures de deuil,**
- **Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations**

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est le **14.94.108**

ARTICLE 3 : La durée de la présente habilitation est fixée à **six ans du 13 mai 2014 au 12 mai 2020** pour l'ensemble des activités ;

ARTICLE 4 : L'activité suivante : **soins de conservation** est retirée

ARTICLE 5 : Le secrétaire général de la sous-préfecture de l'Hay-les-Roses est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à L'HAY-LES-ROSES, LE 24 MARS 2014

**Pour le Sous-Préfet,
Le secrétaire général,**

Emmanuel MIGEON

PREFET DU VAL DE MARNE

SOUS-PREFECTURE DE L'HAY LES ROSES

ARRETE N°2014/252
portant habilitation dans le domaine funéraire

LE SOUS-PREFET DE L'HAY-LES-ROSES

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2223-23 ; L2573-10 ; R2223-56 ; R2223-57 ;
- Vu l'article 2 paragraphe II de l'ordonnance ministérielle N°2005-855 du 28 juillet 2005 supprimant l'alinéa 5 de l'article L.2573-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au service public extérieur des pompes funèbres ;
- Vu l'arrêté N°2014/4322 du 18 février 2014 portant délégation de signature à M. Ivan BOUCHIER, Sous-Préfet de l'Hay-Les-Roses,
- Vu l'arrêté N°2008/276 modifié du 30 mai 2008 renouvelant l'habilitation de l'établissement à l'enseigne " POMPES FUNEBRES ET MARBRERIE CORDIER " sis 5, rue Edouard Vaillant 94800 VILLEJUIF pour une durée de six ans ;
- Vu la demande en date du 10 mars de M. Martial MAZARS, directeur de secteur opérationnel de la Société Omnium de Gestion et de Financement, sollicitant le renouvellement de l'habilitation de l'établissement susvisé ;
- Vu le courrier en date du 10 mars 2014 de M. Martial MAZARS, directeur de secteur opérationnel de la Société Omnium de Gestion et de Financement signalant sa nomination en tant que responsable légal de l'établissement susvisé ;
- Vu le courrier en date du 10 mars 2014 de M. Martial MAZARS, directeur de secteur opérationnel de la Société Omnium de Gestion et de Financement signalant la cessation de l'activité des soins de conservation ;
- Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la sous-préfecture de l'Hay-les-Roses,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'établissement de la Société Omnium de Gestion et de Financement à l'enseigne " POMPES FUNEBRES ET MARBRERIE CORDIER " sis 5, rue Edouard Vaillant 94800 VILLEJUIF représenté par M. Martial MAZARS, est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire les activités funéraires suivantes :

- **Transport de corps avant mise en bière,**
- **Transport de corps après mise en bière,**
- **Organisation des obsèques,**
- **Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,**
- **Fourniture des corbillards,**
- **Fourniture des voitures de deuil,**
- **Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.**

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est **14.094.070**

ARTICLE 3 : La durée de la présente habilitation demeure fixée à **six ans du 30 mai 2014 au 29 mai 2020** pour la totalité des activités ;

ARTICLE 4 : L'activité suivante : **soins de conservation** est retirée

ARTICLE 5 : Le secrétaire général de la sous-préfecture de l'Haÿ-les-Roses est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à L'HAY-LES-ROSES, LE 24 MARS 2014

**Pour le Sous-Préfet,
Le secrétaire général,**

Emmanuel MIGEON



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

SOUS-PREFECTURE DE L'HAY-LES-ROSES
BUREAU DU PILOTAGE INTERMINISTÉRIEL
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ARRETÉ N° 2014/ 4802 du 27 mars 2014

Modifiant l'arrêté N°2012/1952 du 15 juin 2012 portant constitution du conseil d'évaluation du centre pénitentiaire de Fresnes

Le Préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du mérite

VU la loi n°2009-1436 du 24 novembre 2009 pénitentiaire et en particulier son article 5

VU les articles D. 234 à D. 238 du Code de procédure pénale dans leur rédaction issue du décret n° 2010-1635 du 23 décembre 2010 portant sur l'application de la loi pénitentiaire et modifiant le Code de procédure pénale (Chap.4, section 3)

VU la circulaire n° JUS/K/11/40027/C du 23 janvier 2012, relative au conseil d'évaluation

VU l'arrêté préfectoral n° 2012/1952 du 15 juin 2012 portant constitution du conseil d'évaluation du centre pénitentiaire de Fresnes modifié par l'arrêté préfectoral 2012/3672 du 26 octobre 2012;

VU la lettre du 14 mars 2014 de l'Association pour la Collaboration de Tous les Intervenants à Fresnes (A.C.T.I.F) informant de la désignation de son représentant pour l'établissement de Fresnes;

VU la lettre du 12 mars 2014 de l'Aumônerie Bouddhiste en milieu Carcéral, informant de la désignation de son représentant pour l'établissement de Fresnes;

VU la lettre du 12 mars 2014 de l'Aumônerie Catholique des prisons informant du changement de son représentant pour l'établissement de Fresnes;

VU la lettre du 13 mars 2014 de l'Association Accueil des Familles (ADFa) informant du changement de correspondante pour l'établissement de Fresnes;

VU la lettre du 11 mars 2014 de l'Association Croix Rouge Française informant du changement de correspondant pour l'établissement de Fresnes;

Sur proposition de Monsieur le Sous-préfet, Directeur de cabinet,

ARRETE

Article 1^{er} :

L'annexe à l'article 3 de l'arrêté 2012-1952 du 15 juin 2012, est modifiée comme suit :

Intervenants extérieurs oeuvrant au sein de l'établissement pénitentiaire:

Liste nominative des aumôniers :

Aumônier du culte musulman	M. Soualmia
Aumônier du culte catholique	M. Roblot
Aumônier du culte israélite	M. Attia
Aumônier du culte protestant	M. Kabongo Mbaya
Aumônier du culte orthodoxe	M. Trembovelski
Aumônier du culte bouddhiste	Mme Lavergne

Liste nominative des représentants des associations :

Représentant des visiteurs de prison ANVP	Madame Annick PITIOT ou en cas d'empêchement Mme de Senneville
ADFa	Mme Chenet
Croix-Rouge	M. Reyes-Pastor
Secours catholique	Mme Besnard
CIMADE	M. Goumont
ACTIF	M. Bellet

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs.

Article 3 :

Le Sous-préfet, Directeur de cabinet du Préfet du Val-de-Marne, le Sous-préfet de l'Haÿ-les-Roses et le chef du centre pénitentiaire de Fresnes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera adressé au Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et aux membres du conseil d'évaluation.

Fait à Créteil, le 27 mars 2014

Thierry LELEU

ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DES 23 ET 30 MARS 2014

A R R Ê T É N° 2014 / 89

**fixant la liste des candidats pour le 2ème tour de scrutin
dans la commune de BRY SUR MARNE**

Le Sous-Préfet de Nogent sur Marne

Vu le Code électoral,

Vu le décret n° 2013-857 du 26 septembre 2013 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014/3899 du 14 janvier 2014 fixant les dates d'ouverture et de clôture du délai de dépôt des candidatures ;

Vu le procès-verbal du tirage au sort effectué le vendredi 7 mars 2014 par le représentant de l'Etat en vue de l'attribution des panneaux d'affichage ;

Vu les résultats du scrutin du 23 mars 2014 ;

Considérant que l'ordre des listes retenu pour le 1^{er} tour en vue de l'attribution des panneaux d'affichage est conservé entre les listes restant en présence ;

Vu les déclarations de candidature enregistrées en vue du 2nd tour de scrutin ;

Sur proposition du Sous-Préfet de Nogent sur Marne ;

ARRÊTE

Article 1 - Conformément aux dispositions des articles L. 263 à L. 267 et R. 127-2 à R. 128-3 du code électoral, sont enregistrées, précédées du numéro de panneau tiré au sort, les déclarations de candidature des listes dont le titre et la tête de liste figurent ci-après :

panneau 1

Nom de la liste : génération Bry 2014 : choisissons le meilleur pour Bry

Tête de liste : ASLANGUL Charles

panneau 3

Nom de la liste : ensemble à Bry pour un développement durable et solidaire

Tête de liste : ANKRI Johan

Panneau 4

Nom de la liste : Bry demain

Tête de liste : SPILBAUER Jean-Pierre

Article 2 – L'état nominatif de chacun des candidats composant ces listes est annexé au présent arrêté.

Article 3 – La Secrétaire générale de la sous-préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Nogent, le 25 mars 2014

Michel MOSIMANN

ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DES 23 ET 30 MARS 2014

A R R Ê T É N° 2014 / 90

**fixant la liste des candidats pour le 2ème tour de scrutin
dans la commune de CHAMPIGNY SUR MARNE**

Le Sous-Préfet de Nogent sur Marne

Vu le Code électoral,

Vu le décret n° 2013-857 du 26 septembre 2013 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014/3899 du 14 janvier 2014 fixant les dates d'ouverture et de clôture du délai de dépôt des candidatures ;

Vu le procès-verbal du tirage au sort effectué le vendredi 7 mars 2014 par le représentant de l'Etat en vue de l'attribution des panneaux d'affichage ;

Vu les résultats du scrutin du 23 mars 2014 ;

Considérant que l'ordre des listes retenu pour le 1^{er} tour en vue de l'attribution des panneaux d'affichage est conservé entre les listes restant en présence ;

Vu les déclarations de candidature enregistrées en vue du 2nd tour de scrutin ;

Sur proposition du Sous-Préfet de Nogent sur Marne ;

ARRÊTE

Article 1 - Conformément aux dispositions des articles L. 263 à L. 267 et R. 127-2 à R. 128-3 du code électoral, sont enregistrées, précédées du numéro de panneau tiré au sort, les déclarations de candidature des listes dont le titre et la tête de liste figurent ci-après :

panneau 1

Nom de la liste : rassemblement des forces de gauche et écologiques. En avant Champigny ville humaine et solidaire

Tête de liste : ADENOT Dominique

panneau 2

Nom de la liste : Champigny alternance

Tête de liste : JEANNE Laurent

panneau 3

Nom de la liste : reprenons notre ville

Tête de liste : ROUGIER Jean-Marie

Article 2 – L'état nominatif de chacun des candidats composant ces listes est annexé au présent arrêté.

Article 3 – La Secrétaire générale de la sous-préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Nogent, le 25 mars 2014

Michel MOSIMANN

ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DES 23 ET 30 MARS 2014

A R R Ê T É N° 2014 / 91

**fixant la liste des candidats pour le 2ème tour de scrutin
dans la commune de CHENNEVIERES SUR MARNE**

Le Sous-Préfet de Nogent sur Marne

Vu le Code électoral,

Vu le décret n° 2013-857 du 26 septembre 2013 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014/3899 du 14 janvier 2014 fixant les dates d'ouverture et de clôture du délai de dépôt des candidatures ;

Vu le procès-verbal du tirage au sort effectué le vendredi 7 mars 2014 par le représentant de l'Etat en vue de l'attribution des panneaux d'affichage ;

Vu les résultats du scrutin du 23 mars 2014 ;

Considérant que l'ordre des listes retenu pour le 1^{er} tour en vue de l'attribution des panneaux d'affichage est conservé entre les listes restant en présence ;

Vu les déclarations de candidature enregistrées en vue du 2nd tour de scrutin ;

Sur proposition du Sous-Préfet de Nogent sur Marne ;

ARRÊTE

Article 1 - Conformément aux dispositions des articles L. 263 à L. 267 et R. 127-2 à R. 128-3 du code électoral, sont enregistrées, précédées du numéro de panneau tiré au sort, les déclarations de candidature des listes dont le titre et la tête de liste figurent ci-après :

panneau 1

Nom de la liste : un autre Chennevières est possible!

Tête de liste : DJEBARA Jean

panneau 3

Nom de la liste : Chennevières avance avec vous

Tête de liste : HAEMMERLE Bernard

panneau 6

Nom de la liste : ensemble pour Chennevières, passionnément

Tête de liste : BARNAUD Jean-Pierre

Article 2 – L'état nominatif de chacun des candidats composant ces listes est annexé au présent arrêté.

Article 3 – La Secrétaire générale de la sous-préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Nogent, le 25 mars 2014

Michel MOSIMANN

ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DES 23 ET 30 MARS 2014

A R R Ê T É N° 2014 / 92

**fixant la liste des candidats pour le 2ème tour de scrutin
dans la commune de FONTENAY SOUS BOIS**

Le Sous-Préfet de Nogent sur Marne

Vu le Code électoral,

Vu le décret n° 2013-857 du 26 septembre 2013 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014/3899 du 14 janvier 2014 fixant les dates d'ouverture et de clôture du délai de dépôt des candidatures ;

Vu le procès-verbal du tirage au sort effectué le vendredi 7 mars 2014 par le représentant de l'Etat en vue de l'attribution des panneaux d'affichage ;

Vu les résultats du scrutin du 23 mars 2014 ;

Considérant que l'ordre des listes retenu pour le 1^{er} tour en vue de l'attribution des panneaux d'affichage est conservé entre les listes restant en présence ;

Vu les déclarations de candidature enregistrées en vue du 2nd tour de scrutin ;

Sur proposition du Sous-Préfet de Nogent sur Marne ;

ARRÊTE

Article 1 - Conformément aux dispositions des articles L. 263 à L. 267 et R. 127-2 à R. 128-3 du code électoral, sont enregistrées, précédées du numéro de panneau tiré au sort, les déclarations de candidature des listes dont le titre et la tête de liste figurent ci-après :

panneau 1

Nom de la liste : avec Gildas Lecoq ensemble, réveillons Fontenay

Tête de liste : LECOQ Gildas

panneau 2

Nom de la liste : Fontenay pour tous- liste de rassemblement des forces de gauche-écologistes et citoyennes

Tête de liste : VOGUET Jean-François

Article 2 – L'état nominatif de chacun des candidats composant ces listes est annexé au présent arrêté.

Article 3 – La Secrétaire générale de la sous-préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Nogent, le 25 mars 2014

Michel MOSIMANN

ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DES 23 ET 30 MARS 2014

A R R Ê T É N° 2014 / 93

**fixant la liste des candidats pour le 2ème tour de scrutin
dans la commune de NOGENT SUR MARNE**

Le Sous-Préfet de Nogent sur Marne

Vu le Code électoral,

Vu le décret n° 2013-857 du 26 septembre 2013 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014/3899 du 14 janvier 2014 fixant les dates d'ouverture et de clôture du délai de dépôt des candidatures ;

Vu le procès-verbal du tirage au sort effectué le vendredi 7 mars 2014 par le représentant de l'Etat en vue de l'attribution des panneaux d'affichage ;

Vu les résultats du scrutin du 23 mars 2014 ;

Considérant que l'ordre des listes retenu pour le 1^{er} tour en vue de l'attribution des panneaux d'affichage est conservé entre les listes restant en présence ;

Vu les déclarations de candidature enregistrées en vue du 2nd tour de scrutin ;

Sur proposition du Sous-Préfet de Nogent sur Marne ;

ARRÊTE

Article 1 - Conformément aux dispositions des articles L. 263 à L. 267 et R. 127-2 à R. 128-3 du code électoral, sont enregistrées, précédées du numéro de panneau tiré au sort, les déclarations de candidature des listes dont le titre et la tête de liste figurent ci-après :

panneau 1

Nom de la liste : progrès et solidarité pour Nogent

Tête de liste : LEBLANC Nicolas

panneau 3

Nom de la liste : ensemble aimons notre ville

Tête de liste : MARTIN Jacques J.P

panneau 4

Nom de la liste : un nouvel élan pour Nogent

Tête de liste : RENOUIL Karine

panneau 5

Nom de la liste : l'alternative pour Nogent

Tête de liste : GILLES Michel

Article 2 – L'état nominatif de chacun des candidats composant ces listes est annexé au présent arrêté.

Article 3 – La Secrétaire générale de la sous-préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Nogent, le 25 mars 2014

Michel MOSIMANN

PREFET DU VAL DE MARNE

SOUS-PREFECTURE DE NOGENT-SUR-MARNE

ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DES 23 ET 30 MARS 2014

A R R Ê T É N° 2014 / 94

**fixant la liste des candidats pour le 2^{ème} tour de scrutin
dans la commune de LA QUEUE EN BRIE**

Le Sous-Préfet de Nogent sur Marne

Vu le Code électoral,

Vu le décret n° 2013-857 du 26 septembre 2013 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014/3899 du 14 janvier 2014 fixant les dates d'ouverture et de clôture du délai de dépôt des candidatures ;

Vu le procès-verbal du tirage au sort effectué le vendredi 7 mars 2014 par le représentant de l'Etat en vue de l'attribution des panneaux d'affichage ;

Vu les résultats du scrutin du 23 mars 2014 ;

Considérant que l'ordre des listes retenu pour le 1^{er} tour en vue de l'attribution des panneaux d'affichage est conservé entre les listes restant en présence ;

Vu les déclarations de candidature enregistrées en vue du 2nd tour de scrutin ;

Sur proposition du Sous-Préfet de Nogent sur Marne ;

ARRÊTE

Article 1 - Conformément aux dispositions des articles L. 263 à L. 267 et R. 127-2 à R. 128-3 du code électoral, sont enregistrées, précédées du numéro de panneau tiré au sort, les déclarations de candidature des listes dont le titre et la tête de liste figurent ci-après :

panneau 1

Nom de la liste : ensemble agissons pour la Queue-en-Brie

Tête de liste : FAURE-SOULET Jean-Paul

panneau 2

Nom de la liste : pour une ville innovante, verte et solidaire

Tête de liste : MOLINIER-VERCHERE Danielle

panneau 3

Nom de la liste : une ville verte et solidaire, continuons ensemble

Tête de liste : DARVES Jean-Jacques

Article 2 – L'état nominatif de chacun des candidats composant ces listes est annexé au présent arrêté.

Article 3 – La Secrétaire générale de la sous-préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Nogent, le 25 mars 2014

Michel MOSIMANN

ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DES 23 ET 30 MARS 2014

A R R Ê T É N° 2014 / 95

**fixant la liste des candidats pour le 2ème tour de scrutin
dans la commune de SAINT MANDE**

Le Sous-Préfet de Nogent sur Marne

Vu le Code électoral,

Vu le décret n° 2013-857 du 26 septembre 2013 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014/3899 du 14 janvier 2014 fixant les dates d'ouverture et de clôture du délai de dépôt des candidatures ;

Vu le procès-verbal du tirage au sort effectué le vendredi 7 mars 2014 par le représentant de l'Etat en vue de l'attribution des panneaux d'affichage ;

Vu les résultats du scrutin du 23 mars 2014 ;

Considérant que l'ordre des listes retenu pour le 1^{er} tour en vue de l'attribution des panneaux d'affichage est conservé entre les listes restant en présence ;

Vu les déclarations de candidature enregistrées en vue du 2nd tour de scrutin ;

Sur proposition du Sous-Préfet de Nogent sur Marne ;

ARRÊTE

Article 1 - Conformément aux dispositions des articles L. 263 à L. 267 et R. 127-2 à R. 128-3 du code électoral, sont enregistrées, précédées du numéro de panneau tiré au sort, les déclarations de candidature des listes dont le titre et la tête de liste figurent ci-après :

panneau 1

Nom de la liste : à gauche, une équipe loyale pour une ville solidaire

Tête de liste : TOUATI Geneviève

panneau 2

Nom de la liste : avec vous pour Saint Mandé

Tête de liste : BEAUDOUIN Patrick

panneau 3

Nom de la liste : Saint-Mandé d'abord

Tête de liste : EROUKHMANOFF Jean

panneau 4

Nom de la liste : une équipe pour Saint-Mandé

Tête de liste : PALLIERE Claire

Article 2 – L'état nominatif de chacun des candidats composant ces listes est annexé au présent arrêté.

Article 3 – La Secrétaire générale de la sous-préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Nogent, le 25 mars 2014

Michel MOSIMANN

ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DES 23 ET 30 MARS 2014

A R R Ê T É N° 2014 / 96

**fixant la liste des candidats pour le 2ème tour de scrutin
dans la commune de VILLIERS SUR MARNE**

Le Sous-Préfet de Nogent sur Marne

Vu le Code électoral,

Vu le décret n° 2013-857 du 26 septembre 2013 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014/3899 du 14 janvier 2014 fixant les dates d'ouverture et de clôture du délai de dépôt des candidatures ;

Vu le procès-verbal du tirage au sort effectué le vendredi 7 mars 2014 par le représentant de l'Etat en vue de l'attribution des panneaux d'affichage ;

Vu les résultats du scrutin du 23 mars 2014 ;

Considérant que l'ordre des listes retenu pour le 1^{er} tour en vue de l'attribution des panneaux d'affichage est conservé entre les listes restant en présence ;

Vu les déclarations de candidature enregistrées en vue du 2nd tour de scrutin ;

Sur proposition du Sous-Préfet de Nogent sur Marne ;

ARRÊTE

Article 1 - Conformément aux dispositions des articles L. 263 à L. 267 et R. 127-2 à R. 128-3 du code électoral, sont enregistrées, précédées du numéro de panneau tiré au sort, les déclarations de candidature des listes dont le titre et la tête de liste figurent ci-après :

panneau 1

Nom de la liste : allons de l'avant pour Villiers

Tête de liste : ABRAHAM-THISSE Simonne

panneau 2

Nom de la liste : ensemble, portons une nouvelle ambition pour Villiers

Tête de liste : BENISTI Jacques Alain

panneau 3

Nom de la liste : rassemblement bleu marine pour Villiers

Tête de liste : PARMENTIER Gilles

Article 2 – L'état nominatif de chacun des candidats composant ces listes est annexé au présent arrêté.

Article 3 – La Secrétaire générale de la sous-préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Nogent, le 25 mars 2014

Michel MOSIMANN

Arrêté n° 2014- 94 - 40

Portant organisation du service de la garde départementale assurant la permanence du transport sanitaire pour les mois d'avril 2014 à septembre 2014

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France

- Vu le Code de la Santé Publique, articles L6311-1 à L6314-1 et R6312-18 à R6312-23;
- Vu le décret n°2003-674 du 23 juillet 2003 relatif à l'organisation de la garde départementale assurant la permanence du transport sanitaire ;
- Vu l'arrêté du 23 juillet 2003 fixant les périodes de la garde départementale assurant la permanence du transport sanitaire ;
- Vu la circulaire DHOS-01/2003/204 du 23 avril 2003 relative à l'organisation de la garde ambulancière ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2003-5036 du 31 décembre 2003 portant organisation du service de garde départementale assurant la permanence du transport sanitaire ;
- Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;
- Vu l'arrêté n° DS 2013-095 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France en date du 21 octobre 2013 portant délégation de signature à Monsieur Eric VECHARD, délégué territorial du Val de Marne ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le service de la garde départementale assurant la permanence du transport sanitaire dans le Val de Marne est organisé à compter du 1^{er} avril 2014 jusqu'au 30 septembre 2014, conformément aux tableaux de garde prévisionnels des trois secteurs, annexés au présent arrêté.

Article 2 : Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France, le Délégué Territorial du Val de Marne sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val de Marne et de la Région Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 27 mars 2014

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
d'Ile-de-France
Par délégation,
P/Le délégué territorial du Val de Marne
Le responsable du pôle offre de soins et médico-social

Dr Jacques JOLY



PREFET DU VAL DE MARNE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHÉSION SOCIALE**

ARRETE N°2014 –7

**Portant modification de la désignation des membres du comité technique de la Direction
départementale interministérielle de la cohésion sociale**

**Le Préfet du Val-de-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment ses articles 14 et 15 ;

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;

Vu le décret N°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2010-6363 du 24 Août 2010 portant création du Comité technique paritaire de la Direction départementale de la cohésion sociale du Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2011-4202 du 16 décembre portant modification de l'arrêté de création du comité technique paritaire de la Direction départementale de la cohésion sociale du Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre en date du 23 décembre 2013 nommant Monsieur Bernard ZAHRA, Directeur départemental de la cohésion sociale du Val-de-Marne, à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre en date du 6 septembre 2013 nommant monsieur Mickaël BOUCHER, Directeur départemental adjoint de la cohésion sociale du Val-de-Marne, à compter du 1^{er} octobre 2013,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont nommés représentants de l'administration au Comité technique de la Direction départementale de la cohésion sociale du Val-de-Marne créé auprès du Directeur départemental de la cohésion sociale :

En qualité de membres titulaires :	En qualité de membres suppléants :
<i>Monsieur Bernard ZAHRA, Directeur départemental</i>	<i>Monsieur Mickaël BOUCHER, Directeur adjoint</i>
<i>Madame Michèle LACROIX, Secrétaire Générale</i>	<i>Monsieur Christian KOSZAREK, gestionnaire financier</i>

Article 2

Direction Départementale de la Cohésion sociale du Val de Marne

11, rue Olof Palme – BP 40 114 - 94003 CRETEIL Cedex - Tél. 01 45 17 09 25 - Fax 01 45 17 09 26

Courriel : ddcs@val-de-marne.gouv.fr Site Internet : www.val-de-marne.gouv.fr

Sont désignés représentants des personnels au Comité Technique de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Val-de-Marne créé auprès du Directeur Départemental de la Cohésion Sociale :

En qualité de membres titulaires :	En qualité de membres suppléants :
<i>Madame Marie-Agnès AMBROISE, FO</i>	<i>Madame Magali MARIN, FO</i>
<i>Madame Tamara CHICH, FO</i>	
<i>Madame Evelyne GABET, FO</i>	
<i>Siège vacant, UNSA</i>	
<i>Siège vacant, UNSA</i>	
<i>Siège vacant, UNSA</i>	

Article 3

La secrétaire générale de la Direction départementale de la Cohésion Sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 12 février 2014

Pour le Préfet et par délégation

Le Directeur départemental

Bernard ZAHRA



PREFET DU VAL-DE-MARNE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHÉSION SOCIALE**

ARRETE N°2014/10

portant subdélégation de signature à monsieur Mickaël BOUCHER
Directeur départemental adjoint de la cohésion sociale du Val-de-Marne

**Le Préfet du Val-de-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le code de l'action sociale et des familles ;
- VU** le code du sport et en particulier les livres I et II ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code du travail ;
- VU** la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
- VU** la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition de compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat, complétée par la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 ;
- VU** la loi n° 85-772 du 25 juillet 1985 modifiée portant diverses dispositions d'ordre social ;
- VU** la loi n° 86-17 du 6 janvier 1986 modifiée adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé ;
- VU** la loi n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU** la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- VU** la loi n° 2004 - 809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU** la loi n° 2007-308 du 05 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs ;
- VU** le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

Direction Départementale de la Cohésion sociale du Val de Marne

11, rue Olof Palme – BP 40 114 - 94003 CRETEIL Cedex - Tél. 01 45 17 09 25 - Fax 01 45 17 09 26

Courriel : ddcs@val-de-marne.gouv.fr Site Internet : www.val-de-marne.gouv.fr

- VU** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile de France ;
- VU** le décret du 17 janvier 2013 nommant M. Thierry LELEU, préfet du Val-de-Marne,
- VU** l'arrêté du Premier ministre du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;
- VU** l'arrêté du Premier ministre du 23 décembre 2013 par lequel Monsieur Bernard ZAHRA, est nommé Directeur Départemental de la Cohésion Sociale du Val-de-Marne ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2014-3852 du 7 janvier 2014 donnant délégation de signature à monsieur Bernard ZAHRA;
- VU** l'arrêté du Premier ministre en date du 6 septembre 2013 nommant monsieur Mickaël BOUCHER Directeur Départemental Adjoint de la Cohésion Sociale du Val-de-Marne à compter du 1^{er} octobre 2013,
- VU** la circulaire interministérielle du 22 décembre 1999 relative aux relations de l'Etat avec les associations dans le département et notamment son annexe I définissant la fonction et les missions du délégué départemental à la vie associative (D.D.V.A.) ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} :

En application de l'arrêté n° 2014-3852 du 7 janvier 2014 susvisé, en cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Bernard ZAHRA, directeur départementale de la cohésion sociale du Val-de-Marne, délégation de signature est conférée, à monsieur Mickaël BOUCHER, directeur départemental adjoint.

ARTICLE 2 :

La Secrétaire générale de la Direction départementale de la cohésion sociale du Val-de-Marne est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Créteil, le **10 MARS 2014**

Pour le Préfet et par délégation

Le Directeur départemental

Bernard ZAHRA



PRÉFET DU VAL DE MARNE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE
Service « Politiques sportives »**

A R R Ê T É N° 2014/ 11

Portant attribution de l'agrément « SPORT »

**Le Préfet du Val de Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur**

A R R Ê T E

- Vu l'article L121-4 du Code du Sport ;
Vu les articles R121-1 à 6 du Code du Sport ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2014/3852 du 7 janvier 2014 portant délégation de signature au Directeur départemental de la cohésion sociale, Monsieur Bernard ZARHA ;
Vu la demande formulée par l'association Studio 2C Danse à Mandres-les-Roses en date du 3 mars 2014 ;

Article 1^{er} : l'agrément prévu par les articles du code du sport susvisés est accordé pour le développement et la coordination des activités physiques et sportives au sein du département du Val-de-Marne à l'association :

STUDIO 2C DANSE

dont le siège social est situé :
22-24 rue François Coppée – 94520 MANDRES-LES-ROSES
sous le n° **94 – S – 209**

Article 2 : le Directeur départemental de la cohésion sociale et le Secrétaire général de la Préfecture du Val-de-Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Créteil, le 17 mars 2014

Pour le Directeur départemental
Et par délégation
Le Directeur Adjoint

Mickaël BOUCHER



PRÉFET DU VAL DE MARNE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE
Service « Politiques sportives »**

A R R Ê T É N° 2014/ 12

Portant attribution de l'agrément « SPORT »

**Le Préfet du Val de Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur**

A R R Ê T E

- Vu l'article L121-4 du Code du Sport ;
Vu les articles R121-1 à 6 du Code du Sport ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2014/3852 du 7 janvier 2014 portant délégation de signature au Directeur départemental de la cohésion sociale, Monsieur Bernard ZARHA ;
Vu la demande formulée par l'association Handivoile 94, le 28 février 2014 ;

Article 1^{er} : l'agrément prévu par les articles du code du sport susvisés est accordé pour le développement et la coordination des activités physiques et sportives au sein du département du Val-de-Marne à l'association :

HANDIVOILE 94
dont le siège social est situé :
12 rue Audran – 94 400 VITRY S/SEINE
sous le n° **94 – S – 210**

Article 2 : le Directeur départemental de la cohésion sociale et le Secrétaire général de la Préfecture du Val-de-Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Créteil, le 17 mars 2014

Pour le Directeur départemental
Et par délégation
Le Directeur Adjoint

Mickaël BOUCHER



PREFET DU VAL DE MARNE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHÉSION SOCIALE**

ARRETE N°2014 – 13

**Portant modification de la désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité
et des conditions de travail de la Direction départementale interministérielle de la
cohésion sociale**

**Le Préfet du Val-de-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment ses articles 14 et 15 ;

Vu le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 portant modification du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,

Vu l'arrêté préfectoral n°2011-1493 du 4 mai 2011 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la DDCS du Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre en date du 23 décembre 2013 nommant Monsieur Bernard ZAHRA, Directeur départemental de la cohésion sociale du Val-de-Marne, à compter du 1er janvier 2014 ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre en date du 6 septembre 2013 nommant monsieur Mickaël BOUCHER, Directeur départemental adjoint de la cohésion sociale du Val-de-Marne, à compter du 1er octobre 2013,

ARRÊTE

Article 1er

Sont nommés représentants de l'administration au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la Direction départementale de la cohésion sociale du Val-de-Marne créé auprès du Directeur départemental de la cohésion sociale :

En qualité de membres titulaires :	En qualité de membres suppléants :
<i>Monsieur Bernard ZAHRA, Directeur départemental</i>	<i>Monsieur Mickaël BOUCHER, Directeur adjoint</i>
<i>Madame Michèle LACROIX, Secrétaire Générale</i>	<i>Monsieur Christian KOSZAREK, gestionnaire financier</i>

Direction Départementale de la Cohésion sociale du Val de Marne

11, rue Olof Palme – BP 40 114 - 94003 CRETEIL Cedex - Tél. 01 45 17 09 25 - Fax 01 45 17 09 26

Courriel : ddcs@val-de-marne.gouv.fr Site Internet : www.val-de-marne.gouv.fr

Article 2

Sont désignés représentants des personnels au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la Direction départementale de la cohésion sociale du Val-de-Marne créé auprès du Directeur départemental de la cohésion sociale :

En qualité de membres titulaires :	En qualité de membres suppléants :
<i>Madame Marie-Agnès AMBROISE, FO</i>	<i>Madame Magali MARIN, FO</i>
<i>Madame Tamara CHICH, FO</i>	
<i>Madame Evelyne GABET, FO</i>	
<i>Siège vacant, UNSA</i>	
<i>Siège vacant, UNSA</i>	
<i>Siège vacant, UNSA</i>	

Article 3

La secrétaire générale de la Direction départementale de la Cohésion Sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 27 mars 2014

Pour le Préfet et par délégation

Le Directeur départemental

Bernard ZAHRA

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Arrêté DDPP N°2014 - 16 du 10 février 2014
de subdélégation de signature
en matière d'ordonnancement secondaire

Accordé par Monsieur Redouane OUAHRANI

Directeur départemental de la protection des populations
du Val-de-Marne

Vu le code rural et de la pêche maritime,

Vu le code de la santé publique,

Vu le code des marchés publics,

Vu le code de commerce,

Vu le code de l'environnement,

Vu le code de la consommation,

Vu le code de procédure pénale,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du tourisme,

Vu le code des postes et des communications électroniques,

Vu le code du travail,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu le code de la sécurité sociale,

Vu le code de la propriété intellectuelle,

Vu le code des assurances.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, notamment ses articles 4 et 6 ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié en dernier lieu par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;

Vu le décret du 17 janvier 2013 portant nomination de Monsieur Thierry LELEU, préfet du Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre en date du 25 octobre 2012 portant nomination de Monsieur Redouane OUAHRANI, directeur départemental de la protection des populations du Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013 -453 du 11 février 2013 donnant délégation de signature à Monsieur Redouane OUAHRANI, directeur départemental de la protection des populations du Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013-521 du 12 février 2013 portant délégation de signature au titre de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à Monsieur Redouane OUAHRANI, directeur départemental de la protection des populations du Val-de-Marne en matière d'ordonnement secondaire ;

Vu l'article 2 de l'arrêté précité autorisant la subdélégation ;

Vu l'arrêté DDPP94 n° 2013-106 du 24 décembre 2013 portant subdélégation de signature aux chefs de service de la direction.

SUR proposition du directeur départemental de la protection des populations du Val-de-Marne,

ARRÊTE :

Article 1^{er} - Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté du 12 février 2013 et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Redouane OUAHRANI, directeur départemental de la protection des populations du Val-de-Marne, la subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Jean-Luc AMBROISE, directeur départemental adjoint de la protection des populations du Val-de-Marne ;
- Monsieur Bertrand POTIER, chargé de mission logistique et budgétaire à la direction départementale de la protection des populations du Val-de-Marne.

A l'effet de signer, au nom du Préfet du Val-de-Marne, toutes décisions en matière d'ordonnement secondaire des recettes et dépenses de l'Etat (engagement, liquidation et mandatement) relevant de la direction conformément au périmètre défini par l'article 1^{er} de l'arrêté du 12 février 2013 et de l'article 3 qui exclut la signature des ordres de réquisition du comptable public et des décisions de passer outre.

Article 2 - Le directeur départemental de la protection des populations du Val-de-Marne ainsi que les personnes visées à l'article 1^{er} sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 10 février 2014

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur départemental
de la protection des populations,

R. OUAHRANI



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE
SOCIAL

Direction
Régionale des
Entreprises de la
Concurrence de la,
Consommation du
Travail et de l'
Emploi
(DIRECCTE)

Unité territoriale du
Val de Marne

Immeuble le Pascal B
Avenue du Général de Gaulle
CS 90043
94046 CRETEIL Cedex

8^{ème} Section
d'Inspection du Travail

Téléphone : 01 49 56 28 56/57/58
Télécopie : 01 49 56 29 70

Courriel : dd-94.inspection-
section08@direccte.gouv.fr

DELEGATION DE POUVOIRS

L'Inspecteur du travail de la 8^{ème} section du département du Val-de-Marne;

Vu les articles L 4721-8, L 4731-1 à L 4731-3 et l'article L 8112-5 du Code du Travail ;

DECIDE

Article 1er :

Délégation est donnée à Monsieur Guiani FLEMIN, contrôleur du travail, aux fins de prendre toutes mesures, et notamment l'arrêt temporaire des travaux propres à soustraire immédiatement de cette situation le ou les salariés dont il aura constaté qu'ils se trouvent exposés, sur un chantier du bâtiment ou de travaux publics, à un danger grave et imminent pour leur vie ou leur santé résultant

- 1° Soit d'un défaut de protection contre les chutes de hauteur ;
- 2° Soit de l'absence de dispositifs de nature à éviter les risques d'ensevelissement ;
- 3° Soit de l'absence de dispositifs de protection de nature à éviter les risques liés aux opérations de confinement et de retrait de l'amiante.

Article 2 :

Délégation est donnée à Monsieur Guiani FLEMIN, contrôleur du travail, en cas de situation d'exposition de salariés à un agent cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction de

- 1° notifier un contrôle de cette exposition par un organisme agréé dans des conditions prévues à l'Article L 4722-1 du Code du Travail;
- 2° mettre en demeure l'employeur de remédier à une situation dangereuse résultant d'une exposition à une substance chimique cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction, à un niveau supérieur à une valeur limite de concentration déterminée par un décret pris en application de l'Article L 4411-2 du Code du Travail, cette situation étant constaté à l'issue du contrôle précité ;
- 3° ordonner l'arrêt temporaire de l'activité concernée, si à l'issue du délai fixé dans la mise en demeure susvisée, et après vérification par l'organisme agréé chargé du contrôle précité, le dépassement de la

valeur limite de concentration d'une substance chimique cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction persiste.

Article 3 :

Délégation est donnée à Monsieur Guiani FLEMIN, contrôleur du travail, d'autoriser la reprise des travaux ou de l'activité concernée lorsque toutes les mesures ont été prises pour faire cesser la situation de danger grave et imminent ou la situation dangereuse ayant donné lieu à un arrêt temporaire de travaux ou d'activité.

Article 4 :

La délégation visée à l'article 1 de la présente décision est applicable aux chantiers du bâtiment et des travaux publics, et celle visée à l'article 2 aux entreprises, établissements ou chantiers implantés dans le secteur géographique suivant :

- Commune de Vitry-sur-Seine (94 400)
- Commune de Choisy-le-Roi (94 600)

Article 5 :

La délégation s'exerce sous l'autorité de l'inspecteur du travail signataire.

FAIT A CRETEIL, LE 3 MARS 2014

LAURENT CLAUDON



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

DIRECTION DES ENTREPRISES,
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI - D'ILE DE FRANCE

UNITE TERRITORIALE DU VAL-DE-MARNE

ARRETE N° 2014/4718

**Reconnaissant la qualité de
Société Coopérative Ouvrière de Production (S.C.O.P)**

**Le Préfet du Val-de-Marne, Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du mérite**

- VU** la loi n° 47-1775 du 10 Septembre 1947 portant statut de la coopération ;
- VU** la loi n° 78-763 du 19 juillet 1978 portant statut des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production, et notamment son article 54 ;
- VU** la loi n° 92-643 du 13 juillet 1992 relative à la modernisation des entreprises coopératives ;
- VU** le code des marchés publics, et notamment les articles 61 et 260 de ce code ;
- VU** les articles 38 de la loi du 13 juillet 1928 établissant un programme de constructions d'habitations à bon marché et de logements ;
- VU** le décret n° 87-276 du 16 avril 1987 portant modification du décret n° 79-376 du 10 Mai 1979 fixant les conditions d'établissements de la liste des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production ;
- VU** le décret n° 93-455 du 23 mars 1983 relatif à la sortie du statut coopératif ;
- VU** le décret 93-1231 du 10 novembre 1993 relatif à la reconnaissance de la qualité de société Coopérative Ouvrière de Production ;
- VU** l'arrêté du 6 Décembre 1967 portant règlement des marchés passés par les organismes de sécurité sociale du régime général, et notamment son article 17 ;
- VU** le décret n° 97-34 du 15 Janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

- Vu** l'arrêté interministériel du 4 Novembre 2011 nommant Monsieur Laurent VILBOEUF, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France à compter du 14 novembre 2011 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2011-3911 du 21 Novembre 2011, modifié par arrêté n° 2012-819 du 6 mars 2012 par lequel le Préfet du Val de Marne a délégué sa signature à Monsieur Laurent VILBOEUF, Directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2012-044 du 30 mai 2012 portant subdélégation de signature de Monsieur Laurent VILBOEUF, Directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France ;
- Vu** l'arrêté interministériel du 29 août 2011 conférant à Monsieur Joël COGAN, directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, les fonctions de responsable de l'Unité territoriale du Val de Marne à compter du 1^{er} Septembre 2011 ;
- Vu** l'avis de la Confédération Générale des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production ;

ARRETE

Article 1er : La société « MCII FRANCE » domiciliée 5 Allée Fernand Léger 94250 GENTILLY est habilitée à prendre l'appellation de Société Coopérative Ouvrière de Production ou de Société Coopérative de Travailleurs ou à utiliser cette appellation ou les initiales « SCOP » ou « SCOT », ainsi qu'à prétendre au bénéfice des dispositions prévues par les textes législatifs ou réglementaires relatifs aux Sociétés Coopératives Ouvrières de Production

Article 2 : Cette même société pourra prétendre au bénéfice des avantages prévus aux articles 61 et 260 du code des marchés publics, prétendre au bénéfice des avantages prévus, d'une part par les articles 62, 63 et 143 de ce code, et d'autre part, par les articles 261, 262 et 263 dudit code.

Article 3 : Elle pourra également bénéficier des dispositions :

- De l'article 38 de la loi du 13 juillet 1928 établissant un programme de constructions d'habitations à bon marché et de logements ;
- Des articles 18, 19, 20, 21, 76 et 90 de l'arrêté du 6 décembre 1967 portant règlement des marchés passés par les organismes de sécurité sociale du régime général ;

Article 4 : l'habilitation accordée en vertu du présent arrêté à la société visée à l'article 1^{er} est valable, sous réserve des dispositions des articles 2 et 4 du décret n° 93-1231 du 10 novembre 1993 relatif à la reconnaissance de la qualité de Société Coopérative Ouvrière de Production à compter de la date d'inscription en tant que Société Coopérative Ouvrière de Production au registre du commerce, et jusqu'à radiation prononcée dans les conditions prévues par les articles 6 et 7 du même texte ;

Article 5 : Monsieur le secrétaire général de la Préfecture du Val de Marne et Monsieur le responsable de l'Unité territoriale du Val de Marne de la DIRECCTE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val de Marne.

Créteil, le 17 Mars 2014

Pour le préfet et par subdélégation du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France,

le responsable de l'unité territoriale

Joël COGAN



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

DIRECTION DES ENTREPRISES,
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI - D'ILE DE FRANCE

UNITE TERRITORIALE DU VAL-DE-MARNE

ARRETE N° 2014/4719

**Reconnaissant la qualité de
Société Coopérative Ouvrière de Production (S.C.O.P)**

**Le Préfet du Val-de-Marne, Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du mérite**

- VU** la loi n° 47-1775 du 10 Septembre 1947 portant statut de la coopération ;
- VU** la loi n° 78-763 du 19 juillet 1978 portant statut des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production, et notamment son article 54 ;
- VU** la loi n° 92-643 du 13 juillet 1992 relative à la modernisation des entreprises coopératives ;
- VU** le code des marchés publics, et notamment les articles 61 et 260 de ce code ;
- VU** les articles 38 de la loi du 13 juillet 1928 établissant un programme de constructions d'habitations à bon marché et de logements ;
- VU** le décret n° 87-276 du 16 avril 1987 portant modification du décret n° 79-376 du 10 Mai 1979 fixant les conditions d'établissements de la liste des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production ;
- VU** le décret n° 93-455 du 23 mars 1983 relatif à la sortie du statut coopératif ;
- VU** le décret 93-1231 du 10 novembre 1993 relatif à la reconnaissance de la qualité de société Coopérative Ouvrière de Production ;
- VU** l'arrêté du 6 Décembre 1967 portant règlement des marchés passés par les organismes de sécurité sociale du régime général, et notamment son article 17 ;
- VU** le décret n° 97-34 du 15 Janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

- Vu** l'arrêté interministériel du 4 Novembre 2011 nommant Monsieur Laurent VILBOEUF, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France à compter du 14 novembre 2011 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2011-3911 du 21 Novembre 2011, modifié par arrêté n° 2012-819 du 6 mars 2012 par lequel le Préfet du Val de Marne a délégué sa signature à Monsieur Laurent VILBOEUF, Directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2012-044 du 30 mai 2012 portant subdélégation de signature de Monsieur Laurent VILBOEUF, Directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France ;
- Vu** l'arrêté interministériel du 29 août 2011 conférant à Monsieur Joël COGAN, directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, les fonctions de responsable de l'Unité territoriale du Val de Marne à compter du 1^{er} Septembre 2011 ;
- Vu** l'avis de la Confédération Générale des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production ;

ARRETE

Article 1er : La société « SOLVIA » domiciliée 39, rue des Vignes 94230 CACHAN est habilitée à prendre l'appellation de Société Coopérative Ouvrière de Production ou de Société Coopérative de Travailleurs ou à utiliser cette appellation ou les initiales « SCOP » ou « SCOT », ainsi qu'à prétendre au bénéfice des dispositions prévues par les textes législatifs ou réglementaires relatifs aux Sociétés Coopératives Ouvrières de Production

Article 2 : Cette même société pourra prétendre au bénéfice des avantages prévus aux articles 61 et 260 du code des marchés publics, prétendre au bénéfice des avantages prévus, d'une part par les articles 62, 63 et 143 de ce code, et d'autre part, par les articles 261, 262 et 263 dudit code.

Article 3 : Elle pourra également bénéficier des dispositions :

- De l'article 38 de la loi du 13 juillet 1928 établissant un programme de constructions d'habitations à bon marché et de logements ;
- Des articles 18, 19, 20, 21, 76 et 90 de l'arrêté du 6 décembre 1967 portant règlement des marchés passés par les organismes de sécurité sociale du régime général ;

Article 4 : l'habilitation accordée en vertu du présent arrêté à la société visée à l'article 1^{er} est valable, sous réserve des dispositions des articles 2 et 4 du décret n° 93-1231 du 10 novembre 1993 relatif à la reconnaissance de la qualité de Société Coopérative Ouvrière de Production à compter de la date d'inscription en tant que Société Coopérative Ouvrière de Production au registre du commerce, et jusqu'à radiation prononcée dans les conditions prévues par les articles 6 et 7 du même texte ;

Article 5 : Monsieur le secrétaire général de la Préfecture du Val de Marne et Monsieur le responsable de l'Unité territoriale du Val de Marne de la DIRECCTE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val de Marne.

Créteil, le 17 Mars 2014

Pour le préfet et par subdélégation du directeur
régional des entreprises, de la concurrence, de la
consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de
France,

le responsable de l'unité territoriale

Joël COGAN

Direction Régionale
des Entreprises,
de la Concurrence,
de la Consommation,
du Travail, et
de l'Emploi Ile-de-France
Unité territoriale de Val-de-Marne

Courriel : dd-94.dt-ansp@directe.gouv.fr



**DIRECCTE Ile-de-France
Unité Territoriale de Val-de-Marne**

**Récépissé n° 2014/4702 de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP800601957
N° SIRET : 80060195700015**

**et formulée conformément à l'article L. 7232-
1-1 du code du travail**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Le Préfet de Val-de-Marne

Constate

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - Unité Territoriale de Val-de-Marne le 5 mars 2014 par Monsieur Ludovic BOUTAULT en qualité de Gérant, pour l'organisme AAS Services Aide Accompagnement Soutien dont le siège social est situé 19 rue Chappelier 94210 LA VARENNE ST HILAIRE et enregistré sous le N° SAP800601957 pour les activités suivantes :

- Garde enfant +3 ans à domicile
- Accomp./déplacement enfants +3 ans
- Assistance informatique à domicile
- Assistance administrative à domicile
- Petits travaux de jardinage
- Travaux de petit bricolage
- Livraison de courses à domicile
- Maintenance et vigilance de résidence

Ces activités sont effectuées en qualité de prestataire.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément.

Sous cette réserve, le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé, qui prend effet le 05 mars 2014, sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Créteil, le 17 mars 2014

Pour le Préfet et par délégation du Directeur régional
des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi
d'Ile-de-France,
La responsable du Pôle Emploi
et Développement Economique

Marie Annick MICHAUX

Direction Régionale
des Entreprises,
de la Concurrence,
de la Consommation,
du Travail, et
de l'Emploi Ile-de-France
Unité territoriale de Val-de-
Marne

Courriel : dd-94.dt-
ansp@direccte.gouv.fr:



**DIRECCTE Ile-de-France
Unité Territoriale de Val-de-Marne**

**Récépissé n° 2014/4703 de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP441909645
N° SIRET : 44190964500018**

**et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du
code du travail**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Le Préfet de Val-de-Marne

Constate

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - Unité Territoriale de Val-de-Marne le 6 mars 2014 par Madame Elisa Kerbeikian en qualité de responsable, pour l'organisme FEDERATION ADMR 94 dont le siège social est situé 17 bis rue du 14 juillet 94140 ALFORTVILLE et enregistré sous le N° SAP441909645 pour les activités suivantes :

- Garde enfant +3 ans à domicile
- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Commissions et préparation de repas

Ces activités sont effectuées en qualité de mandataire.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément.

Sous cette réserve, le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé, qui prend effet le 06 mars 2014, sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Créteil, le 17 mars 2014

Pour le Préfet et par délégation du Directeur régional
des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi
d'Ile-de-France,
La responsable du Pôle Emploi
et Développement Economique

Marie Annick MICHAUX

Direction Régionale
des Entreprises,
de la Concurrence,
de la Consommation,
du Travail, et
de l'Emploi Ile-de-France
Unité territoriale de Val-de-Marne

Courriel : dd-94.dt-ansp@directe.gouv.fr



**DIRECCTE Ile-de-France
Unité Territoriale de Val-de-Marne**

**Récépissé n° 2014/4704 de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP800809451
N° SIRET : 80080945100019**

**et formulée conformément à l'article L. 7232-
1-1 du code du travail**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Le Préfet de Val-de-Marne

Constate

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - Unité Territoriale de Val-de-Marne le 14 mars 2014 par Monsieur Christophe DECONFIN en qualité de responsable, pour l'organisme SASU CD JARDINS SERVICES dont le siège social est situé 4 rue Alice 94290 VILLENEUVE LE ROI et enregistré sous le N° SAP800809451 pour les activités suivantes :

- Petits travaux de jardinage

Ces activités sont effectuées en qualité de prestataire.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément.

Sous cette réserve, le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé, qui prend effet le 14 mars 2014, sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Créteil, le 17 mars 2014

Pour le Préfet et par délégation du Directeur régional
des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi
d'Ile-de-France,
La responsable du Pôle Emploi
et Développement Economique

Marie Annick MICHAUX

Direction Régionale
des Entreprises,
de la Concurrence,
de la Consommation,
du Travail, et
de l'Emploi Ile-de-France
Unité territoriale de Val-de-Marne

Courriel : dd-94.dt-ansp@directe.gouv.fr



**DIRECCTE Ile-de-France
Unité Territoriale de Val-de-Marne**

**Récépissé n° 2014/4753 de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP513385724
N° SIRET : 51338572400010**

**et formulée conformément à l'article L. 7232-
1-1 du code du travail**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Le Préfet de Val-de-Marne

Constate

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - Unité Territoriale de Val-de-Marne le 10 mars 2014 par Monsieur Bernard GOBLED en qualité de Gérant, pour l'organisme FORMULE FAMILLES dont le siège social est situé 71 avenue Victor Hugo 94600 CHOISY LE ROI et enregistré sous le N° SAP513385724 pour les activités suivantes :

- Garde enfant +3 ans à domicile
- Accomp./déplacement enfants +3 ans
- Soutien scolaire à domicile
- Cours particuliers à domicile
- Assistance informatique à domicile
- Assistance administrative à domicile
- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage
- Travaux de petit bricolage
- Commissions et préparation de repas
- Livraison de repas à domicile
- Collecte et livraison de linge repassé
- Livraison de courses à domicile
- Maintenance et vigilance de résidence
- Garde animaux (personnes dépendantes)
- Intermédiation

Ces activités sont effectuées en qualité de prestataire.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément.

Sous cette réserve, le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé, qui prend effet le 10 mars 2014, sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Créteil, le 21 mars 2014

Pour le Préfet et par délégation du Directeur régional
des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi
d'Ile-de-France,
La responsable du Pôle Emploi
et Développement Economique

Marie Annick MICHAUX



**DIRECCTE Ile-de-France
Unité Territoriale de Val-de-Marne**

**Récépissé n° 2014/4754 de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP800937393
N° SIRET : 80093739300018**

**et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du
code du travail**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Le Préfet de Val-de-Marne

Constate

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - Unité Territoriale de Val-de-Marne le 20 mars 2014 par Monsieur Nicolas DAMNJANOVIC en qualité de responsable, pour l'organisme LVF dont le siège social est situé 20 avenue Joffre 94160 ST MANDE et enregistré sous le N° SAP800937393 pour les activités suivantes :

- Garde enfant +3 ans à domicile
- Accomp./déplacement enfants +3 ans
- Soutien scolaire à domicile
- Cours particuliers à domicile
- Assistance informatique à domicile
- Assistance administrative à domicile
- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage
- Travaux de petit bricolage
- Commissions et préparation de repas
- Livraison de repas à domicile
- Collecte et livraison de linge repassé
- Livraison de courses à domicile
- Maintenance et vigilance de résidence
- Télé-assistance et visio-assistance
- Coordination et mise en relation
- Garde animaux (personnes dépendantes)
- Intermédiation
- Soins esthétiques (personnes dépendantes)

Ces activités sont effectuées en qualité de prestataire.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément.

Sous cette réserve, le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé, qui prend effet le 20 mars 2014, sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Créteil, le 21 mars 2014

Pour le Préfet et par délégation du Directeur régional
des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi
d'Ile-de-France,
La responsable du Pôle Emploi
et Développement Economique

Marie Annick MICHAUX

Direction Régionale
des Entreprises,
de la Concurrence,
de la Consommation,
du Travail, et
de l'Emploi Ile-de-France
Unité territoriale de Val-de-Marne

Courriel : dd-94.dt-ansp@directe.gouv.fr



**DIRECCTE Ile-de-France
Unité Territoriale de Val-de-Marne**

**Récépissé n° 2014/4755 de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP790346084
N° SIRET : 79034608400029**

**et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du
code du travail**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Le Préfet de Val-de-Marne

Constate

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - Unité Territoriale de Val-de-Marne le 20 mars 2014 par Monsieur David Berreby en qualité de Gérant, pour l'organisme MPS Consulting dont le siège social est situé 14 rue de l'Épinette 94160 ST MANDE et enregistré sous le N° SAP790346084 pour les activités suivantes :

- Garde enfant +3 ans à domicile
- Accomp./déplacement enfants +3 ans
- Soutien scolaire à domicile
- Cours particuliers à domicile
- Assistance informatique à domicile
- Assistance administrative à domicile
- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage
- Travaux de petit bricolage
- Commissions et préparation de repas
- Livraison de repas à domicile
- Collecte et livraison de linge repassé
- Livraison de courses à domicile
- Maintenance et vigilance de résidence
- Télé-assistance et visio-assistance
- Coordination et mise en relation
- Garde animaux (personnes dépendantes)
- Intermédiation
- Soins esthétiques (personnes dépendantes)

Ces activités sont effectuées en qualité de mandataire.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément.

Sous cette réserve, le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé, qui prend effet le 20 mars 2014, sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Créteil, le 21 mars 2014

Pour le Préfet et par délégation du Directeur régional
des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi
d'Ile-de-France,
La responsable du Pôle Emploi
et Développement Economique

Marie Annick MICHAUX

Direction Régionale
des Entreprises,
de la Concurrence,
de la Consommation,
du Travail, et
de l'Emploi Ile-de-France
Unité territoriale de Val-de-Marne

Courriel : dd-94.dt-ansp@directe.gouv.fr



**DIRECCTE Ile-de-France
Unité Territoriale de Val-de-Marne**

**Récépissé n° 2014/4756 de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP800574972
N° SIRET : 80057497200017**

**et formulée conformément à l'article L. 7232-
1-1 du code du travail**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Le Préfet de Val-de-Marne

Constate

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - Unité Territoriale de Val-de-Marne le 18 mars 2014 par Monsieur Smail TAWAB en qualité de auto entrepreneur, pour l'organisme **service à la personne** dont le siège social est situé 13 Allée Du Colonel Rivière 94260 Fresnes et enregistré sous le N° SAP800574972 pour les activités suivantes :

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage

Ces activités sont effectuées en qualité de prestataire.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément.

Sous cette réserve, le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé, qui prend effet le 18 mars 2014, sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Créteil, le 21 mars 2014

Pour le Préfet et par délégation du Directeur régional
des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi
d'Ile-de-France,
La responsable du Pôle Emploi
et Développement Economique

Marie Annick MICHAUX



PREFET DU VAL DE MARNE

Direction Régionale et Interdépartementale
De l'Équipement et de l'Aménagement
Service Sécurité des Transports
Département Sécurité Education et Circulation Routières

ARRÊTE N° DRIEA IdF 2014-1-359

Réglementant provisoirement la circulation des véhicules de toutes catégories quai Henri Pourchasse RD 152 A entre la rue Jean Mazet et la rue Maurice Gunsbourg à Ivry-sur-Seine.

PREFET DU VAL DE MARNE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le Code de la Route;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2521-1 et L2521-2;

Vu l'ordonnance générale du 1er juin 1969 du Préfet de Police de Paris réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique toujours en vigueur dans le Val-de-Marne ;

Vu le décret n°71-606 du 20 juillet 1971 portant transfert d'attribution du Préfet de Police aux Préfets des Départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le décret n°2010-578 du 31 mai 2010 fixant la liste des Routes à Grande Circulation ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et les Départements ;

Vu le décret n°2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du Réseau Routier National ;

Vu le décret du 17 janvier 2013 portant nomination de Monsieur Thierry LELEU en qualité de Préfet du Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 juin 2010 portant nomination de Monsieur Jean-Claude RUYSSCHAERT, Ingénieur Général des Ponts, des Eaux et des Forêts, Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté du préfet de région n°2013004-0015 du 4 janvier 2013, modifiant l'arrêté n°2010-635 du 30 juin 2010, et portant organisation de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013/464 du 11 février 2013 de Monsieur le Préfet du Val-de-Marne donnant délégation de signature à Monsieur Jean-Claude RUYSSCHAERT, Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France ;

Vu la décision n°DRIEA IdF 2013-1-107 du 30 janvier 2013 du Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France, portant organisation des services de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement de la Région d'Île-de-France ;

Vu la décision n°DRIEA IdF 2014-1-011 du 14 janvier 2014 de Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la circulaire fixant le calendrier des jours « hors chantiers » ;

Vu l'avis de Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne ;

Vu l'avis de Monsieur le Président du Conseil Général du Val-de-Marne ;

Vu l'avis de Monsieur le Maire d'Ivry-sur-Seine ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder en urgence à la réparation du réseau RTE 225 KV Arrighi-Charenton n° 1 dont l'avarie se situe quai Henri Pourchasse RD 152A entre la rue Jean Mazet et la rue Maurice Gunsbourg à Ivry-sur-Seine ;

CONSIDERANT la nécessité d'apporter des mesures de restriction de la circulation afin de garantir la sécurité des usagers et celle du personnel chargé de l'exécution des travaux ;

SUR la proposition de Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile de France ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1er :

À compter de la signature du présent arrêté jusqu'au vendredi 16 mai 201 inclus, 24 heures sur 24, la circulation des véhicules de toutes catégories est réglementée provisoirement quai

Henri Pourchasse RD 152 A à Ivry-sur-Seine à la hauteur de la rue Jean Mazet jusqu'à la rue Maurice Gunsbourg en direction de Paris afin de procéder en urgence à la réparation du réseau RTE 225 KV Arrighi-Charenton n° 1 dans les conditions visées ci-dessous.

ARTICLE 2 :

Ces travaux en urgence nécessitent la fermeture du quai Henri Pourchasse RD 152A à la hauteur de la rue Jean Mazet jusqu'à la rue Maurice Gunsbourg en direction de Paris.

Une déviation est mise en place par la rue Jean Mazet, le boulevard du Colonel Fabien, la rue des Péniches puis retour sur le quai Auguste Deshaies RD 152 A à la hauteur de la rue Benjamin Moïse.

Sur toute la section des travaux, le cheminement des piétons est maintenu.

ARTICLE 3 :

Pendant toute la durée des travaux, la vitesse des véhicules est limitée à 30 km/heure.

ARTICLE 4 :

Les travaux sont exécutés par l'Entreprise BIR 38, rue Gay Lussac – 94430 Chennevières-sur-Marne pour le compte de RTE 66, avenue Anatole France à Vitry-sur-Seine et sous le contrôle du Conseil Général du Val-de-Marne - Direction des Transports de la Voirie et des Déplacements – secteur Villejuif - 100, avenue de Stalingrad 94800 Villejuif.

Le balisage et la signalisation mis en œuvre est conforme aux prescriptions de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière et au manuel du chef de chantier (signalisation temporaire – édition du SETRA).

ARTICLE 5 :

Les infractions au présent arrêté sont constatées par procès-verbaux dressés par les personnels en charge, et sont transmises aux tribunaux compétents. Elles peuvent donner lieu à engagement de poursuites, conformément aux dispositions du Livre I du Code de la Route et notamment son livre 2.

ARTICLE 6 :

Le stationnement des véhicules de toutes catégories est interdit dans les sections concernées par les travaux pour des raisons de sécurité liées au bon déroulement de ceux-ci. Le non-respect de cette interdiction est assimilé à un stationnement gênant au sens de l'article R417.10 IV du code de la route.

Les véhicules laissés en stationnement sont retirés immédiatement de la voie publique et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L.325.1 et L.325.3 du Code cité ci-dessus.

ARTICLE 7 :

En cas de circonstance imprévisible ou en cas de non-respect des conditions énumérées ci-dessus, les travaux pourront être arrêtés sur simple injonction du service gestionnaire de la voie (Direction des Transports, de la Voirie et des Déplacements – Service Territorial Ouest de Villejuif) ou des Services de Police.

ARTICLE 8 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans le même délai.

ARTICLE 9 :

Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France,
Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne,
Monsieur le Président du Conseil Général du Val-de-Marne,
Monsieur le Maire d'Ivry-sur-Seine,

sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne et dont ampliation est adressée aux SAMU du Val-de-Marne et à Monsieur le Général Commandant de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris et au SAMU du Val-de-Marne.

Fait à PARIS, le 14/03/2014

Pour le Préfet et par délégation,
L'adjoint au Chef du service Sécurité des Transports,
Chef du Département Sécurité Circulation,
et Éducation Routières.

Jean-Philippe LANET



PREFET DU VAL DE MARNE

Direction Régionale et Interdépartementale
De l'Équipement et de l'Aménagement
Service Sécurité des Transports
Département Sécurité Education et Circulation Routières

ARRETE DRIEA IdF N°2014-1-366

Réglementant provisoirement la circulation des véhicules de toutes catégories sur l'avenue Jean-Jaurès (RD 86) à Choisy-le-Roi.

LE PREFET DU VAL-DE-MARNE

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2521-1 et L2521-2 ;

Vu l'ordonnance générale du 1er juin 1969 du Préfet de Police de Paris réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique toujours en vigueur dans le Val de Marne ;

Vu le décret n°71-606 du 20 juillet 1971 portant transfert d'attribution du Préfet de Police aux Préfets des Départements des Hauts de Seine, de la Seine Saint Denis et du Val de Marne ;

Vu le décret n°2010-578 du 31 mai 2010 fixant la liste des Routes à Grande Circulation ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et les Départements ;

Vu le décret n°2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du Réseau Routier National ;

Vu le décret du 17 janvier 2013 portant nomination de Monsieur Thierry LELEU en qualité de Préfet du Val de Marne ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 juin 2010 portant nomination de Monsieur Jean-Claude RUYSSCHAERT, Ingénieur Général des Ponts, des Eaux et des Forêts, Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté du préfet de région n°2013004-0015 du 4 janvier 2013, modifiant l'arrêté n°2010-635 du 30 juin 2010, et portant organisation de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013/464 du 11 février 2013 de Monsieur le Préfet du Val de Marne donnant délégation de signature à Monsieur Jean-Claude RUYSSCHAERT, Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France ;

Vu la décision n°DRIEA IdF 2013-1-107 du 30 janvier 2013 du Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France, portant organisation des services de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement de la Région d'Île-de-France ;

Vu la décision n°DRIEA IdF 2014-1-011 du 14 janvier 2014 de Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la circulaire fixant le calendrier des jours « hors chantiers » ;

Vu l'avis de Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité Publique du Val de Marne ;

Vu l'avis de Monsieur le Président du Conseil Général du Val de Marne ;

Vu l'avis de Monsieur le Maire de Choisy-le-Roi ;

CONSIDERANT les travaux d'aménagement de la dalle ORIX avenue Jean Jaurès à Choisy-le-Roi (RD 86) entre la place de l'Eglise et le carrefour Rouget de Lisle dans le sens Créteil-Versailles ;

CONSIDERANT que pour garantir tant la sécurité des usagers que celle du personnel chargé de l'exécution des travaux, il est nécessaire d'apporter des mesures de restriction de la circulation ;

SUR la proposition de Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile de France ;

ARRETE

ARTICLE 1er :

A compter du vendredi 04 avril 2014 jusqu'au vendredi 15 janvier 2016, de jour comme de nuit, la circulation des véhicules de toutes catégories est réglementée avenue Jean Jaurès à Choisy-le-Roi (RD 86) dans le sens Créteil-Versailles entre la Place de l'Eglise et le carrefour Rouget de Lisle afin de permettre les travaux d'aménagement de la dalle ORIX dans les conditions décrites comme suit.

ARTICLE 2 :

Les futurs travaux d'aménagement de la dalle ORIX nécessitent sur l'avenue Jean Jaurès (RD86) à Choisy-le-Roi :

- Le basculement de la piste cyclable dans la voie de circulation générale depuis la rue Pablo Picasso ;
- La déviation des piétons en amont et en aval du chantier sur les passages protégés existants ;
- La neutralisation des aires de livraison ;
- Entre 07 heures et 17 heures, les entrées et sorties des zones travaux sont gérées par des hommes trafic.

La signalisation du chantier est maintenue de jour comme de nuit.

ARTICLE 3 :

Pendant toute la durée des travaux, la vitesse des véhicules est limitée à 30 km/heure sur les sections concernées par les travaux.

ARTICLE 4 :

Le stationnement des véhicules de toutes catégories est interdit dans les sections concernées par les travaux pour des raisons de sécurité liées au bon déroulement de ceux-ci. Le non-respect de cette interdiction est assimilé à un stationnement gênant au sens de l'article R.417.10 IV du Code de la Route.

Les véhicules laissés en stationnement sont retirés immédiatement de la voie publique et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L.325.1 et L.325.3 du Code cité ci-dessus.

ARTICLE 5 :

Les travaux et le balisage sont exécutés sous la responsabilité de l'Entreprise COLAS SNPR 89 à 105 rue de l'Ambassadeur à Conflans-Sainte-Honorine 78700 pour le compte de la Ville de Choisy le Roi et sous le contrôle du Conseil Général du Val de Marne - Direction des Transports de la Voirie et des Déplacements – Service Territorial Ouest – secteur Villejuif – 100, avenue de Stalingrad 94800 Villejuif conformément à l'instruction ministérielle sur la signalisation routière et au manuel du chef de chantier (signalisation temporaire – édition du SETRA).

ARTICLE 6 :

Les infractions au présent arrêté sont constatées par procès-verbaux dressés soit par les personnels de Police soit par les agents assermentés de la Direction des Transports de la Voirie et des Déplacements du Conseil Général du Val-de-Marne, et sont transmises aux tribunaux compétents. Elles peuvent donner lieu à engagement de poursuites, conformément aux dispositions du Livre II du Code de la Route et notamment son titre 2.

ARTICLE 7 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Préfet dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans le même délai.

ARTICLE 8 :

Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val de Marne,
Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France,
Monsieur le Président du Conseil Général du Val de Marne,
Monsieur le Maire de Choisy-le-Roi,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Paris, le 19/03/2014

Pour le Préfet et par délégation,
L'adjoint au chef du service sécurité des transports
Chef du Département Sécurité Éducation et Circulation Routières

Jean-Philippe LANET



PREFET DU VAL DE MARNE

Direction Régionale et Interdépartementale
De l'Équipement et de l'Aménagement
Service Sécurité des Transports
Département Sécurité Education et Circulation Routières

ARRETE DRIEA IdF N°2014-1-367

Réglementant provisoirement la circulation des véhicules de toutes catégories sur l'avenue Jean Jaurès (RD 86) à Choisy-le-Roi.

LE PREFET DU VAL-DE-MARNE

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2521-1 et L2521-2 ;

Vu l'ordonnance générale du 1er juin 1969 du Préfet de Police de Paris réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique toujours en vigueur dans le Val de Marne ;

Vu le décret n°71-606 du 20 juillet 1971 portant transfert d'attribution du Préfet de Police aux Préfets des Départements des Hauts de Seine, de la Seine Saint Denis et du Val de Marne ;

Vu le décret n°2010-578 du 31 mai 2010 fixant la liste des Routes à Grande Circulation ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et les Départements ;

Vu le décret n°2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du Réseau Routier National ;

Vu le décret du 17 janvier 2013 portant nomination de Monsieur Thierry LELEU en qualité de Préfet du Val de Marne ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 juin 2010 portant nomination de Monsieur Jean-Claude RUYSSCHAERT, Ingénieur Général des Ponts, des Eaux et des Forêts, Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté du préfet de région n°2013004-0015 du 4 janvier 2013, modifiant l'arrêté n°2010-635 du 30 juin 2010, et portant organisation de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013/464 du 11 février 2013 de Monsieur le Préfet du Val de Marne donnant délégation de signature à Monsieur Jean-Claude RUYSSCHAERT, Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France ;

Vu la décision n°DRIEA IdF 2013-1-107 du 30 janvier 2013 du Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France, portant organisation des services de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement de la Région d'Île-de-France ;

Vu la décision n°DRIEA IdF 2014-1-011 du 14 janvier 2014 de Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu l'avis de Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité Publique du Val de Marne ;

Vu l'avis de Monsieur le Président du Conseil Général du Val de Marne;

Vu l'avis de Monsieur le Maire de Choisy-le-Roi ;

CONSIDERANT la fermeture du carrefour formé par les avenues Pablo Picasso (RD 152) et Jean Jaurès (RD 86) pour permettre les travaux de démolition de la passerelle située avenue Pablo Picasso à Choisy-le-Roi ;

CONSIDERANT que pour garantir tant la sécurité des usagers que celle du personnel chargé de l'exécution des travaux, il est nécessaire d'apporter des mesures de restriction de la circulation ;

SUR la proposition de Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile de France ;

ARRETE

ARTICLE 1er :

Du vendredi 09 mai 2014 jusqu'au samedi 10 mai 2014 ou du vendredi 30 mai 2014 jusqu'au samedi 31 mai 2014, de jour comme de nuit, la circulation des véhicules de toutes catégories est modifiée au carrefour formé par l'avenue Pablo Picasso (RD152) et l'avenue Jean Jaurès (RD86) à Choisy-le-Roi dans le sens Créteil-Versailles afin de permettre la démolition de la passerelle située avenue Pablo Picasso dans les conditions décrites aux articles suivants :

ARTICLE 2 :

En venant de la RD 86, la voie de tourne à droite au niveau de la rue Pablo Picasso dans le sens Créteil Versailles est interdite.

La neutralisation de l'avenue Pablo Picasso (RD152) débouchant sur l'avenue Jean Jaurès RD86 à Choisy-le-Roi implique dans le sens Créteil-Versailles une déviation des véhicules de toutes catégories par les voies suivantes : carrefour Rouget de Lisle (RD5), Boulevard des Alliés (RD271), rues Auguste Franchot et Yvonne Marcailloux pour rejoindre l'avenue du 8 mai 1945 (RD152).

La signalisation du chantier est maintenue de jour comme de nuit.

ARTICLE 3 :

Pendant toute la durée des travaux, la vitesse des véhicules est limitée à 30 km/heure sur les sections concernées par les travaux.

ARTICLE 4 :

Le stationnement des véhicules de toutes catégories est interdit dans les sections concernées par les travaux pour des raisons de sécurité liées au bon déroulement de ceux-ci. Le non-respect de cette interdiction est assimilé à un stationnement gênant au sens de l'article R.417.10 IV du Code de la Route.

Les véhicules laissés en stationnement sont retirés immédiatement de la voie publique et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L.325.1 et L.325.3 du Code cité ci-dessus.

ARTICLE 5 :

Les travaux et le balisage sont exécutés sous la responsabilité de l'Entreprise COLAS – agence SNPR CONLANS – 89 à 105, rue de l'ambassadeur 78700 CONFLANS pour le compte de la Ville de Choisy le Roi et sous le contrôle du Conseil Général du Val de Marne - Direction des Transports de la Voirie et des Déplacements – Service Territorial Ouest – secteur Villejuif – 100, avenue de Stalingrad 94800 Villejuif conformément à l'instruction ministérielle sur la signalisation routière et au manuel du chef de chantier (signalisation temporaire – édition du SETRA).

ARTICLE 6 :

Les infractions au présent arrêté sont constatées par procès-verbaux dressés soit par les personnels de Police soit par les agents assermentés de la Direction des Transports de la Voirie et des Déplacements du Conseil Général du Val-de-Marne, et sont transmises aux tribunaux compétents. Elles peuvent donner lieu à engagement de poursuites, conformément aux dispositions du Livre II du Code de la Route et notamment son titre 2.

ARTICLE 7 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Préfet dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans le même délai.

ARTICLE 8 :

Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val de Marne,
Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France,
Monsieur le Président du Conseil Général du Val de Marne,
Monsieur le Maire de Choisy-le-Roi,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Paris, le 19/03/2014

Pour le Préfet et par délégation,
L'adjoint au chef du service sécurité des transports
Chef du Département Sécurité Éducation et Circulation Routières

Jean-Philippe LANET

PREFET DU VAL DE MARNE

Direction Régionale et Interdépartementale
De l'Équipement et de l'Aménagement
Service Sécurité des Transports
Département Sécurité Éducation et Circulation Routières

A R R Ê T E N° DRIEA IdF 2014-1-376

Interdisant provisoirement la circulation des véhicules de toutes catégories sur la R.D 5 sur les avenues de la République et Newburn à Choisy-le-Roi.

PREFET DU VAL DE MARNE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le Code de la Route;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2521-1 et L2521-2;

Vu l'ordonnance générale du 1er juin 1969 du Préfet de Police de Paris réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique toujours en vigueur dans le Val-de-Marne ;

Vu le décret n°71-606 du 20 juillet 1971 portant transfert d'attribution du Préfet de Police aux Préfets des Départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le décret n°2010-578 du 31 mai 2010 fixant la liste des Routes à Grande Circulation;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et les Départements;

Vu le décret n°2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du Réseau Routier National;

Vu le décret du 17 janvier 2013 portant nomination de Monsieur Thierry LELEU en qualité de Préfet du Val-de-Marne;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes;

Vu l'arrêté ministériel du 28 juin 2010 portant nomination de Monsieur Jean-Claude RUYSSCHAERT, Ingénieur Général des Ponts, des Eaux et des Forêts, Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France;

Vu l'arrêté du préfet de région n°2013004-0015 du 4 janvier 2013, modifiant l'arrêté n°2010-635 du 30 juin 2010, et portant organisation de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013/464 du 11 février 2013 de Monsieur le Préfet du Val-de-Marne donnant délégation de signature à Monsieur Jean-Claude RUYSSCHAERT, Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France;

Vu la décision n°DRIEA IdF 2013-1-107 du 30 janvier 2013 du Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France, portant organisation des services de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement de la Région d'Île-de-France;

Vu la décision n°DRIEA IdF 2014-1-011 du 14 janvier 2014 de Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la circulaire fixant le calendrier des jours « hors chantiers »;

Vu l'avis de Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne;

Vu l'avis de Monsieur le Président du Conseil Général du Val-de-Marne;

Vu l'avis de Monsieur le Maire de Choisy-le-Roi;

Vu l'avis de la Régie Autonome des Transports Parisiens;

CONSIDERANT la nécessité de procéder provisoirement à la fermeture de la RD 5 – avenues de la République et Newburn entre l'avenue du Général Leclerc et la rue du Four le dimanche 18 mai 2014 afin que se déroule la course pédestre organisée par la Municipalité de Choisy-le-Roi ;

CONSIDERANT la nécessité de garantir tant la sécurité des usagers que celle du personnel chargé de l'organisation de la course, il est nécessaire d'apporter des mesures de restriction de la circulation ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Le dimanche 18 mai 2014 entre 08 heures et 13 heures, la RD 5 - avenue de la République et avenue de Newburn entre l'avenue du Général Leclerc et la rue Robert Peary à Choisy-le-Roi, est interdite à la circulation des véhicules de toutes catégories sauf véhicules de secours afin que se déroule la course pédestre organisée par la Municipalité de Choisy-le-Roi dans les conditions prévues ci-après.

R.D 5 à Choisy-le-Roi : avenue de la République et avenue de Newburn dans le sens Paris – Province.

Entre l'avenue du Général Leclerc et la rue du Four, une déviation est mise en place par l'avenue du Général Leclerc (RD 87), l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny (RD 225) et la rue du Four (voie communale).

R.D 5 à Choisy-le-Roi : avenue de Newburn et avenue de la République dans le sens Province - Paris

Entre la rue du Four et l'avenue du Général Leclerc, une déviation est mise en place par la rue du Four (voie communale), l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny (RD 225) et l'avenue du Général Leclerc (RD 87).

Le cheminement des piétons est assuré en toute sécurité.

ARTICLE 2 :

Toutes les voies adjacentes qui débouchent sur le circuit pédestre sont fermées à la circulation. En conséquence, un arrêté municipal est délivré par les services de la Ville de Choisy-le-Roi.

ARTICLE 3 :

Pendant la durée de la manifestation sportive, une signalisation adéquate et réglementaire est mise en place par les services de la Ville de Choisy-le-Roi.

ARTICLE 4 :

Les organisateurs de la course pédestre « la ronde de Choisy » doivent assurer la sécurité de la manifestation sportive par la présence de signaleurs des Services Techniques Municipaux et de la Police Municipale de la Ville de Choisy-le-Roi encadrant les participants tout au long du parcours.

ARTICLE 5 :

Le stationnement des véhicules de toutes catégories est interdit dans les sections concernées par la manifestation sportive pour des raisons de sécurité liées au bon déroulement de celle-ci. Le non-respect de cette interdiction est assimilé à un stationnement gênant au sens de l'article R.417.10 IV du Code de la Route. Les véhicules laissés en stationnement sont retirés immédiatement de la voie publique et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L.325.1 et L.325.3 du Code cité ci-dessus.

ARTICLE 6 :

Les infractions au présent arrêté sont constatées par procès-verbaux dressés par le personnel en charge et sont transmises aux tribunaux compétents. Elles peuvent donner lieu à engagement de poursuites, conformément aux dispositions du Livre 1 du Code de la route et notamment son titre 2.

ARTICLE 7 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans le même délai.

ARTICLE 8 :

Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France,

Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne,
Monsieur le Président du Conseil Général du Val-de-Marne,
Monsieur le Maire de Choisy-le-Roi,
Monsieur le Directeur de la Régie Autonome des Transports Parisiens,

sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne et dont ampliation est adressée aux SAMU du Val-de-Marne et à Monsieur le Général Commandant de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris et au SAMU du Val-de-Marne.

Fait à PARIS, le 21/03/2014

Pour le Préfet et par délégation,
L'adjoint au Chef du service Sécurité des Transports,
Chef du Département Sécurité Éducation et
Circulation Routières.

Jean-Philippe LANET



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE
PREFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Équipement et de l'Aménagement
Service Sécurité des Transports
Département Sécurité Éducation et Circulation Routières

ARRETE DRIEA IdF N°2014-1-385

Portant modification des conditions de circulation, de stationnement et de limitation de vitesse aux véhicules de toutes catégories dans le cadre des travaux de mise en sécurité du tunnel de Nogent, sur l'autoroute A86.

LE PREFET DU VAL DE MARNE
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

LE PREFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code de la Route et notamment l'article R.411-1 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2521-1 et L2521-2 ;

VU l'ordonnance générale du 1er juin 1969 du Préfet de Police de Paris réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique toujours en vigueur dans le Val de Marne ;

VU le décret n°71-606 du 20 juillet 1971 portant transfert d'attribution du Préfet de Police aux Préfets des Départements des Hauts de Seine, de la Seine Saint Denis et du Val de Marne ;

VU le décret n°2010-578 du 31 mai 2010 fixant la liste des Routes à Grande Circulation ;

VU le décret n°2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du Réseau Routier National ;

VU le décret du 17 janvier 2013 portant nomination de Monsieur Thierry LELEU en qualité de Préfet du Val de Marne ;

VU le décret du 5 juin 2013 portant nomination de Monsieur Philippe GALLI en qualité de Préfet de la Seine-Saint-Denis ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'arrêté ministériel du 28 juin 2010 portant nomination de Monsieur Jean-Claude RUYSSCHAERT, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France ;

VU l'arrêté du préfet de région n°2013004-0015 du 4 janvier 2013, modifiant l'arrêté n°2010-635 du 30 juin 2010, et portant organisation de la Direction Régionale et Interdépartementale

de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France ;

VU l'arrêté préfectoral n°2013/464 du 11 février 2013 de Monsieur le Préfet du Val de Marne donnant délégation de signature à Monsieur Jean-Claude RUYSSCHAERT, Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France ;

VU l'arrêté préfectoral n° 13-1637 du 17 juin 2013 de Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis donnant délégation de signature à Monsieur Jean Claude RUYSSCHAERT, Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France ;

VU la décision n°DRIEA IF 2014-1-011 du 14 janvier 2014 de Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

VU la circulaire fixant le calendrier des jours « hors chantiers » ;

VU l'avis de Monsieur le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation de la Préfecture de Police ;

VU l'avis de Monsieur le Commandant de la CRS autoroutière Est Île-de-France ;

VU l'avis de Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-marne ;

VU l'avis de Monsieur le Directeur des Routes de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement d'Île-de-France ;

VU l'avis de Monsieur le Président du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis ;

VU l'avis de Monsieur le Président du Conseil Général du Val-de-Marne ;

VU l'avis de Monsieur le Maire de la Ville de Champigny-sur-Marne ;

VU l'avis de Monsieur le Maire de la Ville du Perreux-sur-Marne ;

VU l'avis de Monsieur le Maire de la Ville de Fontenay-sous-Bois ;

CONSIDERANT les travaux d'amélioration de la ventilation, de la tenue au feu et de la sécurisation électrique pour la mise en sécurité du tunnel de Nogent sur l'A86 ;

CONSIDERANT les travaux de pose d'écrans acoustiques entre A4 et N406 et des travaux d'entretien de la tranchée couverte Dreyer sur A4 sens Paris-province demandant de nombreux moyens humains pour la mise en œuvre des fermetures ;

CONSIDERANT l'impact sur le planning des travaux du tunnel de Nogent du fait de l'impossibilité de fermeture de la sortie n°5 de l'A4 sens Province-Paris par manque de moyens humains, déjà mobilisés pour les travaux sus-cités ;

CONSIDERANT la nécessité d'apporter des mesures de restriction de la circulation sur l'A86 et l'A4 afin de garantir la sécurité des usagers et celle du personnel chargé de l'exécution des travaux ;

CONSIDERANT que les travaux de mise en sécurité du tunnel de Nogent nécessitent des travaux en surface pour la couverture des bretelles située entre les chaussées montante et descendante du boulevard Albert 1^{er} dénommée RN486 ;

CONSIDERANT que pour assurer la sécurité des usagers, du personnel et des entreprises

chargées des travaux, il convient de réglementer temporairement la circulation entre le pont de Nogent-sur-Marne la place Jean Mermoz à Nogent-sur-Marne ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France;

ARRESENT

ARTICLE 1

L'arrêté DRIEA-IdF n°2013-1-1563 est abrogé à compter du 21 mars 2014.

ARTICLE 2

La circulation sur les bretelles de l'autoroute A86 Est, chaussée extérieure (bretelle d'entrée A4 vers Rosny) et intérieure (bretelle de sortie Rosny vers A4), au niveau du diffuseur avec le Pont de Nogent, est modifiée à partir du 21 mars 2014, et jusqu'au 4 avril 2014 selon les dispositions suivantes :

- Il est conservé une voie de circulation de trois mètres sans bande d'arrêt d'urgence (BAU) alternativement côté BAU puis côté Bande dérasée gauche ;
- Une voie de chantier d'une largeur de 2,50 mètres minimum et délimitée par rapport aux voies circulées par une glissière de type BT4 ;
- La nouvelle configuration de la géométrie est réalisée par un nouveau marquage au sol en jaune ;
- La vitesse est réduite à 30 km/h sur tout le linéaire des bretelles d'entrée et sortie depuis le Pont de Nogent ;
- Des accès et sorties réservés au chantier sont aménagés depuis les bretelles d'entrée et sortie du tunnel de Nogent ;
- Ces dispositions sont maintenues de jour comme de nuit ;
- Les dispositions de l'arrêté concernant le tunnel de Nogent sont conservées à l'identique de celles existantes avant les travaux.

•

ARTICLE 3

Sur la commune de Nogent-sur-Marne, le tracé de la rue Marceau, adjacente à la bretelle de sortie depuis le tunnel intérieur de Nogent, est modifié jusqu'au 13 juin 2014 selon les dispositions suivantes :

- Il est conservé une voie de circulation de trois mètres mais le tracé est déporté vers le Nord-Ouest ;
- La vitesse est conservée à 50 km/h sur tout le linéaire de la rue Marceau ;
- La circulation sur le boulevard Albert 1^{er} est maintenue identique à l'existant hormis dans le cas de l'article 6 du présent arrêté ;
- La circulation piétonne n'est pas impactée ;
- La desserte par les transports publics n'est pas impactée ;
- Le tourne à droite depuis le boulevard Albert 1^{er} vers la rue Marceau est conservé sauf dans le cas de l'article 4 du présent arrêté ;

- Des accès et sorties réservés au chantier sont aménagés la rue Marceau ;
- Deux zones de chantier sont aménagées de part et d'autre de la Rue Marceau modifiée délimitées par des palissades de chantier de deux mètres de hauteur grillagée sur 1,00m en hauteur ;
- La nouvelle configuration de la géométrie est réalisée par un nouveau marquage au sol en jaune.

Ces dispositions sont maintenues de jour comme de nuit.

ARTICLE 4

Pour la remise à l'identique du tracé de la Rue Marceau, le tronçon de la rue Marceau qui longe la bretelle de sortie du tunnel de Nogent sera fermée depuis le Boulevard Albert 1^{er} pendant au maximum cinq jours consécutifs entre le 13 et le 18 juin 2014, ou avant si l'avancement des travaux le permet, afin d'effectuer les travaux nécessaires au rétablissement de la rue sur son tracé actuel selon les dispositions suivantes :

- Les piétons en provenance de la passerelle pourront tourner à gauche en direction de la rue Marceau par un passage qui sera laissé libre. Un balisage par panneau de type KD22 « piétons » seront mis en place pendant ces 3 jours ;
- Pour les autres usagers, le restant de la rue Marceau sera mis à double sens afin de permettre l'accès des riverains, l'accès se faisant depuis la rue du Port. Un itinéraire de déviation par panneau KD22a « Déviation » sera mis en place pendant ces cinq jours ;
- La rue Marceau sera fermée par des glissières de type BT4 et il sera mis en œuvre des panneaux de type KC1 « ROUTE BARREE A X m).

Ces dispositions sont maintenues de jour comme de nuit pendant ces cinq jours.

ARTICLE 5

Sur la commune de Nogent-sur-Marne, une emprise de chantier est installée au-dessus de la bretelle d'entrée à l'angle de la Rue Henri Dunant et du Boulevard Albert 1^{er} jusqu'au 30 mai 2014 selon les dispositions suivantes :

- une emprise de chantier délimitée par des palissades de chantier de deux mètres de hauteur grillagée sur un mètre en hauteur est aménagée ;
- la circulation sur le boulevard Albert 1^{er} est maintenue identique à l'existant hormis dans le cas de l'article 6 du présent arrêté ;
- le tourne à droite depuis le boulevard Albert 1^{er} vers la rue Henri Dunant est conservé ;
- un cheminement piéton de 1,20 mètres de large étant conservée au droit de l'emprise de chantier ;
- la desserte par les transports publics n'est pas impactée ;
- l'accès au chantier se fait depuis la Rue Henri Dunant après le parking dont l'accès est conservé.

Ces dispositions sont maintenues de jour comme de nuit.

ARTICLE 6

Sur la commune de Nogent-sur-Marne, la portion de RN486 entre le Pont de Nogent et le carrefour de la place Jean Mermoz (rue Jacques Kable) fait l'objet d'aménagements sur le Boulevard Albert 1^{er} jusqu'au 20 juin 2014 selon les dispositions suivantes :

- une emprise de chantier est aménagée sur le Boulevard Albert 1^{er} ;
- la nouvelle configuration de la géométrie est réalisée par un nouveau marquage au sol en jaune ;
- la circulation piétonne n'est pas impactée ;
- la desserte par les transports publics n'est pas impactée ;
- dans le sens Pont de Nogent vers la rue Jacques Kable, une voie de chantier sur le Boulevard Albert 1^{er} est réalisée à partir de la bretelle d'entrée vers le tunnel de Nogent, elle se superpose au zébra. Elle est délimitée de la voie circulée par une glissière de type BT4. La circulation se fera sur une voie de 3,00 m minimum ;
- le tourne à droite vers la rue Henri Dunant est conservé ;
- l'accès au chantier se fait depuis la Rue Henri Dunant ;
- dans le sens de la rue Jacques KABLE vers Pont de Nogent, une voie de chantier délimitée de la voie circulée par une glissière de type BT4 sur le Boulevard Albert 1^{er} est réalisée. La circulation se fera sur une voie de 3,30m. Cette emprise ,
- le tourne à droite vers la rue Marceau est conservé sauf dans le cas des dispositions de l'article 4 du présent arrêté ;
- l'accès au chantier se fait en marche arrière sur une voie aménagée depuis le Boulevard Albert 1^{er} ;
- les accès au chantier en marche arrière seront sécurisés par la présence d'un homme trafic affecté à cette tâche.

Ces dispositions sont maintenues de jour comme de nuit.

ARTICLE 7

Pour la remise à l'identique du tracé, une restriction de la circulation à une voie sur la RN486 et entre la place Jean Mermoz et les bretelles d'entrée et de sortie sur le Boulevard Albert 1^{er} sera mise en place pendant la nuit du 20 juin 2014, ou avant si l'avancement des travaux le permet, selon les dispositions suivantes :

- la circulation sur le boulevard Albert 1^{er} en direction du Sud sera réduite à une voie de circulation de trois mètres par des cônes de type K5a ou balisage de type K16 ;
- la seconde voie du Boulevard Albert 1^{er} en direction du Sud sera utilisée pour réaliser les aménagements ;
- Sur le Boulevard Albert 1^{er} en direction du Nord, le zébra sera neutralisé également par cônes de type K5a ou balisage de type K16 ;

ARTICLE 8

Fermeture du sens extérieur (A4 vers Rosny)

L'autoroute A86 extérieure, entre l'autoroute A4 et la RD86A, peut être fermée jusqu'à 4 nuits par semaine jusqu'au 31 juillet 2014. La bretelle d'accès depuis la RN486 est fermée durant ces mêmes nuits.

Ces fermetures peuvent être mutualisées avec les fermetures du sens intérieur visées à l'article 9.

Le nombre de nuits de fermetures nocturnes nécessaires à la réalisation des travaux est estimé à 24 nuits.

Pour les usagers en provenance de l'autoroute A4 sens Paris → province, un itinéraire de déviation S4 commun aux poids lourds et aux véhicules légers est mis en œuvre.

Pour les usagers en provenance de l'autoroute A4 sens province → Paris :

- La bretelle de sortie n°5 d'accès à la RN486 (Pont de Nogent) reste ouverte mais est interdite aux poids-lourds ;
- Les usagers souhaitant se rendre vers l'A86 Nord doivent emprunter le Boulevard Périphérique et l'autoroute A3 ;

ARTICLE 9

Fermetures du sens intérieur (Rosny vers A4)

L'autoroute A86 intérieure, entre l'échangeur de Rosny (A3) et l'autoroute A4, peut être fermée jusqu'à 4 nuits par semaine jusqu'au 31 juillet 2014.

Ces fermetures peuvent être mutualisées avec les fermetures du sens extérieur visées à l'article 7.

Le nombre de fermetures nocturnes nécessaires à la réalisation des travaux est estimé à 24 nuits.

Les bretelles suivantes donnant accès à ce tronçon sont fermées durant ces mêmes nuits.

- accès depuis l'A3 dans les deux sens ;
- accès ex RN302 (Rosny-sous-Bois) ;
- accès A103 intérieure depuis le tronç commun ;
- accès A103 extérieure ;
- accès RD143 intérieure.

Les usagers provenant de l'A3, dans le sens province-Paris, continuent jusqu'au boulevard périphérique pour retrouver l'A4 à la porte de Bercy.

ARTICLE 10

Fermetures de la bretelle d'entrée dans le tunnel (accès A86 Extérieure depuis la RN486)

La Bretelle d'accès depuis le Pont de Nogent à l'A86 extérieur peut être fermée jusqu'à quatre nuits par semaine sans que l'A86 Sens extérieur (A4 vers Rosny) soit fermée jusqu'au 31 juillet 2014. Ces fermetures peuvent être mutualisées avec les fermetures de la bretelle de sortie du sens intérieur visées à l'article 11.

Le nombre de nuits de fermetures nocturnes nécessaires à la réalisation des travaux est estimé à 30 nuits.

Les dispositions de l'article 8 sont dans ce cas mises en œuvre lors des fermetures de la bretelle d'entrée uniquement.

ARTICLE 11

Fermetures des bretelle de sortie du tunnel (accès RN486 depuis l'A86 Intérieure)

La Bretelle de sortie vers le Pont de Nogent depuis l'A86 intérieur peut être fermée jusqu'à quatre nuits par semaine sans que l'A86 Sens intérieur (Rosny vers A4) soit fermée jusqu'au 31 juillet 2014. Ces fermetures peuvent être mutualisées avec les fermetures de la bretelle de d'entrée du sens extérieur visées à l'article 10.

Le nombre de nuits de fermetures nécessaires à la réalisation des travaux est estimé à 30 nuits.

Lors des fermetures de la bretelle de sortie, il est proposé un itinéraire de déviation qui consiste à continuer sur A4W et à prendre la sortie 4 Joinville sur A4W, puis emprunter la D86 (avenue de Joinville) en direction de Nogent jusqu'à la place Leclerc, puis emprunter la D120 jusqu'au carrefour avec la RN486 à partir de laquelle les usagers peuvent rejoindre le pont de Nogent.

ARTICLE 12

L'autoroute A86 Est, chaussée intérieure et extérieure, peut être fermée, dans la zone sous fluviale comprise entre le diffuseur avec le RN486 et l'autoroute A4, jusqu'à quatre nuits par semaine jusqu'au 31 juillet 2014. Les fermetures des deux sens peuvent se faire simultanément.

Pour le sens extérieur, une déviation est mise en place par la bretelle de sortie n°5 de l'A4, sens Paris-province, la RN486 (Pont de Nogent) et la bretelle d'entrée de l'A86 extérieure.

Pour le sens intérieur, une déviation est mise en place par la bretelle de sortie de l'A86 intérieure, la RN486 (Pont de Nogent) et la bretelle d'accès à l'autoroute A4.

Ces déviations ne concernent pas les travaux de jour.

ARTICLE 13

Horaires de fermeture et balisage relatifs aux fermetures des articles 1 et 2 :

Les opérations de balisage débutent à	20h30 ;
Les opérations préalables à la fermeture débutent à	20h30 au niveau des bretelles 21h30 pour l'axe principal
Les opérations de fermeture se terminent à	22h00 ;
Les opérations préalables à la réouverture débutent à	04h45 pour les bretelles

05h15 pour l'axe principal

Heure de réouverture: La réouverture est effective à 05h30.

ARTICLE 14

La mise en place et l'entretien de la signalisation routière nécessaire aux fermetures et au jalonnement des itinéraires de déviation prescrits ci-dessus sont effectués par la DiRIF / Arrondissement de Gestion et d'Exploitation de la Route Nord et Arrondissement de Gestion et d'Exploitation de la Route Est, ou par les entreprises titulaires du marché de balisage régional de la DiRIF, sous contrôle de cette dernière.

La signalisation mise en œuvre doit être conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et au manuel du chef de chantier (signalisation temporaire – éditions du SETRA).

La signalisation doit être adaptée aux caractéristiques du chantier et de la route. De plus, elle doit être retirée ou occultée dès que le danger lié au chantier a disparu.

ARTICLE 15

Les infractions au présent arrêté sont constatées par procès-verbaux et sont transmises aux tribunaux compétents. Elles peuvent donner lieu à engagement de poursuites, conformément aux dispositions du Livre I du code de la Route et notamment son titre 2.

ARTICLE 16

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans le même délai.

ARTICLE 17

Monsieur le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation de la Préfecture de Police,
Monsieur le Commandant de la CRS autoroutière Nord Île-de-France,
Monsieur le Commandant de la CRS autoroutière Est Île-de-France,
Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne,
Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France,
Monsieur le Président du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis,
Monsieur le Président du Conseil Général du Val-de-Marne,
Monsieur le Directeur de la section des Tunnels, des Berges et du Périphérique,
Monsieur le Maire de la Ville de Champigny-sur-Marne ;
Monsieur le Maire de la Ville de Nogent-sur-Marne ;
Monsieur le Maire de la Ville du Perreux-sur-Marne ;
Monsieur le Maire de la Ville de Joinville-le-Pont ;
Monsieur le Maire de la Ville de Fontenay-sous-Bois ;

Monsieur le Maire de la Ville de Neuilly-sur-Marne ;
Monsieur le Maire de la Ville de Neuilly Plaisance ;
Monsieur le Maire de la Ville de Rosny-sous-Bois ;

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché aux extrémités de chantier et dont un extrait sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Paris, le 21 mars 2014

Pour le Préfet du Val-de-Marne et par délégation,
Pour le Préfet de Seine-Saint-Denis et par délégation,
L'adjoint au chef du service sécurité des transports
Chef du Département Sécurité Éducation et Circulation Routières

Jean-Philippe LANET



PREFET DU VAL DE MARNE

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Équipement et de l'Aménagement
Service Sécurité des Transports
Département Sécurité Éducation et Circulation Routières

ARRÊTÉ N°DRIEA 2014-1-388

Portant réglementation temporaire des conditions de circulation sur la RN6 sur l'avenue Henri Barbusse, l'avenue de l'Appel du 18 Juin 1945 et la rue de Paris sur les communes de Valenton et Villeneuve-Saint-Georges.

LE PREFET DU VAL DE MARNE

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le Code de la Route;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2521-1 et L2521-2;

Vu l'ordonnance générale du 1er juin 1969 du Préfet de Police de Paris réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique toujours en vigueur dans le Val-de-Marne ;

Vu le décret n°71-606 du 20 juillet 1971 portant transfert d'attribution du Préfet de Police aux Préfets des Départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le décret n°2010-578 du 31 mai 2010 fixant la liste des Routes à Grande Circulation;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et les Départements;

Vu le décret n°2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du Réseau Routier National;

Vu le décret du 17 janvier 2013 portant nomination de Monsieur Thierry LELEU en qualité de Préfet du Val-de-Marne;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes;

Vu l'arrêté ministériel du 28 juin 2010 portant nomination de Monsieur Jean-Claude RUYSSCHAERT, Ingénieur Général des Ponts, des Eaux et des Forêts, Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France;

Vu l'arrêté du préfet de région n°2013004-0015 du 4 janvier 2013, modifiant l'arrêté n°2010-635 du 30 juin 2010, et portant organisation de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013/464 du 11 février 2013 de Monsieur le Préfet du Val-de-Marne donnant délégation de signature à Monsieur Jean-Claude RUYSSCHAERT, Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France;

Vu la décision n°DRIEA IdF 2013-1-107 du 30 janvier 2013 du Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France, portant organisation des services de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement de la Région d'Île-de-France;

Vu la décision n°DRIEA IdF 2014-1-011 du 14 janvier 2014 de Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la circulaire fixant le calendrier des jours « hors-chantiers »;

Vu l'avis de la DIRIF DET et du CRICR ;

Vu l'avis de Monsieur le Directeur départemental de sécurité publique ;

Vu l'avis du Conseil général du Val-de-Marne ;

Vu l'avis de la commune de Valenton ;

Vu l'avis de la commune de Villeneuve-Saint-Georges ;

CONSIDERANT que compte tenu des travaux de sous tubage et de déploiement de fibre optique, il y a lieu de réglementer temporairement la circulation sur la RN6 rue Henri Barbusse commune de Valenton jusqu'à la rue de Paris commune de Villeneuve-Saint-Georges

SUR la proposition de Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France,

ARRÊTE

ARTICLE 1

Le présent arrêté concerne les travaux de nuit de sous tubage et de déploiement de la fibre optique vers le centre ville de Valenton au travers d'infrastructure souterraine appartenant à France Telecom nécessitant une mise en œuvre de dispositions visant à réglementer provisoirement la circulation sur la RN6 dans le sens Province Paris sur l'avenue Henri Barbusse et rue de Paris et une partie dans les deux sens Province/Paris et Paris/Province sur l'avenue de l'Appel du 18 juin 1940

Ces travaux sont prévus sur 2 nuits celles du Lundi 12 Mai au Mardi 13 Mai 2014 de 22h00 à 05h00 et celle du Mardi 13 Mai au Mercredi 14 Mai 2014 de 22h00 à 05h00.

La circulation est réglementée comme suit :

Le balisage se décompose en trois parties

1ere Partie

Neutralisation de la voie lente dans le sens Province/Paris du 86-88 avenue Henri Barbusse commune de Valenton jusqu'au 20 avenue de l'Appel du 18 Juin 1940 commune de Villeneuve-Saint-Georges pendant les 2 nuits de travaux

2eme Partie

Neutralisation de la voie rapide dans les sens Province/Paris et Paris/Province du 20 avenue. de l'Appel du 18 Juin 1940 jusqu'au 4 avenue de l'Appel du 18 Juin 1940 commune de Villeneuve-Saint-Georges pendant les 2 nuits de travaux.

3eme Partie

Neutralisation de la voie lente dans le sens Province Paris du 4 avenue de l'Appel du 18 Juin 1940 jusqu'au 350 rue de Paris commune de Villeneuve-Saint-Georges pendant les 2 nuits de travaux. Neutralisation dans le sens Paris Province de la voie de droite du tourne à gauche vers la RD110 avenue Winston Churchill, commune de Villeneuve-Saint-Georges pendant les deux nuits de travaux.

A l'issue des travaux, la voirie est ramenée dans sa configuration d'origine.

ARTICLE 2

La signalisation temporaire doit être conforme à l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et aux manuels du Chef de chantier (route bidirectionnelles ou routes à chaussées séparées selon le cas).

La fourniture, la pose, l'entretien et la dépose des dispositifs d'exploitation, le fléchage des déviations, les panneaux d'information et la modification de la signalisation directionnelle sur les réseaux concernés par les travaux, sont réalisés par les services de la Direction des Routes d'Île-de-France /Seer/Ager sud/UER de Chevilly-Larue.

ARTICLE 3

Les usagers sont informés de l'état du trafic et des bouchons en temps réel, par l'activation des panneaux à messages variables implantés sur les autoroutes, en amont de la zone de travaux.

ARTICLE 4

Les infractions aux règles de circulation découlant du présent arrêté sont constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Préfet dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans le même délai.

ARTICLE 6

Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France,
Monsieur le Directeur de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France,
Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne,
Monsieur le Président du Conseil Général du Val-de-Marne,
Monsieur le Maire de Valenton,
Monsieur le Maire de Villeneuve-Saint-Georges,

sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne et dont ampliation est adressée aux SAMU du Val-de-Marne et à Monsieur le Général Commandant de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris et au SAMU du Val-de-Marne.

Fait à Paris, le 21/03/2014

Pour le Préfet et par délégation,
L'adjoint au Chef du service Sécurité des Transports,
Chef du Département Sécurité Éducation et
Circulation Routières.

Jean-Philippe LANET

PREFET DU VAL DE MARNE

Direction Régionale et Interdépartementale
De l'Équipement et de l'Aménagement
Service Sécurité des Transports
Département Sécurité Education et Circulation Routières

A R R E T E N° DRIEA IdF 2014-1-403

Modifiant provisoirement la circulation des véhicules de toutes catégories avenue de Newburn
– RD 5 - Choisy-le-Roi.

LE PREFET DU VAL DE MARNE
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2521-1 et L2521-2 ;

Vu l'ordonnance générale du 1er juin 1969 du Préfet de Police de Paris réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique toujours en vigueur dans le Val de Marne ;

Vu le décret n°71-606 du 20 juillet 1971 portant transfert d'attribution du Préfet de Police aux Préfets des Départements des Hauts de Seine, de la Seine Saint Denis et du Val de Marne ;

Vu le décret n°2010-578 du 31 mai 2010 fixant la liste des Routes à Grande Circulation;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et les Départements ;

Vu le décret n°2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du Réseau Routier National ;

Vu le décret du 17 janvier 2013 portant nomination de Monsieur Thierry LELEU en qualité de Préfet du Val de Marne ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 juin 2010 portant nomination de Monsieur Jean-Claude RUYSSCHAERT, Ingénieur Général des Ponts, des Eaux et des Forêts, Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté du préfet de région n°2013004-0015 du 4 janvier 2013, modifiant l'arrêté n°2010-635 du 30 juin 2010, et portant organisation de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013/464 du 11 février 2013 de Monsieur le Préfet du Val de Marne donnant délégation de signature à Monsieur Jean-Claude RUYSSCHAERT, Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France ;

Vu la décision n°DRIEA IdF 2013-1-107 du 30 janvier 2013 du Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France, portant organisation des services de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement de la Région d'Île-de-France ;

Vu la décision n°DRIEA IdF 2014-1-011 du 14 janvier 2014 de Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la circulaire fixant le calendrier des jours « hors chantiers »;

Vu l'avis de Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne ;

Vu l'avis de Monsieur le Président du Conseil Général du Val-de-Marne

Vu l'avis de Monsieur le Maire de Choisy-le-Roi ;

Vu l'avis de Monsieur le Directeur de la régie Autonome des Transports Parisiens ;

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier provisoirement la circulation des véhicules de toutes catégories avenue de Newburn – RD 5 - à Choisy-le-Roi au niveau des carrefours formés avec les rues du Four et Robert Peary afin de procéder à la suppression des voies de tourne à gauche dans les deux sens de circulation.

CONSIDÉRANT la nécessité de garantir tant la sécurité des usagers que celle du personnel chargé de l'exécution des travaux, il est nécessaire d'apporter des mesures de restriction de la circulation.

Sur la proposition de Monsieur le Directeur de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er :

Du lundi 14 avril 2014 jusqu'au vendredi 16 mai 2014 inclus de jour comme de nuit est procédé sur la RD 5 à Choisy-le-Roi avenue de Newburn au niveau du carrefour de la RD 5 et de la rue du Four, suppression des voies de gauche et des tournes à gauche dans les deux sens de circulation et au niveau du carrefour RD5 et rue Robert Peary, suppression de la voie de gauche et du tourne à gauche dans le sens Province/Paris.

Les conditions de circulation sont les suivantes:

- Neutralisation de la voie de gauche et de la voie de tourne à gauche dans les deux sens de circulation entre 08 heures et 17 heures pour ces deux carrefours.
- Au-delà de 17h00 la voie de gauche est rendue à la circulation dans les deux sens, mais les voies des tournes à gauche des deux carrefours restent neutralisées de jour comme de nuit;
- Les piétons sont basculés sur les trottoirs opposés en empruntant les passages sécurisés existants en amont et en aval.

ARTICLE 2 :

La vitesse réglementaire est abaissée à 30 km/h sur les sections concernées par les travaux.

ARTICLE 3 :

La libre circulation des transports exceptionnels est assurée.

ARTICLE 4 :

Le stationnement des véhicules de toutes catégories est interdit dans les sections concernées par les travaux pour des raisons de sécurité liées au bon déroulement de ceux-ci. Le non-respect de cette interdiction est assimilé à un stationnement gênant au sens de l'article R.417.10 IV du Code de la Route. Les véhicules laissés en stationnement sont retirés immédiatement de la voie publique et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L.325.1 et L.325.3 du Code cité ci-dessus.

ARTICLE 5 :

En cas de circonstances imprévisibles ou en cas de non-respect des conditions énumérées ci-dessus, les travaux peuvent être arrêtés sur simple injonction du service gestionnaire de la voie (Direction des Transports, de la Voirie et des Déplacements – service territorial Ouest de Villejuif) 100, avenue de Stalingrad à Villejuif 94800 ou des services publics.

ARTICLE 6:

Les travaux, le balisage et la signalisation sont effectués par l'entreprise SNTPP – 2, rue de la Corneille 94120 à Fontenay-sous-Bois sous le contrôle du Conseil Général du Val-de-Marne - Direction des Transports de la Voirie et des Déplacements Service Territorial OUEST – 100, avenue de Stalingrad – 944800 Villejuif.

ARTICLE 7:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans le même délai.

ARTICLE 8 :

Monsieur le Directeur de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France,
Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne,
Monsieur le Président du Conseil Général du Val-de-Marne,
Monsieur le Maire de Choisy-le-Roi,

sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne et dont ampliation est adressée aux SAMU du Val-de-Marne et à Monsieur le Général Commandant de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris et au SAMU du Val-de-Marne.

Fait à PARIS, le 21/03/2014

Pour le Préfet et par délégation,
le responsable du bureau de gestion régionale et
interdépartementale de l'éducation routière,
chef du bureau de la sécurité routière, par intérim.

Jean-Pierre OLIVE



PREFET DU VAL DE MARNE

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Équipement et de l'Aménagement
Service Sécurité des Transports
Département Sécurité Éducation et Circulation Routières

A R R Ê T E N°DRIEA IdF 2014-1-404

Portant modification des conditions de circulation, aux véhicules de toutes catégories rue du Colonel Fabien section comprise entre la Place Oradour sur Glane et rue Sacco et Vanzetti à Valenton.

LE PREFET DU VAL-DE-MARNE

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le Code de la Route;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2521-1 et L2521-2;

Vu l'ordonnance générale du 1er juin 1969 du Préfet de Police de Paris réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique toujours en vigueur dans le Val-de-Marne ;

Vu le décret n°71-606 du 20 juillet 1971 portant transfert d'attribution du Préfet de Police aux Préfets des Départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le décret n°2010-578 du 31 mai 2010 fixant la liste des Routes à Grande Circulation;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et les Départements;

Vu le décret n°2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du Réseau Routier National;

Vu le décret du 17 janvier 2013 portant nomination de Monsieur Thierry LELEU en qualité de Préfet du Val-de-Marne;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes;

Vu l'arrêté ministériel du 28 juin 2010 portant nomination de Monsieur Jean-Claude RUYSSCHAERT, Ingénieur Général des Ponts, des Eaux et des Forêts, Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France;

Vu l'arrêté du préfet de région n°2013004-0015 du 4 janvier 2013, modifiant l'arrêté n°2010-635 du 30 juin 2010, et portant organisation de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013/464 du 11 février 2013 de Monsieur le Préfet du Val-de-Marne donnant délégation de signature à Monsieur Jean-Claude RUYSSCHAERT, Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France;

Vu la décision n°DRIEA IdF 2013-1-107 du 30 janvier 2013 du Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France, portant organisation des services de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement de la Région d'Île-de-France;

Vu la décision n°DRIEA IdF 2014-1-011 du 14 janvier 2014 de Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative ;

Vu la circulaire fixant le calendrier des jours « hors chantiers » ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu l'avis de Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne ;

CONSIDERANT : Que la ville de Valenton, représentée par Madame le Maire Françoise Baud dont le siégé se situe : 48 rue du colonel fabien 94460 Valenton.

CONSIDERANT : Que le cortège de la <<Cérémonie Commémorative du 69ème anniversaire de la libération des camps nazis et de la capitulation de l'armée hitlérienne le 8 mai 1945 >> doit emprunter, le jeudi 8 mai 2014 une partie de la chaussée de la (rue du colonel fabien) dans le sens Limeil Brévannes vers Yerres, et que pendant toute la durée de cette cérémonie, il y a lieu d'assurer la sécurité des participants et des automobilistes.

ARRÊTE

ARTICLE 1

Le jeudi 8 mai 2014 de 10h30 à 11h35 la circulation des véhicules sur l'itinéraire décrit ci-après est réglementée selon les conditions suivantes :

- Au départ de la plaque commémorative d'Oradour sur glane située place de l'église jusqu'à la rue du Colonel Fabien a lieu un défilé piétonnier avec neutralisation de la voie dans le sens Valenton / Yerres, avec un arrêt au monument aux morts situé parc de la libération à la hauteur de la mairie, 48 rue du Colonel Fabien.

- Le défilé se rend ensuite à la stèle du 8 mai 1945 située à l'angle de la rue du 8 mai 1945 et de la rue Sacco et Vanzetti, pour cela le défilé emprunte les rues du Colonel Fabien et Sacco et Vanzetti.

- Le cortège est assuré et protégé par une voiture de tête et une voiture de sécurité de fin de cortège.

- Le service fête et cérémonie organise la circulation sur la totalité de l'itinéraire.

- Un alternat manuel est mis en place avec homme trafic entre la place Oradour sur Glane et la rue Sacco et Vanzetti pendant le passage du défilé

ARTICLE 2 :

La vitesse est limitée à 30 km/h.

ARTICLE 3:

Les horaires d'activité sont compris entre 10h30 et 11h35.

- A la fin de la cérémonie rétablissement de la circulation par le service fête et cérémonie de la ville de Valenton.

ARTICLE 4 :

En cas de circonstances imprévisibles ou en cas de non-respect des conditions énumérées dans le présent arrêté, le cortège peut être arrêté sur simple injonction du service gestionnaire de la voie ou des services de police.

ARTICLE 5

Les restrictions de circulation sur les voiries adjacentes doivent obligatoirement faire l'objet d'un arrêté émanant de l'autorité titulaire du pouvoir de police de circulation.

A défaut d'arrêtés relatifs à ces voiries, la mise en application des restrictions de circulation est frappée de nullité.

ARTICLE 6 :

Les infractions au présent arrêté sont constatées par procès-verbaux dressés soit par les personnels en charge, et sont transmises aux tribunaux compétents. Elles peuvent donner lieu à engagement de poursuites, conformément aux dispositions du Livre I du Code de la Route et notamment son titre 2.

ARTICLE 7 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Préfet dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans le même délai.

ARTICLE 8 :

Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France,
Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité,
Monsieur le Président du Conseil Général du Val-de-Marne,
Madame le Maire de Valenton,

sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne et dont ampliation est adressée aux SAMU du Val-de-Marne et à Monsieur le Général Commandant de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris et au SAMU du Val-de-Marne.

Fait à Paris, le 21/03/2014

Pour le Préfet et par délégation,
le responsable du bureau de gestion régionale et
interdépartementale de l'éducation routière,
chef du bureau de la sécurité routière, par intérim.

Jean-Pierre OLIVE



PREFET DU VAL DE MARNE

Direction Régionale et Interdépartementale
De l'Équipement et de l'Aménagement
Service Sécurité des Transports
Département Sécurité Education et Circulation Routières

ARRÊTE N° DRIEA IdF 2014-1-405

Réglementant provisoirement la circulation des véhicules de toutes catégories rue Charles de Gaulle RD 19 à Alfortville entre la rue Véron et la rue Paul Vaillant Couturier.

LE PREFET DU VAL-DE-MARNE

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le Code de la Route;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2521-1 et L2521-2;

Vu l'ordonnance générale du 1er juin 1969 du Préfet de Police de Paris réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique toujours en vigueur dans le Val-de-Marne ;

Vu le décret n°71-606 du 20 juillet 1971 portant transfert d'attribution du Préfet de Police aux Préfets des Départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le décret n°2010-578 du 31 mai 2010 fixant la liste des Routes à Grande Circulation;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et les Départements;

Vu le décret n°2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du Réseau Routier National;

Vu le décret du 17 janvier 2013 portant nomination de Monsieur Thierry LELEU en qualité de Préfet du Val-de-Marne;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes;

Vu l'arrêté ministériel du 28 juin 2010 portant nomination de Monsieur Jean-Claude RUYSSCHAERT, Ingénieur Général des Ponts, des Eaux et des Forêts, Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France;

Vu l'arrêté du préfet de région n°2013004-0015 du 4 janvier 2013, modifiant l'arrêté n°2010-635 du 30 juin 2010, et portant organisation de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013/464 du 11 février 2013 de Monsieur le Préfet du Val-de-Marne donnant délégation de signature à Monsieur Jean-Claude RUYSSCHAERT, Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France;

Vu la décision n°DRIEA IdF 2013-1-107 du 30 janvier 2013 du Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France, portant organisation des services de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement de la Région d'Île-de-France;

Vu la décision n°DRIEA IdF 2014-1-011 du 14 janvier 2014 de Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative ;

Vu la circulaire fixant le calendrier des jours « hors chantiers » ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu l'avis de Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne ;

Vu l'avis de Monsieur le Président du Conseil Général du Val-de-Marne ;

Vu l'avis de Monsieur le Maire d'Alfortville ;

Vu l'avis de Monsieur le Directeur de la Régie Autonome des Transports Parisiens ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder aux travaux de réhabilitation d'un branchement d'eaux usées et remise en place d'une armoire électrique - RD 19 à Alfortville rue Charles de Gaulle au droit du n° 28 entre la rue Véron et la rue Paul Vaillant Couturier dans le sens Paris-province ;

CONSIDERANT la nécessité d'apporter des mesures de restriction de la circulation afin de garantir la sécurité des usagers et celle du personnel chargé de l'exécution des travaux ;

SUR la proposition de Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France ;

A R R E T E

ARTICLE 1 :

À compter du mardi 22 avril 2014 jusqu'au vendredi 09 mai 2014 inclus 24 heures sur 24, la circulation des véhicules de toutes catégories est réglementée sur la Commune d'Alfortville RD 19 rue Charles de Gaulle au droit du n° 28 entre la rue Véron et la rue Paul Vaillant Couturier dans le sens Paris-Province afin de permettre les travaux de réhabilitation d'un branchement d'eaux usées et remise en place d'une armoire électrique dans les conditions prévues à l'article 2 et suivants du présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Ces travaux nécessitent au droit du n° 28 rue Charles de Gaulle dans le sens Paris-province :

- la neutralisation de la voie de droite ;
- la neutralisation du trottoir ; à cet effet les piétons doivent emprunter le trottoir opposé au moyen des passages sécurisés situés en amont et aval des travaux ;
- la neutralisation de places de stationnement.

ARTICLE 3 :

Pendant toute la durée des travaux, la vitesse des véhicules est limitée à 30 km/heure.

ARTICLE 4 :

Les travaux et le balisage sont exécutés par les entreprises SEMERU groupe FAYAT 34, rue Charles Piketty 91178 Viry-Chatillon et FAYOLLE et Fils 30, rue de l'Egalité 95230 Soissy sous Montmorency pour le compte de la DSEA CG 94 sous le contrôle du Conseil Général du Val-de-Marne - Direction des Transports de la Voirie et des Déplacements – Service Territorial Ouest – secteur Villejuif – 100, avenue de Stalingrad – 94800 Villejuif.

Le balisage et la signalisation mis en œuvre est conforme aux prescriptions de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière et au manuel du chef de chantier (signalisation temporaire – édition du SETRA).

ARTICLE 5 :

Les infractions au présent arrêté sont constatées par procès-verbaux dressés par les personnels en charge, et sont transmises aux tribunaux compétents. Elles peuvent donner lieu à engagement de poursuites, conformément aux dispositions du Livre I du Code de la Route et notamment son livre 2.

ARTICLE 6 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Préfet dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans le même délai.

ARTICLE 7 :

Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France,
Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne,
Monsieur le Président du Conseil Général du Val-de-Marne,
Monsieur le Maire d'Alfortville,

sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne et dont ampliation est adressée aux SAMU du Val-de-Marne et à Monsieur le Général Commandant de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris et au SAMU du Val-de-Marne.

Fait à PARIS, le 21/03/2014

Pour le Préfet et par délégation,
le responsable du bureau de gestion régionale et
interdépartementale de l'éducation routière,
chef du bureau de la sécurité routière, par intérim.

Jean-Pierre OLIVE



PREFET DU VAL DE MARNE

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Équipement et de l'Aménagement
Service Sécurité des Transports
Département Sécurité Éducation et Circulation Routières

A R R Ê T E N°DRIEA IdF 2014-1-407

Portant modification temporaire des conditions de circulation et de stationnement au droit du 10, avenue de la République (RD148) sur la commune de Maisons-Alfort.

LE PREFET DU VAL-DE-MARNE

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le Code de la Route;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2521-1 et L2521-2;

Vu l'ordonnance générale du 1er juin 1969 du Préfet de Police de Paris réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique toujours en vigueur dans le Val-de-Marne ;

Vu le décret n°71-606 du 20 juillet 1971 portant transfert d'attribution du Préfet de Police aux Préfets des Départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le décret n°2010-578 du 31 mai 2010 fixant la liste des Routes à Grande Circulation;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et les Départements;

Vu le décret n°2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du Réseau Routier National;

Vu le décret du 17 janvier 2013 portant nomination de Monsieur Thierry LELEU en qualité de Préfet du Val-de-Marne;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes;

Vu l'arrêté ministériel du 28 juin 2010 portant nomination de Monsieur Jean-Claude RUYSSCHAERT, Ingénieur Général des Ponts, des Eaux et des Forêts, Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France;

Vu l'arrêté du préfet de région n°2013004-0015 du 4 janvier 2013, modifiant l'arrêté n°2010-635 du 30 juin 2010, et portant organisation de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013/464 du 11 février 2013 de Monsieur le Préfet du Val-de-Marne donnant délégation de signature à Monsieur Jean-Claude RUYSSCHAERT, Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France;

Vu la décision n°DRIEA IdF 2013-1-107 du 30 janvier 2013 du Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France, portant organisation des services de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement de la Région d'Île-de-France;

Vu la décision n°DRIEA IdF 2014-1-011 du 14 janvier 2014 de Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative ;

Vu la circulaire fixant le calendrier des jours « hors chantiers » ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu l'avis de Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne ;

Vu l'avis de Monsieur le président du Conseil Général du Val-de-Marne ;

Vu l'avis de Monsieur le Maire de Maisons-Alfort ;

Vu l'avis de la RATP ;

Vu le dossier d'exploitation ;

CONSIDERANT la nécessité de neutraliser partiellement le trottoir et des places de stationnement au droit du 10, avenue de la République (RD 148), pour l'installation d'un chantier de construction d'un immeuble d'habitations, sur la commune de MAISONS-ALFORT.

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des restrictions de circulation sur le trottoir de la section précitée de la RD148, en raison des dangers que cela représente, tant pour les usagers que pour les ouvriers travaillant sur le dit chantier.

Sur proposition de Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}

L'arrêté 2013-1-762 du 27 juin 2013 est abrogé.

ARTICLE 2 :

A compter de la date de signature du présent arrêté et jusqu'au 30 septembre 2014, l'entreprise GERING SA (48, cours Blaise Pascal - 91000 EVRY) et ses sous-traitants, réalisent pour le compte de la SCCV REPUBLIQUE 10 (28, rue Marbeuf - 75008 PARIS), la construction d'un immeuble d'habitations au droit du 10, avenue de la République à Maisons-Alfort.

ARTICLE 3

Pendant toute la durée du chantier au droit du 10, avenue de la République (RD148), les prescriptions suivantes sont instaurées :

- Neutralisation partielle du trottoir sur 32 mètres linéaires avec mise en place d'un tunnelier ;
- Régulation des entrées et sorties des véhicules de chantier par hommes-traffic ;
- Neutralisation de 3 places de stationnement (15 mètres linéaires) ;
- Accès aux riverains est maintenu sur le trottoir entre le n°3 de la rue Pasteur (voie communale) et le n°10 de l'avenue de la République ;
- Les véhicules de chantier ont interdiction de stationner sur la chaussée de la RD148 au droit du chantier.

La circulation des transports exceptionnels est maintenue, en particulier pour les transports Air Liquide avec des gabarits importants (hauteur supérieure à 6 mètres et largeur supérieure à 6,60 mètres linéaires). Ces transports nécessitent la disponibilité totale du stationnement au droit du chantier.

Conformément à l'engagement de l'entreprise, la palissade de chantier doit être enlevée à chaque passage de transports exceptionnels afin de permettre leur libre circulation ainsi que les deux plots béton implanté, de manière à laisser disponible l'emprise de giration pour ces transports.

Les 5 et 12 avril 2014, afin de permettre le montage d'une grue, les dispositions suivantes sont mises en place entre 7h00 et 20h00 :

- Neutralisation de la voie de circulation du sens Alfortville/Maisons-Alfort avec mise en place d'un alternat manuel, géré par hommes-traffic ;
- Neutralisation du cheminement des piétons avec dévoiement sur le trottoir opposé par les passages piétons existants, en amont et en aval du chantier ;
- Suppression de l'arrêt bus RATP « Mairie » ;
- Mise en clignotant des feux au carrefour Général de Gaulle/République/Jean Jaurès.

ARTICLE 4

La vitesse de circulation est limitée à 30km/h au droit du chantier.

ARTICLE 5

Le stationnement des véhicules de toutes catégories est interdit sur le tronçon précité de cette voie durant la période précisée à l'article 1 ci-dessus, pour des raisons de sécurité liées au bon déroulement des travaux d'une part, et afin de ne pas constituer une entrave à l'exécution de ceux-ci, d'autre part. Le non-respect de cette interdiction de stationnement est assimilé à un stationnement gênant au sens de l'article 417-10 du Code de la Route.

Les véhicules laissés en stationnement sont retirés immédiatement de la voie publique et mis en fourrière dans les conditions prévues à l'article L.325 du Code précité.

ARTICLE 6

Une signalisation est mise en place aux endroits nécessaires pour informer les usagers de ces dispositions. La pose des panneaux, du balisage et de son entretien, sont assurés par l'entreprise GERING SA, sous le contrôle du CG94/ STE / SEE 1, qui doit, en outre prendre toutes les dispositions pour assurer la sécurité publique et notamment la pré-signalisation et le balisage, conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 7

En cas de circonstances imprévisibles ou en cas de non-respect des conditions énumérées dans le présent arrêté, les travaux peuvent être arrêtés sur simple injonction du service gestionnaire de la voie (Direction des Transports de la Voirie et des Déplacements / Service Territorial Est) ou des services de police.

ARTICLE 8

Les infractions au présent arrêté sont constatées par procès-verbaux dressés soit par les personnels de Police soit par les agents assermentés de la Direction des Transports de la Voirie et des Déplacements du Conseil Général du Val-de-Marne et sont transmis aux tribunaux compétents. Ils peuvent donner lieu à engagement de poursuites, conformément aux dispositions du Livre II du Code de la Route et notamment son titre 1.

ARTICLE 9

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Préfet dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans le même délai.

ARTICLE 10

Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France,
Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité,
Monsieur le Président du Conseil Général du Val-de-Marne,
Monsieur le Maire de Maisons-Alfort,

sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne et dont ampliation est adressée aux SAMU du Val-de-Marne et à Monsieur le Général Commandant de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris et au SAMU du Val-de-Marne.

Fait à Paris, le 21/03/2014

Pour le Préfet et par délégation,
le responsable du bureau de gestion régionale et
interdépartementale de l'éducation routière,
chef du bureau de la sécurité routière, par intérim.

Jean-Pierre OLIVE



PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Équipement et de l'Aménagement
Île-de-France

Unité Territoriale du Val-de-Marne
SPAD N°D-2014-75

Arrêté N°2014/4733

Commune d'Arcueil

**Accordant à l'ISIT
Institut de management et de communication
interculturels l'agrément institué par l'article
R.510-1 du code de l'urbanisme**

**Le Préfet du Val-de-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- VU** le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 510-1 à L. 510-4 et R.510-1 à R.510-15 ;
- VU** la convention en date du 27 décembre 2010, signée entre le Préfet du Val-de-Marne, la Communauté d'agglomération du Val de Bièvre, les communes d'Arcueil, Cachan, Fresnes, Gentilly, Le Kremlin-Bicêtre, l'Haÿ-les-Roses et Villejuif ;
- VU** la demande d'agrément et les plans joints présentés par l'ISIT – Institut de management et de communication interculturels, reçue à l'Unité Territoriale du Val-de-Marne de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement (UTEA 94) le 6 mars 2014 ;

CONSIDÉRANT que la demande respecte le Plan Local d'Urbanisme d'Arcueil ainsi que les objectifs de la convention sus visée,

ARRETE

Article 1er : L'agrément prévu par les articles susvisés du code de l'urbanisme est accordé à l'ISIT – Institut de management et de communication interculturels, en vue de la réhabilitation avec changement de destination de locaux en locaux d'enseignement, à Arcueil, 23/25 avenue Jeanne d'Arc, pour son propre usage, opération portant sur une surface de plancher totale de 4 411 m².

Article 2 : La surface accordée est de 4 411 m² de surface de plancher de locaux d'enseignement, constituant un maximum susceptible d'être réduit en application des dispositions d'urbanisme.

Article 3 : Les locaux devront être utilisés uniquement en vue de l'exercice de l'activité définie à l'article 2 .

Article 4 : La délivrance du permis de construire étant subordonnée à l'ensemble des règles régissant la matière, la présente décision ne préjuge pas de cette délivrance et elle ne peut être opposée aux objections éventuelles touchant notamment l'implantation, les volumes, la densité, les nuisances, qui pourraient être faites par les services chargés d'instruire la demande de permis de construire. Cette demande, à laquelle sera annexée une copie de la présente décision, devra être déposée dans le délai d'un an à compter de la date de la décision, à l'échéance duquel la présente décision sera caduque.

Article 5 : La présente décision sera notifiée à :

Madame Nathalie GORMEZANO
Directrice générale
ISIT – Institut de management et de communication interculturels
21, rue d'Assas
75270 Paris Cedex 06

Article 6 : Le pétitionnaire qui souhaite contester cette décision peut, dans le délai de deux mois à compter de la notification, saisir le préfet du Val-de-Marne d'un recours gracieux ou adresser un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de l'aménagement du territoire. Un tiers peut exercer le même recours durant le délai de deux mois suivant la publication. Ils peuvent également saisir, durant le même délai, le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux.

Article 7 : Le Secrétaire Général de la Préfecture et le Directeur de l'UT-DRIEA 94 sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne et dont une ampliation sera adressée au Directeur de l'UT-DRIEA 94.

Fait à Créteil, le 14 mars 2014

Pour le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général,

SIGNÉ

Christian ROCK



LE PREFET DU VAL-DE-MARNE

DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE
L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ENERGIE D'ILE DE FRANCE

Arrêté n° 2014 DRIEE IdF 108 portant subdélégation de signature

Le directeur de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de
l'Énergie d'Île-de-France

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 portant charte de déconcentration ;

VU le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles, et notamment son article 1^{er} ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2005-1621 du 22 décembre 2005 ;

VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;

VU l'arrêté ministériel du 9 juillet 2013, nommant M. Alain VALLET, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie de la région Île-de-France,;

VU l'arrêté préfectoral n°2013/2812 du 24 septembre 2013 de Monsieur le préfet du Val de Marne donnant délégation de signature à M. Alain VALLET, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France;

ARRETE

ARTICLE 1er :Subdélégation de signature est donnée à M. Jean-François CHAUVEAU, directeur adjoint de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France, à Mme Laure TOURJANSKY, directrice adjointe de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France et à M. Jean-Michel ROULIÉ, secrétaire général de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France, à effet de signer :

- les correspondances courantes relatives à l'instruction des dossiers relevant des attributions de la DRIEE,

- les décisions sous forme d'un arrêté préfectoral entrant dans le champ des activités visées dans les points I à VIII, et XI de la liste ci-dessous et les décisions administratives individuelles même si celles-ci prennent la forme d'un arrêté préfectoral dans le cadre de ses attributions et compétences, et les courriers se rapportant aux domaines visés dans les points IX et X de la liste ci-dessous :

I – CONTROLE DES VÉHICULES AUTOMOBILES

1. Autorisation et retrait d'autorisation de mise en circulation de véhicules destinés au transport en commun des personnes (articles R. 323-23 et R. 323-24 du Code de la Route et arrêtés ministériels du 2 juillet 1982 modifié et du 27 juillet 2004)
2. Autorisation de mise en circulation de véhicules d'évacuation des véhicules en panne ou accidentés (articles 7 et 17 de l'arrêté ministériel du 30 septembre 1975 modifié)
3. Procès-verbal de réception de véhicules (articles R. 321-15 et 321-16 du Code de la Route et arrêté ministériel du 19 juillet 1954 modifié)
4. Homologation et agrément des véhicules et des prototypes de citernes de transport de marchandises dangereuses par route (arrêté ministériel du 29 mai 2009 modifié)

II – EQUIPEMENT SOUS PRESSION – CANALISATION

1. Délivrance des dérogations et autorisations diverses (organismes habilités, services d'inspection reconnus, enquêtes consécutives aux accidents, mise en demeure, aménagements divers, etc...) autres que celles relevant de la compétence ministérielle pour la fabrication et la surveillance en service des équipements sous pression (décrets du 2 avril 1926, du 18 janvier 1943, du 13 décembre 1999 et leurs arrêtés d'application).
2. Délivrance des dérogations et autorisations diverses, autres que celles relevant de la compétence ministérielle pour la construction et la surveillance en service des canalisations de transport d'hydrocarbures et de produits chimiques, de gaz combustibles, et de la vapeur d'eau, de l'eau surchauffée (décrets modifiés du 2 mars 1926 et du 1^{er} janvier 1943 et du décret du 18 octobre 1965 et décret 2012-615 du 2 mai 2012) et l'ensemble des arrêtés d'application desdits décrets.
3. Habilitation, sous la forme d'un arrêté préfectoral, des agents chargés de la surveillance des canalisations de transports d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés, de produits chimiques et de transport ou de distribution de gaz naturel (décret n° 2012-615 du 2 mai 2012), étendue aux contrôles des canalisations de vapeur d'eau surchauffée qui requièrent des compétences similaires. (Instruction DARQSI/SDSIM/BSEI 2005 8 29 288).
4. Autorisation préfectorale relative au transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques par canalisation délivrée sous forme d'arrêté préfectoral (décret 2012-615 du 2 mai 2012) –
5. Acceptation d'une renonciation prononcée par le préfet et avis émis pour le compte du préfet pour les renonciations prononcées par le ministre (décret 2012-615 du 2 mai 2012)

III – SOUS-SOL (Mines et Carrières)

Dérogations aux prescriptions réglementaires suivantes :

1. Règlement général des industries extractives (article 2 (§5) du décret n° 80.331 du 7 mai 1980 portant règlement général des industries extractives)
2. Exploitation des carrières à ciel ouvert (articles 2 et 6 (§1^{er} et §6) du décret n° 64.1148 du 16 novembre 1964)
3. Exploitation des carrières souterraines (articles 2 et 6 (§1^{er} et §6) du décret n° 64-1149 du 16 novembre 1964)
4. Travaux de recherches par sondages ou d'exploitation par sondages des mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux (article 1^{er} du décret n° 62-725 du 27 juin 1962 et article 273 (§1^{er} et §6) du décret n° 59-285 du 27 janvier 1959)
5. Sécurité des silos et trémies (article 12 du décret n° 55-318 du 22 mars 1955)
6. Sécurité des convoyeurs dans les mines et carrières (article 13 du décret n° 73-404 du 26 mars 1973)
7. Signification à l'exploitant, sous forme d'un arrêté préfectoral, des mesures à prendre pour remédier à la situation, y compris la suspension des travaux en application de l'article 107 du code minier (article 4 alinéa 2 du décret 99.116 du 12 février 1999)
8. déclaration de début de travaux (publication dans les journaux, notifications) – code minier
9. déclaration de fin de travaux (notifications aux pétitionnaires, propriétaires, mairies...) –code minier
10. tous actes relatifs à l'utilisation d'explosifs en carrière – code minier

IV – ÉNERGIE

1. Approbation des projets d'ouvrages des réseaux publics d'électricité et des autres réseaux d'électricité ainsi que des plans de contrôle et de surveillance des champs électro- magnétiques (décret 2011-1697 du 1er décembre 2011) :
 - consultations des maires des communes et des gestionnaires des domaines publics sur le territoire desquels les ouvrages doivent être implantés, actes portant prorogation du délai d'instruction,
 - arrêtés d'approbation.
2. Établissement de la liste des clients non domestiques, consommateurs de gaz, assurant des missions d'intérêt général, établie sous forme d'arrêté préfectoral (article 1^{er} du décret 2004-251 du 19 mars 2004)
3. Délivrance des titres de concession, approbation des projets et autorisation des travaux concernant les ouvrages utilisant l'énergie hydraulique (décret n° 94-894 du 13 octobre 1994 modifié)
4. Inscription des abonnés sur les listes de service prioritaire de l'électricité (arrêté ministériel du 5 juillet 1990)
5. Certificat ouvrant droit à l'obligation d'achat d'électricité (décret n° 2001-410 du 10 mai 2001)
6. Attestation ouvrant droit au tarif d'achat du biométhane injecté dans le réseau de gaz naturel (décret n°2011-1597 du 21 novembre 2011)

V – DECHETS

Décisions prises en application du règlement européen CE 1013/2006 du 14 juin 2006 concernant les transferts de déchets, à l'exception de celles prises en application de l'article 6, alinéa 7 de ce règlement (règlement européen CE 1013/2006 du 14 juin 2006)

VI – ICPE

Demandes de compléments aux dossiers de demande d'autorisation et à la procédure d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (articles L512-7 et suivants et R512-11 du Code de l'Environnement)

VII- POLICE DE L'EAU, DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA PECHE :

1. Pour les installations, ouvrages, travaux et activités visés à l'article L.214-1 du code de l'environnement :
 - pour les dossiers soumis à déclaration :
 - délivrance de récépissés de déclaration,
 - actes relatifs à l'instruction des dossiers soumis à déclaration,
 - arrêtés de prescriptions complémentaires,
 - arrêtés d'opposition à déclaration,
 - pour les dossiers soumis à autorisation :
 - actes relatifs à l'instruction des dossiers soumis à autorisation,
 - avis de réception d'autorisation
 - arrêtés portant prorogation du délai d'instruction,
 - proposition d'arrêté d'autorisation et/ou d'autorisation complémentaire au CODERST (Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques),
 - notification du projet d'arrêté au pétitionnaire pour observation,
 - arrêté d'autorisation complémentaire ou de refus d'autorisation,
 - arrêté de prescription complémentaire
2. En cas d'infraction à la police de l'eau ou de la pêche en eau douce :
 - en matière de contravention : proposition de transaction pénale notifiée à l'auteur de l'infraction et, en cas d'accord de ce dernier, transmission du dossier de transaction au Procureur de la République,
 - en matière de délit : proposition de transaction au préfet de département puis, en cas d'accord, proposition de transaction notifiée à l'auteur de l'infraction et, si ce dernier accepte, transmission du dossier de transaction au Procureur de la République,
 - transmission des procès-verbaux au Procureur de la République en cas de transaction.
3. Autorisation de pêche exceptionnelle ou de destruction de certaines espèces envahissantes

VIII- PROTECTION DES ESPECES DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES

1. CITES

- à l'importation, l'exportation, la réexportation ainsi que les certificats d'attestation de provenance des spécimens d'espèces protégées délivrées conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel modifié du 30 juin 1998 fixant les modalités d'application de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et des règlements (CE) n° 338/97 du Conseil européen et (CE) n° 939/97 de la Commission européenne,
- à la détention et à l'utilisation d'écaillés de tortues marines des espèces *Eretmochelys imbricata* et *Chelonia mydas*, par des fabricants ou restaurateurs d'objets qui en sont composés,
- à la détention et à l'utilisation d'ivoire d'éléphant, par des fabricants ou restaurateurs d'objets qui en sont composés,
- au transport de spécimens d'espèces animales qui sont simultanément inscrites dans les annexes du règlement (CE) n° 339/97 susvisé et protégées au niveau national par les arrêtés pris pour l'application des articles L. 411-1 et L. 411-2 du code de l'environnement,

2. ZNIEFF

- les arrêtés relatifs à la pénétration sur les propriétés privées, closes ou non-closes (à l'exception des locaux consacrés à l'habitation) en vue d'exécuter les opérations nécessaires aux inventaires du patrimoine naturel de l'article L. 411-5 du code de l'environnement, aux agents de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie et ceux auxquels cette administration aura délégué ses droits.

3. ESPECES PROTEGEES

- Dérogation préfectorale après avis CNPN (AM 19/02/2007 annexe 3)
- Autorisations de production, d'importation et de commercialisation d'espèces végétales protégées
- Autorisations de détention et d'utilisation sur le territoire national d'écaillé de tortue marine de l'espèce *Eretmochelys imbricata* par des fabricants d'objets qui en sont composés
- Autorisations exceptionnelles de capture temporaire à des fins scientifiques d'animaux d'espèces pour lesquelles cette activité est interdite en application des articles L.411-1 et L. 411-2 du C.E.
- Autorisations exceptionnelles de transport en vue de réintroduction dans la nature à des fins scientifiques d'animaux d'espèces dont le transport est interdit en application des articles L.411-1 et L.411-2 du C.E.
- Autorisations exceptionnelles de transport à des fins scientifiques autres que de réintroduction dans la nature d'animaux d'espèces dont le transport est interdit en application des articles L.411-1 et L.411-2 du C.E.
- Autorisations exceptionnelles de coupe, de mutilation, d'arrachage, de cueillette ou d'enlèvement à des fins scientifiques de végétaux d'espèces dont la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement sont interdits en application des articles L.411-1 et L.411-2 du C.E.
- Dérogations pour la capture temporaire ou définitive à d'autres fins que scientifiques d'animaux d'espèces pour lesquelles cette activité est interdite en application des articles L.411-1 et L.411-2 du C.E.
- Dérogations pour la destruction d'œufs ou la destruction d'animaux d'espèces pour

lesquelles ces activités sont interdites en application des articles L.411-1 et L.411-2 du C.E.

- Dérogations pour le transport, le colportage, l'utilisation, la détention, la mise en vente,
- la vente ou l'achat d'animaux ou de végétaux d'espèces pour lesquelles ces activités sont interdites en application des articles L.411-1 et L.411-2 du C.E.
- Dérogations pour la destruction, l'altération ou la dégradation des listes de reproduction ou des aires de repos des animaux d'espèces pour lesquelles ces activités sont interdites en application des articles L.411-1 et L.411-2 du C.E.

IX – ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES DOCUMENTS D'URBANISME

Pour les documents d'urbanisme sur lesquels le préfet du Val -de- Marne est autorité environnementale en application de l'article R.121-15 du code de l'urbanisme :

1°) – Accusé de réception des demandes d'examen au cas par cas (article R.121-14 du code de l'urbanisme)

2°) – Saisine du directeur général de l'agence régionale de santé (article R.121-14 du code de l'urbanisme), de l'UT DRIEA et, en fonction des enjeux du territoire concernés, des autres services compétents.

X – ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES PLANS-PROGRAMMES

Pour les planifications sur lesquelles le préfet du Val -de- Marne est autorité environnementale en application de l'article R.122-17 du code de l'environnement :

1°) - Accusé de réception des demandes d'examen au cas par cas et saisine du directeur général de l'agence régionale de santé (article R.122-18 du code de l'environnement), de l'UT DRIEA et, en fonction des enjeux du territoire concernés, des autres services compétents.

2°) - Réception des demandes de cadrage préalable et émission des notes de cadrage préalable (article R.122-19 du code de l'environnement)

3°) - Réception au titre de l'autorité environnementale du projet de plan, schéma, programme ou document de planification, du rapport environnementale, des pièces et avis exigés par les législations et réglementations applicables et saisine du directeur général de l'agence régionale de santé (article R.122-21 du code de l'environnement)

XI – Chasse, pêche, réglementation de la nature

Dans le cadre de ses attributions et compétences en matière de chasse, pêche et réglementation de la nature, les correspondances courantes et toutes décisions, à l'exception des arrêtés réglementaires et des décisions figurant ci-dessous :

Chasse

- interdiction permanente de la commercialisation et du transport du gibier art L 424-8 à L 424-13 du code de l'environnement

- battues administratives art L 427-6 du code de l'environnement
- nomination de lieutenants de louveterie art R 427-1 du code de l'environnement
- nomination des membres du conseil départemental de la chasse et de la faune sauvage et de sa formation spécialisée « indemnisation des dégâts de gibier » art R 421-29 à 32 du de l'environnement
- arrêté annuel d'ouverture et de clôture de la chasse art R 424-4 et R 424-8 du code de l'environnement
- arrêté annuel fixant la liste des espèces nuisibles et les modalités de destruction art R 427-6 et R 427-7 du code de l'environnement

Pêche

- agrément des associations de pêche et de pisciculture art R 434-26 du code de l'environnement
- autorisation de pisciculture art L431-6 du code de l'environnement
- réglementation de la pêche en eau douce art R436-6 du code de l'environnement et suivants

Réglementation de la nature

- classement des biotopes (décret n°89-805 du 27 octobre 1989)

ARTICLE 2 : Dans la limite de leurs attributions respectives, la subdélégation de signature sera également exercée par :

Pour les affaires relevant du point I, par :

- M. Julien ASSOUN, chef du service énergie, climat, véhicules
- M. Jean-Noël BEY, chef de pôle au service énergie, climat, véhicules
- M. Claude POINSOT, chef du centre national de réception des véhicules
- M. Jean Christophe CHASSARD, centre national de réception des véhicules
- M. Pascal LECLERCQ, service énergie, climat, véhicules
- M. Jean-Marie CHABANE, chef de l'unité territoriale du Val de Marne
- Mme Claire TRONEL, adjointe au chef de l'unité territoriale du Val de Marne
- M. Paul-Emile TAQUOI, chef du pôle véhicules à l'unité territoriale du Val de Marne

Pour les affaires relevant du point II, par :

- M. Pierre-Louis DUBOURDEAU, chef du service prévention des risques et des nuisances
- M. Benoît JOURJON, adjoint au chef du service prévention des risques et des nuisances
- M. Patrick POIRET, adjoint au chef du service prévention des risques et des nuisances
- Mme Agnès COURET, responsable du pôle régional « canalisations »
- Mme Aurélie PAPES, adjointe au responsable du pôle régional « canalisations »
- Jean-Marie CHABANE, chef de l'unité territoriale du Val de Marne

Pour les affaires relevant du point III, par :

- Mme Anne-Sophie LECLERE, chef du service eau et sous-sol
- M. Philippe DRESS, chef du service nature, paysages et ressources
- M Laurent TELLECHEA, adjoint au chef du service eau et sous-sol
- Mme Lucile RAMBAUD, adjointe au chef du service nature, paysages et ressources
- M. Michel VAN DEN BOGAARD, adjoint au chef du service eau et sous-sol
- M.Alexis RAFA, chef du pôle géologie et éolien au service nature, paysages et ressources

Pour les affaires relevant du point IV, par :

- M. Julien ASSOUN, chef du service énergie, climat, véhicules
- Mme Brigitte LOUBET, adjointe au chef du service énergie, climat, véhicules
- Jean-Marie CHABANE, chef de l'unité territoriale du Val de Marne

Pour les affaires relevant du point V, par :

- M. Pierre-Louis DUBOURDEAU, chef du service prévention des risques et des nuisances
- Mme Irène ALFONSI, adjointe au chef du pôle risques chroniques et qualité de l'environnement, service prévention des risques et des nuisances
- M. Benoît JOURJON, adjoint au chef du service prévention des risques et des nuisances
- M. Jean-Marie CHABANE, chef de l'unité territoriale du Val de Marne
- M. Claire TRONEL, adjointe au chef de l'unité territoriale du Val de Marne

Pour les affaires relevant du point VI, par :

- M. Pierre-Louis DUBOURDEAU, chef du service prévention des risques et des nuisances
- M. Philippe DRESS, chef du service nature, paysages et ressources
- Mme Sandrine ROBERT, chef du pôle risques et aménagement, service prévention des risques et des nuisances
- Mme Irène ALFONSI, adjointe au chef du pôle risques chroniques et qualité de l'environnement, service prévention des risques et des nuisances
- Mme Lucile RAMBAUD, adjointe au chef du service nature, paysages et ressources
- M. Alexis RAFA, chef du pôle géologie et éolien au service nature, paysages et ressources
- M. Patrick POIRET, adjoint au chef du service prévention des risques et des nuisances
- M. Benoît JOURJON, adjoint au chef du service prévention des risques et des nuisances

- Jean-Marie CHABANE, chef de l'unité territoriale du Val de Marne
- M. Claire TRONEL, adjointe au chef de l'unité territoriale du Val de Marne

Pour les affaires relevant du point VII, par :

- Pierre-Louis DUBOURDEAU, chef du service prévention des risques et des nuisances
- Julie PERCELAY, chef du service de police de l'eau
- Mme Anne-Sophie LECLERE, chef du service eau et sous-sol
- M Benoît JOURJON, adjoint au chef du service prévention des risques et des nuisances
- M Laurent TELLECHEA, adjoint au chef du service eau et sous-sol
- Mme Sandrine ROBERT, chef du pôle risques et aménagement, service prévention des risques et des nuisances
- M. Michel VAN DEN BOGAARD, adjoint au chef du service eau et sous-sol

- Mme Charline NENNIG, adjointe au chef du service de police de l'eau
- M. Dominique BANGOULA, chef de la cellule spécialisée, service de police de l'eau
- Mme Fiona TCHANAKIAN, chef de la cellule Paris proche couronne, service de police de l'eau.

Pour les affaires relevant du point VIII, par :

- M. Philippe DRESS, chef du service nature, paysages et ressources
- Mme Lucile RAMBAUD, adjointe au chef du service nature, paysages et ressources
- Loïc AGNES, chef du pôle police de la nature, chasse et CITES, service nature, paysages et ressources
- Mme Irène OUBRIER, chargée de mission, pôle police de la nature, chasse et CITES, service nature, paysages et ressources
- Mme Claire CHAMBREUIL, chargée de mission, pôle police de la nature, chasse et CITES, service nature, paysages et ressources
- Mme Marie-Cécile DEGRYSE , chef du pôle espaces et patrimoine naturel, service nature, paysages et ressources
- M Dilipp SANDOU, coordinateur CITES, pôle police de la nature, chasse et CITES, service nature, paysages et ressources
- M Régis CORBIN, chargé d'études, pôle police de la nature, chasse et CITES, service nature, paysages et ressources

Pour les affaires relevant des points IX et X, par :

- M Alain BROSSAIS, chef du service développement durable, territoires et entreprises
- M Eric CORBEL, adjoint au chef du service développement durable, territoires et entreprise
- M François BELBEZET, chef du pôle évaluation environnementale et aménagement des territoires, service développement durable, territoires et entreprises
- Mme Véronique NICOLAS, adjointe au chef du pôle évaluation environnementale et aménagement des territoires, service développement durable, territoires et entreprises
- Mme Sarah RUSSEIL, adjointe au chef du pôle évaluation environnementale et aménagement des territoires, service développement durable, territoires et entreprises

Pour les affaires relevant du point XI, par :

- M Philippe DRESS, chef du service nature, paysages et ressources
- Julie PERCELAY, chef du service de police de l'eau
- Mme Lucile RAMBAUD, adjointe au chef du service nature, paysages et ressources
- M Loïc AGNES, chef du pôle police de la nature, chasse et CITES, service nature, paysages et ressources
- Mme Charline NENNIG, adjointe au chef du service de police de l'eau

ARTICLE 3. Sont exclues de la présente délégation les décisions qui ;

- ont trait à l'exercice des compétences dévolues au préfet en matière de contrôle administratif des communes et de leurs établissements publics ;
- concernent une procédure d'enquête publique ou de servitudes ou l'occupation temporaire des terrains privés ou la pénétration sur les dits terrains,

ainsi que :

- les correspondances adressées aux cabinets du Président de la République, du Premier ministre, des ministres, des ministres délégués et secrétaires d'État, au président du conseil régional, au président du conseil général, aux maires et aux présidents d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale (hors celles mentionnées à l'article 1 : IV -1, IX et X),
- les réponses aux interventions des parlementaires, du président du conseil régional, du président du conseil général, des maires et des présidents d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale,
- les mémoires et pièces relatives aux procédures contentieuses.

ARTICLE 4. Toutes les dispositions antérieures et contraires au présent arrêté sont abrogées.

ARTICLE 5. Le Secrétaire général de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le 27 mars 2014

Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur régional et interdépartemental de
l'environnement et de l'énergie d'île de France

Signé

Alain VALLET



Arrêté n°2014-00226

accordant délégation de la signature préfectorale
au sein de la direction des ressources humaines

Le préfet de police,

Vu le code des communes, notamment son article L. 444-3 ;

Vu le décret n° 2002-916 du 30 mai 2002 modifié relatif aux secrétariats généraux pour l'administration de la police ;

Vu le décret n° 2003-737 du 1^{er} août 2003 portant création d'un secrétariat général pour l'administration à la préfecture de police ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 77 ;

Vu le décret n° 2013-951 du 23 octobre 2013 relatif à la modernisation de l'administration de la police nationale et aux systèmes d'information et de communication dans la zone de défense et de sécurité de Paris ;

Vu l'instruction SG/DRH/SDP/BFPP/MG N° 2009-091220 du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales du 8 décembre 2009 relative au transfert dans les secrétariats généraux pour l'administration de la police de la rémunération des personnels civils de la direction générale de la gendarmerie nationale affectés dans les services déconcentrés de la gendarmerie nationale depuis le 1^{er} janvier 2009 ;

Vu le décret du 31 mai 2012 par lequel M. Bernard BOUCAULT, préfet (hors classe) détaché en qualité de directeur de l'École nationale d'administration, est nommé préfet de police de Paris (hors classe) ;

Vu le décret du 20 juin 2013 par lequel M. Bernard BOUCAULT, préfet de police de Paris (hors classe) est maintenu dans ses fonctions ;

Vu le décret du 30 août 2011 par lequel M. Jean-Michel MOUGARD, administrateur civil hors classe, est nommé directeur des ressources humaines au secrétariat général pour l'administration de la préfecture de police ;

Vu le décret du 11 juillet 2011 par lequel M. Jean-Louis WIART, commissaire divisionnaire de la police nationale, est nommé contrôleur général des services actifs de la police nationale ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 décembre 2010 par lequel M. Jean-Louis WIART, commissaire divisionnaire de la police nationale, est affecté en qualité de directeur adjoint des ressources humaines ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013-1279 du 26 décembre 2013 relatif aux missions et à l'organisation de la direction des ressources humaines ;

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité

Vu l'arrêté n° 2013-01285 du 26 décembre 2013 relatif aux missions et à l'organisation du service de la médecine statutaire et de contrôle ;

Sur proposition du préfet, directeur du cabinet et du préfet, secrétaire général pour l'administration,

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Michel MOUGARD, directeur des ressources humaines, directement placé sous l'autorité du préfet, secrétaire général pour l'administration, à l'effet de signer, au nom du préfet de police et dans la limite de ses attributions, tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables, à l'exception de ceux relatifs :

- à la gestion des personnels appartenant à des corps recrutés par la voie de l'École nationale d'administration et de l'École Polytechnique,
- à la nomination du directeur et du sous-directeur du laboratoire central, du directeur de l'institut médico-légal, de l'architecte de sécurité en chef, du médecin-chef du service de la médecine statutaire et de contrôle, du médecin-chef de l'infirmierie psychiatrique,
- à la notation et l'évaluation des personnels qui n'appartiennent pas aux services de gestion administrative et financière placés sous son autorité directe,
- aux propositions de sanction adressées à l'administration centrale et les décisions de sanction.

En outre, délégation est également donnée à M. Jean-Michel MOUGARD pour l'ordonnancement de la paye des agents administratifs et techniques du ministère de l'intérieur affectés dans les unités du commandement de la région de gendarmerie d'Ile-de-France situées dans le ressort du secrétariat général pour l'administration de la police de la zone de défense et de sécurité de Paris.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel MOUGARD, la délégation qui lui est consentie est exercée par M. Jean-Louis WIART, contrôleur général des services actifs de la police nationale, directeur adjoint des ressources humaines.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel MOUGARD et de M. Jean-Louis WIART, la délégation qui leur est respectivement consentie aux articles 1^{er} et 2 est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Géraud d'HUMIÈRES, administrateur civil hors classe, sous-directeur des personnels,
- M. Rémy-Charles MARION, administrateur civil hors classe, sous-directeur de l'action sociale,
- M. Yves NICOLLE, commissaire divisionnaire de la police nationale, chef du service de la formation,
- M. Dominique BROCHARD, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du service de la modernisation et de la performance.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel MOUGARD et de M. Jean-Louis WIART, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par M. Claude DUFOUR, médecin chef, chef du service de la médecine statutaire et de contrôle, et, en cas d'absence ou d'empêchement, par M. Laurent SUIRE et M. François BUSNEL médecins chefs adjoints, directement placés sous l'autorité de M. Claude DUFOUR.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Géraud d'HUMIÈRES, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Anne BADONNEL, administratrice civile, chef du service de gestion des personnels de la police nationale et, en cas d'absence ou d'empêchement, par Mme Laurence CARVAL, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe au chef du service,

- M. Franck CHAULET, administrateur civil hors classe, chef du service de gestion des personnels administratifs, techniques, scientifiques et spécialisés et en cas d'absence ou d'empêchement, par M. Karim KERZAZI conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoint au chef du service,

- Mme Marion JOFFRE, attachée principale d'administration de l'Etat, chef du bureau du recrutement,

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rémy-Charles MARION, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Laurence GOLA-DE MONCHY, sous-préfète détachée dans le corps des administrateurs civils, adjointe au sous-directeur de l'action sociale et chef du service des politiques sociales.

- M. Jean-Yves HAZOUMÉ, sous-préfet détaché dans le corps des administrateurs civils, adjoint au sous-directeur de l'action sociale et chef du service des institutions sociales paritaires.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves NICOLLE, chef du service de la formation, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par M. Hervé SOW, commandant de police à l'emploi fonctionnel, et par M. Jean-François DUVAL, attaché principal d'administration de l'Etat, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, par Mme Fanny SERVIN, attachée d'administration de l'Etat.

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique BROCHARD, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par M. Jérôme AUBRIET, attaché d'administration de l'Etat, adjoint au chef du service de la modernisation et de la performance.

Article 9

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne BADONNEL et de Mme Laurence CARVAL, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Vincent TERZI, capitaine de police, chef du bureau de la gestion des carrières des commissaires et officiers de police ;

- Mme Sophie MIEGEVILLE, attachée principale d'administration de l'Etat, chef du bureau de la gestion des carrières des gradés, gardiens de la paix et adjoints de sécurité et, en cas d'absence ou d'empêchement, dans la limite de leurs attributions respectives, par Mme Noria SOUAB et Mme Fatiha NECHAT, attachées d'administration de l'Etat, adjointes au chef du bureau ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Fatiha NECHAT, la délégation qui lui est consentie au présent article est exercée, dans la limite de ses attributions respectives, par Mme Corinne PARMENTIER, secrétaire administrative de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer.

- M. Thierry LAMBRON, Mme Martine ROUZIÈRE-LISTMAN, Mme Anne-Laure POUMALIOU, Mme Véronique POIROT, attachés d'administration de l'Etat, adjoints au chef du bureau du dialogue social, des affaires disciplinaires et médicales.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine ROUZIÈRE-LISTMAN, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Audrey MARIT-LELEUX, secrétaire administrative de classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer.

- Mme Bernadette GLATIGNY, attachée principale d'administration de l'Etat, chef du bureau des rémunérations et des pensions, et, en cas d'absence ou d'empêchement, dans la limite de leurs attributions respectives, par Mme Audrey CAVALIER, Mme Michèle LE BLAN, et Mme Claire PIETRI, attachées d'administration de l'Etat, adjointes au chef du bureau ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Michèle LE BLAN, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions respectives, par Mme Geneviève KUBIAK, secrétaire administrative de classe exceptionnelle de l'intérieur et de l'outre-mer ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire PIETRI, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par Mme Francine LACHAT, attachée d'administration de l'Etat, M. Philippe BABIN de LIGNAC, secrétaire administratif de classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer, Mme Jenny DENIS, secrétaire administrative de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer, Mme Marie-Edith RAFFIN secrétaire administrative de classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer.

Article 10

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck CHAULET et de M. Karim KERZAZI, chef du bureau du dialogue social et des affaires statutaires et indemnitaires, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par:

- Mme Marie-France BOUSCAILLOU, attachée d'administration de l'Etat, chef du bureau de la gestion des carrières des personnels administratifs, des contractuels et des auxiliaires de bureau et,

en cas d'absence ou d'empêchement, par Mme Fatiha NECHAT, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au chef du bureau ;

5

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Fatiha NECHAT, la délégation qui lui est consentie au présent article est exercée, dans la limite de ses attributions respectives par Mme Martine LO MONACO, secrétaire administrative de classe exceptionnelle de l'intérieur et de l'outre-mer.

- Mme Joëlle LE JOUAN, attachée principale d'administration de l'Etat, chef du bureau de la gestion des carrières des personnels techniques scientifiques, spécialisés et des agents de surveillance de Paris et, en cas d'absence ou d'empêchement, dans la limite de leurs attributions respectives, par Mme Fatiha NECHAT, attachée d'administration de l'Etat, Mme Martine ROUZIERE-LISTMAN, attachée d'administration de l'Etat, Mme Michèle DESPREAUX, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, adjointes au chef du bureau, et Mme Marie-Christine SOUBRAT, secrétaire administratif de classe normale, pour signer les états de service ;

En cas d'absence ou d'empêchement de de Mme Fatiha NECHAT, la délégation qui lui est consentie au présent article est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives par Mme Magali LUCAS, secrétaire administrative de classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer et Mme Martine LO MONACO, secrétaire administrative de classe exceptionnelle de l'intérieur et de l'outre-mer;

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme ROUZIERE-LISTMAN, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Audrey MARIT-LELEUX, secrétaire administrative de classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer.

-M. Anthmane ABOUBACAR, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du bureau des rémunérations et des pensions et, en cas d'absence ou d'empêchement, dans la limite de leurs attributions respectives, par Mme Françoise DOLÉAC, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, M. Dimitri WIELICZKO, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, Mme Emilie AYET, secrétaire administratif de classe normale, et Mme Muriel PIGAULT, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, pour signer les états de paiement, les demandes d'ordonnancement, les annulations (arrêts de solde) et les demandes de virement de crédits relatifs à la paye des personnels de la préfecture de police rémunérés sur le budget spécial.

- M. Francis GARCIA, attaché d'administration de l'Etat, adjoint au chef du bureau du dialogue social et des affaires statutaires et indemnitaires.

Article 11

En cas d'absence de Mme Marion JOFFRE, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Myriam HERBER, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au chef du bureau du recrutement.

Article 12

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence GOLA-de MONCHY, la délégation consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

-M. Christophe CAROL, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du bureau du logement, et, en cas d'absence ou d'empêchement, par Mme Sophie SOUBIGOU-TETREL, attachée

d'administration de l'Etat, adjointe au chef du bureau du logement ;

6

- M. Sébastien TRUET, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du bureau de l'accompagnement social et de la politique d'accueil de la petite enfance et, en cas d'absence ou d'empêchement, par Mme Lauriane LEROY-PLOUVIEZ, conseillère socio-éducative, adjointe au chef de bureau et, en cas d'absence ou d'empêchement, par Mme Marie-Josée AUVRAY, conseillère socio-éducative, adjointe au chef de bureau ;

- Mme Marie-Thérèse DESGRANGES, cadre supérieure de santé paramédical, directrice de la crèche collective de la préfecture de police et, en cas d'absence ou d'empêchement, par Mme Jehanne PHILIPPOTEAU, infirmière en soins généraux et spécialisés de 2^e grade, adjointe à la directrice de la crèche ;

- M. Cédric DILMANN, attaché d'administration de l'Etat, chef du bureau de la restauration sociale et, en cas d'absence ou d'empêchement, par Mme Catherine LEMARIÉ, commandant de police, adjointe au chef de bureau ;

- Mme Anne-Laure FORET, attachée principale d'administration de l'Etat, chef du bureau des prestations sociales, de la santé et de la sécurité au travail et, en cas d'absence ou d'empêchement, par M. David CUNY, ingénieur territorial placé en position de détachement dans le corps des ingénieurs des services techniques du ministère de l'intérieur.

Article 13

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves HAZOUMÉ, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions respectives, par M. Jean-Louis CAILLEUX, attaché principal d'administration de l'Etat, adjoint au chef de service, chef du bureau des activités sociales et culturelles, et par Mme Sobana TALREJA, attachée principale d'administration de l'Etat, chef du bureau de la solidarité financière et de l'économie sociale,

Article 14

Le préfet, directeur du cabinet et le préfet, secrétaire général pour l'administration, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police et des préfectures des départements de la zone de défense et de sécurité de paris, ainsi qu'au bulletin municipal officiel de la ville de Paris.

Fait à Paris, le 11 mars 2014

Bernard BOUCAULT



**PREFECTURE DE POLICE,
PREFECTURE DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE DE PARIS**

ARRETE N° 2014-00234

**PORTANT APPLICATION DES MESURES D'URGENCE EN CAS DE POLLUTION
ATMOSPHERIQUE EN ILE DE FRANCE**

Le Préfet de Police, préfet de la zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 2011-00832 du 27 octobre 2011 relatif à procédure d'information et d'alerte du public en cas de pointe de pollution atmosphérique en région d'Ile-de-France,

Considérant les risques d'aggravation de la pollution atmosphérique aux particules (PM 10) pour la journée du lundi 17 mars 2014,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures d'urgence pour cette journée à partir de 5 heures 30.

Arrête

Article 1 : Pour les sources mobiles de pollution

- La vitesse des véhicules à moteur est limitée :
 - sur l'ensemble de la région d'Ile-de-France :
 - à 110 km/h sur les portions d'autoroutes normalement limitées à 130 km/h ;
 - à 90 km/h sur les portions d'autoroutes et de voies rapides normalement limitées à 110 km/h ;
 - à 70 km/h sur les portions d'autoroutes, de voies rapides et de routes nationales et départementales normalement limitées à 90 km/h ;
 - - à Paris :
 - à 60 km/h sur le boulevard périphérique,
- Le renforcement des vérifications des contrôles techniques des véhicules,
- Le renforcement des contrôles de présence de matériel de débridage sur les cyclomoteurs,
- Le renforcement des contrôles anti-pollution des véhicules,
- L'interdiction des épandages par pulvérisation sur l'ensemble de la région d'Ile-de-France ;
- La mise en œuvre de la circulation alternée dans le périmètre géographique et selon les modalités déterminés aux articles 15.3.1 et suivants de l'arrêté inter-préfectoral n° 2011-00832 du 27 octobre 2011.
- La restriction de la circulation sur le réseau routier et autoroutier d'Ile-de-France des véhicules en transit dont le poids autorisé en charge excède 3,5 tonnes qui doivent emprunter les itinéraires de contournement mentionnés à l'annexe 4 de l'arrêté inter-préfectoral n° 2011-0832 du 27 octobre 2011 .

Article 2 : Pour les sources fixes de pollution sur l'ensemble de la région d'Ile-de-France

- L'interdiction des feux de cheminées,
- La suspension de toute dérogation à l'interdiction de brûlage des déchets verts, y compris agricoles.

Article 3 : Le préfet, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité de Paris, les préfets des départements de la Seine et Marne, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts de Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val de Marne, et du Val d'Oise, le directeur de l'ordre public et de la circulation, le directeur de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne et le directeur des transports et de la protection du public sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de chacune des préfectures de la région d'Ile-de-France et ampliation en sera adressée aux services visés à l'article 3 ainsi qu'aux services suivants :

- Région de la gendarmerie d'Ile-de-France ;
- Direction zonale CRS d'Ile-de-France ;
- Compagnies autoroutières de CRS d'Ile-de-France ;
- Direction de l'ordre public et de la circulation ;
- Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne ;
- Direction opérationnelle des services techniques et logistiques ;
- Directions départementales de la sécurité publique 77, 78, 91 et 95 ;
- Direction des transports et de la protection du public ;
- Gestionnaires de voirie du réseau routier national (DiRIF, APRR, COFIROUTE, SANEF, SAPN) ;
- M. le Maire de Paris (Direction de la Voirie et des Déplacements) ;

Fait à Paris, le 17 mars 2014

Pour le Préfet de Police, préfet de la zone
de défense et de sécurité de Paris,

Le préfet, secrétaire général de la
zone de défense et de sécurité de Paris

signé

Jean-Paul KIHLL



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

ARRETE N° 2014-00243

modifiant l'arrêté n° 2013-01279 du 26 décembre 2013 relatif aux missions et à l'organisation de la direction des ressources humaines.

LE PREFET DE POLICE,

Vu l'arrêté n° 2013-01279 du 26 décembre 2013 relatif aux missions et à l'organisation de la direction des ressources humaines ;

Vu l'avis du comité technique paritaire central de la préfecture de police en date du 6 mars 2014 ;

Sur proposition du préfet, directeur du cabinet et du préfet, secrétaire général pour l'administration ;

Arrête :

Article 1^{er}

A l'article 1er de l'arrêté du 26 décembre 2013 susvisé, les mots : « le chef du service de la formation » sont remplacés par les mots : « le sous-directeur de la formation ».

Article 2

L'article 5 de l'arrêté du 26 décembre 2013 susvisé est ainsi rédigé :

« La direction des ressources humaines contribue à la définition et à la mise en œuvre des politiques nationales de formation des personnels de l'Etat affectés à la préfecture de police. Elle définit et met en œuvre les politiques locales de formation pour ces mêmes personnels.

Elle définit, organise et met en œuvre la formation initiale et continue des personnels relevant du statut des administrations parisiennes ».

Article 3

A l'article 7 de l'arrêté du 26 décembre 2013 susvisé, les mots : « le service de la formation » sont remplacés par les mots : « la sous-direction de la formation ».

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Article 4

Au 2° de l'article 8 de l'arrêté du 26 décembre 2013 susvisé, les mots : « *Le bureau de gestion des commissaires et officiers de police, qui concourt à la gestion des fonctionnaires du corps de conception et de direction et du corps de commandement* » sont remplacés par les mots : « *Le bureau de la gestion des carrières des commissaires et officiers de police qui concourt à la gestion des fonctionnaires du corps de conception et de direction et du corps de commandement* » et les mots : « *Le bureau de gestion du corps d'encadrement et d'application, qui est chargé de la gestion des fonctionnaires gradés, gardiens de la paix et adjoints de sécurité* » par les mots : « *Le bureau de la gestion des carrières des gradés, gardiens de la paix et adjoints de sécurité, qui est chargé de la gestion des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application ainsi que des adjoints de sécurité* »

Article 5

L'article 10 de l'arrêté du 26 décembre 2013 susvisé est ainsi rédigé :

« La sous-direction de la formation élabore le plan de formation des personnels de la préfecture de police. Elle assure la conception, l'animation et l'évaluation des actions de formation qu'elle organise.

Elle est l'interlocuteur de l'administration centrale, de l'école nationale supérieure de police (ENSP) et des directions d'emploi en ce qui concerne la formation des personnels actifs, administratifs, techniques, scientifiques et spécialisés du ministère de l'intérieur ou relevant du statut des administrations parisiennes. Elle s'appuie notamment sur les compétences de la délégation au recrutement et à la formation de Paris-Ile-de-France et sur celles de la délégation régionale à la formation en Ile-de-France.

Elle comprend :

- Le département des formations, qui dispense ou organise, au profit de tous les personnels de la préfecture de police, les actions de formation initiale ou continue dont il a la charge.

Il participe à la formation initiale en alternance des personnels relevant du ministère de l'intérieur en liaison avec ses partenaires mentionnés au deuxième alinéa et est chargé de la formation initiale et continue des cadets de la République ainsi que de la formation continue des adjoints de sécurité pour lesquels il assure la liaison avec les écoles de police, le suivi individuel, le reclassement professionnel et les propositions de répartition nominative.

- Le département évaluation et prospective qui est notamment chargé du recueil et de l'analyse des besoins de formation, de l'élaboration du plan de formation, de la conception et de l'ingénierie pédagogiques, du conseil en formation, du suivi pédagogique des formateurs internes, de l'exploitation de la ressource documentaire et de la préparation des réunions des instances de pilotage.

Il assure une fonction de veille relative aux innovations et méthodes pédagogiques y compris en termes de comparaisons internationales et participe activement aux échanges au sein des réseaux de formation.

- Le département des ressources qui gère et optimise les moyens humains, financiers et matériels mis à la disposition de la sous-direction et assure la gestion administrative de l'ensemble des actions de formation.

Un règlement intérieur détaille les missions et l'organisation des unités relevant des départements de la sous-direction de la formation après avis des instances de concertation compétentes.

Article 6

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur le 1er mai 2014 à l'exception de celles de l'article 4 qui entrent en vigueur immédiatement.

Article 7

Le préfet, directeur du cabinet et le préfet, secrétaire général pour l'administration, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux «recueils des actes administratifs de la préfecture de police et des autres préfectures des départements de la zone de défense et de sécurité de Paris», ainsi qu'au «bulletin municipal officiel de la ville de Paris».

Fait à Paris, le 17 mars 2014

Bernard BOUCAULT



arrêté n ° [2014-00249](#)

accordant délégation de la signature préfectorale
au sein du service des affaires immobilières

Le préfet de police,

Vu le code des collectivités territoriales ;

Vu le code des communes, notamment son article L. 444-3 ;

Vu le décret n° 2003-737 du 1^{er} août 2003 modifié portant création d'un secrétariat général pour l'administration à la préfecture de police ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements et notamment son article 77 ;

Vu le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret n° 2013-951 du 23 octobre 2013 relatif à la modernisation de l'administration de la police nationale et aux systèmes d'information et de communication dans la zone de défense et de sécurité de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2009-00641 du 7 août 2009 modifié relatif à l'organisation de la préfecture de police ;

Vu l'arrêté n° 2013-012176 du 26 décembre 2013 relatif aux missions et à l'organisation du service des affaires immobilières ;

Vu le décret du 31 mai 2012 par lequel M. Bernard BOUCAULT, préfet (hors classe) détaché en qualité de directeur de l'École nationale d'administration, est nommé préfet de police de Paris (hors classe) ;

Vu le décret du 20 juin 2013 par lequel M. Bernard BOUCAULT, préfet de police de Paris (hors classe), est maintenu dans ses fonctions dans la limite de deux années à compter du 18 juillet 2013 ;

Vu l'arrêté conjoint du premier ministre et du ministre de l'intérieur en date du 27 décembre 2013 par lequel M. Gérard BRANLY, administrateur civil hors classe, est reconduit dans les fonctions de chef du service des affaires immobilières au secrétariat général pour l'administration de la préfecture de police ;

Sur proposition du préfet, directeur du cabinet et du préfet, secrétaire général pour l'administration de la Préfecture de police,

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Gérard BRANLY, chef du service des affaires immobilières, directement placé sous l'autorité du préfet, secrétaire général pour l'administration de Préfecture de police, à l'effet de signer, au nom du préfet de police et dans la limite de ses attributions, tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables, à l'exception de la signature des marchés publics dont le montant dépasse 20 millions d'euros, ainsi que les décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels et de maladie ordinaire des personnels relevant de son autorité.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard BRANLY, la délégation qui lui est consentie par l'article 1^{er} est exercée, dans la limite de ses attributions respectives, par M. Pascal BOUNIOL, administrateur civil hors classe, adjoint au chef du service des affaires immobilières, et M. Franck BOULANJON, administrateur civil, chef du département de la stratégie immobilière et budgétaire.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal BOUNIOL et de M. Franck BOULANJON, la délégation qui leur est consentie par l'article 2 est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Maryvonne HARDOUIN, attachée principale d'administration de l'Etat, chef du département de l'administration et de la qualité, et en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par :

- Mme Juliette DIEU, attachée principale d'administration de l'Etat, adjointe au chef du département de l'administration et de la qualité et chef du bureau des affaires juridiques ;
- Mme Otilia AMP, ingénieur économiste de classe supérieure, chef du bureau de l'économie et de la construction.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal BOUNIOL et de M. Franck BOULANJON, la délégation qui leur est consentie par l'article 2 est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Audrey MAYOL, attachée principale d'administration de l'Etat, chef du département construction et travaux, et, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, par Mme Carolyne CHARLET, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au chef du département, responsable de la coordination administrative et financière, M. Carlos GONCALVES, ingénieur des travaux, adjoint au chef du département, responsable des missions techniques, M. Jacky HUBERT, ingénieur principal des services techniques, adjoint au chef du département, responsable des missions territoriales de la grande couronne et Mme Josette SOURISSEAU, architecte contractuel, chef de la mission grands projets directement placés sous l'autorité de Mme Audrey MAYOL.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal BOUNIOL et de M. Franck BOULANJON, la délégation qui leur est consentie par l'article 2 est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par M. Rédha KHALED ingénieur divisionnaire des travaux, chef du département exploitation des bâtiments, et Mme Elisabeth FOUASSIER, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au chef du département, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Jean GOUJON, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du bureau de la maintenance générale ;

- Mme Marie-Françoise BERTHOMIEU, attachée d'administration de l'Etat, chef du bureau de la gestion des immeubles centraux ;
- M. Hervé LOUVIN, ingénieur principal des services techniques, chef du bureau de l'entretien technique des bâtiments ;
- M. Philippe LE MEN, ingénieur contractuel, chef du bureau de l'hygiène, de la sécurité et de l'environnement ;
- M. René VIGUIER, ingénieur économiste.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal BOUNIOL et de M. Franck BOULANJON, la délégation qui leur est consentie par l'article 2 est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par M. Pierre COUTURIER, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoint au chef du département de la stratégie immobilière et budgétaire, chef du bureau de la synthèse budgétaire et par Mme Pascale PETIT-JEAN, attachée principale d'administration de l'Etat, chef du bureau de la stratégie et de la gestion patrimoniale.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Juliette DIEU et de Mme Otilia AMP, la délégation qui leur est consentie par l'article 3 est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Annaëlle PILLET, attachée d'administration de l'Etat, Mme Gaëlle BEN HAIM, agent contractuel, Mme Mélinda IZNARD, agent contractuel et M. Philippe BEAUMONT agent contractuel, directement placés sous l'autorité de Mme Juliette DIEU;
- M. Gilles LEVOEUF, ingénieur économiste de classe supérieure, directement placé sous l'autorité de Mme Otilia AMP.

En cas d'absence de Mme Maryvonne HARDOUIN, attachée principale d'administration de l'Etat, chef du département de l'administration et de la qualité, la délégation qui lui est consentie à l'article 3 est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Marylène CALLOCH, secrétaire administratif de classe exceptionnelle affectée au bureau des ressources humaines et de la modernisation.

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rédha KHALED, de Mme Elisabeth FOUASSIER, de M. Jean GOUJON, de M. Hervé LOUVIN, de Mme Marie-Françoise BERTHOMIEU et de M. Philippe LE MEN, la délégation qui leur est consentie par l'article 5 est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Anne-Claire LECOMTE, attachée d'administration de l'Etat et M. Frédéric HOUPLAIN ingénieur des services techniques, directement placés sous l'autorité de M. Jean GOUJON ;
- M. Franck SELGAS ingénieur des travaux, directement placé sous l'autorité de M. Hervé LOUVIN ;
- Mme Nathalie CARRIER-SCHRUMPF, attachée principale d'administration de l'Etat, directement placée sous l'autorité de M. Philippe LE MEN ;
- Mme Carole GROUZARD, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, directement placée sous l'autorité de Mme Marie-Françoise BERTHOMIEU.

Article 9

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre COUTURIER et de Mme Pascale PETIT-JEAN, la délégation que leur est consentie par l'article 6 est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Catherine JOLY-RENARD, attachée d'administration de l'Etat, M. Thomas FERRIER, attaché d'administration de l'Etat, Mme Sabrina PRUGNAUD attachée d'administration de l'Etat,

M. Michel PROUST, secrétaire administratif et Madame Élodie JOUSSEMET, secrétaire administratif, directement placés sous l'autorité de M. Pierre COUTURIER ;

- Mme Mélanie DUGAL attachée d'administration de l'Etat, Mme Yolande CERVENANSKY, secrétaire administratif de classe supérieure, directement placées sous l'autorité de Mme Pascale PETIT-JEAN.

Article 10

Le préfet, directeur du cabinet, et le préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de police et des préfectures des départements de la zone de défense et de sécurité de Paris, ainsi qu'au bulletin municipal officiel de la ville de Paris.

Fait à Paris, le [24 mars 2014](#)

Bernard BOUCAULT


PREFECTURE DE POLICE
SECRETARIAT GENERAL
DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE
ETAT-MAJOR DE ZONE
DEPARTEMENT DEFENSE-SECURITE

ARRETE N° 2014-00259

portant agrément de la délégation départementale de la Croix-Rouge Française du Val de Marne,
pour les formations aux premiers secours

LE PREFET DE POLICE,

- Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L. 2521-3 ;
- Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, notamment ses articles 3 à 40 ;
Vu le décret n°91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours ;
- Vu le décret n°92-514 du 12 juin 1992 modifié relatif à la formation de moniteur des premiers secours ;
- Vu le décret n°97-48 du 20 janvier 1997 portant diverses mesures relatives au secourisme ;
- Vu le décret 2006-41 du 11 janvier 2006 relatif à la sensibilisation à la prévention des risques, aux missions des services de secours, à la formation aux premiers secours et à l'enseignement des règles générales de sécurité ;
- Vu l'arrêté ministériel du 8 juillet 1992 modifié relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour les formations aux premiers secours ;
- Vu l'arrêté ministériel du 24 mai 2000 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours ;
- Vu l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC 1) ;
- Vu l'arrêté du 24 août 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) ;
- Vu l'arrêté du 14 novembre 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) ;
- Vu l'arrêté 27 novembre 2007 modifié fixant le référentiel national de pédagogie de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée aux emplois/activités de classe 1 » (PAE 1) ;
- Vu l'arrêté du 8 août 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie initiale et commune de formateur » ;
- Vu l'arrêté du 17 août 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur de formateurs » ;
- Vu l'arrêté du 17 août 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « conception et encadrement d'une action de formation » ;
- Vu l'arrêté du 3 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » ;
- Vu l'arrêté du 4 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;
- Vu l'arrêté ministériel du 28 mai 1993 portant agrément à la Croix-Rouge Française pour les formations aux premiers secours ;
- Vu l'arrêté ministériel du 12 novembre 2012 portant modification de l'agrément national de sécurité civile pour la Croix-Rouge française (Journal Officiel du 20 novembre octobre 2012) ;

.../...

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité

9, boulevard du Palais – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

3611 PREFECTURE DE POLICE (*gratuit les trois premières minutes puis 0,112 € par tranche de deux minutes*)
<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> – mèl : cabcom.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

- Vu la décision d'agrément du ministère de l'intérieur n° PSC1 – 1208P20 le 18 février 2013
- Vu la décision d'agrément du ministère de l'intérieur n° PAE FPSC – 1306P03 le 31 juillet 2013
- Vu la décision d'agrément du ministère de l'intérieur n° PAE FPS – 1306P02 le 02 août 2013
- Vu la décision d'agrément du ministère de l'intérieur n° PAE FDF – 1308P02 le 20 novembre 2013
- Vu la décision d'agrément du ministère de l'intérieur n° CEAF – 1308P02 le 20 novembre 2013
- Vu la demande du 14 février 2014 présentée par le directeur départemental adjoint en charge de la formation de la délégation départementale de la Croix-Rouge française du Val de Marne pour les formations aux premiers secours ;
- Sur proposition du préfet, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité,

A R R E T E

Article 1^{er} : La délégation départementale de la Croix-Rouge française du Val de Marne est agréée pour les formations aux premiers secours uniquement dans le département du Val de Marne.

Article 2 : Cet agrément porte sur les formations suivantes :

- prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC 1)
- pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques
- pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours
- pédagogie initiale et commune de formateur
- premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE 1)
- premiers secours en équipe de niveau 2 (PSE 2)

Article 3 : Le présent arrêté est délivré pour une période de deux ans et peut être renouvelé sous réserve du respect des conditions fixées par l'arrêté du 8 juillet 1992 susvisé et du déroulement effectif des sessions de formations.

La demande de renouvellement devra intervenir au moins 1 mois avant son terme, **soit le 27 mars 2016.**

Article 4 : Le présent arrêté reste lié à la validité des décisions d'agrément n° PSC1 – 1208P20, n° PAE FPSC – 1306P03, n° PAE FPS – 1306P02, n° CEAF – 1308P02 et n° PAE – FDF 1308P02 délivrées à la Croix-Rouge Française. Ce dernier deviendrait, en cas de suspension ou de non renouvellement de celles-ci, immédiatement caduque.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val de Marne.

PARIS, le **28 mars 2014**

POUR LE PREFET DE POLICE
Pour le préfet, secrétaire général
de la zone de défense et de sécurité
le chef d'état-major

Signé : Frédéric SEPOT



Arrêté n° 2014-00261

Accordant délégation de la signature préfectorale au
Commandant de groupement de gendarmerie interdépartemental de Paris

Le préfet de police,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article R. 122-34 ;

Vu le code de la défense, notamment son article R. 1212-7 ;

Vu le décret n° 97-199 du 5 mars 1997 modifié relatif au remboursement de certaines dépenses supportées par les forces de police et de gendarmerie, notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 77 ;

Vu le décret n° 2008-252 du 12 mars 2008 modifié relatif à la rémunération de certains services rendus par le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2010-1298 du 28 octobre 2010 portant attribution de produits au budget du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales en application du décret n° 97-199 du 5 mars 1997 modifié relatif au remboursement de certaines dépenses supportées par les forces de police et de gendarmerie et du décret n° 2008-252 du 12 mars 2008 modifié relatif à la rémunération de certains services rendus par le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

Vu le décret du 31 mai 2012 par lequel M. Bernard BOUCAULT, préfet (hors classe) détaché en qualité de directeur de l'École nationale d'administration, est nommé préfet de police de Paris (hors classe) ;

Vu le décret du 20 juin 2013 par lequel M. Bernard BOUCAULT, préfet de police de Paris (hors classe), est maintenu dans ses fonctions dans la limite de deux années à compter du 18 juillet 2013 ;

Vu l'ordre de mutation n° 033276/GEND/DPMGN/SDGP/BPO/SHE du 23 avril 2013 par lequel le colonel Alain GERMANAUD est nommé commandant de groupement de gendarmerie interdépartemental de Paris à compter du 1^{er} août 2013 ;

Sur proposition du préfet, directeur du cabinet et du préfet, secrétaire général pour l'administration,

.../...

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation est donnée au colonel Alain GERMANAUD, commandant de groupement de gendarmerie interdépartemental de Paris, à l'effet de signer, au nom du préfet de police, préfet de la zone de défense et de sécurité de Paris, et dans la limite de ses attributions, les conventions prévues par l'article 4 du décret du 5 mars 1997 susvisé, lorsqu'elles concernent les concours apportés par les seules forces de gendarmerie aux services d'ordre qui ne peuvent être rattachés aux obligations normales incombant à la puissance publique en matière de sécurité et d'ordre publics.

Article 2

Le préfet, directeur du cabinet et le préfet, secrétaire général pour l'administration sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de police et des préfectures de département de la zone de défense et de sécurité de Paris, ainsi qu'à celui de la région de gendarmerie d'Île-de-France.

Fait à Paris, le 31/03/2014

Bernard BOUCAULT

Arrêté n° 2014-01
portant délégation de signatures en matière de
contrôle de légalité des actes des collèges et
ces lycées en cités scolaires à gestion
départementale et en matière de transport
scolaire, de contentieux d'accidents scolaires et
d'indemnités particulières

La directrice académique des services de l'éducation nationale, Directrice des services départementaux de l'éducation nationale.

Vu l'arrêté préfectoral n°2013/1714 du 31 mai 2013 portant délégation de signature à Mme Elisabeth LAPORTE, directrice académique des services de l'éducation nationale, directrice des services départementaux de l'éducation nationale du Val-de-Marne,

Vu le décret du 12 novembre 2012 portant nomination de Mme Valérie BAGLIN-LEGOFF, inspectrice d'académie, inspectrice pédagogique régionale, en qualité de directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale du Val-de-Marne ;

Vu le décret en date du 29 avril 2013 portant nomination de monsieur Vincent AUBER, inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional, en qualité de directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale du Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 mars 2014 portant nomination, détachement et classement de Mme Claudine MACRESY-DUPORT dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (AENESR) doté de l'échelon spécial, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Val-de-Marne

Arrête :

Art. 1^{er}..- En cas d'absence ou d'empêchement de madame LAPORTE directrice académique des services de l'éducation nationale, directrice des services départementaux de l'éducation nationale du Val-de-Marne, la délégation de signature qui lui a été confiée par l'arrêté préfectoral visé ci-dessus est donnée à :

- Mme Valérie BAGLIN-LEGOFF, directrice académique adjointe des services départementaux de l'éducation nationale du Val-de-Marne ;
- M. Vincent AUBER, directeur académique adjoint des services départementaux de l'éducation nationale du Val-de-Marne ;
- Mme Claudine MACRESY-DUPORT, secrétaire générale des services départementaux de l'éducation nationale du Val-de-Marne ;

de signer au nom de la directrice académique des services de l'éducation nationale, directrice des services départementaux de l'éducation nationale du Val-de-Marne la délivrance des accusés de réception des documents ci-après concernant les collèges :

- ❖ les actes relatifs au fonctionnement de l'établissement qui, pour devenir exécutoires en application du I- de l'article L.421-14 du code de l'éducation, sont



soumis à l'obligation de transmission conformément à l'article 33-1 du décret n°85-924 du 30 août 1985 introduit par le décret n°2004-885 du 27 août 2004, soit :

1°) les délibérations du conseil d'administration relatives :

- a) à la passation des conventions et contrats et notamment des marchés ;
- b) au recrutement de personnels ;
- c) aux tarifs du service annexe d'hébergement ;
- d) au financement des voyages scolaires.

2°) les décisions du chef d'établissement relatives :

- a) au recrutement et au licenciement des personnels liés par contrat à l'établissement ainsi qu'aux mesures disciplinaires prises à l'encontre de ces personnels ;
- b) aux marchés et aux conventions comportant des incidences financières, à l'exception des marchés passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant conformément aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.

Art. 2. - Délégation est en outre donnée à :

- Mme Valérie BAGLIN-LEGOFF, directrice académique adjointe des services départementaux de l'éducation nationale du Val-de-Marne ;
- M. Vincent AUBER, directeur académique adjoint des services départementaux de l'éducation nationale du Val-de-Marne
- Mme Claudine MACRESY-DUPOINT, secrétaire générale des services départementaux de l'éducation nationale du Val-de-Marne ;

à effet :

- de délivrer aux élèves empruntant des circuits spéciaux aussi bien que des services réguliers de transport, la prise en charge, par l'Etat, d'une partie des frais exposés ;
- d'effectuer le suivi des dossiers de contentieux d'accidents scolaires : vérification comptable des frais et honoraires d'avocat ;
- de signer les arrêtés autorisant le versement d'indemnités aux agents de l'éducation nationale chargés de l'instruction des dossiers d'aide à la demi-pension ;
- de signer les arrêtés autorisant le versement d'indemnités à l'agent assurant, à titre d'occupation accessoire, la gestion de la cantine scolaire de l'école Decroly à Saint-Mandé.
- de notifier aux communes, après recensement et instruction des projets transmis dans les services, l'avis préalable du représentant de l'État à la création et l'implantation des écoles et classes élémentaires et maternelles d'enseignement public,
- de notifier aux communes, après instruction des projets transmis dans les services, l'avis préalable du représentant de l'État à la désaffectation des terrains, locaux scolaires et logements d'instituteurs.

Art. 3 . - L'arrêté du 5 février 2014 est abrogé.



Art. 4. - La secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Val-de-Marne est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 20 mars 2014

La directrice académique des services de
l'éducation nationale -DSDEN du
Val-de-Marne

Arrêté N° 2014-02
portant délégation de signature au titre
des articles R 222-19 et suivants R 222-27
du code de l'éducation

**La directrice académique des services de l'éducation nationale,
directrice des services départementaux de l'éducation nationale,**

Vu l'arrêté de la rectrice de l'académie de Créteil du 21 mars 2014 portant délégation de signature à madame Elisabeth LAPORTE, directrice académique des services de l'éducation nationale, directrice des services départementaux de l'éducation nationale du Val-de-Marne,

Vu le décret du 12 novembre 2012 portant nomination de madame Valérie BAGLIN-LEGOFF, inspectrice d'académie, inspectrice pédagogique régionale, en qualité de directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale du Val-de-Marne ;

Vu le décret du 29 avril 2013 portant nomination de M. Vincent AUBER, inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional, en qualité de directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale du Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 mars 2014 portant nomination, détachement et classement de Mme Claudine MACRESY-DUPORT dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (AENESR) doté de l'échelon spécial, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Val-de-Marne ;

Arrête :

Art. 1^{er}..- En cas d'absence ou d'empêchement de madame LAPORTE directrice académique des services de l'éducation nationale, directrice des services départementaux de l'éducation nationale du Val-de-Marne la délégation de signature qui lui a été confiée par l'arrêté rectoral visé ci-dessus est donnée à :

- Mme Valérie BAGLIN-LEGOFF, directrice académique adjointe des services départementaux de l'éducation nationale du Val-de-Marne ;
- M. Vincent AUBER, directeur académique adjoint des services départementaux de l'éducation nationale du Val-de-Marne ;
- Mme Claudine MACRESY-DUPORT, secrétaire générale des services départementaux de l'éducation nationale du Val-de-Marne ;

- à effet de désigner les jurys, de fixer le déroulement des épreuves et de suivre l'établissement du diplôme national du brevet ainsi que du certificat de formation générale
- à effet de désigner les jurys et de fixer le déroulement des épreuves du premier concours interne de professeurs des écoles
- à effet de prendre les actes résultant de l'application du décret n° 85-899 du 21 aout 1985 modifié et les arrêtés pris pour son application

Art. 2. - Délégation est en outre donnée à :



2

- Mme Valérie BAGLIN-LEGOFF, directrice académique adjointe des services départementaux de l'éducation nationale du Val-de-Marne
- M. Vincent AUBER, directeur académique adjoint des services départementaux de l'éducation nationale du Val-de-Marne
- Mme Claudine MACRESY-DUPORT, secrétaire générale des services départementaux de l'éducation nationale du Val-de-Marne ;

- à effet, pour la gestion des professeurs des écoles stagiaires, de prendre toutes les décisions énumérées par l'arrêté du 23 septembre 1992 à l'exception de celles relatives à l'organisation des concours dans les conditions prévues par l'arrêté du 28 décembre 2009.

- à effet d'assurer la gestion des professeurs des écoles et des instituteurs de l'enseignement public en application des dispositions des arrêtés du 12 avril 1988 et du 28 août 1990

- à effet de gérer pour tous les personnels en fonction dans le département à l'exception de ceux affectés dans les établissements d'enseignement supérieur et au rectorat :

- a) les autorisations d'absences

- b) les décisions relatives aux demandes de dérogations à l'obligation d'occuper un logement de fonction et à l'obligation de résidence pour les personnels exerçant en collège

- c) les décisions d'imputabilité au service des accidents du travail pour les personnels relevant des corps du premier degré

- à effet de gérer pour les personnels du service départemental de l'éducation nationale :

- a) les décisions d'octroi de congé de maladie prévu au 2) premier alinéa de l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984 et à l'article 24 du décret du 7 octobre 1994

- b) les décisions d'octroi d'un congé pour maternité ou pour adoption ou d'un congé de paternité prévu au 5) de l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984 et à l'article 22 du décret du 7 octobre 1994

- à effet de prendre toutes les décisions relatives au recrutement et à la gestion de certains agents non titulaires exerçant dans les écoles primaires et celles relatives au recrutement et à la gestion d'intervenants dans les écoles primaires

Art. 3 . - L'arrêté du 5 février 2014 est abrogé.

Art. 4 . - La secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Val-de-Marne est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 21 mars 2014

La directrice académique des services de
l'éducation nationale -DSDEN du
Val-de-Marne

Elisabeth LAPORTE

Arrêté 2014-03

portant délégation de signature au titre de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées aux titres 2,3 et 6 du budget de l'Etat

**La directrice académique des services de l'éducation nationale,
directrice des services départementaux de l'éducation nationale,**

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013 /2839 du 27 septembre 2013 portant délégation de signature à Madame Elisabeth LAPORTE directrice académique des services de l'éducation nationale, directrice des services départementaux de l'éducation nationale du Val-de-Marne,

Vu le décret du 12 novembre 2012 portant nomination de madame Valérie BAGLIN - LE GOFF, inspectrice d'académie, inspectrice pédagogique régionale, en qualité de directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale du Val-de-Marne ;

Vu le décret du 29 avril 2013 portant nomination de monsieur Vincent AUBER, inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional, en qualité de directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale du Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 mars 2014 portant nomination, détachement et classement de Mme Claudine MACRESY-DUPORT dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (AENESR) doté de l'échelon spécial, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Val-de-Marne ;

Arrête :

Art. 1^{er}. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme LAPORTE directrice académique des services de l'éducation nationale, directrice des services départementaux de l'éducation nationale du Val-de-Marne, la délégation de signature qui lui a été confiée par l'arrêté préfectoral visé ci-dessus est donnée à :

- M. Vincent AUBER, directeur académique adjoint de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Val-de-Marne ;
- Mme Valérie BAGLIN - LE GOFF, directrice académique adjointe de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Val-de-Marne
- Mme Marie-Françoise ROHEE, inspectrice de l'éducation nationale, adjointe du directeur académique des services de l'éducation nationale pour le premier degré
- Mme Claudine MACRESY-DUPORT, secrétaire générale des services départementaux de l'éducation nationale du Val-de-Marne ;

à effet de :

- recevoir les crédits des budgets opérationnels de programme (BOP) suivants :

Programme 0140	Programme 0141	Programme 0214	Programme 0230
Enseignement scolaire 1 ^{er}	Enseignement scolaire 2 nd	Soutien de la politique de l'éducation	Vie de l'élève 1 ^{er} et 2 nd degré



degré	degré	nationale	
-------	-------	-----------	--

- procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur les titres 2, 3 et 6 des dits BOP.

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses.

Art. 2. - L'arrêté du 5 février 2014 est abrogé.

Art. 3. - La secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Val-de-Marne est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 20 mars 2014

La directrice académique des services de
l'éducation nationale -DSDEN du
Val-de-Marne

Elisabeth LAPORTE

DECISION N° 2014-40

**relative à la signature des ordres de mission au sein du pôle Paris
centre**

Objet : Délégation de signature concernant Monsieur le Dr Frédéric KHIDICHIAN, chef du pôle Paris centre, Madame Marie-Line MARCILLY, cadre coordonnateur du pôle Paris centre, Madame Françoise JULHES, cadre de santé au pôle Paris centre, et Madame Valérie SILVAGNOLI, cadre de santé au pôle Paris centre.

Le Directeur des Hôpitaux de Saint Maurice,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-7 et R.6146-8,

Vu le contrat de pôle du pôle Paris centre, en particulier l'article 10 concernant les délégations de signature, notamment les ordres de mission,

Sur proposition de Monsieur le Dr Frédéric KHIDICHIAN, chef de pôle,

DECIDE :

Article 1 : Délégation permanente est donnée à **Monsieur Frédéric KHIDICHIAN**, chef du pôle Paris centre, et **Madame Marie-Line MARCILLY**, cadre coordonnateur du pôle Paris centre, pour signer, dans la limite de leurs attributions les ordres de mission relatifs à l'organisation et à l'accompagnement :

- des activités thérapeutiques,
- pour la réalisation d'examen médicaux,
- pour la réalisation d'actes de la vie courante,
- pour le transfert vers un autre établissement,
- et des transports de patients en hospitalisation complète sans consentement pour leurs audiences au Tribunal de Créteil.

Monsieur Frédéric KHIDICHIAN, chef du pôle Paris centre, et **Madame Marie-Line MARCILLY**, cadre coordonnateur du pôle Paris centre, reçoivent également délégation pour signer, dans la limite de leurs attributions, les ordres de mission valant autorisation d'absence et autorisation de déplacement pour motif autre que la formation continue des personnels paramédicaux et socio-éducatifs, ainsi que les ordres de mission permanents des personnels médicaux, paramédicaux et socio-éducatifs.

Cette délégation exclut les ordres de mission relatifs aux séjours thérapeutiques, aux formations, aux déplacements exceptionnels de patients.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Monsieur Frédéric KHIDICHIAN**, chef du pôle Paris centre, et de **Madame Marie-Line MARCILLY**, cadre coordonnateur du pôle Paris centre, délégation est donnée à **Madame Françoise JULHES**, cadre de santé au pôle Paris centre, et **Madame Valérie SILVAGNOLI**, cadre de santé au pôle Paris centre, pour signer les ordres de mission relatifs à l'organisation et à l'accompagnement :

- des activités thérapeutiques,
- pour la réalisation d'examens médicaux,
- pour la réalisation d'actes de la vie courante,
- pour le transfert vers un autre établissement,
- et des transports de patients en hospitalisation complète sans consentement pour leurs audiences au Tribunal de Créteil.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Monsieur Frédéric KHIDICHIAN**, chef du pôle Paris centre, et de **Madame Marie-Line MARCILLY**, cadre coordonnateur du pôle Paris centre, **Madame Françoise JULHES**, cadre de santé au pôle Paris centre, et **Madame Valérie SILVAGNOLI**, cadre de santé au pôle Paris centre, reçoivent également délégation pour signer, dans la limite de leurs attributions, les ordres de mission valant autorisation d'absence et autorisation de déplacement pour motif autre que la formation continue des personnels paramédicaux et socio-éducatifs, ainsi que les ordres de mission permanents des personnels médicaux, paramédicaux et socio-éducatifs.

Cette délégation exclut les ordres de mission relatifs aux séjours thérapeutiques, aux formations, aux déplacements exceptionnels de patients.

Article 3 : Cette décision de délégation prend effet à partir de sa date de signature et jusqu'au 31 décembre 2014.

Article 4 : La présente décision sera notifiée pour information à :

- Monsieur le directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France
- Monsieur le Président du Conseil de surveillance des Hôpitaux de Saint-Maurice
- Monsieur le Trésorier des Hôpitaux de Saint-Maurice
- Aux personnes qu'elle vise expressément

Et publiée au recueil des actes administratifs du Val-de-Marne.

A Saint-Maurice, le 17 mars 2014

Le Directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice

signé

Denis FRECHOU

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE**

POUR TOUTE CORRESPONDANCE, S'ADRESSER A :

**Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
Direction des Ressources Humaines
et des Affaires Financières et Immobilières
5ème Bureau
21-29 avenue du général de Gaulle
94038 CRETEIL Cedex**

Les actes originaux sont consultables en préfecture

Le Directeur de la Publication

**Monsieur Christian ROCK
Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne**

**Impression : service reprographie de la Préfecture
Publication Bi-Mensuelle**

Numéro commission paritaire 1192 AD